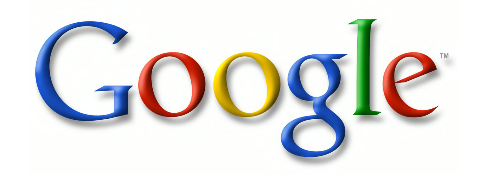
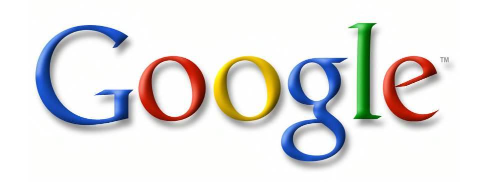



Google


3 07596209 6





Si tout est tombé, me disois-je, pourquoi voudrois-je rester debout ? Qu'est-ce que l'existence d'un être aussi foible que l'Homme, auprès de cette immense cité ?

Pag. 70.

HISTOIRE
DES PRISONS DE PARIS ET DES DÉPARTEMENS;

Contenant des Mémoires rares et précieux.

Le tout pour servir à l'Histoire de la Révolution Française :

Notamment à la tyrannie de Robespierre, et de ses Agens et Complices.

Ouvrage dédié à tous ceux qui ont été détenus comme Suspects.

Rédigé et publié par P. J. B. NOUGARET.

Avec huit figures.

Il faut écrire avec du sang l'histoire épouvantable de ces jours odieux où tous les crimes déchaînés traînèrent à la mort des millions de Français, parce qu'ils avoient des richesses.

B. F. A. FONVIELLE.

TOME IV.

A PARIS,

Chez
l'Éditeur, rue Galande, n°. 59;
COURCIER, Imprimeur-Libraire, rue Poupée, n°. 5;
DUTRAY, à Bordeaux;
LE COQ, à Bayonne.

L'an 5e. — Juin, 1797.

TABLE
DES MATIÈRES
Contenues dans ce Volume.

Fin de la Table du Tome IV.

HISTOIRE DES PRISONS.

HISTOIRE TRAGIQUE

Arrivée au pied du Mont Ventoux.

HELENE-MARIE WILLIAMS, femme Anglaise pleine de talent, de philantropie et d'amour pour la liberté, et que ses compatriotes regardent comme un de leurs premiers poétes vivans, s'étant déterminée à quitter l'Angleterre à cause de son attachement à la révolution française, faillit périr dans la nouvelle patrie que son cœur avoit adoptée, sous le glaive assassin des monstres qui, si long-tems, ont dévasté la République naissante. Elle vient de publiquer à Londres un ouvrage anglais en plusieurs volumes, intitulé: Lettres contenant une esquisse des scènes qui ont eu lieu en France, dans divers départemens, pendant la tyrannie de Robespierre, et des évènemens qui les ont remplacé après le 10 thermidor (1).

(1) C'est à cette citoyenne estimable qu'est dédié un journal de la maison d'arrêt de Talaru, rue de la Loi, à Paris. *Voyez* notre Tome III, page 87 et suiv.

Entr'autres récits extrêmement touchans, on y trouve celui-ci:

M. de M**, ci-devant noble, vivoit avec son fils unique à Marseille, où il étoit généralement respecté, et où, pendant tout le cours de la révolution, il a rempli le rôle d'un patriote ferme et plein de lumières. Après les funestes évènemens du 31 mai, il devint suspect de ce qu'on appelloit fédéralisme dans le parti Jacobin. Ce parti s'étant emparé de la ville, y punissoit, par la mort ou l'emprisonnement, tous ceux qui avoient honorablement protesté contre la tyrannie de la montagne. M. de M**, averti par un ami du danger qu'il couroit, eut le tems de fuir avec une vieille servante qui voulut absolument partager le sort de ce maître chéri. Sa femme étoit morte quelques années avant la révolution; et son fils, jeune homme de 24 ans, aimable et accompli de tout point, avoit, peu de semaines avant la fuite de son père, joint l'armée des Pyrénées, au signal de la loi sur la première réquisition, qui venoit d'appeller aux armes toute la jeunesse française.

M. de M**, après avoir erré d'asyle en asyle, aussi long-tems que ses infirmités le lui permirent (car quoiqu'il n'eut pas plus de 63 ans, un état valétudinaire prolongé avoit affoibli sa constitution), se choisit un dernier refuge dans

une habitation solitaire, à quelques lieues d'Avignon, et dans la partie la plus sauvage de cette contrée romantique. Les montagnes sembloient fermer le paysage devant le voyageur, jusqu'à ce qu'un étroit sentier, une espèce de fente entre des rochers, l'ouvre à ses yeux de nouveau, et lui montre un petit vallon où se trouve placé cet hermitage; car tel est le nom que la maison mérite. Ce vallon infréquenté est riche en pâturages; de hautes montagnes le bornent de toutes parts.

Tel étoit le lieu que M. de M** choisit pour asyle, en se dérobant à la rage de ses féroces persécuteurs. Bientôt il eut la douleur d'apprendre que son frère, administrateur de l'un des départemens du Midi, avoit péri sur l'échafaud, pour avoir pris parti en faveur de la Gironde. M. de M** trouva le moyen de faire connoître à sa belle-sœur le lieu de sa retraite; et il la conjura de venir en hâte, avec sa fille, partager le peu qu'il avoit sauvé des débris de sa fortune. Sa vieille servante, Marianne, porteuse du message, revint avec la nièce : la mère n'étoit déjà plus; elle n'avoit survécu que peu de semaines à son mari. L'entrevue de mademoiselle Adélaïde et de M. M** fut accompagnée de ces émotions accablantes qu'excite en nous l'aspect des objets qui nous sont chers,

après que nous avons éprouvé quelque malheur profond ; dans ces momens, le passé revient, et se précipite, pour ainsi dire, sur notre âme, avec une irrésistible violence ; et ce ne fut qu'après avoir tenu long-tems son oncle dans ses bras, avec une angoisse et des palpitations qui ne laissoient sortir aucun mot de sa bouche, qu'enfin elle put prononcer, de l'accent du désespoir, les noms de père et de mère.

M. de M** fit tout au monde pour remplacer auprès de sa malheureuse nièce, les parens qu'elle avoit perdus : il oublia ses propres douleurs, pour essayer d'adoucir la désolation de cette intéressante orpheline, qui, à l'âge de 19 ans, et dans la fleur de la beauté, devenoit la proie d'une profonde et incurable mélancolie. Elle étoit trop sensible pour n'être pas touchée de ses tendres soins ; souvent en sa présence, elle retenoit ses larmes, voyant combien il en étoit affecté. Mais lorsqu'elle ne pouvoit plus se contenir, elle erroit au loin dans les bois, s'asseyoit sur quelque fragment de rocher, et là, loin de tout témoin, elle se livroit sans réserve à sa douleur, qui cependant, adoucie par le murmure sourd des vents et des eaux plaintives, trouvoit son unique soulagement dans des pleurs intarissables. Au milieu de ses courses solitaires, consacrées à ses souvenirs, un jour

elle fut retirée tout-à-coup de ses sombres méditations par l'apparition soudaine de son cousin; le fils de M. de M**, qui, après avoir plusieurs fois exposé sa vie pour son pays, dans une longue et périlleuse campagne, étoit revenu chez lui pour trouver sa maison déserte et son père en exil. Telle étoit la récompense que les braves défenseurs de la liberté recevoient de la main des tyrans. Le jeune homme courut à la retraite de son père, où le premier objet qui frappa ses regards fut son aimable cousine, que quelques mois auparavant il avoit vue dans toute la fraîcheur de la jeunesse et de la beauté, les joues animées de cet éclat que répand sur la jeunesse une santé brillante, les yeux étincelans de bonheur et d'espérance.... Hélas! ces joues étoient maintenant couvertes d'une pâleur habituelle! Ces yeux étoient noyés de pleurs amers! Mais mademoiselle de M** ne lui avoit jamais paru si intéressante.

Le fils de M. de M** et Adélaïde, doués également d'une sensibilité rare, éprouvèrent bientôt que dans un tems où tout, hors le petit vallon qui les séparoit du reste du monde, étoit misère et désordre; rien ne pouvoit, au sein de ce désert sauvage, donner pour eux de prix à l'existence, que cette affection mutuelle qui adoucit tous les maux passés et fait

briller quelques rayons d'espoir et de joie à travers les obscurités de l'avenir.

Le jeune de M** considéroit la défense de son pays comme un devoir sacré qui passoit avant tout : il partit sans retard. Ce fut avec des larmes exprimées du fond d'un cœur déchiré, qu'il se sépara de son père et d'Adélaïde, et l'effort avec lequel il s'arracha de ce lieu si cher, exigea toute l'énergie de son courage. Après avoir franchi l'ouverture de la vallée, il se retourna pour contempler encore une fois l'asyle qui renfermoit tous ses trésors.

Après son départ, Adélaïde n'eut d'autre consolation que cet abandon triste, mais doux, aux souvenirs du passé et l'habitude journalière d'aller répandre des larmes sur les sentiers qu'ils avoient parcourus ensemble, et sur les livres qu'ils y avoient lus.

Hélas ! cette jeune infortunée eut bientôt d'autres douleurs à ressentir que ses tendres regrets sur l'absence d'un objet chéri. Quelques semaines après le départ de son amant, les départemens de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône furent désolés par Maignet. Deux victimes proscrites par ses fureurs, deux amis de M. de M**, qui connoissoient sa retraite, vinrent y chercher un asyle. M. de M** reçut ses amis fugitifs avec toute la tendresse d'un cœur généreux et dévoué.

Mais peu de jours après leur arrivée, les émissaires de Maignet découvrirent cette retraite. L'étroit passage de la vallée fut gardé par des soldats, la maison fut entourée par une grande force militaire, et M. de M** reçut l'ordre de partir avec les prétendus conspirateurs qu'il avoit accueillis, pour aller comparoître devant la commission établie à Orange.

Ce dernier coup, l'infortunée Adélaïde n'eût pas la force de le soutenir. Toutes les blessures de son âme se rouvrirent, ou plutôt se déchirèrent à l'instant, de la manière la plus cruelle; et bouleversée dans toutes les parties de son être, par cette nouvelle calamité terrible, inattendue, qui combloit la mesure de ses afflictions, sa raison l'abandonna tout-à-fait. Dans les convulsions de l'égarement, elle se jetta aux pieds de celui qui commandoit la troupe; elle l'implora, versa des pleurs, poussa des cris. Tout-à-coup se relevant, elle s'élance, se suspend au coup de son oncle. Elle le presse avec une espèce de fureur dans ses bras. Quelques soldats proposoient de la conduire elle-même au tribunal : mais le chef, soit qu'il fut touché de ses angoisses, soit qu'il craignît que son désespoir ne produisît en chemin quelque scène embarrassante, leur persuada de la laisser. On l'arracha de son oncle, et on l'enferma dans une

chambre, d'où ses cris aigus se firent entendre du malheureux vieillard, jusqu'à ce qu'il eût franchi l'entrée du vallon qu'il ne devoit plus revoir. Les souvenirs dont il étoit accompagné, les maux qui pesoient sur son cœur étoient sans doute cruels; mais ils ne furent pas de longue durée. Le jour même de son arrivée à Orange, on le conduisit avec ses amis, devant la commission, et de-là il fut traîné à l'échafaud.

Cependant mademoiselle de M**, retirée par Marianne de la chambre où l'avoient enfermée ces gardes barbares, erroit du matin au soir dans les réduits les plus sauvages du vallon. Elle étoit constamment suivie par la fidelle servante, qui ne la perdit pas de vue, et qui conserve encore dans sa mémoire plusieurs sombres complaintes de cette âme égarée, plusieurs expressions furieuses de son désespoir. L'infortunée se retiroit souvent dans un lieu solitaire, où son oncle avoit mis un siège, et où chaque jour il venoit passer quelques heures. Par fois, elle s'asseyoit elle-même sur le banc; mais tout-à-coup elle se relevoit impétueusement, et se jettant à genoux devant l'endroit où son oncle avoit coutume de se placer, elle l'inondoit d'un torrent de larmes. — Pauvre vieillard, s'écrioit-elle. Quoi! votre tête vénérable !... on devoit me laisser au moins une boucle de ses cheveux

blancs! — Quand les soldats viendront pour moi, Marianne, coupez une boucle des miens pour Charles. — Pauvre Charles!... C'est bien, qu'il soit parti. — Je vois la guillotine derrière ces arbres. — Ils y traînent un homme foible. — Ils le lient à la planche... La planche s'incline. — Ah! ciel.

La douleur aiguë du jeune de M**., à la nouvelle du meurtre de son père, fut encore aggravée par les lettres qu'il reçut de Marianne, qui lui faisoit savoir la situation de sa chère Adélaïde. L'image d'Adélaïde étoit sans cesse présente à son esprit. Incapable de supporter l'amertume dont cette idée remplissoit tous ses momens, il trouva les moyens d'obtenir encore un congé pour quelques semaines, et il se rendit en hâte au vallon. Il trouva l'habitation déserte. — Tout étoit sombre et silencieux. Il traverse les appartemens, répétant à grands cris le nom d'Adélaïde; aucune voix ne répond à la sienne.

Il sort de la maison; il parcourt la vallée à pas précipités; et comme il passoit devant une caverne creusée dans le roc, il entend les gémissemens d'Adélaïde. Il s'élance dans la caverne. —La pauvre créature étoit assise sur le sol pierreux: Marianne étoit à ses côtés, assise comme elle. Adélaïde, au moment qu'il entroit, leva

les yeux et le regarda d'un air sérieux. Il se mit à genoux devant elle ; il pressa sa main contre son cœur. — Je ne vous connois pas, dit Adélaïde. — Vous ne me connoissez pas, s'écria-t-il..... Vous ne connoissez pas Charles! — Si vous êtes Charles, reprit-elle d'un air sombre, vous êtes venu trop tard. — Tout est fini. — Pauvre vieillard! continua-t-elle, en poussant des cris. En même tems elle se leva, joignit ses mains: — Ah! ne voyez-vous pas son sang sur mes habits! — J'ai prié, j'ai supplié pour lui; je leur ai dit que je n'avois ni père, ni mère; que lui seul m'en tenoit lieu. — Si vous êtes Charles, allez-vous-en; partez! — Ils viennent, ils sont en chemin. — Je les vois sur le rocher. — Ce couteau....... Ce couteau sanglant!.....

Tel étoit le délire de son imagination égarée. De longs silences l'interrompoient par intervalle; des flots de larmes venoient de tems en tems suffoquer sa voix. Son amant veilloit sur elle avec la plus tendre, avec la plus infatigable assiduité. Mais tous ses soins furent inutiles. La vie d'Adélaïde touchoit à sa fin. — Les angoisses convulsives de son âme, les fatigues extraordinaires qu'elle avoit supportées dans ses courses, le manque de nourriture, car elle refusoit tout, à l'exception d'un peu de pain et d'eau, l'avoient réduite à un état incurable de foiblesse et de destruction.

Mais peu de tems avant que d'expirer, elle recouvra la raison ; et les derniers restes de sa force furent employés à consoler son malheureux amant. Elle lui parla d'un monde plus heureux, où ils devoient se rejoindre, et où les tyrans n'opprimeroient plus. — Elle saisit sa main, fixa ses yeux sur lui, et rendit le dernier souffle.

Avec le sombre silence du désespoir, avec des sentimens qui ne pouvoient trouver le soulagement des larmes, et qui se refusoient à toute plainte, l'infortuné jeune homme prépara, de ses propres mains, la tombe de celle qu'il aimoit: il couvrit lui-même le corps de terre ; dernier devoir que l'humanité paie aux morts !....... Les flambeaux, les draps mortuaires, l'appareil lugubre des funérailles n'existoient plus dès longtems dans la République désolée ; et l'officier municipal rendoit la poussière à la poussière, avec une insensible précipitation.

L'amant d'Adélaïde aima mieux remplir lui-même cette triste fonction pour l'objet de sa tendresse.

Le jeune de M**. passa la nuit entière sur le tombeau d'Adélaïde. Marianne, qui l'avoit suivi, le supplia humblement de retourner à la maison: il lui montra la terre nouvellement remuée, et lui fit un signe de la main, comme pour lui

dire qu'il desiroit qu'elle se retirât et le laissât livré sans distraction au cours de ses méditations et de ses sentimens.

Le lendemain, au point du jour, il revint à la maison, et il appella Marianne. Il la remercia de ses soins pour Adélaïde; il l'assura de son éternelle reconnoissance. Tandis qu'il lui parloit, l'émotion étouffoit sa voix; et tout-à-coup un déluge de larmes, les premières qu'il eût versées depuis la mort d'Adélaïde, vint soulager son cœur oppressé. Quand il fut revenu à lui-même, il dit adieu à Marianne, et il sortit précipitamment de la maison, en répétant plusieurs fois à voix basse: — Ceci sera vengé.

Il avoit dit à Marianne qu'il alloit rejoindre son bataillon; mais toutes les recherches qu'on a faites depuis pour savoir ce qu'il étoit devenu, ont été vaines; on n'a plus entendu parler de ce malheureux jeune homme: vraisemblablement le désespoir lui fit chercher et trouver la mort, en combattant les ennemis de sa Patrie.

LES PRISONS

DE LYON,

Et des horreurs qui furent commises dans cette ville, pendant la tyrannie de 1792 et 1793; publiées par le cit. A. F. DELANDINE.

Après un siége mémorable, où l'on éprouva toutes les horreurs de la famine, toutes les fureurs qui suivent les guerres, et sur-tout celles de parti; après divers combats où le courage déploya toutes les vertus qui accompagnent le mépris de la vie, et le desir de se dévouer pour son pays; Lyon combattant pour le maintien des lois, pour l'intégralité de la représentation nationale, pour la défense des députés proscrits par la tyrannie, pour la conservation des intérêts légitimes du peuple, Lyon défendu long-tems par 5000 hommes exténués, fut forcé d'ouvrir ses portes à cent-mille. Une loi formidable et inouïe déclara suspects au gouvernement tous ceux qui, par leur rang, leur fortune ou leurs talens, avoient acquis des

droits à l'estime publique. Un décret plus spécial désigna comme chefs de l'insurrection les prêtres et ci-devant nobles, les fonctionnaires publics et hommes-de-loi, qui se trouvèrent dans les murs de Lyon, et les condamna à périr. Tous les officiers, tous ceux qui furent casernés pendant le siége, devoient éprouver le même sort. Dorfeuille (1), après avoir parcouru les départemens environnans, pour y établir des clubs, pour y animer contre les propriétaires la classe indigente, toujours prête à se réveiller aux mots de concession, d'égalité, de partage; Dorfeuille, à la tête d'une commission, commença d'appliquer cette loi à un grand nombre de citoyens arrêtés, et les envoya à l'échafaud. Par-tout on établit des sections redoutables, ne s'occupant qu'à accueillir quiconque y venoit dénoncer, qu'à saisir et séquestrer les biens de ceux qui

(1) Ce n'est point l'homme estimable du même nom, qui fut directeur des spectacles de plusieurs grandes villes, avec le citoyen Gaillard, entr'autres, à Paris, des *Variétés amusantes*, maintenant *Théâtre de la République*, et qui vient d'établir, auprès du directoire exécutif, un spectacle bisarrement désigné par un nom grec, *Odéon;* le comédien qui a rendu sa mémoire à jamais exécrable dans l'histoire du terrorisme, eut le bonheur, il y a quelques années, de mourir effrayé de ses crimes et de ses remords. (Note de l'Editeur.)

étoient dans les fers, ou qui avoient eu le bonheur de fuir. Les uns se cachèrent dans des antres solitaires, où ils regrétèrent d'avoir acquis des talens qui les faisoient proscrire. Les autres pénétrèrent chez l'étranger; ils lui portèrent les modèles de nos métiers, les dessins de nos manufactures.

Réfugié dans un pays entrecoupé de monts revêtus de sapins et de chênes, je m'y croyois en sûreté. Là, j'oubliois toutes les passions qui agitent l'âme, pour ne desirer que la paix. Là, je cherchois à ignorer tous les évènemens, puisqu'ils n'étoient que funestes, à vivre avec les livres plutôt qu'avec les hommes, à me perdre dans l'histoire des siècles passés, pour ne plus appercevoir le siècle présent.

Ces instans de calme ne furent pas de durée; on vint m'avertir qu'on avoit arrêté deux ou trois habitans de ces montagnes, et qu'on devoit y revenir pour en arrêter encore. Les premiers, conduits à Feurs, y gémissoient dans des prisons obscures et mal-saines. Un tribunal redoutable y avoit déjà commencé sa terrible mission. Déjà, de la sommité de ces rocs, à diverses fois, des coups de feu s'étoient faits entendre; et l'on assuroit dans le village que ces coups avoient privé de la vie plusieurs hommes dans la fleur de l'âge. On me dit, mais je ne

pus le croire, qu'ainsi venoient de périr le bon Rochefort et son fils, se tenant embrassés l'un et l'autre pour tomber et mourir ensemble. On immola ainsi Lattard, sortant à peine de l'enfance, à côté du vertueux de Meaux, ayant passé soixante ans de sa vie à rendre à ses concitoyens une impartiale justice: la Chaize renommé pour la variété de ses connoissances et l'agrément de son entretien: l'honnête Clorobert; Bigni; la Barre faisant le plus généreux usage de ses biens: Saint-Polgue un peu bisarre, mais à qui l'annonce de la mort ne parut que celle d'un voyage ordinaire: Pariat-Civen, jeune médecin instruit, dont la perte plongea dans le deuil une famille inconsolable: Géni, attaché comme lui à l'art de guérir, voulut délivrer ses juges d'un crime de plus. Il connoissoit les plantes amies de l'homme affaissé sous la tyrannie et qui peuvent l'en affranchir: une boisson mortelle, préparée de ses mains, termina son existence......

Un vieillard couvert de sueur traversoit le vallon. C'étoit l'honnête Laurent. Je l'appelle, il accourt. Son cœur étoit oppressé, son œil humide. « J'arrive de Feurs, me dit-il; n'en doutez pas, Dieu punit les hommes de l'oubli de ses saintes lois. Il ôte à ce monde pervers tous ceux qui sont doux, bienfaisans, pieux. La France entière ne renfermera bientôt plus

que des forcenés et des tigres. Il n'est que trop vrai, l'affreuse guillotine étincèle dans le lieu que je viens de fuir. Cette allée du Rosier, seule promenade où la jeunesse alloit se livrer à d'innocens plaisirs, cette allée est couverte de sang, de cadavres et de tombes. Sous ces arbres verdoyans, asyle de la douce joie, on a creusé une vaste fosse; l'herbe est blanchie par la chaux qu'on y a transportée pour y dissoudre promptement les corps.... Triste allée du Rosier! tu ne reverras plus que le voyageur égaré; on ne se promènera plus sous ton ombre..... »

Ainsi me parla ce malheureux vieillard, et la frayeur vint glacer mon âme, que l'innocence auroit dû rassurer. Bouleversement complet des mœurs et des sentimens, qui jette sur la vertu les angoisses du crime, et sur la modération et la probité, les dangers qui ne devroient suivre que l'assassin! Combien de fois, après un soupé attendrissant où ma famille offroit tous les âges, j'ai dit adieu à mon père, à ma mère, à mon épouse, à mes enfans qui soupiroient, et suis-je allé dans les ténèbres, coucher sous le chaume du pauvre qui m'accueilloit avec transport, ou dans un pavillon éloigné, tout en ruines, ouvert à tous les vents, mais du moins au sommeil! C'étoit sur-tout en apprenant une arres-

ferre ; il semble voler : le trajet est fait en un jour. Déjà ces deux zélès, ces deux intrépides défenseurs sont parvenus sans crainte à la commission temporaire et au tribunal. Ils y parlèrent en ma faveur ; le mandat d'arrêt ordonnoit le plus prompt jugement ; leurs démarches, leurs plaintes audacieuses obtinrent du moins une prolongation de tems ; et je leurs dus de pouvoir être conduit à la maison de détention dite des Recluses, avec les autres prisonniers.....

Cette prison située rue Saint-Joseph, servoit autrefois de retraite aux filles de mauvaises mœurs, que la police y renfermoit. Depuis la destruction de cet établissement, on a fait de la partie inférieure de la maison, des salles d'arrêt et des cachots. Là, sont retenus des hommes soumis au tribunal correctionel, ou qui subissent le jugement qu'il a rendu. Dans le premier étage et plus haut, se trouvent de vastes salles nommées Conciergerie, et des cellules vers les combles. C'est là qu'on entassa une foule de Lyonnois qui jouissoient de quelque existence civile ou politique. Les uns y étoient désignés sous le titre de muscadins, de fanatisés, de messieurs, de fédéralistes ; d'autres sous celui de girondins, de modérés, de contre-révolutionnaires. Cette dernière qualification étoit la plus générale, comme étant la plus vague, la plus

capitale. On la distinguoit dans les dénonciations et les mandats d'arrêt, par l'épithète de simple, de double, de triple, de quadruple contre-révolutionnaire. La dénonciation d'Imbert, m'a-t-on dit, déposée dans sa propre maison, entre les mains de la commission temporaire, l'appelloit quintuple contre-révolutionnaire. Sans doute on n'avoit pas poussé plus loin cette singulière qualification.

Mon épouse et l'un de mes fils m'accompagnèrent jusqu'à la porte des Recluses. Le plaisir de les voir, de leur parler avoit soutenu mon courage pendant le trajet; mais lorsque je me vis dans la cour, lorsque j'apperçus entre eux et moi une épaisse grille se fermer, lorsque je sentis que ma liberté, mes plus douces affections, ma sûreté, ma vie restoient de l'autre côté de cette grille : c'est alors que j'éprouvai le malheur d'être arrêté, que je me vis aux portes fatales de la mort. Alors, pour la première fois, mes larmes tombèrent, et je dis avec le psalmiste : « Au milieu de mes jours, il me faut mourir, et je cherche vainement le reste de mes ans. »......

A mon entrée aux Recluses, environ douze-cents Lyonnois arrêtés depuis le siége, en peuploient l'enceinte. On y calculoit alors que les quatre cinquièmes au moins devoient périr. Il

ne valoit pas la peine de songer à se défendre. C'étoit moins une prison ordinaire qu'un vaste bercail, où de tranquilles victimes attendoient le jour qui devoit les conduire à la boucherie du gouvernement. Les premiers avec lesquels je conversai de notre sort commun, de leurs espérances trop mensongères, n'échappèrent pas au couteau funeste. C'étoient l'honnête Jourdan qui, ne croyant pas avoir rien à redouter, se fit conduire, quoique malade, au tribunal qui l'envoya à l'échafaud; les deux Valesque; les honnêtes négocians Giraud et Candy; Lauras de Saint-Cyr, vieillard grand et majestueux, tous fiers de leur innocence et de leurs vertus. C'étoient le bon Sémenol de Montbrison, disant à tous: Je ne crains rien; car imaginez que, par prudence et pour me garantir, je suis allé chez moi deux fois au club; Bianchi, plein d'honneur; Goyet de Villefranche, vieillard érudit et intéressant; son compatriote Girardet, espérant être bientôt libre, et offrant à chaque prisonnier de remplir avec zèle ses commissions. Ils partagèrent le sort de Jourdan. Ils étoient tous du nombre des cent prisonniers qui partirent des Recluses à onze heures; ils n'arrivèrent qu'à plus de midi à l'Hôtel-de-ville: à midi et demi, dix-sept étoient déjà condamnés, livrés aux bourreaux, exécutés. Quinze jours auparavant, une autre

centaine sortie le primidi, étoit tombée sous la hache avant la fin de la décade; et il n'en n'échappa que trois.

C'est aux Recluses que je trouvai..... l'architecte Dupoux, arrêté pour n'avoir pas laissé brûler sa propre maison, et en avoir éteint les flammes allumées par la bombe, pendant le siége..... Là, je trouvai les deux frères Pérussel, dont le plus jeune, doué de douceur et de la plus intéressante figure, me disoit: « Maintenant on peut faire de nous ce qu'on voudra. Mon père, arrêté, vient d'obtenir sa liberté: il vit. Pour nous deux, nous voilà tranquilles, et nous pouvons périr sans regrets. » Ils ont péri.

C'est aux Recluses que les journées sembloient avoir plus de vingt-quatre heures: cependant on y lisoit, on y écrivoit, on y jouoit; mais les images continuelles du ravage et de la destruction, le peu d'espérance, l'évidence du danger donnoient à presque tous les détenus une sérénité stoïque. A force d'avoir craint, on ne craignoit plus. Le sacrifice étoit déjà fait. La vie ne paroissoit plus que le lot le plus rare de cette loterie sanglante. La conversation se ressentoit de cette position. Elle étoit moins sérieuse que réfléchie; elle étoit douce, jamais lamentable. Souvent elle offroit des sujets neufs et piquans. Un jour on parloit de la chaîne inévi-

table des évènemens, de la suite irrévocable des choses. Tout-à-coup un prisonnier s'écria avec sang-froid, que tous nos maux venoient de Charles-Martel. On le crut fou. Alors il prouva savamment que, si ce guerrier eût été vaincu, il y a mille ans, les Sarrasins déjà maîtres de la Guyenne, de la Saintonge, du Périgord et du Poitou, eussent étendu leur domination sur toute la France; que plus de trois-cents-mille hommes repoussés de nos côtes, ou tués dans le combat, nous eussent apporté le gouvernement de l'Asie et le turban. Dès-lors, plus de querelles religieuses, ni de chocs entre les anciens ordres de l'Etat, plus d'assemblées, de clubs, de comité de salut-public; plus de siége, plus de prison. Le régime turc lui paroissoit valoir mieux que le régime révolutionnaire, et glaive pour glaive, il préféroit le sabre du bacha, frappant rarement, à la guillotine qui frappoit sans cesse.....

Toute prison a d'ordinaire son préau, ses cours. Celle des Recluse en possède de spacieuses et d'aérées; mais elle sont sur le derrière du bâtiment, et non à l'usage des prisonniers. La plus petite leur est seule réservée, et n'offre pas une perspective satisfaisante.

En face se trouve le guichet fatal, garni de son épaisse grille de fer. Là, on rejette inhu-

maînement

mainement la supplique de quiconque n'offre que des larmes. Là, chaque prisonnier apperçoit le guichetier menacer, repousser, ou se montrer traitable. Il est long-tems dans le doute si l'ami bienfaisant qui doit le servir, si la femme chérie qui a promis de venir le consoler, pourront pénétrer ou resteront dans la rue pendant la journée entière, les pieds dans la boue, la tête exposée au soleil ou à la pluie. Il goûtoit quelque espoir, et même un instant de joie, chaque fois qu'il voyoit chargés du soin de l'entrée, les guichetiers Malaval, Meunier et Durand, qu'on avoit reconnus pour les plus doux.

Vis-à-vis le guichet est la conciergerie, et au-dessous le corps-de-garde, peuplé, dans les tems de tyrannie, de soldats de réquisition. La garde se relevoit à midi : il étoit curieux de comparer la joie de ceux qui sortoient, avec l'ennui qui gagnoit, dès l'entrée, ceux qui arrivoient : le fusil sembloit leur tomber des mains.

D'un côté de la cour, on voit le sombre mur d'une église, et à son pied un petit toit et la mardelle d'un puits à moitié renversée par un éclat de bombe. Ce triste aspect, cette ruine, ce temple solitaire, où le culte de Dieu même est détruit, nous faisoit réfléchir à la chûte de tout ce qui est utile et grand, aux fureurs de l'homme.

De l'autre côté se trouve, au premier étage, le logement du cantinier et du concierge. Souvent ce dernier, se mettant à la fenêtre, se plaisoit à gourmander de-là les porte-clefs trop indulgens, à fomenter par ses ris les injures et les rixes élevées entre les criminels sortis pour quelques instans de leurs salles basses ou de leurs cachots. Le sang humain tapisse la muraille de cette partie des bâtimens. Pendant le siége, une bombe tombe, éclate au milieu de la cour, et emporte un prisonnier qui s'y trouvoit. Ses membres furent mis en lambeaux; son sang jaillit et se dispersa en une bruine jaunâtre qui a coloré le mur. Sa cervelle, lancée dans divers interstices des pierres, s'y est durcie, et y forme un ciment horrible digne du lieu.

C'étoit au milieu de ces objets lugubres, que, pour tout soulagement à leurs peines, pour tout exercice nécessaire à leur santé, les prisonniers pouvoient faire quelques pas, et ce qu'on appelloit leur promenade. Pour ne point s'étourdir en allant et revenant sans cesse, on prenoit autant qu'il étoit possible la diagonale: c'étoit le moyen d'avoir quatre à cinq pieds de plus à parcourir. Le soleil venoit pour peu de tems assainir et sécher le pavé de cet espace presque toujours infect et humide. Là, une

foule d'hommes resserrés, pressés, se heurtant, cherchent à aspirer l'air. Des soldats, des prisonniers, des commissionnaires, des femmes, des criminels, des guichetiers, des gendarmes, des espions, des commissaires de section à longues moustaches, protégoient, imploroient, conversoient, chantoient, pleuroient et juroient. Par-tout des visages haves, décolorés, sillonnés par les larmes, flétris par l'inquiétude ; par-tout des vêtemens souillés et en pièces, des bonnets rouges ou à poil, des cheveux en désordre, de longues barbes.

Un convalescent réfugié dans un angle, et soutenu par un compagnon d'infortune, lui dit : « Il falloit me laisser mourir. » Plus loin, des galeux adossés à la muraille, se frottent à toute outrance. Ici, l'un emporte du vin, casse sa bouteille, et tempête contre les auteurs de l'accident. Là, un autre achète et dispute de prix avec celui qui a quadruplé la valeur de l'objet qui lui est nécessaire. Un prisonnier fend la presse à grands pas, coudoie tout ce qu'il rencontre ; il semble par sa marche précipitée devoir hâter la décision de son sort. Un autre, affoibli par la mauvaise nourriture et la tristesse, s'avance à pas lents, et profondément recueilli. Agenouillés contre le mur de l'église, des prêtres oubliant la terre et les maux de la vie, parlent à Dieu,

tandis que des filoux rodant autour d'eux, glissent furtivement la main dans leurs poches, pour s'emparer de leurs porte-feuilles. Le vieux curé de Soucieux, octogénaire, fut complettement dépouillé : on ne lui laissa ni mouchoir, ni argent, ni tabatière. Que faire sans ressources? Il en trouva auprès de Guérin, curé d'Avenas, et du vicaire Cheuseville, jovial, courageux et instruit. Ceux-ci étoient réfractaires; le vieux curé ne l'étoit pas. « Voilà, lui dirent-ils, du linge, de l'argent, du tabac: nous causerons, nous mangerons ensemble; mais nous ne dirons pas le bréviaire ensemble. »

Un rafinement de barbarie avoit réuni ainsi dans le même lieu les opinions diverses, et, ce qui étoit plus affreux encore, l'honnête homme et le fripon, celui qui ne se reprochoit rien avec l'assassin de son bienfaiteur, la probité avec le crime, l'innocent qui devoit marcher à l'échafaud sans le mériter avec celui qui le méritoit depuis long-tems, et n'y fut pas conduit. On distinguoit aisément les scélérats, à leur air féroce, à leur ivresse, à leurs imprécations continuelles, et les plus dangereux d'entr'eux aux fers qu'ils traînoient. Non, rien ne m'a affligé davantage, n'a plus profondément soulevé mon cœur, que d'entendre le bruit retentissant de ces chaînes, et de me voir abordé, pressé par

ceux qui les portoient avec une sorte d'orgueil et de joie. Cependant au milieu de cette troupe affreuse et homicide, j'ai vu deux de ces prisonniers conserver le sentiment de la reconnoissance, de la générosité et du courage.

Les deux prisonniers dont je viens de parler étoient un Forésien et un Provençal.

Le premier, nommé Charbonnières, petit, fort et rablé, condamné à une longue détention, subissoit son sort avec gaîté, et se donnoit le titre de prévôt de salle, comme le plus ancien hôte du lieu. En cette qualité, il faisoit les honneurs aux arrivans, leur indiquoit le coin obscur où ils pourroient dormir ou rêver à leurs peines, et n'oublioit pas sur-tout de leur faire l'énergique avertissement de payer leur bien venue, en régalant toute la chambrée.

Lorsqu'après le siége, on réunit aux habitans de la geole les prétendus contre-révolutionnaires, la même salle basse, la même paille reçurent d'abord les uns et les autres. L'honnêteté, les attentions de Charbonnières augmentèrent à proportion du nombre des nouveaux prisonniers. On voyoit parmi eux le ci-devant marquis de Pure, qui avoit passé sa vie à chercher sans cesse à se libérer, en s'endettant chaque jour davantage, espèce de philosophe stoïque, pauvre avec de belles terres, mal logé

en bâtissant de belles maisons, ne vivant que de lait et consommant une grande fortune. On y voyoit Forêt, maire de Roanne, vieillard doux et sans humeur, Dupleix de Charlieux, gai dans l'infortune, quoique lisant tous les jours Young, ayant des connoissances littéraires dont il faisoit un agréable usage, et respectant beaucoup une orange qu'il conservoit, disoit-il, pour se rafraîchir lorsqu'il iroit à la guillotine. Heureusement pour lui l'orange sécha, et quelque tems après il échappa à la mort. On y voyoit encore l'un des compatriotes de ce dernier, mais qui ne fut pas aussi heureux: c'étoit Popule, l'un des administrateurs du premier département de Lyon, homme instruit, qui, malade et perclus de ses jambes, fut ensuite porté à bras sur l'échafaud.

La salle étoit longue et obscure. Les cinquante nouveaux venus prirent place près de l'entrée. Trente prisonniers anciens occupoient l'autre extrêmité. Un grand manteau bleu, étendu sur deux clous contre la muraille, en tapissa pendant quelques jours toute la largeur. Là, caché sous l'ampleur du drap, Charbonnières, tandis que les autres détenus se promenoient le jour ou dormoient la nuit, grattoit le mur et en arrachoit les pierres. Le travail fut aussi long qu'opiniâtre; mais trois associés le rendirent plus facile. L'un

portoit continuellement dans sa poche le mortier dégravé, les petites pierres, les débris, et alloit les disperser dans la cour. Deux autres chantant alternativement à gorge déployée étourdissoient leurs malheureux compagnons d'infortune qui ne se doutoient de rien, souffroient et prenoient patience. Une feinte dispute vint couronner le projet. Pendant que des menaces on en étoit venu à l'action, que les coups de pieds distribués de toutes parts faisoient fuir qui n'en vouloit pas recevoir, une pierre énorme détachée des autres, céda à un violent effort et roula en-dehors dans le bâtiment contigu. C'en étoit assez pour le moment; Charbonnières, rentré dans la salle, étendu sur sa paille, se promit bien de profiter de la nuit pour dire adieu à la prison.

Quel fut son étonnement lorsqu'il s'apperçut que l'ouverture n'avoit d'issue que dans l'église voisine, que celle-ci devenue un magasin national, remplie d'objets d'équippement pour les armées, étoit fermée par de doubles serrures, et des cadenats impossible à rompre sans instrumens et de forts leviers! Le courage croit avec les obstacles; Charbonnières et ses aides ne le perdirent pas. Ils résolurent de percer encore le mur de l'église et tous ceux qu'ils rencontreroient. Sans autre secours que la chappe

de leurs boucles, et la lame d'un mauvais couteau, l'ouvrage fut commencé dans un *angle* de l'édifice à l'opposite de la prison. Le magasinier du dépôt logeoit derrière ce lieu. Le *bruit* sourd qu'il entendoit devenoit chaque nuit plus distinct, plus près de sa chambre. Bientôt *il y* vit tomber des fragmens de pierre et de gravier. Il ne douta plus que les prisonniers n'*eussent* pénétré jusques-là. Minuit sonnoit; il se lève; il instruit le concierge; ce dernier accourt, écoute, voit, est convaincu du projet. Aussi-tôt, il se hâte d'assembler la garde et d'arriver à *la* salle basse. Les portes en sont ouvertes avec fracas. De toutes parts, des flambeaux, des bayonnettes, des sabres nuds. Tous les soldats jurent, menacent, et le concierge plus qu'aucun. Les prisonniers se réveillent effrayés; ils croient que le massacre général dont on a si souvent épouvanté leur imagination va se réaliser, et ils se préparent à mourir; Charbonnières et ses compagnons, revenus au bruit, étoient tapis dans leur paille. On visite les murailles, on lève le manteau; qu'elle surprise pour les détenus! Une large ouverture, faite comme par enchantement, sans qu'aucun d'eux sans soit apperçu! En vain protestent-ils de leur innocence; le concierge ne peut y croire. Il ne voit dans toute la chambrée que des complices; il annonce que

tous vont habiter dorénavant d'humides cachots, et il ordonne d'apporter à l'instant toutes les cordes et tous les fers. Les guichetiers s'empressent d'obéir; la consternation est générale. Chacun eût préféré une prompte mort à ces chaînes, à ce séjour, à cette infamie. Déjà quatre détenus étoient liés, lorsque Charbonnières paroissant sortir d'un profond sommeil, se lève, et du ton d'un général accoutumé à braver tout danger, il ordonne de suspendre tant de rigueur. « Tous ces hommes que vous effrayés, ajoute-t-il, sont innocens. Peut-être même auroient-ils eu la fausse délicatesse de ne pas vouloir profiter du moyen qui alloit leur être indiqué pour fuir. Cherchez-vous l'auteur du projet ? c'est moi. Je ne veux céder à personne l'idée, l'honneur de l'avoir conçu : mais j'ai eu des aides pour l'exécuter. Ces trois prisonniers qui, malgré le bruit, feignent de sommeiller, ont partagé le travail, sans avoir maintenant le courage d'en partager l'aveu. On peut justement les saisir. » Puis s'adressant au concierge : « Mon intérêt, lui dit-il, est de sortir d'ici ; le tien est de m'y retenir et de me bien garder. Nous avons fait l'un et l'autre notre devoir. Fais apporter tes fers. Vois leurs empreintes sur mes jambes ; elles y sont faites. Je dormirai fort bien dans ton cachot en y rêvant

à tout le plaisir que j'aurois eu à te procurer ici un logement vide, et à de nouveaux moyens d'y parvenir. » Tous gardoient un profond silence pendant cette harangue. Charbonnières s'assit un instant; on lui mit les fers, il regarda avec mépris ceux qui lui reprochoient de les avoir déclarés; il souhaita un sort heureux aux habitans de la salle, et alla gaîment s'ensevelir dans son cachot.

Charbonnières contracta une maladie dangereuse dans ce séjour. Transporté à l'hôpital des prisonniers, il en sortit lorsqu'on vint y chercher ceux qui devoient être interrogés par la commission révolutionnaire. Il se dit aussi-tôt arrêté depuis le siége, justiciable du tribunal, en préférant ainsi de subir un second jugement plutôt que de finir le tems fixé à sa détention. Il fut hardi, adroit et heureux. Les juges ne trouvant contre lui ni dénonciation, ni son nom même sur leurs registres, le déclarèrent bon sans-culotte; sans bien et sans crime, et le firent mettre promptement en liberté.

Je viens au second prisonnier dont j'ai parlé plus haut. Un Provençal âgé de 22 ans environ, de la figure la plus intéressante, grand, bien-fait, toujours mis avec plus de propreté que les autres détenus, chantant avec goût, parlant de même, possédant l'italien, sachant bien sa propre

langue, paroissant enfin avoir reçu une éducation très-soignée, avoit corrompu tant d'avantages par l'amour du jeu et du vol. Détenu aux Recluses, les accens flatteurs de sa voix y charmoient quelquefois les ennuis de ce séjour. Ses camarades avoient pour lui cette sorte d'attention et de respect que, dans toutes les professions, dans tous les arts, l'homme médiocre ne peut s'empêcher d'accorder à des talens supérieurs.

Je me promenois dans la cour; il m'avertit que mon mouchoir sortant un peu de ma poche, alloit disparoître bientôt sous les mains exercées de ces messieurs. Je profitai de l'avis, et le remerciai avec un air d'étonnement qui lui témoigna sans doute que j'étois surpris qu'il n'eût pas profité lui-même de l'avantage que je venois de lui offrir. « Votre surprise, me dit-il aussi-tôt, cessera en me connoissant. Depuis plus de quatre ans, je m'appropie ce qui me convient, mais ce n'est qu'avec noblesse que je fais un métier qui devroit être plus honoré qu'un autre, puisqu'il y faut plus de courage. Je rougirois d'envahir un objet de peu de valeur, et sur-tout à un prisonnier. Vous pouvez être plus riche que moi, mais je me crois plus heureux, plus en sûreté que vous. »

Ce discours me fit entrer avec lui dans une plus longue conversation, et il augmenta mon étonn-

nement par ses connoissances, sa gaîté et la sorte de philosophie qui animoit ses récits. « La nature a fait quelque chose pour moi, me dit-il, et j'ai cru lui obéir en suivant le goût irrésistible qu'elle m'a donné pour le plaisir. Je me regarderois comme un hérétique à ses lois, et même comme un insensé, si je ne suivois aveuglément les penchans qu'elle m'inspire. Mes parens ont voulu faire de moi ce que la société a appelé un honnête homme; mais la nature a triomphé de la société; et c'est ce qui m'a fait croire à la fatalité et, comme disent les poétes que j'étudiai dans mon enfance, aux décrets immuables du destin. Je ne trouve raisonnables ici-bas que les Orientaux, persuadés de la prédestination, et qui pensent marcher invariablement et sans s'écarter d'un pas, au sort qui les attend et qui leur fut fixé dès leur naissance. Je vais au mien, du moins avec calme et gaîté. Que ne suis-je né au milieu des Arabes! J'aurais cherché à devenir un chef belliqueux, et l'effroi des caravannes Que sais-je si, placé dans des circonstances favorables, je n'eusse pas été, tout comme un autre, un conquérant de l'Asie. J'ai fait souvent le siége d'une maison considérable, et je m'en suis mis en possession par la ruse ou la force, avec autant de plaisir, avec des battemens de cœur aussi vifs qu'en ont pu éprouver Alexan-

dre et Tamerlan, en s'emparant de Babylone et de Sarmarcande. Croyez-moi, jamais je n'arrêtai sur un chemin un voyageur solitaire, ni une femme timide. A des hommes lâches ou foibles, ces exploits communs. Mon premier essai fut, dans le midi de la France, le vol d'un monastère considérable. Il étoit habité par des filles, mais il y avoit des jardiniers et des chiens; mais ce monastère touchoit à un village, d'où l'on pouvoit accourir au premier bruit. C'étoit la nuit d'un dimanche : les nonnes étoient au chœur, vers les onze heures du soir. Dans l'espace de demi-heure, je franchis les murs du jardin, je pénétrai dans le cloître, je visitai toutes les cellules, j'en fonçai toutes les portes. Rien n'échappa à mes regards. Sans perdre de tems, je jettai les effets par les fenêtres : mes camarades postés par moi, les recueillirent dans des sacs. Bientôt ceux-ci sautèrent le mur de clôture; nous les suivîmes : des chariots étoient disposés au bas, et en un instant tout disparut. Quelle dût être la stupéfaction des religieuses, lorsque, de retour, un pouvoir surnaturel leur parût avoir tout bouleversé, tout ravi; lorsqu'elles ne purent douter qu'un malin esprit seul étoit capable d'opérer, en si peu de momens, tant de ravages! Cette première expédition me valut le titre de Petit-Diable, que mes camarades m'accordèrent

par acclamation. Dans la suite je me suis efforcé de m'en rendre digne.

« Si jamais, ajouta le Petit-Diable, on me laisse vieillir; si jamais, pour remplir le proverbe, étant vieux, de diable je me fais hermite, je veux, dans une solitude aimable, écrire ma vie. Peut-être vous la lirez, et vous jugerez alors que de finesse, quelle effronterie, que de prévoyance, que d'agilité, que de courage il m'a fallu avoir suivant les lieux, les tems, les évènemens! Déjà les dangers, les voyages, les complots m'ont donné l'expérience d'un vieux capitaine. Mon ouvrage pourra offrir tout ce qui constitue l'intérêt, d'heureuses négociations, des combats, des traités de paix. Il auroit le but moral le plus marqué, en prouvant que la réputation n'est qu'une chimère et un jeu du hasard, puisqu'elle attribue toujours l'honneur ou le blâme à qui eût obtenu l'un pour l'autre, s'il eût été placé dans une autre situation. La politique y trouveroit en action les principes du gouvernement, et verroit que je fus, pour ce moment, un excellent citoyen. En effet, que nous prescrit-on? l'égalité; je l'établis: la division des grandes fortunes; je l'opère: que les riches doivent partager leur superflu; c'est une vérité dont je m'efforce de les convaincre: qu'ils doivent être traités révolutionnairement; je ne fais autre chose:

que les hommes éclairés sont des ennemis et deviennent suspects ; ils me le sont également, et je fuis la lumière et l'observation. Les meilleurs citoyens maintenant, les plus honorés, les seuls qui commandent sont ceux qui, ne sachant rien, peuvent à peine signer leur nom. Sortis un instant de l'indigence par le pillage, ils y rentreront bientôt par l'insouciance et le désordre. Ils jurent, ils dilapident, ils arrêtent, ils proscrivent. Ce gouvernement paroît fait pour des pirates, des flibustiers, pour mes compagnons et pour moi....... On m'a arrêté aux portes de cette ville, parce qu'on m'a trouvé porteur de vingt louis. Cet or a disparu, et je ne suis pas si fou que de le réclamer. Comme un bon frère, je pense qu'il est juste que d'autres en profitent. J'ai fouillé, on m'a fouillé ; j'ai pris, on m'a pris ; tout est égal dans la vie ; et, je le répète, le plus heureux, comme le plus sage, est celui qui voit tous les évènemens déterminés, qui n'a ni la goutte, ni la pierre, chante, fait l'amour et se porte bien. »

Quelques jours après cette conversation, le Petit-Diable présenta une pétition à la police correctionnelle, fut interrogé et élargi.

Le moment du repas étoit toujours assez gai. Au bruit de l'ouverture des paniers, un rayon de joie se répandoit sur toutes les faces. On dé-

venoit gourmand, faute de tout autre plaisir. Le pain étoit affreux; mais la chère souvent délicate. On s'invitoit, on s'appelloit, on réunissoit son plat à ceux de ses amis. On n'oublioit pas sur-tout de porter une portion choisie et sacrée au camarade pauvre dont les parens étoient fugitifs, ou, ce qui étoit plus affreux encore, qui l'avoient abandonné. Retiré dans un angle obscur de la salle, on l'apperçut ne se nourrissant que de son pain noir; aussi-tôt les mets affluèrent. Il rougit un peu, la première fois qu'il les accepta. Depuis, il parut s'y accoutumer.

En arrivant à la prison, j'allois souper solitaire, et n'avois pas encore mon panier; mais, au moment même, dix personnes m'invitèrent. « Je n'ai pas long-tems à jouir, me dit doucement un vieillard, je mérite la préférence. » Il l'eut, et je soupai avec le bon et respectable Faulin, qui, par sa douceur et son aménité, avoit été surnommé papa Faulin. En effet, tous les habitans de la chambrée l'aimoient comme des fils. Il avoit plus de quatre-vingts ans. Je ne puis oublier non plus tant de petits dons de l'amitié; la cafetière que me laissa mon aimable voisin Courcelles, que ses intéressantes filles venoient chaque jour consoler; le verre de bois que m'a donné Boyer-Sugni. J'ai eu le

malheur de perdre le couteau que Dervieu-Goiffieu me força d'accepter en m'embrassant, et en allant au tribunal et à la mort.

Un proverbe, né sans doute dans les prisons, dit : Qui gagne du tems, gagne souvent la vie. Pour avoir l'un et l'autre, on cherchoit à être admis à la table du concierge. Celui-ci, nourri sans doute *gratis* chez le cantinier, l'en dédommageoit en recevant à sa table plusieurs prisonniers. Ces derniers payoient beaucoup et mangeoient peu. La table très-étroite ne permettoit d'y placer qu'un seul rang de plats dans toute sa longueur. Elle étoit couverte d'une grosse nappe ; mais on n'y voyoit pas de serviettes. Du pain lourd à l'ordinaire, où la pomme de terre et le grain d'orge se distinguoient à peine écrasés, du mauvais vin, de la grosse viande, mais assez bonne. Là, on assistoit un instant pour goûter le plaisir de revoir avec un plus de liberté son épouse, sa sœur, son ami. Là, on jouissoit d'un moment d'espérance, en apprenant les nouvelles du jour, que le desir de vivre fait appliquer par chaque prisonnier à son avantage. Se livroit-on quelques minutes à regarder celle que l'on chérissoit, à converser avec l'ami de son cœur, le plat étoit vide. Celui qui n'avoit personne à qui confier ses peines s'en vengeoit en dévorant les

mets. Là, on pouvoit espérer d'être placé près du concierge, de sourire à ses propos, d'implorer, par ses prévenances, sa protection. Là, enfin, on redoutoit moins d'être promptement appellé par le tribunal; les listes d'appel étant ordinairement faites par le concierge, on prévoyoit qu'il y inséreroit le plus tard possible ceux qui, par leur rétribution quotidienne, contribuoient à solder sa propre pension.

Cordebar, Parisien, sorti de la rue Mouffetard, arrivé avec l'armée révolutionnaire, régnoit en ce moment aux Recluses. C'étoit un gros garçon, à la mine pâle, à l'œil louche, ne manquant pas d'esprit, aimant avec passion les femmes et le témoignant chaque jour à table à ses voisines. Non-content de la chère ordinaire, on voyoit souvent devant lui une bouteille particulière, un plat réservé. Après un instant de distraction, un prisonnier à la vue basse n'avoit plus retrouvé le mets qui étoit à sa portée; il crut celui placé devant le concierge commun à toute la table. D'un air soumis, il tendit son assiette pour en demander. Audacieuse atteinte à la propriété spéciale du souverain! Un regard foudroyant, un refus sec et majestueux répondirent à cette balourdise. Le prisonnier confondu, redoutant d'être expulsé de l'honorable banquet, balbutia une excuse, et rejetta

sa faute, non pas sur son appétit, mais sur sa trop mauvaise vûe.

Avec le concierge des Recluses, mangeoient quelquefois, les jours de décadi, ceux des autres prisons. Alors, redoubloient la grosse gaîté et les propos équivoques. Le concierge de Saint-Joseph et Cordebar régalèrent l'auditoire d'une très-longue conférence corsairico-politique. Ce ne fut point de la traite des Nègres qu'on a abolie, dont ils firent le sujet de l'entretien ; mais de la traite des Blancs. Le premier qui savoit spéculer sur le produit journalier des esclaves de son vaste bagne, prétendit que lui seul devoit tenir sous ses clefs toutes les femmes des prisons ; que Cordebar voulant en garder cinq à six, c'étoit un attentat à ses droits ; que pour vivre en bons amis, en voisins honnêtes, il devoit patriotiquement se départir de cette légère colonie, d'autant plus qu'il avoit une cellule vide où il pouvoit les placer. « Ce genre de prisonniers, a-t-il dit, me convient ; car pour peu que le cœur parle en ma faveur, je m'amuse à faire l'humain. » Celui qui parloit ainsi, avec une taille de six pieds, un long bonnet à poils noirs, une barbe épaisse, une forte voix, une main écrasante, offroit alors un œil hagard et un ris féroce. A ses côtés, Cordebar étoit un mouton; et il faut l'avouer, Cordebar s'intéressoit au sort

de plusieurs détenus, et s'efforça de leur être utile.

Le malheureux Popule, de Rouanne, fut le seul qui encourut son indignation; aussi il étoit défendu aux guichetiers, sous des peines sévères, de le laisser parler aux personnes du dehors. Cet arrêt suprême, écrit sans orthographe, resta long-tems affiché sur les murailles.

C'étoit à la même table qu'on voyoit Verzier, greffier de la prison, à qui chaque décadi les prisonniers bien avisés portoient une légère rétribution pour qu'il n'insérât pas leurs noms sur la liste de ceux qui devoient le lendemain s'approcher des juges et aller à l'hôtel-de-ville.

Plus loin se trouvoient deux longues files de prisonniers. On y distinguoit parmi eux la citoyenne Montagny, cachée sous un nom supposé et arrêtée pour n'avoir pas voulu déclarer le lieu de la retraite de son époux : Giraud-Saint-Try, vieillard honnête et bon, dont une femme angélique, grande, belle et toute en pleurs vint à ma vue embrasser les genoux et le féliciter, d'avoir évité un jugement plus sévère, en renvoyant les Recluses pour y être détenu jusqu'à la paix. Cette femme dont la joie étoit expressive, attendrissante, étoit sa belle fille. On y voyoit Crémot, ancien officier général, uni depuis peu à une jeune femme, et qui, dans les

fers, avoit appris avec transport que pour la première fois elle l'avoit rendu père; M*** qui, ne pouvant se résoudre à soupçonner le crime, ne croyoit pas avoir à redouter la mort qui le frappa; Renaud-Parcieux moins confiant, jugeant mieux des hommes et de leurs fureurs, plein d'esprit et de sagesse. Malade, conduit à l'hôpital, on le transporta ensuite aux pieds des juges et de-là sans connoissance sur l'échafaud. On y voyoit encore le sculpteur Chinard, gai et sans inquiétude, rêvant, au milieu d'objets hideux, aux beautés de Rome et à l'Apollon du Belvédère; Saint-L**, masqué par un grand bonnet descendant sur le nez, et qui paroissoit ignorer jusqu'à son nom. Un trait d'esprit et d'adresse lui avoit fait un asyle de la prison même. Après avoir servi avec distinction pendant le siége, il étoit proscrit. Quelques jours après l'entrée des troupes de la République, il va au district, s'entend avec un ami, et sort les poches pleines de papiers inutiles. L'ami appelle la garde, fait fouiller le fugitif, trouve les papiers, dresse procès-verbal et livre le prétendu filou à la police correctionnelle. Celle-ci, sans grand examen, le condamna à la détention d'un an. Ainsi, les Recluses, ce séjour d'effroi pour tous, étoit devenu pour lui seul, celui de la sûreté et de la paix. La section le chercha chaque semaine

dans son domicile, et ne put soupçonner celui qu'il s'étoit volontairement choisi.

Les Recluses ne retentissoient jamais de plaintes, de gémissemens. La douleur y étoit tranquille : elle portoit avec elle le caractère qui lui convient, c'est-à-dire le calme de l'innocence. Souvent même elle disparoissoit entièrement dans d'aimables jeux, et au milieu de chansons qui venoient quelques instans égayer ce triste séjour. J'osai y faire celle-ci :

LE BATEAU,

CHANSON.

O mes amis,
Point de soucis !
Plongés dans l'esclavage,
Si de l'exemple de nos fers
L'Etat tire avantage,
Nos maux doivent nous être chers ;
C'est-là le vrai courage.
Sous le glaive, en prison,
Je sais pardonner au soupçon
D'une ingrate patrie ;
Puis je laisse à vau-l'eau
Doucement couler mon bateau,
Sur le fleuve de la vie.

O mes amis,
Point de soucis !

Bientôt à l'innocence
On rendra la paix, le bonheur;
Ou de notre souffrance
Sachons, victimes de l'erreur,
Voir le terme en silence.
Mourir pour son pays,
Doit être encore, ô mes amis!
Un bien digne d'envie.
Laissons donc à vau-l'eau
Doucement couler le bateau,
Sur le fleuve de la vie.

O mes amis,
Point de soucis!
Puisque par la nature,
L'homme au trépas est asservi,
Il faut bien qu'il l'endure.
Un jour de plus, s'il est ravi,
Ne vaut pas un murmure.
Tendres femmes, enfans,
Gardez nos derniers sentimens
Dans votre âme attendrie!
Vos amis, à vau-l'eau
Ont laissé couler leur bateau,
Sur le fleuve de la vie.

Ce fut la seule chanson faite dans les prisons de Lyon, à l'époque de la grande crise; mais quelque tems après, lorsque les détenus jusqu'à la paix vinrent habiter ces lieux, lorsque l'existence étoit un peu plus assurée et plus douce, d'aimables prisonniers firent retentir les Re-

cluses et Saint-Joseph de vers, de chants, et des transports d'une intéressante et touchante gaîté.

Boulard-de-Gatelier qui, à 80 ans, se plaignoit de ne pouvoir mourir : le marin Sillans qui avoit vu de près des tempêtes, mais aucune aussi affreuse, puisque les hommes instruits, probes et vertueux, y faisoient naufrages ; Barbier-de-Charly et Delurieu-Rivoire, tous les deux philosophes et résignés, tous les deux ayant eu le malheur de survivre à leurs fils : les Roannois Verne, Verdelet, Ardaillon, Bonabaud, Jouvenceel, ne songeoint qu'à rire, à se jouer d'aimables tours, à vaincre le malheur par la gaîté, et les ennuis par le courage.

Andrieu, négociant, aussi honnête que spirituel, fit sur les mêmes rimes plusieurs bouts-rimés. En voici qui méritent principalement d'être cités :

PRIÈRE.

OUI, mes crimes, grand Dieu, creusèrent ma *prison* ;
De tes nombreux bienfaits l'oubli seul la *mérite*.
N'ai-je pas employé ma plus belle *saison*
A mépriser tes loix, à vivre en *Sybarite* ?
Ta grâce et mes malheurs éclairent ma *raison* :
En mondain j'ai vécu, je veux vivre en *hermite*.
Me voilà libre enfin, j'ai brisé ma *cloison* ;
Du pauvre désormais j'adopte la *marmite*.

Mais

Mais que fais-je, imprudent? Est-ce au son du *tambour*
Que je dois sur mon front, orgueilleux *Troubadour*,
Des modestes vertus arborer la *guirlande?*
Ah! l'humilité garde un silence *profond;*
Elle espère, elle craint. Dieu, des cœurs voit le *fond*,
Et de la vanité ne reçoit point d'*offrande.*

EPITRE.

TU veux qu'en bouts-rimés j'esquisse ma *prison*,
On y voit quelques sots et des gens de *mérite;*
Des laidrons, des beautés de plus d'une *saison;*
Des rustres ennuyeux, maint et maint *Sybarite.*
Là, sont des gens sensés et des gens sans *raison.*
On rencontre l'escroc à côté de l'*hermite.*
Il n'existe pour tous qu'une même *cloison;*
Et chacun va pêcher dans la même *marmite.*

La retraite s'y fait, mais non par le *tambour.*
A travers ses barreaux j'ai vu le *Troubadour*,
A sa tant douce amie offrir une *guirlande.*

Pendant qu'autour de moi règne un sommeil *profond*,
A te tracer ces vers ma muse se mor-*fond;*
Avec bonté, Subrin, acceptes-en l'*offrande.*

Couplets à mes amis de prison, par la citoyenne Elisa Divolet.

Air: *Jeunes amans, cueillez des fleurs.*

PHILOSOPHIE, ah! c'est en vain
Que tu veux briguer mon hommage;
Si tu séduis le genre humain,
Ton pouvoir n'a pas fait un sage.

C'est aux amis, c'est aux revers,
A former une âme sensible ;
Pour moi, les uns sont l'univers ;
Aux autres je suis inflexible.

Dans d'autres tems j'ai parcouru
Un cercle brillant et frivole ;
J'ai trouvé maint cœur corrompu,
De qui le vice étoit l'idole.
Oui, ce n'est que dans les malheurs
Que la vertu n'a rien à craindre :
Quand des amis sèchent nos pleurs,
On n'a plus le droit de se plaindre.

Ce fut Etienne Décizié qui apporta aux Recluses l'air sur lequel fut faite la première chanson. Il avoit appris cet air dans la prison d'Annecy, d'où il avoit été conduit à Lyon pour y périr comme municipal provisoire pendant le siége. Il n'ignoroit pas le sort qui l'attendoit ; d'avance, il y étoit soumis. Chaque jour, matin et soir, sa fille venoit encore le faire sourire. C'étoit un enfant d'environ cinq ans, d'une jolie figure, leste, caressante, et qui promettoit beaucoup d'esprit. C'est vainement que les guichetiers vouloient résister à ses petites avances pour pénétrer dans la prison : la refusoient-ils ? elle prenoit l'instant où ils faisoient entrer quelque autre personne pour se glisser sous leurs bras, et souvent sans être apperçue. Elle contoit avec

grâce tous les évènemens de la ville. En sortant, elle offroit de faire les petites commissions des prisonniers. Aimable enfant, que vas-tu devenir sur cette terre ravagée ? ton père, ton guide vient de la quitter. Il étoit pauvre ; il a laissé ta mère, tes frères et toi dans l'indigence.

Un prisonnier octogénaire, nommé Soubry, arriva aux Recluses. Il avoit été Antonin. Avec une chevelure blanche comme la neige, un habit gris blanc, une phisionomie tranquille et vénérable, il avoit intéressé tous les prisonniers. Sa piété étoit douce et sans orgueil, sa conversation fine et sans humeur. Arrêté à six lieues de Lyon, inhumainement garotté, jetté sur une charrette venue par des chemins de traverse et pierreux, son corps en fut disloqué, et ne put jamais se redresser. Profondément courbé sous les années et la fatigue, il lui falloit l'aide de deux bras pour faire un pas; cependant il ne se plaignoit point, trouvoit tout bon et dans les vues d'une impénétrable Providence. Craignant d'être importun, il s'excusoit sans cesse d'ajouter aux autres incommodités de la prison la présence d'un vieillard malade. « Ils n'ont pas voulu me laisser mourir dans mon asyle ; disoit-il, mais je suis malin, et je veux bientôt m'échapper pour jouer un tour à la guillotine qui compte m'avoir. »

Après quinze jours d'habitation, Soubry sentit son dernier instant s'approcher. Il remercia affectueusement ses voisins de la continuité de leurs soins, en leur annonçant que bientôt ils ne pourroient les prolonger. « La mort, dit-il, vue de trop près, peut effrayer ; il faut du moins que je cherche à en diminuer pour vous le hideux aspect. J'ai pensé qu'il falloit un peu me parer pour aller au-devant d'elle. »

A ces mots il se souleva, tenant un peigne ; mais il fut aussi-tôt forcé de l'abandonner, et il se recoucha pour toujours. Ses yeux s'obscurcirent ; il sembla doucement sourire...... et il expira.

Sans regret du passé, sans redouter l'avenir, Soubry mourut. Ah ! si la vie n'est qu'un songe, pour lui son réveil fut doux. Quel spectacle tout-à-la-fois attendrissant et lugubre ! D'un côté, l'officieux Voron, tempêtant de voir qu'on pouvoit périr sans secours, espérant que ce trépas ne seroit qu'une simple foiblesse, s'efforçoit de faire pénétrer entre les lèvres décolorées de celui qui n'étoit plus, quelques cuillerées de liqueur. Un autre frottoit les pieds de ce corps immobile. De l'autre côté, deux prêtres à genoux récitoient sans distraction les derniers vœux pour les mourans, tandis que le curé Bourbon, debout, les yeux élevés vers le ciel où il sembloit

ir entrer son ami, donnoit lentement les bé-
dictions dernières à cette enveloppe insensi-
e qui ne recéloit plus une âme. Plus loin, deux
mmes pleuroient; et moi je me disois :
C'est donc ici que pour la première fois mes
ux ont vu mourir l'homme! Pour la première
s, je l'ai vu terminer son association avec la
e. Il l'a quittée sans inquiétude, sans effroi,
mme un vêtement usé. Ah! si la mort est
compagnée de tant de calme, de tant de
uceur même, pourquoi si fort la redouter?
Le bruit, le mouvement général de la pri-
n, un peu de jeu, beaucoup de lecture, la
nversation distrayoient pendant la journée;
ais lorsque la nuit étoit venue, lorsqu'on tour-
it ses regards vers cette triste paille si ra-
ment changée, si hachée, si menue, où cir-
loient de dégoûtans insectes, lorsqu'il falloit
déployer pour y chercher un instant de repos,
étoit alors que régnoit un lugubre silence,
terrompu, de distance en distance, par de pro-
nds soupirs. Le plancher étoit couvert de lits,
plutôt du plus misérable coucher; les lu-
ières s'éteignoient; la lampe fixée à la mu-
aille, noircie par son épaisse fumée, restoit
seule, sa lumière vacillante prolongeoit de vastes
ombres sur les corps étendus et sans mouve-
ment. On eût dit que c'étoit un champ de

bataille ; un vaste et sombre caveau jonché
morts. Alors arrivoit le moment de la cruelle
flexion, des dévorantes inquiétudes.... « Vivr
je demain ? Verrai-je encore une fois finir
cours de ce soleil qui ne reviendra peut-ê
que pour éclairer mon trépas ? » C'étoit ce q
chacun disoit en soi-même. On se couchoi
on cherchoit à dormir promptement, à hâ
par le sommeil l'oubli de ses peines.

A peine un repos agité avoit-il, pour la pr
mière fois, assoupi mes yeux, aux Recluse
à peine dans de trompeuses images m'offroit
ma famille, qu'un bruit aigu me réveille. J'
coute ; une cloche funèbre sonne encore ; el
a frappé les derniers coups de minuit. Ils m'a
noncent peut-être mon dernier moment. I
bruit redouble ; j'entends des armes ; c'en e
fait ; aux ombres passagères de la nuit vont su
céder peut-être des ombres éternelles. Je di
tingue le mouvement des fusils qu'on prépare
des voix brusques et retentissantes ; je suis su
mon séant, l'oreille attentive, le front baign
d'une sueur froide. Quoi ! la porte s'ouvre ave
fracas ; des soldats armés de sabres nuds pré
cèdent et accompagnent un homme noir, à long
bonnet, qui porte une lanterne sourde. Ce
homme est sans doute celui qui doit préside
au massacre, les autres vont l'exécuter. « Voic

onc la mort, me suis-je écrié? — Non, a
épondu l'honnête Fleuret mon voisin, nous ne
sommes pas assez heureux pour la recevoir en
dormant. Le bruit est venu des sentinelles placées
à la porte de la salle, et qu'on a relevées.
Cet homme qui vous a effrayé est un guichetier
faisant sa visite. Comme vous, pendant long-
tems j'ai éprouvé plusieurs fois chaque nuit un
pareil effroi. »

En effet, le guichetier s'avance, couvre
chaque visage de tout l'éclat de sa lanterne,
les compte, s'assure si les fenêtres sont bien
fermées, s'il ne se prépare aucune tentative
pour fuir. Il sort; les verrous crient, et leur
bruit devenu plus aigre, plus affreux pendant la
nuit, retentit dans les corridors, et finit par ré-
veiller quiconque affaissé de chagrins et d'in-
somnie, dormoit encore, et n'avoit point été
témoin de la visite.

Ainsi se renouvelle souvent deux ou trois
fois par nuit, suivant le zèle du guichetier de
service, ce dénombrement effrayant.

L'image d'une cruelle mort fut offerte au
réveil du capitaine Albert Doxa. C'étoit un suisse,
à large face, à haute stature, aux sourcils noirs
et épais. Il avoit servi chez toutes les puissances
Européennes, et étoit couvert de blessures. Il
paroissoit en avoir cherché et mérité quelques-

unes. Avec une tête ardente, son cœur étoit bon. Il parloit avec enthousiasme et de ses duels et de ses services. Généreux, n'ayant rien à lui, buvant de l'eau-de-vie, fumant sans cesse, il savoit se battre et obliger. Agé de 45 ans environ, il avoit toute sa vigueur, toute l'adresse d'un jeune homme. Il s'amusoit à tirer à la muraille, à toucher du genou la terre, à se relever avec force et promptitude. Il étoit à Lyon lors du combat du 29 mai, où les citoyens s'insurgèrent contre la municipalité. Doxa s'étoit intéressé au sort des premiers. Placé en tête du bataillon de l'arsenal, marchant contre l'hôtel-de-ville; il s'étoit fait remarquer à sa voix, à son intrépidité. Poursuivi par la municipalité de Lyon, il avoit déjà subi, pour la même affaire, quatre jugemens, deux à Mâcon, un autre à Bourg, un autre par le représentant Gouli. Tous avoient été prononcés en sa faveur, et l'avoient rendu à la liberté. L'amour l'avoit dédommagé de ses peines. Uni depuis peu de jours à une jeune femme domiciliée sur les frontières de la Suisse et près de Gex, il avoit oublié dans ses bras le 29 mai, lorsqu'un détachement de dragons, en le saisissant pour la cinquième fois, vint le lui rappeller. Chargé de chaînes, conduit à Lyon, jetté aux Recluses, il y arriva d'un air gai. « Je n'ai qu'un

tort, disoit-il, c'est de n'être pas venu faire enregistrer à la municipalité d'ici mes jugemens d'acquittement; mais un Suisse, et sur-tout Albert Doxa ne connoît pas ces formalités; d'ailleurs, je voulois épouser ma chère Cécile; elle me fera tout oublier. Allons, mes amis, bûvons; j'ai de l'argent; tant qu'il me restera un denier, vous pouvez tous en disposer; ma bourse est là et toute à votre service. »

Albert Doxa passa le jour à boire sans s'enivrer, à faire des armes, à parler de la Prusse et de la Hongrie. La nuit arriva; il s'endormit: vint le réveil, ou la visite nocturne. La garde relevée; on entre à la conciergerie; la visite se fait. Un municipal avec un long sabre en baudrier préside à cet examen. Doxa regarde, et est regardé. « Citoyen, dit-il, je suis ici depuis hier. Etranger, ne connoissant pas les lois françaises, on ignore sans doute que, pour l'affaire qui m'a conduit ici, j'ai déjà été acquitté quatre fois: voici mes jugemens. On m'arrête sans cesse; lis et fais-moi sortir sur-le-champ. — Tu en sortiras, lui répondit d'un ton furieux le municipal, mais pour aller à la guillotine. Scélérat, tu l'as échappé quatre fois; tu ne l'échaperas plus. C'est toi que je retrouve; c'est moi qui t'ai fait arrêter. » — Doxa, à cette réponse, resta pétrifié. Il n'avoit pas encore

formé une phrase de quelques mots entre-coupés; que le municipal avoit disparu.

Le lendemain, le capitaine fut conduit à l'hôtel-de ville, et bientôt condamné. On le li aussi-tôt. Il demande qu'on lui laisse une mai libre pour tenir sa pipe; réuni à un grand nombre de victimes marchant à la fusillade, l'un de ses malheureux compagnons lui dit : Vous ête Suisse, et l'on nous a assuré qu'on les sauvoi tous. Aussi-tôt Doxa retrouve toute l'étendue de sa voix — « Je suis Souïsse, je suis Souïsse répète-t-il sans cesse. » — La rue Lafond re tentit de ce cri. Le peuple accourt et s'assemble Un commissaire de section fend la presse, or donne de suspendre la marche, s'échappe e revient arracher Doxa à la chaîne, en lu disant : « Jouis de ta liberté. » Aussi-tôt le pas de charge recommence; la chaîne s'ap proche du lieu fatal en chantant; le peuple s'écoul et la suit. Doxa reste seul avec sa pipe; l'é tonnement en fait une statue. Mais cette statue sans déranger ses mâles traits, fixe un œil dou-loureux sur ces hommes allant avec courage à la mort. Elle verse de grosses larmes qu tombent à terre; elle est immobile. Des coups funestes se font entendre; aussi-tôt la statue a trouvé ses jambes et s'enfuit.

Evrard Saint-Jean, dont la brillante fortune

toit son propre ouvrage et causa sa perte, avoit
été l'agent d'un emprunt fait par le prince de
Galles avant la guerre et la révolution. Un
notaire de Paris et ses autres associés avoient
déjà été condamnés pour le même objet Evrard,
arrêté dans une campagne près de Lyon, par
l'ordre de Fouquier-Tinville, fut déposé quel-
ques jours aux Recluses, avant d'être conduit
à Paris et à la mort. Rien de plus majestueux
que sa figure; rien de plus doux que son ca-
caractère. Au milieu de la nuit je le vis se
lever pour écrire à sa femme, et la prévenir
sur son inévitable sort; je le vis appliquer au
dernier mot de sa lettre un long baiser. Qu'il
fut expressif ce baiser! comme il retentit sur
mon cœur! Non, celui donné par l'amour en
délire ne vaut pas celui qu'accorde l'auguste
infortune!

Bourbon, curé d'Agni, avoit passé quarante
années dans l'exercice de toutes les vertus, et
au milieu des pauvres dont il fut le père. Tran-
quille, décidé à périr, il ne regrettoit de la
vie que le bien qu'il auroit pu faire. Il prit pour
écrire la place d'Evrard. Sa lettre finie, il la
bénit, puis joignant avec force les mains, et
les levant au ciel, il lui adressa une prière
fervente. J'étois ému; mon âme partageoit, sans

les connoître, et ses sentimens, et sa prière. Bourbon vint trouver son lit près de moi. Je lui demandai le sujet de sa lettre; il refusoit; j'osai insister. « Mon ami, me dit-il, mon sacrifice est fait : j'attends sans crainte qu'il se consomme. Depuis plus de trente ans, j'ai eu le bonheur de considérer la mort et de m'y préparer. Irois-je acheter quelques foibles jours qui me resteroient à parcourir en rejettant publiquement des principes que j'ai annoncés toute ma vie aux hommes, et qui m'ont paru dignes de les rendre bons et de les consoler? Avant de finir ma carrière j'avois oublié un devoir. Je viens de le remplir avec transport. J'ai écrit à celui qui m'a fait arrêter, qui m'a dénoncé. L'infortuné! il est bien plus à plaindre que moi. J'ai songé à ses tourmens; j'ai voulu les adoucir, lui pardonner. J'ai béni son existence; j'ai souhaité qu'elle fut heureuse et tranquille à son dernier jour. Bientôt j'irai le demander moi-même au Dieu clément, au Dieu des miséricordes » Bourbon parloit ainsi, et un rayon de la gloire divine sembloit étinceler sur son front. Je l'ai vu quelques jours ensuite me forcer d'accepter un lit plus commode, pour coucher lui-même sur un simple banc Je l'ai vu, malgré le poids de l'âge, aider, servir à chaque instant le

paralitique Rey, aumônier de St.-Pierre. Je l'ai vu le soutenir avec courage en allant au tribunal et à la mort.....

O ciel! Les ordres sont arrivés; il faut partir pour l'hôtel-commun, et s'approcher du tribunal. Tous les prisonniers devant former la chaîne sont appellés dans la cour, suivant une liste nominale qui en comprend ordinairement une centaine. Tous sont attentifs, perplex, dans les corridors et aux fenêtres, pour savóir quels sont les noms qui y sont inscrits. Après l'appel, ceux qui restent ont un sentiment indéfini de tristesse et de joie. Le retard est pour eux une prolongation de la vie; mais ils voient partir leurs amis. Les appellés font de rapides adieux. Ils embrassent leurs plus chères connoissances; des soupirs sont mutuellement étouffés, et des larmes coulent de part et d'autre. C'est le moment où ils donnent de secrettes commissions...... « *Si* elle vient, dis-lui.... Si une lettre arrive, conserve-la..... » Déjà ils ont plié leur grosse couverture de laine; ils l'ont attachée sur le dos. D'un bras ils soutiennent leur panier, et ils tendent l'autre à la chaîne.

Dans les premiers jours des jugemens, le Lyonnais marchoit libre vers le tribunal et à la mort. Aucune corde, nul lien ne l'entravoient, ne l'unissoit dans sa marche à ses com-

lorsque le geolier survient et entraîne Baraillon devant ses juges. Le révolutionnaire ne perd pas courage; il entre dans la salle du tribunal, un pied chaussé et l'autre nud; il annonce que si son capitaine ne craint pas la mort, pour lui il ne peut le voir souffrir de froid faute de chaussure. — « Sacredié, dit-il, notre brave capitaine a eu soin de moi dans la troupe; n'est-il pas juste que je le lui rende? » — Ce spectacle nouveau, cet homme à épaulettes agenouillé devant un vieillard, rappelle un instant de pitié dans le cœur des trois juges: Baraillon est sauvé.

Tous les prisonniers qui devoient sortir des Recluses en même tems que moi, sont maintenant rangés sur deux files. La trompette des dragons a sonné; nous marchons en silence: on n'entend que les pas des chevaux. Quelques gémissemens s'échappent du sein du peuple qui regarde. De distance en distance, plusieurs fenêtres se ferment: les habitans s'enfoncent dans l'intérieur de leurs logemens, pour ne pas rester témoins de notre passage.

Dans notre marche funèbre, j'examinois les objets qui se découvroient à mes yeux: j'avois été absent de Lyon pendant plusieurs mois. Voici comment je me parlois à moi-même, à mesure que mes regards et mon âme étoient tristement

affectés : — « La voilà donc cette place de Bellecour si belle, si décorée, si renommée dans toute l'Europe ! Que sont devenus ces gazons émaillés de fleurs, où de jolis enfans se jouoient entr'eux dans la floraison de la vie ? Où sont-ils ces jets d'eau, chef-d'œuvres de l'art, ces sculptures qui firent la gloire de Chabry, cette statue mâle, de forme antique, ce cheval d'airain bien proportionné, que deux artistes de génie, Desjardins et Keller, concoururent à former ? Que sont devenues ces façades majestueuses et symétriques qui décoroient les extrémités de ce beau lieu ? Tout est renversé ou a disparu ; l'affreuse destruction a porté ici ses plus étonnans ravages. Ah ! pourquoi ne s'est-elle pas bornée du moins à ne faire tomber que d'insensibles monumens ? Mais elle a osé porter ses coups sur la tête des hommes utiles.

C'est dans cette place que Schmit et Martin, artilleurs célèbres, ont perdu la vie. C'est au même endroit que le plus jeune des Clermont-Tonnerre, portant un large écriteau, reçut la mort avec fierté. Ici, le brave Ferrus-Plantigni tomba le premier de tous sous la fusillade. Il mourut comme il avoit vécu.... avec courage. Plus qu'un autre il dut des regrets à la vie, puisqu'il abandonnoit un père vertueux, de

jeunes enfans, une épouse désespérée, intéressante, et qui méritoit toute sa tendresse.

Ici, Mathon-de-la-Cour, le meilleur des hommes, le plus doux, le plus probe, le plus serviable a péri. Son beau-frère, Le Mierre, disoit, épouvanté des horreurs qu'il vit commettre au commencement de la révolution : — « Je ne puis plus faire de tragédie : elle court les rues. » — Il n'est que trop vrai, toutes nos rues, toutes nos places ont offert des scènes sanglantes. Ici, on a inhumainement privé du jour celui qui ne l'employa jamais qu'à faire du bien. Non, je ne traverserai pas ce sol où mon ami a expiré, sans lui crier mes derniers adieux, sans lui consacrer un triste et rapide hommage !

Bienfaisant Mathon, puisse-t-on recueillir un jour, et lorsque nos fils seront heureux, les généreux fruits de tes veilles et de tes pensées, de tes veilles sans cesse occupées à aider le pauvre, à secourir l'innocence, à soutenir l'honnête industrie, de tes pensées, grandes, simples et pures comme ton cœur.

Qu'on n'oublie point ces écrits où il dévoila les ressorts secrets qui firent prospérer et décheoir les institutions de Lycurgue, où il traça les justes moyens de ranimer en France le véritable amour de la Patrie. Deux compagnies célèbres et sa-

vantes couronnèrent ces ouvrages utiles. Qu'on n'oublie pas ce badinage ingénieux qui, sous le nom de Fortuné Ricard, prouve ce qu'on devroit attendre, dans un gouvernement sage, de l'économie et de la prévoyance. L'Angleterre nous envia ce dernier écrit, le traduisit, et l'attribua pendant long-tems à Franklin.

Ce fut une douce et agréable idée, que celle de recueillir chaque premier jour de l'an ces morceaux animés où la poésie nous émeut et nous console : Mathon la conçut et l'exécuta dans les douze premiers volumes de l'Almanach des Muses, recueil alors plein de sensibilité et de goût.

Un essai sur l'institution des Rosières; un précis sur la vie de Montausier; un éloge de son ami Poivre; des idyles en prose, des vers, une foule d'opuscules intéressans ont marqué l'existence littéraire de Mathon. Combien son existence sociale fut plus précieuse encore!

C'est à lui qu'on dût les premiers succès de la société philantropique; les secours pour les mères-nourrices; un établissement pour arracher les jeunes enfans à l'oisiveté. Pour naturaliser la mouture économique, et rendre le pain du peuple moins cher et meilleur, il fit venir à ses frais des ouvriers de Paris. Il chercha à rendre commune dans tous les quartiers l'eau du Rhône, vive,

légère et salutaire en divers maux. Il établit pendant quelque tems un lycée propre à faciliter aux artistes l'exposition de leurs chef-d'œuvres; et les moyens d'être connus. Tout ce qu'il dit, tout ce qu'il pensa, tout fut rapporté par lui au bien général. Négligeant sur ses propres affaires, il ne rêva qu'à bien faire celles des autres. Ici, il faisoit imprimer à ses frais un ouvrage utile, pour en laisser le bénéfice à son auteur. Là, il contractoit une dette pour acquitter celle du pauvre. Dans un siècle d'égoïsme, il eut jusqu'au courage de se consacrer à la bienfaisance sans partage, et de consentir plutôt à passer pour ridicule ou singulier aux yeux de la frivolité inhumaine, que de manquer une seule occasion de sacrifier son tems, ses peines ou sa bourse à la bonne action qu'on lui indiquoit.

Et on a fait mourir de pareils hommes! Dorfeuille lui-même parut hésiter s'il pouvoit faire tomber une tête si éclairée, si vertueuse. — Tu étois noble, lui dit-il, tu n'as pas quitté Lyon pendant le siége: lis le décret; tu peux prononcer toi-même sur ton sort. Ainsi l'Athénien Lysias s'écrioit autrefois: «Ce n'est pas moi, Erasthotène, c'est la loi qui te tue.» En effet, Mathon lut l'article funeste et répondit: — Je suis sûr que cette loi m'atteint: je saurai mourir. — Il ne reprocha rien à cette loi cruelle; il ne

reprocha rien aux hommes. Seul avec Dieu, on le vit aller de Roanne en Bellecour sans vaine ostentation, comme sans foiblesse.

« Voilà donc ce quai du Rhône autrefois si populeux, si florissant! Que de ruines! Comme elles s'étendent et se prolongent dans tous les sens! La guerre a par-tout gravé ses effroyables empreintes. Ici, la bombe a écrasée ce vaste toit, et une famille entière a péri sous ses débris. Là, un boulet perçant la fenêtre a emporté l'époux dans les bras de son épouse; plus loin, des hordes de démolisseurs achèvent de miner ces bâtimens. Tout croule, tout tombe avec fracas. On voit des pans immenses qui menacent d'écraser quiconque ose les franchir. Les longs et noirs tuyaux de cheminée sont du haut en bas à découvert. Au milieu de deux murs élevés, une seule poutre reste solitaire. A côté, c'est un escalier qui paroît à moitié suspendu. Parmi ces décombres hideux, ces tas inégaux de pierres, se découvre l'ouverture des caves. Agens des comités et des sections, vous avez osé y pénétrer, en parcourir le sombre espace pour arracher l'innocence qui y avoit cherché un asyle, l'homme timide qui vous redoutoit plus que le froid, l'humidité et les ténèbres!

C'est en voyant Lyon ainsi ravagé, que j'osai

sentir en moi-même une barbare consolation. — Si tout est tombé, me disois-je, pourquoi voudrois-je rester debout ? Qu'est-ce que l'existence d'un être aussi foible que l'homme, auprès de cette immense cité ?

Trois chaînes de prisonniers sortoient le primidi de chaque décade pour se rendre à l'hôtel-commun. L'une venoit des Recluses ; les deux autres partoient des prisons de Roanne et de Saint-Joseph.

La plus vaste, la moins obscure des prisons est celle de Saint-Joseph. Mais, placée à l'extrémité de la ville, au Midi, elle est fièvreuse et très-mal-saine, quoique très-aérée. Bornée par les travaux Perrache et les marais non encore desséchés qu'ils renferment, on y respire toutes les exhalaisons insalubres que le vent y porte. Les cours sont grandes et séparent les logemens destinés aux hommes de ceux des femmes. Celles-ci ont eu pendant long-tems pour séjour spécial cette prison. Depuis, on en transféra le plus grand nombre aux Recluses.

Un concierge parisien fut le redoutable despote de ces lieux. Après lui, le tranquille Pichon, doux, modéré, craignant l'effusion du sang dans tous les partis, consola ses prisonniers en leur promettant que dans tous les évènemens

qui pourroient menacer illégalement leur vie, il les mettroit à l'abri des insurections et des massacres.

Ce fut de Saint-Joſeph que sortit pour aller à la mort Dutroncy fils, sécrétaire de la commission départementale, première victime tombée sous la guilloiine. Il tournoit ses regards vers la prison qui renfermoit son père appellé bientôt après à le suivre sur l'échafaud.

Dutroncy fut suivi bientôt par Faure Montaland, probe, judicieux et obligeant. En marchant à la mort, celui-ci cherchoit à distinguer aux fenêtres ceux qu'il reconnoissoit; il leur faisoit un signe d'affection pour dernier adieu. Bémani, né dans les belles et riantes plaines du Milanez, municipal provisoire, s'avança vers le lieu fatal en lisant; lorsqu'il y fut arrivé, il finit son chapitre et ferma son livre: celui de la vie fut aussi-tôt fermé pour lui.

Une femme intéressante, mère et épouse désolée, Cléticot-Janzé, avoit été privée le même jour de son mari et de deux fils. Elle étoit à Saint-Joseph; elle y obtint sa mise en liberté. Victime de mille douleurs, elle ne put oublier ceux qui l'avoient servie; elle revint à Saint-Joseph pour témoigner au concierge Pichon et à sa famille combien elle avoit été sensible aux soins qu'ils avoient pris d'elle. Un administrateur

faisant alors la visite de cette prison, entendit l'infortunée, et se révoltant contre les sentimens naïfs de sa reconnoissance, il ordonna qu'on la retînt de nouveau dans les fers. Depuis, elle a été traduite au milieu des vagabonds et sur la paille infecte de Bicêtre......

L'aspect de la prison de Roanne est horrible. Adossée à des rues obscures, l'intérieur en est méphitique et mal-sain. L'entrée ouvre sur une petite place, et annonce un véritable lieu de peine et de terreur. Dans sa construction, l'architecte Bugnet fut un grand peintre. Le théâtre ne présente rien de plus sinistre aux yeux des spectateurs; et en voyant l'édifice, il est impossible de ne pas s'écrier avec un soupir: voilà une prison. Imaginez en dehors un massif carré de pierres de taille, dont les assises distinguées par des saillies et des pierres rentrantes et faisant ombre, ne laissent distinguer aucune ouverture, si ce n'est des larmiers près des combles, et la porte dans le bas. Celle-ci justifie à merveille le proverbe: rien de plus triste que la porte d'une prison (1). En effet, sous des ceintres rappro-

(1) Le proverbe n'est-il pas: *Il a l'air agréable comme la porte d'une prison?* Ou bien le premier dérive-t-il de celui-ci? (*Note de l'Editeur*).

chés-

chés et qui vont en diminuant se trouve la fatale entrée, de manière que par l'effet de la perspective et de l'enfoncement graduel, elle semble, de quelques pas, laisser difficilement à l'homme d'une taille ordinaire le pouvoir d'y entrer, ou plutôt celui d'en sortir. Dans l'intérieur, partout des voûtes sombres, des cachots. Partout, des portes étroites et épaisses roulent sur des gonds énormes; partout, retentit le bruit de larges cadenats et de quadruples verrous. Une cour serrée que les brouillards voisins de la Saône couvrent en hiver, qu'aucun air frais ne rafraîchit en été, tel est le juste séjour du crime; tel fut longtems celui de l'erreur et de l'infortune. O vous, architectes du despotisme ou de la tyrannie, si vous osiez dans l'avenir remplir votre cruelle mission, si vous êtes chargés d'édifier des prisons, d'y inhumer des êtres vivans, venez visiter Roanne, et y consulter ce modèle !

C'est de Roanne que sortirent pour aller à la mort 69 jeunes gens condamnés à un genre de trépas inusité. Le canon devoit emporter leurs membres épars, et les semer au milieu de nombreux spectateurs, ami du sang et de cette barbare nouveauté. Le lieu de cette scène lamentable fut la plaine des Brotteaux Deux fossés parallèles avoient été creusés pour recevoir les corps des morts et des mourans, Une haie de

soldats bordoit chaque ligne en dehors des fossés et menaçoit de l'œil, du sabre et du fusil, quiconque auroit tenté de s'écarter de la direction précise où il devoit attendre le boulet qui devoit terminer sa vie. Cette direction étoit le plan horizontal, large d'environ trois pieds, qui se trouvoit entre les deux fossés Là, furent placés les condamnés, garottés deux à deux à la suite les uns des autres. Derrière eux, étoient les canons; à leurs côtés, le lieu de leur repos, la tombe ouverte pour les recevoir; plus loin, les farouches exécuteurs qui alloient les y précipiter. Pendant cet arrangement formidable, les jeunes gens offrirent de concert et par un mouvement spontanné l'hommage de leurs derniers instans au bonheur de leur pays. Sans imprécations, sans se plaindre, sans montrer le moindre signe de foiblesse, ils firent entendre ce refrein courageux:

Mourir pour sa Patrie,
Est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

A peine commençoient-ils à le répéter une seconde fois, que l'horrible décharge vint l'interrompre. Celle-ci n'eut pas tout le succès qu'on s'en étoit promis. Elle ne tua pas le tiers des malheureux qui l'essuyèrent, mais presque tous

en sentirent les cruelles atteintes, et furent blessés. Dès-lors, des ruisseaux de sang se répandirent dans les fossés; et les gémissemens de la douleur percèrent à travers le bruit continuel de la fusillade qui s'unit au canon pour opérer la destruction. Enfin, les soldats traversèrent les fossés, et avec le sabre ils la complettèrent. Ces soldats peu exercés à manier les armes, et la plupart égorgeant pour la première fois, restèrent plus de deux heures à consommer ce massacre (1).

Ainsi, par le feu du canon, le bruit de la mousqueterie et des tambours, la fumée, le sang, les cris des égorgés, les convulsions de l'agonie, on voulut donner au peuple de Lyon une image de ce qui s'exécutoit ailleurs, et surtout dans la Vendée et les départemens voisins; on voulut accoutumer le soldat de nouvelle réquisition à exercer le carnage et à voir la mort de sang-froid; comme s'il étoit égal de la donner ou de la recevoir. Des hommes à moustaches appelloient publiquement ces exécutions, les vrais moyens de faire naître le courage, le

(1) Il a été rapporté précédemment, qu'il y eut un bataillon qui refusa de prêter son ministère, en disant qu'ils n'étoient point des bourreaux. Voyez Tome III, page 360. (*Note de l'Editeur.*)

mépris des ennemis, et de créer les vertus républicaines.

Ce fut de la prison de Roanne qu'on conduisît encore aux Brotteaux pour y être fusillés, les 209 Lyonnois jugés en masse le même jour. Chaque accusé ne fit que paroître devant ses juges. Les ordres les plus sévères avoient été donnés à ces derniers, et peut-être la mort eût été pour eux la punition de leur humanité, ou d'un examen plus approfondi. La profession surtout devint le crime le plus irrémissible, comme si on étoit souvent maître de la choisir, comme si en l'exerçant avec honneur, tout état n'étoit pas utile à un bon gouvernement, et égal aux yeux du sage. Un geste, un mot, un défaut d'assurance, un air trop assuré, un seul regard, un simple trait malheureux sur le visage, produisirent un arrêt de mort.

A un signe peu distinct, les accusés passoient ou dans la cour, ou dans une galerie joignant la salle de l'interrogatoire. Les premiers étoient à revoir : transférés ensuite dans d'autres prisons, et interrogés de nouveau. Le funeste sort des autres étoit décidé.

En effet, un appareil imposant de gardes, de gendarmes, vint les prendre, pour le leur faire subir aux Brotteaux. Une longue corde y fut fixée à chaque arbre d'une allée de saules ;

on attacha à cette corde chaque condamné par le lien qui lui comprimoit les mains derrière le dos ; et un piquet plus ou moins nombreux fut placé à quatre pas devant lui. Au signal donné, les premiers coups partirent ; et sans terminer la vie, ils commencèrent d'horribles souffrances. Les uns eurent les bras emportés ; d'autres, les machoires ou une partie de la tête. Tombant, se relevant, se débattant, on entendoit de toutes parts l'affreuse prière : « Achevez-moi..... mes amis, ne m'épargnez pas. » Ces cris retentirent long-tems jusqu'à la rive opposée du Rhône. Ainsi s'exécutèrent toutes les fusillades. Dans celle des 208, la multitude des immolés doubla le tems de l'immolation. La balle, en emportant le poignet à Merle, ex-constituant, maire de Mâcon, l'avoit débarrassé de ses liens. Il en profita pour fuir. Déjà, il avoit fait un assez long trajet dans la campagne, les grouppes s'étoient ouverts pour lui donner passage, les volontaires ne bougeoient pas ; les dragons délibéroient, lorsqu'un détachement de la cavalerie révolutionnaire se mit à sa poursuite, le joignit et le fit périr sous ses coups.

Après cette exécution, les corps furent dépouillés et jettés dans des fosses larges et profondes, que d'autres exécutions devoient ensuite chaque jour combler. On les compta en

les couvrant de chaux et d'un peu de terre. Il s'en trouva 210, au-lieu de 209. Cependant l'une des victimes s'étoit détachée de la chaîne commune et avoit échappé. On se rappella alors que lorsqu'on lioit les condamnés dans la cour de Roanne, deux malheureux avoient réclamé avec force, prétendant n'être que des commissionnaires venus auprès des prisonniers pour les servir. Malgré leurs plaintes ils avoient été liés comme les autres; ils avoient marché sous les coups de bourrade; ils étoient arrivés.... Ils n'étoient plus.

Toutes les prisons de la ville envoyoient chaque décade à l'hôtel-commun leur fatal tribut. Ce lieu étoit l'immense réceptacle des prisonniers de tout rang, de tout âge, de tout pays. Ses vastes salles en furent remplies; leur foule échauffa l'air qu'on y respiroit, et le rendit infect. En y retenant six mois seulement ceux qu'on y renfermoit, on n'auroit pas eu besoin d'échafaud; les méphitiques exalaisons, l'haleine fétide auroient suffi pour les faire périr.

Les salles de l'hôtel-commun avoient alors diverses destinations.

Celle où siégeoit autrefois *la Conservation*, nommée encore chambre *du Commerce*, étoit devenue le dépôt de tous les prisonniers arrivant et non encore interrogés.

La grande salle renfermoit ceux qui avoient passés à un premier interrogatoire, mais dont le sort n'étoit pas décidé. Ils étoient ce qu'on appelloit *à revoir*. On y réunissoit encore ceux qui paroissoient être destinés à la détention jusqu'à la paix.

La chapelle, à l'époque où j'arrivai à la maison-commune, étoit peuplée en grande partie de religieuses. On vouloit contraindre leur opinion; mais leur opinion en réagit avec plus de force. « La violence et la vérité, a dit Pascal, ne peuvent rien l'une sur l'autre. »

Des femmes furent aussi placées dans l'entresol connu sous le nom des *petites archives*.

La salle située entre la chambre du commerce et la grande salle, la même où l'académie tenoit ses séances publiques, étoit alors un corps-de-garde. L'armée révolutionnaire l'occupa. Des sabres, des piques, des armes sanglantes, des soldats à moustaches chassèrent les muses tranquilles, et vraisemblablement pour long-tems.

Dans l'endroit où s'assembloit le consulat, siégea le terrible tribunal révolutionnaire. Au-lieu de paisibles négocians discutant sur les intérêts communs, on y voyoit les redoutables juges de la commission qui y décidoient de l'existence des citoyens. C'est mal-à-propos qu'on appella cette commission le tribunal des sept, parce que dans

son institution on y avoit attaché sept juges ; mais deux d'entr'eux n'ayant pas voulu y paroître, il n'a jamais été formé que de cinq.

On avoit beaucoup moins de facilité à l'hôtel-commun pour voir ses parens, ses amis, qu'aux Recluses. La proximité du tribunal rendoit plus sévères les guichetiers. D'ailleurs, pendant les séances, matin et soir, il n'étoit guères possible de pénétrer. Aussi, les décadis où l'on ne jugeoit pas, où l'on étoit sûr de vingt-quatre heures de vie, comme on recevoit sa famille avec sensibilité ! Comme on causoit avec elle dans une douce tranquilité ! Ce jour sembloit un long période de tems, et ne devoir jamais finir.

Les juges prirent une semaine de repos, pour célébrer la fête de la Montagne. Ce fut pour la plupart des prisonniers, comme une nouvelle existence qu'on parut leur accorder. Huit jours entiers de paix semblèrent un siècle de jouissance ; car les heures se comptoient pour des jours, les jours pour des ans.

Ce calcul n'étoit point une preuve de pusillanimité. C'étoit au contraire, parce qu'on avoit envisagé de près la mort, parce qu'elle frappoit chaque minute, qu'elle étoit sans cesse présente, toujours à vos côtés, que, lorsqu'elle paroissoit s'éloigner d'un pas, on le mesuroit, et on cherchoit à semer encore de quelque plaisir le

court espace qu'elle laissoit entre elle et nous.

Hélas! l'infortuné Dragon n'en goûtoit plus. « Je suis fâché, me dit-il, qu'on ne se décide pas plus vîte sur mon sort. Au surplus, qu'ai-je à redouter? la fin de la vie : dans le monde, l'existence n'est que trop souvent une fatiguante corvée; ici, elle est un supplice. Demain, je me présenterai volontairement devant les juges. Je vous fais d'avance mes adieux. » Le lendemain il se présenta, et ces adieux furent éternels.

On payoit vingt sols par jour aux Recluses, pour coucher dans les salles supérieures, et avoir chaque décade un peu de paille fraîche; à l'hôtel-commun, on en fournissoit bien peu, mais c'étoit sans rétribution.

Ce fut avec de la paille tressée fortement, préparée sans que personne s'en doutât, que trois prisonniers de la chambre du commerce trouvèrent le moyen de se sauver. Ils attachèrent leur tresse à la première fenêtre près du vestibule, et descendirent dans la cour, pendant une nuit sombre, à côté d'une sentinelle qui ne l'apperçut point. L'un d'eux, craignant de descendre, se confia à la corniche de pierre qui règne autour de la cour. Cette corniche peut avoir un pied de largeur; elle est brisée, ébréchée en plusieurs endroits. Cependant il la suivit dans toute

sa longueur, et passant devant les archives, parvint jusqu'au pavillon de la comédie. Là, pé-nétrant par une fenêtre, toujours ouverte da[ns] l'escalier, il passa avec sang-froid devant la sen-tinelle, qui ne put le croire un prisonnier.

Le féroce Guyard, sous le titre de concierge gouverna ces tristes lieux. Il les quitta pour êtr[e] geolier à Paris, de la prison du Luxembourg Un autre Parisien, nommé Brigaland, lui suc-céda, et parut beaucoup plus doux. Il sembloi[t] même s'intéresser au sort de quelques détenus Du moins, il étoit exact à leur faire distribue[r] chaque décade une poignée de paille.

Le premier jour de son arrivée, un prison-nier ne put pénétrer vers le guichetier distri-buteur. Il s'étoit couché sans murmure sur l[e] pavé humide, froid et dépouillé. Une heur[e] après, Brigaland fit sa visite et l'apperçut. « Est-c[e] par régime, lui dit-il, que tu couches sur l[a] simple pierre? — C'est faute d'adresse, répon[-] dit le prisonnier; je n'ai pu traverser la foule qui étoit grande; je n'ai pu me mettre mieux. » Brigaland fronçant le sourcil, prononça cet ordre: « Sois mieux que tous les ambitieux; guichetier donne-lui trois bottes. »

Le mot ambitieux étoit très-juste. Au momen[t] de la distribution de la paille, il étoit étonnan[t] de voir comment on se pressoit, avec quell[e]

force on assiégeoit la porte où elle se donnoit! Comme il n'y en avoit pas toujours une poignée pour chacun, on craignoit d'en manquer. L'égoïsme se réveilloit; on se culbutoit. Hélas! l'homme est donc toujours le même, dans la bonne ou mauvaise fortune, sur les coussins de la mollesse comme dans les fers? Dans le monde, il se dispute des places, de vaines décorations, quelques frivoles honneurs. Dans une prison, il se disputoit quelques brins de paille.

La chambre du Commerce recevoit ceux qui attendoient leur interrogatoire. On venoit d'y réunir aux détenus de Lyon une nombreuse colonie de prisonniers du département de la Loire, ci-devant Forez. Ceux-ci, après avoir langui long-tems dans les prisons de Saint-Etienne, de Montbrison, et ensuite dans celles de Feurs, où ils avoient espéré trouver la fin de leurs maux, furent traduits à Lyon. Ainsi, ils ne quittèrent un tribunal terrible, qui venoit d'être supprimé, que pour en trouver un autre aussi redoutable.

Leur route fut semée de périls, de fatigues et de peines. Attachés deux à deux, entourés de gendarmerie, ils firent à pied un long trajet, lorsque déjà les inquiétudes de l'esprit, le séjour infect des prisons avoient anéanti leurs forces et épuisé leur corps. Déposés pour une nuit dans la petite église de Sainte-Foy, ils avoient failli y

périr. Après les avoir entassés, serrés les un contre les autres, les portes en avoient été fermées. Bientôt une chaleur étouffante, une odeur cadavéreuse se firent sentir. L'air vicié ne leur porta plus que la corruption de leur haleine réciproque. Bientôt les nausées, les défaillances se propagèrent. Les malheureux ne purent se soutenir. Les uns glissèrent sur le pavé humide de leur sueur, les autres se disputèrent la place soit près des fenêtres étroites et élevées, soit près de la porte, où, à travers la serrure, ils pouvoient respirer alternativement un peu d'air frais. Quelques heures encore dans une pareille anxiété et la plupart ne se relevoient jamais; mais la porte s'ouvrit, l'air se renouvella; on donna de l'eau fraîche à ceux qui étoient presque suffoqués, on les soutint, et la marche fut continuée.

Un spectacle effrayant s'étoit présenté à eux dans la route de Saint-Etienne à Montbrison. Une femme âgée de 80 ans, nommée Martinon, malade, ne pouvant faire un pas, fut jettée sur une charrette; mais comme on craignit qu'elle ne roulât à terre, on l'étendit tout de son long; on l'entoura de cordes, on la billonna avec force comme un ballot. Vainement l'infortunée se plaignit et appella meurtriers ses conducteurs; ceux-ci n'en serrèrent que davantage leurs barbares liens. La marche commence: à une se-

cousse de la charrette, le ventre de l'octogénaire éclate; ses intestins sortent, et elle expire.

Ceux qui avoient échappé à ces horreurs, qui étoient parvenus à Lyon, avoient à y redouter encore le sort général de tous les Lyonnais. La plupart d'entr'eux devoient être jugés et périr.

Je m'approchai d'un homme que je crus reconnoître. Il ne parloit pas, et on le prenoit pour sourd ou muet. « N'est-ce pas vous, Noël Tête, vous qui aviez imaginé de nouveaux procédés pour la teinture et la fabrication des rubans ? » Il me regardoit fixement sans mot dire; il me répondit enfin : « C'est moi. Réfugié dans les monts d'Auvergne, on m'a arrêté près de Saint-Antemne. Nous sommes entourés d'espions; le seul moyen de les éviter et de vivre, c'est de se taire. J'ai oublié l'usage de parler; imitez-moi. » Deux jours après, Tête garda peut-être trop le silence devant ses juges : ils le condamnèrent.

Un ami pénétra jusqu'à moi, et vint m'embrasser. Je le croyois fugitif, ou du moins profondément caché. Sa fortune, ses principes de probité, son esprit lui donnoient tous les droits à être arrêté. Etonné de sa hardiesse, inquiet sur son sort, je le priai de fuir. « Ne crains rien, me dit-il, j'ai étudié les hommes, et cette révolution les a mis tous à découvert. Ils sont tous orgueilleux et ingrats. J'ai peu à redouter,

puisque j'ai la vue étendue et bonne. Pour éviter la dénonciation, l'incarcération et la mort, une seule précaution suffit : c'est de fuir avec soin quiconque vous doit, et particulièrement celui qu'on a obligé. »

L'industrieux Pernon arriva dans la chambre du Commerce, et on lui demanda le sujet de son arrestation. « Au Chemin-neuf, dit-il, est une fontaine dont l'eau est limpide et bonne. Vieux, harassé d'une marche pénible, je me suis approché pour en boire dans le creux de ma main. Une femme m'a apporté un verre, en me disant : *Dieu vous conserve, monsieur Pernon.* Par le même chemin descendoit alors un des juges. A mon nom, il s'arrête, et me mettant la main au collet, il s'écrie : C'est donc toi qui es Pernon, toi qui, avant la révolution, conduisois dans tes ateliers les princes et les grands qui passoient dans cette ville? Scélérat, tu paieras leur curiosité. Joseph II, l'Archiduc Ferdinand, le comte du Nord, le prince Henry de Prusse ne peuvent te sauver par leur protection. Je serai ton juge...... Alors cet homme furieux m'a traîné au corps-de-garde, dont les soldats ensuite m'ont conduit ici. » On plaignoit le sort de Pernon, qui avoit cherché à faire admirer nos arts, à donner une grande idée de nos manufactures, à favoriser ainsi des relations de négoce extérieur. Quelques

jours après, le juge qui l'avoit arrêté lui-même craignit de le condamner. Un instant de remords sauva Pernon.

Que de pareils instans ont été rares! au moins ils devoient naître en faveur de deux indigens qui cessèrent de vivre. C'étoient deux bateliers des rives de la Saône, à la face brûlée par le soleil, au long pantalon de toile, au langage simple. Ils avoient passé, d'un bord à l'autre, lors de la sortie, quelques Lyonnais fugitifs. On leur en avoit fait un crime qu'ils avouèrent. Ils dirent que pour gagner leur vie ils passoient indistinctement tout le monde, qu'ils ne pouvoient connoître à la mine les opinions, ni si ceux qui se présentoient étoient amis ou ennemis, aristocrates ou patriotes. Cette défense fut vaine.....: Comment avoir immolé non-seulement des hommes estimés, instruits ou riches, mais encore des ouvriers sans lumières, de pauvres portefaix! La destruction étoit donc universelle. C'étoit l'empire général de la mort. Elle étendoit son glaive sur toutes les classes.

Après un premier interrogatoire, on étoit quelquefois renvoyé à la grande salle, pour être interrogé de nouveau; c'étoit un supplice de plus. Au moins deux-cents prisonniers respiroient l'extrême infection de ce lieu. Cette pièce vaste et ornée, qui servoit à la réunion

des citoyens heureux, à l'appareil riant des fêtes publiques, ne réunissoit plus que des infortunés, ayant le spectacle de toutes les calamités humaines : les uns malades, les autres solitaires et abandonnés. Ce lieu dévasté par le boulet et la bombe en offroit par-tout les profondes traces. Les murailles étoient dégradées, leurs pierres brisées, emportées. Le plafond étoit horrible à voir ; tout le plâtre en étoit tombé ; la charpente avoit cédé en divers endroits ; la bombe y avoit fait de vastes trouées. Par ces ouvertures, on voyoit le ciel et les étoiles ; par ces ouvertures, le froid pénétroit et la neige tomboit à flocons. Malheur à qui ne se couvroit pas entièrement la tête pendant son sommeil. En se réveillant, il sentoit ses yeux malades, humides et gros ; il sentoit sa paille couverte de frimats. Le jour, on éprouvoit un involontaire effroi, en voyant suspendus au-dessus de soi d'énormes madriers ; menaçant de cheoir, de fortes pièces de bois qui paroissoient ne tenir plus au comble. Le jour, on s'attendoit au jugement de mort ; la nuit, à être écrasé.

Praire-Duret, vieillard courageux, me disoit : « J'admire ce lieu, comme le mieux choisi pour sa destination. N'est-il pas le digne vestibule d'un tribunal révolutionnaire ? On n'y voit que ruines et destruction. Son aspect triste et hideux

fait peu regretter une vie qui ne peut vous offrir par-tout, sur le sol de notre patrie désolée, que de pareilles images; cet aspect accoutume à l'idée d'un danger imminent, d'une mort prochaine. On me l'a déjà présentée de près. J'étois tranquille au milieu de mes champs, près de Saint-Etienne, lorsqu'on vint dans la nuit m'y arrêter. C'étoit une compagnie de l'armée révolutionnaire qui franchit mes portes et pénétra dans mon asyle. On me saisit pendant mon sommeil, on me garotta, on me conduisit en chemise, presque nud, dans un tems froid, au milieu de mon verger. Là, je fus attaché à un arbre. — Donne, me dit-on, l'argent que tu possèdes; l'état en a besoin; donne, ou tu vas périr sur l'heure. — Je déclarai l'endroit où j'avois enfermé un peu d'or. Le chef l'ayant trouvé s'en empara. — Ce n'est pas tout, dit-il; tu dois en avoir davantage. S'il ne le déclare sur-le-champ, chargez vos armes et qu'on le fusille. — En vain je protestai que j'avois tout donné, qu'on m'avoit tout ravi; je vis les soldats obéir à l'ordre et faire retentir leurs fusils de la balle qui y descendoit; je les vis se ranger en peloton devant moi; le chef s'approcha ensuite tenant un mouchoir dont il me banda les yeux. — Scélérat, s'écria-t-il, découvre ton or en cette minute, ou elle va terminer tes jours. — Pour toute réponse,

glacé de froid, inanimé, les mains serrées, les yeux dans les ténèbres, je tombai à genoux devant Dieu et j'attendis la mort. Qu'elle me parut tardive à arriver! quelle situation horrible! chaque instant ajoutoit à ma souffrance, au tourment inconcevable de ma pensée. Lorsque mon supplice eut paru assez long, le chef me détacha; on sourit à son barbare essai; il m'ordonna de m'habiller, et l'on me conduisit dans les prisons de Saint-Etienne, d'où je suis venu ici. Je ne suis pas fâché qu'on m'ait laissé un jour de plus, pour considérer ce séjour lugubre.» Praire en fut tiré pour être détenu aux Recluses, où il mourut.

Ce qui augmentoit l'horreur de la grande salle, c'étoit qu'à midi et demi, on y entendoit distinctement prononcer les jugemens de mort sur le perron de l'Hôtel-Commun; on y reconnoissoit les voix des victimes s'écriant : .... « Peuple, on vous trompe; la République n'exige point, pour s'établir, des assassinats..... Ce dont on m'accuse est faux..... Je n'ai pas été interrogé..... Je n'ai pas eu le tems de répondre..... On m'a pris pour un autre..... Juges abominables, vous périrez; je vous appelle devant Dieu..... »

Oh! comme un lugubre silence régnoit parmi les prisonniers, dans ce formidable moment! comme toutes les conversations restoient sus-

pendues! tous les visages peignoient l'effroi; un poids énorme pesoit sur les cœurs. Bientôt, on entendoit le pas de charge qui conduisoit les condamnés à l'autre extrémité de la place. Bientôt on entendoit chaque coup de guillotine; on comptoit le nombre des têtes qu'elle abattoit. On fermoit les fenêtres pour ne pas les voir tomber.

Sous le règne des tyrans les plus inhumains, s'ils imaginèrent de faire assister leurs victimes à l'immolation de leurs frères, de leurs pères, de leurs épouses et de leurs fils, du moins cet horrible spectacle ne fut que d'un instant pour elles; du moins, il ne se prolongea pas deux ou trois mois; du moins ces tyrans eurent encore assez de pitié pour accorder la mort au moment même à ceux qui l'avoient vu donner à leurs amis, et pour ne point les arroser chaque jour des flots de leur sang.

Jean Bousquié, frabricant d'Orseille, préparation végétale propre à la teinture, âgé de 34 ans et père de quatre enfans, étoit l'un des prisonniers de la Grande-Salle. La cause de son arrestation avoit été une balle de cuivre trouvée par des commissaires de section dans la poche de son gilet. Un de ses enfans venoit de la lui donner; mais elle parut une preuve que Bousquié

avoit fait la guerre aux troupes de la République avec des armes dangereuses et inusitées.

Il étoit doux et tranquille, quoique prévoyant son funeste sort. Son chien appelé Figaro ne le quittoit pas. Toujours à ses pieds lorsqu'il dormoit, assis sur ses pattes de derrière lorsque son maître mangeoit, il avoit l'air pensif et triste, et sembloit partager ses maux. Bousquié lui parloit souvent. « Pauvre Figaro, lui disoit-il, né comme moi sous le beau ciel de Languedoc, tu as partagé et mes voyages et mes dangers. A la foire de Beaucaire, tu me garantis des voleurs et des assassins. Pendant le siége, tu ne me quittois pas à la redoute; tu couchois près de moi, sur la terre; et comme moi, tu n'avois pas de quoi manger. Maintenant, tu me suis en prison. Le jour, la nuit, toujours ami sûr et fidèle, rien ne te distrait de ton inaltérable affection. Pauvre Figaro, tu me regardes, tu gémis plus que moi: tiens, mon compagnon, mange un morceau. »

Les voisins de Bousquié s'intéressoient à son colloque. Bientôt interrogé, condamné, jetté dans la mauvaise cave, (on va voir tout-à-l'heure qu'il y en avoit une bonne et une mauvaise), son chien l'y suivit. On conduit Bousquié aux Brotteaux pour être fusillé; son chien l'accompagne et aboie contre ses assassins. Pendant

huit jours consécutifs, il revient à la Grande-Salle et se place à l'endroit où il a vu son maître. Là, il le pleure, et y fait entendre ses gémissemens. En vain un prisonnier de Villefranche, narguant la mauvaise fortune en faisant bonne chère, veut s'attacher ce chien et remplacer Bousquié; en vain il le flatte et lui offre les mets les plus délicats, Figaro regarde tout d'un œil languissant, et ne touche à rien. La continuité de sa douleur déchire l'âme, et pour s'épargner ce spectacle, les prisonniers prient le guichetier de ne plus laisser pénétrer ce chien dans la salle.

Trois jours après le guichetier entre et dit: « Figaro ne reviendra plus. Ce soir, je suis allé aux Brotteaux voir la fusillade; mais avant qu'elle commençât, j'ai reconnu ce chien expirant de chagrin et d'inanition à la place où il avoit vu enterrer son maître. »

Les prisonniers gardèrent le silence; mais chacun d'eux s'embloit dire en soi-même: « faut-il que les chiens soient plus pitoyables que les hommes! Quiconque dénonce, arrête, condamne et fusille, reçut par une erreur de la nature le cœur du tigre; que ne lui donnoit-elle celui de Figaro! »

La source de l'autorité dans le département du Rhône, étoit la Commission temporaire. Tout

émanoit d'elle. Chargée d'imprimer tous les jours un caractère de terreur, son but étoit parfaitement rempli. A voir les opérations de chacun de ses membres, on les auroit cru des disciples de Hobbes qui jugeoient tous les hommes méchans ou disposés à le devenir. Mais les membres de la Commission temporaire n'étoient pas des philosophes, et n'en furent peut-être jamais.

Marino, Parisien, peintre de porcelaines, homme dure, farouche, et mêlant le lourd sarcasme à l'atrocité, présidoit cette commission (1). Un jour qu'il faisoit aux Recluses la visite des paniers, donnant à l'un qui avoit dîné les provisions d'un autre qui mouroit de faim, et s'applaudissant de largesses qui ne lui coûtoient rien, il ouvrit le panier de Guyot, ancien notaire; et après avoir distribué deux bouteilles qu'il renfermoit à ceux qu'il jugea dignes de cette faveur, il s'approcha de ce vieillard, qui passoit pour riche, et lui dit: « J'ai donné ton vin. Il seroit tems cependant que tu songeasses toi-même à être généreux, car puisque tu es riche,

(1) Ce Marino est le même qui avoit été administrateur de police à Paris, et dont il est souvent parlé dans les volumes précédens de notre Histoire générale des Prisons, et qui fut guillotiné à Paris. Voyez Tome II, pages 44, 126, 161, 62, 63, 80, 81, 82, 324. (*Note de l'Editeur.*)

je ne crois pas que tu tardes à être guillotiné. »
Le notaire eut le bonheur de s'en tirer.

Presque tous les membres de la commission étoient de Paris ou de Moulins. Ceux qui demeuroient dans cette dernière ville en firent venir 32 pères de famille, qui, sous l'accusation vague de fédéralistes, périrent tous sans exception. L'un de ces derniers avoit douze enfans, dont trois étoient à combattre pour la République.

C'étoit la commission temporaire qui dirigeoit d'ordinaire le glaive exterminateur. Instruite en secret, disoit-on, du plan politique adopté par le gouvernement, elle faisoit servir l'existence ou le trépas de la génération présente à ses vues. Le tribunal révolutionnaire n'étoit que son bras, et malheur au prévenu dont la dénonciation accueillie par la commission étoit renvoyée aux juges sans qu'elle effaçât l'odieux de l'accusation, en plaçant au bas un cachet salutaire! Lorsqu'on pouvoit l'obtenir, on possédoit la plus puissante récommandation.

Parrein, commandant sous le général Ronsin l'armée révolutionnaire Parisienne, étoit président du tribunal. Son domicile sur le quai Saint-Clair, dans la maison des médaillons, étoit annoncé par des sentinelles qui en rendoient l'entrée presque inaccessible. On l'attendoit à la porte; on guettoit sa sortie. Là, l'humble prière

se faisoit entendre. Bientôt interrompue par l'étouffement des sanglots, le mémoire étoit présenté et la suppléoit. Il falloit que celui-ci ne contînt pas plus d'une page. Mais si l'on accuse avec un mot, trop souvent on ne peut se défendre qu'avec de longs raisonnemens et de nombreuses preuves, dont le concours justifie. Parrein recevoit les placets. Il étoit petit, et sa figure sans caractère étoit ombragée d'une foule de panaches et d'un chapeau mis de travers, de la manière la plus propre à épouvanter. Après l'exercice de ses cruelles fonctions, il passoit la plus grande partie de son tems à faire des armes, à s'enfermer avec un maître d'escrime qui lui apprenoit à manier le sabre. Cette occupation n'annonçoit pas le bonheur, mais bien plutôt la crainte de la vengeance, et le desir de parer ses coups. Parrein étoit, disoit-on, un cruel ennemi des prêtres.

Corchand, Parisien comme Parrein, logeoit avec ce dernier. Il étoit vif, ombrageux et sévère. Il condamnoit presque sans cesse. Croiroit-on qu'il avoit quelque prédilection pour les arts, pour ceux qui les cultivent? Seroit-il donc possible que ce noble intérêt pour les productions du génie, pour tout ce qui peut embellir l'existence, pût s'allier à la férocité? Corchand sut distinguer

distinguer parmi les prisonniers, et rendre à la liberté Chinard, aussi connu par l'excellence de son ciseau, qu'il a mérité de l'être par les qualités de son cœur.

Ce dernier offrit un exemple frappant de la vicissitude des évènemens dans les tems de troubles, et de la contradiction des divers partis. Il avoit remporté à Rome le grand prix de sculpture qu'aucun Français n'avoit obtenu depuis soixante ans. Il cultivoit avec gloire son art à l'aspect des beaux monumens de l'antiquité. Plein de zèle pour sa Patrie, il venoit de lui consacrer une statue de la liberté, lorsque la cour de Rome, voulant arrêter le succès de pareils ouvrages, fit ensevelir le sculpteur dans une prison. Réclamé par la France, Chinard relâché vint à Lyon où il crut trouver la considération ou du moins la paix. Là, il fit une autre statue de la liberté, qu'on plaça sur le fronton de la maison-commune ; mais on lui en fit un nouveau crime. La déesse, observa-t-on, étoit le symbole de l'aristocratie, et portoit trop dédaigneusement une couronne civique. Le sculpteur encore emprisonné, soumis au jugement d'un tribunal révolutionnaire, apprenoit combien, dans les tems de troubles, il est dangereux d'être célèbre. Averti par ses malheurs et renfermé aux Recluses, il éteignoit ses talens en modelant en

relief de petits portraits du concierge, de son greffier, de quelques détenus à traits saillans et prononcés.

Lafaye, le troisième juge du tribunal, étoit du département du Rhône, et des environs de Saint-Etienne. Quoiqu'avec de noires moustaches, sa phisionomie étoit ouverte ; elle annonçoit de l'esprit. Il se chargeoit ordinairement des interrogatoires. Il étoit le seul des juges dont l'abord fut resté accessible pour tous. Il recevoit de grand matin les cliens, dans son lit, sur lequel on distinguoit des pistolets. Ces attributs n'annonçoient pas un sommeil doux et tranquille. Lafaye parloit peu, s'ouvroit encore moins ; mais il accueilloit sans rudesse ceux qui accouroient dès l'aube du jour lui confier leurs peines, leurs déchirantes craintes et leurs trop foibles espérances. En général, son suffrage étoit souvent pour la détention, plus rarement pour un plus funeste sort. Il avoit, disoit-on, envoyé deux fois sa démission au comité de salut-public ; cependant il continua à juger et à voir périr des hommes.

Brunière, quatrième juge, étoit intimément lié avec Lafaye. Il avoit la taille haute, l'aspect imposant, avec des moustaches épaisses et rousses. On ne le trouvoit presque jamais chez lui ; mais heureusement il passoit pour le plus doux des

juges. Il ne condamna presque jamais à mort ; et sa voix se réunissoit d'ordinaire au sentiment le moins rigoureux.

Fernex, le cinquième, d'abord ouvrier en soie à Lyon, appellé ensuite à diverses places, passa du tribunal civil au tribunal révolutionnaire. Il vivoit seul, sans intimité avec ses collègues ; aussi, dès que Parrein et Corchand étoient d'un avis, Lafaye et Brunière d'un autre, sa voix emportoit la balance. Elle penchoit toujours pour la sévérité. Il disoit souvent : « Je donne ma vie pour que la révolution triomphe. » Aussi se montroit-il sans pitié pour l'homme riche, pour celui qu'il ne croyoit pas, comme lui, dévoué au nouvel ordre de choses.

Telle étoit la composition de ce tribunal redoutable, où tant de victimes innocentes m'avoient précédé, et devant lequel je devois comparoître à mon tour.

Lorsque les juges s'assembloient, le matin, de neuf heures à midi, le soir, de sept heures à neuf, rien n'étoit comparable à l'angoisse, à l'inquiétude de chaque prisonnier détenu à la Maison-Commune, incertain s'il n'alloit pas être appellé au tribunal. A chaque instant, les portes des salles s'ouvroient avec fracas, et des guichetiers qu'on sembloit avoir exprès choisis à leur voix rauque et funèbre, crioient :

« A l'interrogatoire, un tel; avance et prends ton paquet. »

L'appellé frémissoit aussi-tôt, cherchoit promptement ce paquet, consistant dans son panier et sa couverture. Il s'approchoit les yeux baissés, la mine pâle et alongée. La porte se refermoit; rarement elle se rouvroit pour lui, et il revenoit au même lieu d'où il étoit parti: il lui falloit, le plus souvent, passer sur-le-champ du tribunal aux caves de la délivrance ou de la mort.

Dans le vestibule étoit un petit banc tenant à la muraille, en face de la chambre où siégeoient les juges. C'étoit là qu'on faisoit asseoir deux ou trois prisonniers tirés des diverses salles, avant de les introduire.

L'un de ces prisonniers s'avisa de tirer un mauvais papier de sa poche, le plie en long, le met sous son bras, et avec l'apparence d'un commis-greffier du tribunal, se lève, traverse fièrement le corps-de-garde voisin et s'évade.

On n'attendoit pas long-tems sur ce banc son admission devant le tribunal; il avoit calculé qu'à chaque quart-d'heure, sept prisonniers seroient appellés et jugés.

A l'instant fixé, un guichetier à mine rouge et bourgeonnée, qui n'avoit pour emploi que de

conduire chaque détenu devant le tribunal, et immédiatement après à la bonne ou mauvaise cave, ouvroit la porte et faisoit silencieusement signe d'approcher. Le prisonnier entroit dans une salle très-décorée. Le plafond en fut peint par Blanchet, dans un tems de bonheur et de plaisir. Il représente des grâces, des amours, de folâtres jeux. Au-dessous, maintenant, quel effrayant contraste! Tout paroissoit terrible et lugubre.

Une longue table partageoit la salle et supportoit huit flambeaux. D'un côté, on voyoit les redoutables juges; de hauts chapeaux à panaches rouges couvroient leur tête. Ils étoient en uniforme, en épaulettes. Un large baudrier noir suspendoit leur sabre, dont la poignée resplendissoit. Sur leur poitrine, on voyoit en sautoir un ruban aux trois couleurs, au milieu duquel étoit suspendue une petite hache étincelante. Le greffier étoit à l'une des extrêmités de la table. Le secrétaire, Larné, écrivoit sur une petite table placée en face des juges. Toute la salle étoit entourée d'une barrière à hauteur d'appui, derrière laquelle on ne laissoit entrer que des hommes à moustaches, ceux qu'on appelloit des patriotes prononcés, et des soldats de l'armée révolutionnaire. Ils s'y mêloient aux égorgeurs, à ceux qui dénonçoient leurs propriétaires, leurs marchands, leurs créanciers, leurs bienfaiteurs. On faisoit asseoir l'ac-

cusé sur une sellette; deux gendarmes le surveilloient, debout à ses côtés; derrière lui se plaçoit le guichetier introducteur. Celui-ci étoit attentif au signal que les juges devoient donner. Souvent, ce signal varioit. D'ordinaire, les juges touchoient leur hache pour désigner la guillotine ; ils portoient la main au front en condamnant à la fusillade; ils étendoient le bras sur la table pour accorder la liberté.

Ces signes trop souvent furent équivoques, mal apperçus; et diverses victimes payèrent de leur tête la funeste erreur. Enfin on ajouta une dernière preuve de condamnation ou d'absolution. Deux registres furent placés sur la table, l'un devant le président Parrein, l'autre devant Corchand. Le premier inscrivoit le nom de l'acquité; le second, le nom de celui que l'on condamnoit. Terrible Corchand, que ta plume sanglante en a tracé ! Ce juge, un jour de repos, alla dans une campagne riante, au milieu d'une société douce et aimable où le desir de sauver un père l'avoit fait admettre. Le calme des champs, la beauté du site, l'influence secrette et profonde du spectacle de la nature sur les cœurs les plus durs avoient ému le sien. Il se trouvoit près d'une fille intéressante et belle ; il lui contoit le malheur de ses occupations, il osoit lui peindre le bonheur d'aimer. Elle l'avoit écouté sans



Quoi, ta main a pu saisir la mienne, ta main qui signe la mort! ne m'a-t-elle pas marquée de sang!

murmure; elle lui répondoit avec douceur. S'abandonnant alors à un mouvement d'ivresse, Corchand prit la main de celle qui l'avoit charmé, et osa y porter ses lèvres. Aussi-tôt, l'éclair n'est pas plus prompt; elle se lève, elle essuie l'endroit que les lèvres ont effleuré, elle s'écrie: « Quoi, ta main a pu saisir la mienne, ta main qui signe la mort! ne m'a-t-elle pas marquée de sang? » Corchand baissa la tête, et ne put que bégayer quelques mots.

Parrein siégeoit au milieu des juges. Fernex et Corchand à sa gauche; Lafaye et Brugnière à sa droite. Cette position, le penchant qu'avoient ces derniers à être plus doux les fit surnommer le côté droit et les arristocrates du tribunal.

Parrein, au milieu des juges qui condamnoient sans cesse, des deux autres qui tendoient à absoudre, ne savoit souvent à quoi se décider. Il flottoit irrésolu. La vie et la mort dépendoient alors de lui seul, de sa bonne ou mauvaise humeur, des nouvelles publiques qu'il avoit reçues, de sa facile ou fatiguante digestion. Dans son incertitude, je l'entendis dire à voix basse à mon égard: « Deux contre deux; que faire donc? » Lafaye lui répliqua: *ton devoir*. Corchand tenoit déjà la fatale plume; mais le devoir de Parrein lui prescrivit sans doute en cet instant

de me sauver.... De me sauver ! hélas ! pourrai-je vivre encore au milieu de la destruction générale ; de la perte de tout ce qui fut bon, de la proscription de ceux que j'aimai !

Devant ce tribunal, sur cette sellette, se plaça l'honnête Rivérieux, plein de connoissances et d'amour de l'ordre. Il marquoit ses jours par des bienfaits ; il versoit sa fortune dans le sein des pauvres. On l'a puni de mort pour avoir acheté du riz, pour avoir fourni des secours aux blessés : comme si dans toutes les guerres et parmi les hordes les plus sauvages, l'homme qui souffre n'est pas sacré ! Comme si la pitié qu'il inspire peut être un crime, et le secours qu'il reçoit un attentat digne du supplice !

Vous y parûtes donc aussi sur la sellette, vous qui y fîtes asseoir de véritables coupables, Basset et Barou-du-Soleil, vous qui sûtes êtres amis sincères, magistrats éclairés, hommes serviables, recherchant l'occasion d'obliger comme les autres cherchent le repos. Basset reprocha aux juges leur insouciante cruauté ; et en leur prédisant à eux-mêmes la mort, il sembla en cet instant devenir leur propre juge et les y condamner. Barou aimé de quiconque l'approchoit, exilé sous l'ancien régime pour son courage, fut immolé sous le nouveau pour ses vertus.

Au moment que je croyois marcher à l'écha-

faud, avant mon interrogatoire, je composai un hymne, que j'intitulai CHANT DE MORT, et dont voici la dernière strophe :

J'aimai le bien, j'ai servi ma Patrie;
Tout est détruit; ma Patrie est aux fers:
Avec plaisir, tyrans, je perds la vie,
Pour vous ouvrir la porte des enfers.

La plupart des prisonniers alloient à la mort en chantant; et je me promettois de les imiter en chantant ce couplet lorsque je marcherois vers la guillotine. L'air que je fis sur cette romance, retenu par un effort de mémoire, ainsi que celui de la chanson intitulée LE BATTEAU, se sont vendus à Lyon chez les marchands de musique.

Si l'on eût pu choisir le moment de son interrogatoire, de son jugement, c'est le matin qu'il auroit fallu préférer. Le soir, les juges étoient harassés, ennuyés, tourmentés de sollicitations ou d'ivresse; mais en général les interrogatoires étoient précis et courts. Souvent, ils se bornoient à ces trois questions : Quel est ton nom?.... Ta profession? Qu'as-tu fait pendant le siége? Es-tu dénoncé? On vérifioit la réponse à cette dernière question d'après les pièces envoyées au tribunal par la commission temporaire. Cette dernière tenoit l'énorme registre sur lequel on

portoit les reproches et les actes accusateurs. Les dénonciations les plus ordinaires étoient d'avoir porté les armes, d'être fanatique et d'aimer les prêtres, de dédaigner les sans-culottes, d'être riche et de ne pouvoir ainsi aimer l'égalité; d'avoir été apperçu avec un chapeau sans cocarde.... On admettoit sur ce livre tout ce qui pouvoit nuire, l'interprétation cruelle des discours les plus innocens, le moindre geste, l'indiscrétion la plus légère.

Marie Adrian, jeune fille de seize ans, vêtue en homme, avoit rempli, pendant tout le siége, le pénible emploi de canonnier. Elle parut à l'interrogatoire. « Comment, lui dit-on, as-tu pu braver le feu et tirer le canon contre ta Patrie? » — « C'étoit, au contraire, pour la défendre, répondit-elle, et la sauver de l'oppression. »

Une autre aussi jeune, d'une figure intéressante, ne vouloit pas porter la cocarde. On lui en demanda la raison. « Ce n'est point la cocarde que je hais, dit-elle; mais puisque vous la portez, elle me paroît le signal des crimes et elle ne peut plus aller sur mon front. » Lafaye fit signe au guichetier, placé derrière elle, d'attacher une cocarde au bonnet de l'accusée. « Vas, lui dit-il, en portant celle-ci tu es sauvée. » Aussi-tôt, l'accusée se lève avec sang-froid, détache la cocarde, et ne répond aux juges que par ces mots:

« Je vous la rends. » Elle sort à l'instant même et va mourir.

Un commandant de bataillon de la garde nationale étoit parvenu près du tribunal et y réclamoit la liberté de son frère. Avant de le laisser entrer, on l'avoit forcé de remettre au corps-de-garde la vieille épée qu'il portoit. La curiosité des soldats la fit tirer du fourreau, et on y apperçut l'empreinte de trois fleurs-de-lys. Aussi-tôt, l'épée est portée devant les juges. Le commandant étonné ne songe plus qu'à se défendre; il se trouble. « Tu venois, lui dit-on, réclamer ton frère, tu partageras sa prison et son jugement. » Il périt aussi sur l'échafaud.

M***, accusé d'agiotage, n'employa pour toute défense qu'une réponse unique et toujours la même. Elle fut bornée à ces mots : comme vous. — Aimes-tu l'argent ? Comme vous. — As-tu porté les armes dans le siége ? Comme vous. — Es-tu patriote ? Comme vous. — Comment faire périr un homme qui se comparoit à ses juges ? Ils l'acquittèrent.

Une jeune fille éplorée, dans les transports du désespoir, pénètre dans la salle et s'écrie : Mes frères sont fusillés; mon père vient de périr; par vous, je n'ai plus de famille. Que faire seule au monde ? Je m'y déteste; terminez mon malheur; ah! de grâce, faites-moi mourir. A

ces mots, elle se jette à genoux devant les juges, et leur demande avec instance de finir ses maux. Ce spectacle les émeut; Corchand et Fernex mêmes parurent sensibles, à leurs manières. « Relevez-vous, jeune fille, dit l'un, vous avez beau demander la mort, nous voudrions bien vous accorder votre demande, mais nous ne le pouvons pas » (1).

Les plus grands exemples d'une fermeté froide, d'un courage réfléchi, d'un mépris bien prononcé pour la vie ont été donnés en ce lieu, et surtout par de timides religieuses et d'humbles curés. « Si votre devoir, disoit l'un, est de nous condamner, obéissez à votre loi; mais, il me faut aussi obéir à la mienne; et elle m'ordonne de mourir. »

» Crois-tu à l'enfer, demandoit-t-on au curé d'Amplepuy? Comment, répondit-il, pouvoir en douter en vous voyant, en considérant ce qui se passe! J'aurois été incrédule que je deviendrois croyant. »

Un prêtre crut échapper au trépas, en se fai-

---

(1) Ils la lui auroient accordée, si elle eût crié *vive le roi*. Cette jeune et malheureuse fille ignoroit donc ce qui se passoit au tribunal révolutionnaire de Paris, ou bien ces scènes d'horreur ne s'y étoient-elles point encore passées? (*Note de l'Editeur.*)

sant Athée. « Crois-tu en Dieu, lui demanda-t-on? Peu, répondit-il. » Le président prononça aussi-tôt : « Meurs, infâme, et va le reconnoître. »

Un autre à qui on demanda ce qu'il pensoit de Jésus, répondit qu'il le soupçonnoit d'avoir trompé les hommes. « Cours au supplice, scélérat, lui cria-t-on; Jésus tromper les hommes! lui qui leur prêcha l'égalité, lui qui fut le premier et le meilleur sans-culotte de la Judée! »

L'interrogatoire étoit fini dès que votre sort étoit secrettement prononcé, et que le guichetier qui avoit apperçu le signe décisif, donnoit un coup sur l'épaule de l'accusé, et lui disoit : Suis-moi. Aussi-tôt l'un et l'autre sortoient de la salle, et prenoient en silence le petit escalier tournant qui conduit sous le vestibule de l'hôtel-commun et plus bas sous les voûtes de la grande cour et dans les caves. Au premier repos, près du vestibule, on avoit placé une barrière en bois. Là, les femmes, les sœurs étoient collées contre les barreaux, dans la plus affreuse attente. Elles avoient appris que leur frère, leur mari étoient appellés à l'interrogatoire, que ce moment décidoit de leur sort. Elles étoient-là pour voir passer les malheureux qui descendoient. Si le guichetier remontoit promptement, c'étoit une preuve que le prisonnier avoit été bien placé. Si

son retour étoit plus retardé, on ne pouvoit douter qu'il n'eût conduit dans la mauvaise cave, dont le trajet étoit plus long. C'étoit près de cette grille, qu'en suivant son triste conducteur, le prisonnier voyoit des femmes épouvantées, les yeux fixes, la bouche béante. A quelques pas, dans l'embrâsure de la fenêtre du vestibule, d'autres à genoux et le front baissé sur la terre, mouillant le pavé de leurs larmes, oubliant les témoins, les passans, l'univers, parloient avec ferveur à l'auteur de la mort et de la vie, et le prioient d'éloigner l'une, et d'accorder l'autre aux infortunés objets de leur affection.

Au bas de l'escalier se trouvoient l'Elysée ou le Tartare, le ciel ou l'enfer, la vie ou la mort. A gauche étoit la bonne cave; à droite la mauvaise. La première donnoit sur la place des Terreaux et la rue Puits-Gaillot; la seconde, sur la même place et la rue Lafont.

L'une et l'autre sont moins un seul souterrein qu'un prolongement de diverses voûtes, de diverses caves, rentrant les unes dans les autres et communiquant entr'elles.

Rien de plus tendre, de plus affectueux, de plus humain que l'accueil qu'éprouvoit en arrivant dans la bonne cave, celui qui avoit le bonheur d'y parvenir. L'un lui apportoit à manger; l'autre, un coup de vin pour ranimer ses forces. On l'as-

seyoit sur la table, tandis qu'on lui préparoit un lit sur la paille... « Tranquillisez-vous, mon ami, lui répétoit-on ; vous êtes dans la bonne cave, dans la bonne cave, entendez-vous? Vous êtes sauvé. » L'arrivant étoit stupéfait, plein de ses idées, semblable à celui qui, au milieu d'une affreuse tempête, a gagné la rive en nageant ; il haletoit, comme épuisé. Il balbutioit quelques mots de reconnoissance à Dieu, d'amitié aux hommes. A peine pouvoit-on l'entendre, le comprendre ; il ne savoit plus parler ; il savoit pleurer....

Le jour s'y passoit à manger et à accueillir les arrivans. La nuit, on n'y pouvoit dormir ; on y étouffoit de chaleur et de mauvais air ; mais on y étoit gai ; on y jouissoit de l'espérance ; on y comptoit les minutes qui devoient s'écouler jusqu'au décadi, jour heureux qui appelloit à la liberté, à la vue du ciel, aux caresses de l'amitié, au prochain aspect de la campagne et de la verdure.

Cette vie tumultueuse, cette bruyante joie, étoient le partage de ceux qui habitoient la première division de la bonne cave, la division la plus éclairée et qui donnoit sur la place. Ceux qui vivoient et couchoient dans l'enfoncement, sous la grande cour de l'Hôtel-Commun, sans la moindre clarté, étoient plus silencieux, plus

réfléchis. Là, assis sur la terre, adossé contre un large pilier de pierre qui soutient les voûtes de ce sombre lieu, plongé en plein jour dans d'épaisses ténèbres, ne distinguant que de tems à autre des hommes, ou plutôt des ombres, circulant et s'évanouissant autour de moi, je me disois: « J'ai habité moi-même les appartemens somptueux de ce vaste hôtel; j'y ai été considéré et heureux; oui, je crois la reconnoître.... Cette cave étoit la mienne. Qui m'eût dit qu'un jour, tout mon espoir, tous mes rêves de consolation, de félicité, seroient d'y venir vivre! Qui m'eût dit qu'un jour elle devoit me servir d'asyle où je me verrois avec délices! O fluctuation des évènemens humains!..... »

Dans les premiers tems, on ne distinguoit pas de bonne ni de mauvaise cave. On prenoit indistinctement, pour la délivrance ou l'échafaud, tous ceux qui y étoient enfermés. Alors, les prisonniers les plus pauvres étoient détenus dans les souterreins; les plus riches, dans les salles supérieures.....

Alors, et dans ces premiers tems, on fut témoin, dans ces lieux ténébreux, d'un spectacle fait pour révolter la sensibilité. Un vieillard septuagénaire, arrêté dans les vignes de Sainte-Foi comme espion de l'armée Lyonnaise, fut conduit dans les caves. Sans parens, sans secours, il fut

bientôt couvert de poux. Son habit bleu en changea de couleur. En vain les compagnons de sa misère firent une pétition pour qu'on lui changeât de paille, de vêtement et de linge; en vain demandèrent-ils du moins qu'on plaçât ailleurs l'infortuné; on ne les écouta pas. Le vieillard devenu d'une maigreur affreuse, agité par une fièvre lente, expira sous leurs yeux, exactement dévoré par les essains nombreux d'insectes dont il étoit sans cesse couvert, et dont il ne put se délivrer....

Pour ne pas multiplier des *quiproquo* funestes, on distingua les deux caves en bonne et mauvaise. Mais quelquefois, comme pour diminuer la joie de ceux qui se trouvoient dans le souterrein favorable, on venoit, chaque décade, en retirer un ou deux pour l'envoyer à la mort.....

J'ai éprouvé cette anxiété horrible, ce moment désespérant pour le courage, ce passage subit du calme à l'aspect formidable d'un trépas sanglant. Huit jours s'étoient écoulés pour moi dans la bonne cave; c'étoit la veille du jour de la liberté; tous s'apprêtoient à revoir le jour. Le guichetier fait retentir les voûtes de mon nom. Il m'appelle; l'effroi se répand sur tous les visages; mes voisins me serrent fortement les mains.... Je marche, je remonte l'obscur degré. Où vais-je? Est-ce à la mort? Il est midi et quart; c'est l'instant de l'exécu-

tion..... Non, je suis réuni aux détenus jusqu'à la paix.

J'ai vu dans ce lieu d'espoir, à la bonne cave, un homme dont le sort fut plus orageux. C'étoit un municipal de Mornand, nommé Laurenson. Depuis son jugement qui lui promettoit sa prochaine liberté, il avoit reçu une réclamation énergique des habitans de sa commune. Ses dénonciateurs mêmes s'y rétractoient, et avoient eu le courage d'avouer qu'ils s'étoient trompés. Cette pièce importante lui sembla dès-lors inutile, puisque sa vie lui parut sauvée. Il mit la réclamation dans sa poche. A l'instant, Laurenson est appellé. Il sort; on l'attache dans le corridor aux autres condamnés; et il marche vers la guillotine. Laurenson palpitant d'épouvante, doutant s'il lui faut mourir ou si un rêve affreux le tourmente, voit sa réclamation que sa marche fait sortir de sa poche et qui tombe à ses pieds. Un gendarme la ramasse. « Si les juges avoient pu la lire s'écrie le condamné, je ne périrois pas; mais je ne viens que de la recevoir. » Aussi-tôt le gendarme quitte son rang, fend la presse, monte au tribunal, offre sa réclamation, obtient que le condamné sera arraché de la chaîne, s'il est tems encore, et reconduit à l'hôtel-commun..... Il en étoit tems; il restoit à Laurenson une minute à vivre. Quarante per-

sonnes étoient guillotinées en ce moment, et un hasard favorable avoit placé celui-ci pour le dernier. Déjà trente-neuf têtes étoient tombées. Déjà Laurenson étoit lié à la bascule, le gendarme accourt essoufflé. Il crie d'arrêter; il montre l'ordre, on le lit, et le municipal est détaché. Mais il s'est évanoui; sans mouvement, sans connoissance, on le porte dans la grande salle de l'hôtel-commun. Là, il est saigné trois fois. Ses yeux se sont ouverts; mais ils sont hagards. La vie reparoît dans ses mouvemens; mais sa raison est disparue. Il ne voit que le dernier spectacle qui frappa ses regards. « Ma tête n'est-elle pas à terre, demande-t-il? Ah! qu'on me la rende, qu'on me la rende!.... Ne voyez-vous pas ce sang qui fume? il coule près de moi et sur mes souliers....: Voyez ce gouffre où sont entassés tous ces corps.... Retenez-moi, je vais y tomber. » Ses cris, ses larmes inspirent à-la-fois la pitié et l'horreur. Bientôt il est conduit dans un hospice de santé.

Au bas de l'escalier qui mène du tribunal aux caves, si l'on tournoit à droite, on étoit perdu. Soudain une porte s'ouvroit et se refermoit. Là, se trouvoit un long et sombre corridor qui passoit sous la grande cour. A peine le guichetier avoit-il introduit le condamné,

que plusieurs hommes s'en approchoient, et le dépouilloient inhumainement de tout ce qu'il avoit de plus précieux. On lui prenoit ses boucles, sa montre, s'il avoit eu l'imprudence de la conserver, sa cravate, son mouchoir. On le fouilloit pour saisir son argent, mais on lui laissoit d'ordinaire quelques assignats pour payer le dernier repas qu'il devoit prendre.

Vouloit-il résister? on le frappoit. Cherchoit-il à adoucir ces cerbères? ils étoient impitoyables. On ne rougissoit pas de lui prodiguer des injures. « Vas, scélérat; lui disoit-on, demain tu ne diras mot; demain est pour toi le jour agréable; tu y danseras la carmagnole. » Une seconde porte étoit gardée par des sentinelles ayant la bayonnette au fusil. Ils la présentoient à quiconque vouloit sortir. Cette porte étoit celle de la mauvaise cave.

Dans le tems des premières exécutions, lorsqu'on fusilloit sur la place en face de cet horrible lieu, les balles y pénétroient de toutes parts, faisoient voler des éclats de pierre, et changeant de direction par la résistance, réfléchissoient leurs cours, et venoient blesser les prisonniers. Ils ne pouvoient plus se plaindre; leur sang n'étoit bon qu'à être versé; mais un guichetier ayant eu le bras cassé, on cessa

alors de fusiller devant les soupiraux de cette cave, et on plaça fixement dans les Brotteaux le champ de mort.

Ils devoient y être conduits le lendemain; ceux qui parvinrent à se sauver le 10 Décembre 1792. Cette fuite fit le plus grand bruit. Le signalement des fugitifs imprimé, répandu dans tous les clubs, dans toutes les gendarmeries, attesta cette évasion. Elle fut hardie et exécutée ainsi que je vais le raconter.

Le 19 Frimaire, revenant au 9 Décembre, soixante et douze prisonniers furent condamnés et transférés dans la mauvaise cave pour y attendre leur dernier instant. Le lendemain décadi il ne put y avoir d'exécution. Porral en profita pour chercher les moyens de fuir. Ses sœurs ayant pénétré, moyennant trois-mille livres, dans ces sombres lieux, se mirent à verser des larmes. « Il ne s'agit pas de pleurer encore, leur dit Porral, il s'agit de s'armer d'activité, et de trouver une voie pour sortir d'ici. Apportez-moi des limes, un presson de fer, d'autres outils, du vin en abondance, des poignards mêmes, car il faut se défendre avant de périr. Par cette fenêtre étroite, élevée, donnant sur la rue Lafont, vous pouvez tout descendre; et je ne la quitterai pas pour tout recevoir. » Les sœurs sortent, et font chacune dans la journée

plus de vingt voyages. Elles fournissent des limes, un presson, un ciseau, des couteaux de bouchers affilés et larges, douze poulardes, plus de soixante bouteilles de vin. Porral s'adjoint quatre autres prisonniers vigoureux et adroits; tout est concerté, et la nuit arrive. On propose un souper général, le dernier de tous. Il est accepté: c'est le moment où l'on s'exhorte mutuellement à braver la tyrannie, à savoir mourir sans foiblesse. Le vin coule à grands flots; il échauffe les têtes, le trouble ensuite, et bientôt la presque totalité des prisonniers s'endort.

A onze heures du soir les cinq associés commencent l'ouvrage. L'un d'eux est placé en sentinelle près de la porte d'entrée; il est armé d'un poignard pour en égorger le geolier si, dans sa visite vers les deux heures après minuit, il s'apperçoit de quelque changement, s'il paroît soupçonner quelque complot. Les autres quittent leurs habits et cherchent un passage.

A l'extrêmité de la seconde cave est un endroit infect, servant de lieux d'aisance, au fond duquel on trouve une large porte. C'est cette porte qu'on attaque. Elle est en chêne, fortement doublée. Peu-à-peu les gonds fléchissent, et le plomb qui les soude et les retient tombe sous la lime. La porte devroit céder; le presson la sou-

lère ; cependant elle ne vient pas. Après mille efforts, on ne peut imaginer ce qui la retient. On se résout à la percer. On aggrandit avec le ciseau l'ouverture. A la fin on apperçoit que la porte est attachée à une poutre éloignée par une grosse corde tenant à un anneau extérieur. Le ciseau, le presson, la lime ne pouvoient plus atteindre à ce cable. Ce fut un moment de désespoir ; un rayon d'espérance lui succéda. L'un des travailleurs rentre dans la cave et demande une bougie. Le notaire Fromental, à moitié endormi, se rappelle en avoir un morceau, le cherche et le donne. Cette bougie est allumée ; on la déroule pour lui donner plus de longueur ; on la prolonge en l'attachant à un foible morceau de bois. Bientôt le feu gagne la corde ; il la consume, et la porte s'ouvre. On la repousse doucement pour qu'on ne se doute pas de sa fracture, et l'on cherche à gagner chemin.

Les travailleurs se trouvoient alors dans une cave de grandeur médiocre, au milieu de laquelle on distinguoit sur le sol une pierre de taille, la seule qu'on vit en ce lieu. Cette pierre légèrement frappée produisoit un bruit sourd et intérieur. Ne cachoit-elle pas l'entrée d'un canal qui pouvoit conduire vers le Rhône ? Ce canal n'étoit-il pas accessible, si des ouvriers avoient

pu y parvenir lorsqu'ils l'avoient construit, ou qu'ils avoient voulu le réparer? Cette conjecture parut certaine, et on se mit en devoir de la vérifier. Alors on creuse la terre près de la pierre ; on passe sous elle le presson. Bientôt elle se soulève, se renverse, et l'on distingue avec le plus vif transport de joie un souterrein qui doit avoir un issue. Pour y descendre, on lie tous les mouchoirs ensemble; et Joseph la Bâtre en les tenant, et appuyant fortement ses pieds contre les parois dumur, pénètre dans son enceinte. On lui tend la lumière ; il cherche, il sonde par-tout. Autre moment de détresse et d'angoisse ; il ne trouve nulle porte, nul soupirail, aucun moyen d'aller plus avant. Ce lieu profond et vaste est un puits perdu ; c'est plutôt une basse fosse qui a renfermé peut-être autrefois quelque malheureuse victime. La Bâtre remonte, il faut que lui et ses compagnons cherchent ailleurs la fin de leurs peines.

La cave offroit encore à son extrémité une porte ; c'est par-là seul qu'on peut échapper. On se remet au travail ; mais après les ampars et les fermetures brisés, la porte de même fait résistance et ne peut s'ouvrir. On la perce encore ; on regarde : pour cette fois, ce sont deux pierres de taille posées l'une sur l'autre qui la compriment et qui la battent. Il faut faire une autre ouverture,

verture, y passer le presson, soulever la porte avec une bûche qu'on vient heureusement de trouver. A la fin, la première pierre s'écarte; elle roule sourdement sur la terre, et avec elle la porte fait bascule.

Tout est à l'instant franchi. Les associés courageux se trouvent alors dans une cave vaste et profonde qui sert de dépôt national à une prodigieuse quantité d'effets et de marchandises qu'on a séquestrés. Une malle étoit toute ouverte et pleine de chemises. On en profite en laissant à la place de celle qu'on prend une chemise couverte de terre, de sueur et de vermine. Cette toilette expéditive a paru à tous du meilleur augure. Ici deux portes se présentent, outre celle par où l'on est venu. Laquelle attaquer? A peine approche-t-on de l'une, à peine la lime produit-elle un léger bruissement que dans l'enfoncement, derrière cette porte, un chien gronde et jette quelques aboîmens. Aussi-tôt la consternation est générale, chaque bras reste suspendu, tout travailleur reste immobile d'étonnement, glacé d'épouvante. Cette porte confine au logement du geolier. On se rappelle alors que c'est le moment de sa visite, et que deux heures vont sonner.

Un associé se détache pour aller examiner dans

la cave si rien n'est découvert, si le projet n'est pas trahi. On a promis d'arrêter le travail jusqu'à son retour. D'ailleurs, les forces commençoient à être épuisées, et tous avoient besoin de quelques instans de repos. On en profita pour déjeûner. « J'aime peu le vin, m'a dit l'un des prisonniers, mais jamais je n'en ai bu avec plus de plaisir que sous cette voûte ténébreuse. A chaque coup qu'on me versoit, je sentois s'affermir mon bras, renaître mon courage. En cette occasion, le vin me parut le véritable soutien du malheur. » Cependant, celui qui étoit allé à l'examen revint et fit son rapport. A son arrivée, il avoit frémi en appercevant le geolier qui étoit déjà entré pour faire sa ronde. Il n'avoit pu dès-lors entendre son chien. Ce geolier, sur l'invitation de celui qui étoit en sentinelle, n'avoit pas cru devoir lui refuser un dernier plaisir. Celui-ci consistoit à vider ensemble une bouteille de vin de l'hermitage. Il s'étoit assis près de lui ; on l'avoit fait boire à outrance, et il devoit avoir acquis un besoin pressant de sommeil pour tout le reste de la nuit. Aussi-tôt tous reprennent vigueur et l'ouvrage. La porte fatale où le chien s'étoit fait entendre est laissée, et l'on s'est approché de l'autre. Celle-ci est à deux battans. Une barre de fer retient l'un, et cette barre

est elle-même arrêtée par une légère chaîne de fer. Au premier effort, un anneau éclate ; la barre est levée et la porte ouverte.

Ce n'est point encore la fin des travaux. Plus on avance, plus ils semblent se multiplier. Ce nouveau séjour est un vaste et long corridor. D'un côté, on trouve une première porte ; mais elle est du côté de la cour, et l'on espère, au contraire, en avançant toujours en droite ligne, arriver jusqu'à la place de la comédie. En effet, on découvre, à l'extrêmité, une autre porte ; mais derrière elle on entend du bruit. On écoute, on cherche à distinguer les objets à travers quelques fentes. Un reste de feu placé derrière cette porte favorise l'observation. On y apperçoit des hommes étendus sur la paille. « Sont-ils des prisonniers, se demande-t-on : alors, il faut les joindre et se sauver ensemble. » L'un de ces hommes se lève et parle patois. Il est en uniforme ; il annonce le nombre des brigands contre-révolutionnaires que l'on va bientôt fusiller. Ces brigands tout tremblans reconnoissent un corps-de-garde ; c'est celui placé près de la barrière de la comédie, et qu'ils avoient oublié. Ils sont donc parvenus jusques-là, pour voir s'évanouir toute espérance. Il faut donc laisser tant de peines infructueuses. A quoi ont abouti tant d'inquiétudes ? A un corps-de-garde qui, au moindre bruit, va

demander main-forte. L'accablement de l'esprit s'unit alors à la lassitude du corps. Il n'y a plus qu'une seule voie de salut; c'est l'autre porte. On en détache doucement une serrure. On pénètre : quelle joie subite! on trouve un escalier. C'est celui qui conduit au lieu occupé par le département, et plus bas à la grande cour.

Quatre heures et demie du matin se faisoient alors entendre. La nuit étoit froide et obscure. Il neigeoit et pleuvoit tout-à-la-fois. Les associés s'embrassoient avec transport et se préparoient à fuir. « Malheureux, qu'allez-vous faire, dit l'un? Si nous sortons en ce moment, c'est fait de nous. La grille orientale est fermée, et si nous passons à cette heure indue devant les sentinelles de la cour et du grand perron, l'alerte est donnée, et nous sommes pris. Après avoir eu le courage de venir jusqu'ici, ayons celui d'attendre, de ne pas aller plus avant. A huit heures, ce matin, tous les passans ont la liberté de traverser la cour, et d'y circuler. Nous nous mêlerons avec eux; voilà le véritable instant propice. Les bourreaux ne viennent lier leurs victimes qu'après dix heures. Dans l'intervalle de huit à dix, elles auront le tems de disparoître. Avec la précaution de ne sortir toutes les quatre minutes que de trois en trois, ce nombre n'avertira personne, et la prison se trouvera vide qu'on ne se sera douté

d'aucune évasion. Pendant les trois heures qui nous restent, que chacun de nous révèle le secret à deux autres prisonniers. Ainsi, nous serons d'abord quinze à sortir d'ici. Le dernier de nous, avant de quitter ce lieu, en préviendra quinze autres, en leur indiquant les mêmes précautions. Ainsi, successivement, tous échapperont. » Ce plan parut judicieux et sûr. Pour en assurer l'exécution, on repoussa la dernière porte, et on y plaça une sentinelle, menaçant de mort quiconque oubliant la prudence tenteroit de sortir.

Certes, il falloit une fermeté plus qu'ordinaire, une retenue héroïque pour s'arrêter sur le bord de l'abîme, lorsqu'un pas pouvoit le franchir. Les associés, rentrés dans la cave, y firent choix des premiers qu'ils vouloient sauver.

Le notaire Montellier, d'une phisionomie gracieuse et d'un caractère doux, fut un de ceux à qui on offrit de fuir. « Je vous remercie, mon ami, répondit-il à celui qui le lui proposoit; mais je ne veux point aggraver mon cas. Je vous confierai qu'on m'a pris pour mon frère, qui est fugitif. On m'a averti que les juges étoient convaincus de la méprise, et ce matin même je dois sortir. » Ainsi, l'espérance balotte l'homme jusques sur sa tombe. A midi, Montellier n'existoit plus.

Le ci-devant baron de Chaffoy, dans la fleur

de l'âge, grand, bien fait, spirituel, fut auss instruit des moyens de fuir. « La vie, répondit-il ne m'offre plus aucune douceur. Tous les lien qui m'y attachoient sont rompus. J'ai éprouvé tous les sentimens tendres; ce ne fut pas pou mon bonheur. J'avois plus de trente-mille livre de rentes; on m'a tout ravi. Ils viennent ici de faire guillotiner mon père. Ses vertus n méritoient pas un pareil sort. Je ne crois pas l mériter non plus; cependant je le subirai. » So courage fut sans ostentation, sa résolution san incertitude. Malgré toutes les instances, d Chaffoy résista et voulut périr.

Près du moment du départ, on s'approcha d Camel, jeune homme adroit et vigoureux, e qui, pendant le siége, avoit donné des preuve du plus grand courage. « Nous fuyons dans u instant, lui dit-on, viens avec nous... — Fuir répondit-il, et ma pauvre femme, que va-t-ell devenir? » En disant ces mots, Camel avoit l vue égarée, la raison obscurcie. Il avoit perd sa fermeté; son visage étoit décoloré; ses yeu étoient noyés de larmes. Il ne put se soulever su ses genoux; il ne put marcher. « Adieu, Camel lui dit-on. — Adieu, mes bons amis, bon voyage répondit-il..... » Il resta sans murmure et san force sur la paille où les bourreaux vinrent l saisir.

Les quinze prisonniers qui sortirent furent: Joseph la Bâtre; George Félissant, négociant; Bernard Porral, drapier; Jacques-George Gabriel, secrétaire au département; Jean-François Vincent; Coste Jordan, négociant; Jean-François Duffourd de Chambéry, marchand brodeur; Mathieu Nesple, ouvrier en soie; Jean-Baptiste Ménard; Margaron, marchand de gazes; Guinand; Jacques Visadier; André-Marie Olivier; Benoit Couchoux de Saint-Etienne; et son fils Pierre Couchoux. Le sort de ces fugitifs ne fut pas le même.

La Bâtre et Félissant montrèrent le plus grand courage. Tous deux à l'âge de 22 ans, avec une figure intéressante, avoient des droits à la vie et au bonheur. Ils échappèrent à la mort qui les poursuivoit.

Vincent, Ménard, Nesple et Olivier furent repris et conduits à l'échafaud. L'imprudence de Nesple empêcha les soixante autres prisonniers qui se trouvoient dans la cave de se sauver. Il étoit le dernier des quinze à fuir, et suivant le plan arrêté, il ne devoit en avertir que quinze autres; mais pressé de s'évader, il entre et crie: Sauve qui peut; le passage est ouvert. A l'instant la rumeur fut extrême. Les prisonniers se lèvent et doutent si Nesple est devenu fou, ou s'il a dit la vérité. Quelques-uns cherchent l'issue éloignée. En ce moment, le bruit avertit les

sentinelles extérieures ; les guichetiers entrent ; ils s'apperçoivent du mouvement. Ils se précipitent en dedans et en dehors vers l'escalier. La porte en est sur-le-champ fermée, et un fort piquet accouru en assure l'exacte clôture.

La nouvelle de l'évasion fut bientôt répandue ; et des exprès promptement expédiés aux chefs des troupes et aux sections, firent doubler les gardes aux portes de la ville, et préparer la visite domiciliaire la plus générale et la plus sévère ; toutes les troupes prirent les armes pour la soutenir. Elle commença vers les dix heures.

Olivier du Vivier, célibataire riche et bon, s'étoit réfugié dans une rue obscure près le Change, chez Delabat, dont l'honnêteté lui étoit connue. Celui-ci l'accueillit et le cacha avec soin dans un lieu obscur. A l'instant même, les commissaires-inquisiteurs arrivent, visitent et grondent en trouvant le portrait d'un prêtre. On le déchire, le propriétaire murmure, et dit que c'est le portrait de son frère. Pour le punir on l'arrête, on ferme son logement et on y applique les scellés. Olivier resté seul, sort de son asyle. Il trouve tout clos, et craint de demeurer trop long-tems sans aucun secours et sans nourriture. Du moins il n'a pas la prudence d'attendre la nuit pour secouer la porte et l'ouvrir. Il fait du bruit ; il pousse de profonds gémissemens.

Une vieille voisine écoute, et court toute effrayée à la section, en assurant avec serment qu'un homme ou un lutin se promène à grands pas chez son voisin, et y renverse tout le ménage. Les commissaires reviennent, ouvrent et trouvent Olivier. On lui demande son nom; il se nomme. C'étoit un de ceux qu'on cherchoit. Olivier reconduit à la cave, ne recula sa mort que d'un jour.

Porral, l'un des principaux auteurs de la fuite, unissant l'esprit au courage, se hasarda le premier à sortir par la barrière du côte de la comédie. En passant, il dit à la sentinelle: « Camarade, il neige, il fait bien mauvais tems; à ta place, je ne me mouillerois pas ainsi, et je rentrerois au corps de garde. » Le factionnaire le remercia, et suivit son conseil; le champ en devint plus libre aux fuyards.

Porral, réfugié chez un patriote reconnu, y voit entrer des commissaires annonçant l'horrible évasion des scélérats de l'hôtel-commun. Ces commissaires viennent déjeûner; le fugitif fait bonne contenance. Il boit et mange avec eux, en jurant contre les geoliers qui ne savent pas garder leur proie. Bientôt il s'échappe, et veut quitter la ville. Arrivé en Belle-Cour, toute la gendarmerie parcourt la place, et la visite y a commencé. Il entre chez des femmes craintives,

mais que le desir de sauver un innocent rend courageuses. On le fait monter au grenier. Là, il se tapit dans un angle, et place une large planche devant lui. La section arrive, pénètre au grenier, et s'étonne d'y trouver un grand tonneau bien fermé par un cadenat. On veut l'ouvrir; le trouble des femmes leur a fait oublier la clef. Il faut redescendre au premier étage pour la trouver. Pendant ce tems, qui parut un siècle, un commissaire remue la planche, se tourne, et s'adosse un moment contre elle. Un autre s'écrie : il seroit curieux de trouver un des brigands caché dans ce tonneau. — Il y a plutôt de l'argenterie, répond un troisième; il est bien lourd. Ces femmes me paroissent riches et n'ont point tant perdu qu'elles le disent. — Alors la clef arrive, le tonneau est ouvert, on le trouve rempli de sel. Les visiteurs cherchent ensuite sur les toits et se retirent. Le soir, Porral vêtu en femme des champs, un pannier au bras, un autre sur la tête, passa le pont de la Guillotière et quitta la ville.

Le même jour, Gabriel, ne sachant où se réfugier, s'enfonce dans les marais Perrache. Il fait un creux dans la terre et s'y plonge. Il couvre sa tête de broussailles. La neige tombe, les frimats le couvrent. Le soir, le malheureux veut sortir; mais ses pieds et ses mains se sont

engourdis ; il ne les retrouve plus. Après avoir échappé à une mort cruelle, lui faut-il encore périr de froid ? Ses forces s'éteignent, mais son courage se ranime ; la nature fait un effort ; il soulève une main ; peu-à-peu il se débarrasse. Cependant, il ne peut faire un pas ; ses jambes sont froides, insensibles ; alors Gabriel se roule sur la neige ; les sels qu'elle renferme agissent sur ses membres perclus ; le sang y revient insensiblement, et y porte la chaleur et la vie. A la fin il marche et parvient à s'éloigner pendant la nuit d'une terre fatale et d'une cité inondée de sang.

N'oublions pas les deux Couchoux. Le fils avoit choisi son père pour compagnon de sa délivrance ; mais ce père octogénaire avoit les jambes enflées et ulcérées. «Fuis, mon fils, lui dit-il, si tu en as l'occasion et le tems ; fuis à l'instant, je te l'ordonne ; pour moi, je ne puis te suivre : j'ai assez vécu. Bientôt mes peines seront finies. La plus grande disparoît si je te crois sauvé.» Son fils l'assure qu'il ne quittera pas la prison sans lui et que son obstination va coûter la vie à l'un et à l'autre. Le père vaincu par ce dévouement généreux, se soulève, s'appuie sur son fils et s'avance jusqu'à l'escalier ; là, tous ses efforts sont im-

puissans ; ses jambes ne peuvent que traîner sur la terre et non s'élever. Couchoux fils n'hésite plus. Il a 22 ans ; mais il n'est pas grand, et il est foible. Le desir de prolonger les jours de son père double ses forces ; il le prend sur ses épaules, et le porte jusqu'à la barrière. Tous les deux se sauvèrent.

Vertueux Couchoux, jouis long-tems des bénédictions de celui que tu conservas ! Puisse ta respectable vieillesse être entourée de petits-fils qui te ressemblent ! Que leurs soins affectueux prolongent tes jours, et soient la douce, la mutuelle récompense de ton action et de ta piété filiale !

Par les précautions auxquelles on eut recours, après cette fuite hardie et généreuse, la mauvaise cave n'en devînt que plus épouvantable. Quel spectacle lamentable et terrible y affligeoit les regards ! Elle n'étoit éclairée que par la lumière pâle et vacillante d'une foible lampe. La mort y multiplioit son horrible aspect ; on n'y voyoit que son image ; on n'y entendoit que les derniers vœux de ceux qu'elle alloit frapper. Les murailles noircies par l'humidité présentoient sur chaque pierre des imprécations, des prières, de tendres adieux.

Dans un angle obscur, on lisoit ces mots,

foiblement tracés : « Dans cent-trente minutes je n'existerai plus, j'aurai vu la mort. Qu'elle soit bénie ! N'est-elle pas mère du repos ? »

Près de la porte, on avoit écrit au crayon : « Juges barbares, vous vous êtes trompés en croyant me punir. La fin de mes jours est la fin de mes maux, et vous êtes mes véritables amis. »

Plus loin : « Je suis calme à ma dernière heure ; je t'en remercie, auteur suprême de la vie et du trépas ! Je me porte bien, je marche ; dans une heure, je serai immobile et mon corps sera glacé. Ma tête qui pense aura roulé dans l'abîme. Ce sang qui coule pour m'échauffer aura rougi la terre. Qu'est-ce donc que l'existence ? Qu'est-ce que la mort ? Je n'ai plus qu'à attendre un instant pour le savoir. »

Qui pourroit narrer tous les évènemens tristes et affreux dont cet horrible séjour fut témoin ? Un homme y voulut hâter l'instant de sa fin en s'ouvrant les veines. Un grossier verre de bouteille lui servit pour déchirer son corps et y faire plus de trente blessures. Le matin, on le trouva baigné dans son sang, haletant encore ; et on le porta sur un matelas à la guillotine.

Un négociant simple et doux, nommé Grivet, arriva un soir dans ce lieu obscur. Le lendemain, il devoit périr avec une foule de condamnés. On l'entoure pour le consoler. Il n'en étoit

pas besoin ; Grivet n'étoit pas même ému. « Venez souper avec nous, lui dirent plusieurs des malheureux ; c'est ici la dernière hôtellerie de la vie, et notre voyage est bientôt fini. » Grivet soupa bien et voulut dormir de même. Enfoncé dans la profondeur de la cave pour y entendre moins de bruit, il se couvrit de paille, et oublia dans ses songes le jugement qu'il devoit subir.

Le jour vient et amène le moment de l'exécution. On lie tous les prisonniers, on les fait sortir. La porte de la cave se referme, et Grivet oublié, non apperçu, y dort encore. Enfin, il se réveille et reste étonné de sa solitude. Il se résigne ; la journée se passe. Le lendemain étoit un décadi : on ne jugea, on ne condamna, on ne plongea dans la cave aucun prisonnier. Le jour suivant fut encore un jour de vacance pour les juges et pour le bourreau. Grivet, dans l'abandon le plus absolu, privé de société, de feu, de toute communication, seroit mort de faim s'il n'eût trouvé quelques restes d'alimens laissés par ses prédécesseurs. Il passa encore ces deux nuits comme la première, dans le sommeil le plus profond et le plus doux.

Après quatre jours d'interruption, le geolier amène dans la mauvaise cave une nouvelle victime et recule d'effroi en y appercevant un homme.

Il appelle aussi-tôt les sentinelles : « D'où viens-tu, crie-t-il à l'inconnu ? » — « Je ne suis pas sorti d'ici, répond Grivet ; on a sans doute conduit à la mort tous mes compagnons de misère ; je dormois ; je n'ai rien entendu, et on a oublié de m'appeller pour les suivre. C'est un malheur pour moi. Je n'existerois plus ; mais ce malheur va se réparer vraisemblablement aujourd'hui, puisque je te vois. » Le geolier monta au tribunal, et y fit part de sa rencontre. Grivet rappellé, de nouveau interrogé, parla de son sommeil ; et les juges qui ne pouvoient plus en goûter d'aussi calme, envièrent son sort, et le firent mettre en liberté.....

C'est dans cette cave que, parmi tant d'hommes innocens, se reposa pendant une nuit Badger, ami sensible, frère généreux. Son frère s'étoit montré avec courage dans l'affaire du 29 mai. Grièvement dénoncé, il devoit périr. Des commissaires entrent chez Badger, et le prenant pour celui qu'ils cherchent, ils l'entraînent devant les juges, qui le condamnent. Jamais Badger ne réclama contre une erreur salutaire à son frère, et qui n'étoit funeste qu'à lui. C'es en ce lieu qu'il se félicita de son dévouement sublime. Il ne le trouvoit pas extraordinaire, et il s'avança avec joie vers l'échafaud qui le consomma. Amitié fraternelle, doux lien de la vie,

de quelle douceur on est privé lorsqu'on ne peut point te sentir !

Deux enfans pleins de grâces en offrirent encore ici les nobles sentimens et l'attendrissante image. L'aîné n'avoit pas quinze ans ; son courage avoit devancé son âge. Il s'étoit montré dans les sorties pendant le siége. Reconnu, arrêté, jugé à mort, il arriva à la mauvaise cave. Là, son jeune frère, ayant tout au plus six ans, surpris de ne plus le trouver dans aucune salle, vint l'appeller par la fenêtre qui donne sur la rue Lafond. Les deux frères se reconnurent. L'enfant passa vainement ses petits bras à travers les barreaux pour embrasser son frère. Celui-ci se soulevoit sur la pointe des pieds, pour pouvoir du moins atteindre et baiser la main de son ami. — « Quoi, mon frère, tu vas mourir et je ne te reverrai plus !... Tu as donc oublié de dire que tu n'avois pas quinze ans ? » — « Si, mon frère, j'ai tout dit ; mais ils ne veulent rien entendre. Va, mon ami, consoler notre bonne mère. Je ne suis inquiet que de la laisser malade. Ne lui dis pas encore que je dois mourir. » L'enfant fondoit en larmes ; son cœur étoit suffoqué. Il répéta dix fois : « Adieu, mon frère ; mais tu n'as donc pas dit que tu n'avois pas quinze ans ! » Il s'en alla en sanglotant avec force. Chaque passant lui disoit : — Qu'as-tu donc, mon petit ami ? il

s'écrioit : — Ce sont les méchans qui me font pleurer. Ils veulent tuer mon frère qui est si bon, mon frère qui n'a pas quinze ans ! »

Roignon, commandant le poste d'Oulins, arrêté hors de Lyon sept jours après l'entrée des troupes de 1793, préféra se brûler la cervelle, lors de son arrestation, à servir de victime aux brigands. Il ne réussit pas à se priver de la vie, fut conduit dans le corps-de-garde de l'hôtel-commun, s'échappa pour se réfugier à l'hôpital Saint-Louis. Reconnu par les révolutionnaires, il imagina de changer de lit avec un mort, voisin du sien ; le cadavre fut inhumé sous le nom de Roignon, et ce dernier, à l'aide de cette ruse, alla se faire penser à l'hôpital de l'Observance, sous le nom d'Etienne-François Renard. Il vit encore.

Ravier, lieutenant de la compagnie des chasseurs à pied de Guillaume Tell, interrogé par les juges assassins, d'abord sur ses noms et qualités, resta muet, et, voyant qu'il étoit pris pour son parent, notaire, il consentit à être mis à mort sous ce nom.

Faure, Sergent-major de la même compagnie, refusa de répondre à ces tyrans, et se contenta de leur dire : Qu'est-il besoin que je réponde à vos questions, quand je vois mon arrêt de mort écrit sur vos lèvres ? Il fut de suite condamné.

Barbier, capitaine des chasseurs à cheval, em-

prisonné à Roanne, se fit apporter par une femme un habit national, des épaulettes, une épée, et se présenta ainsi costumé au guichet, en criant d'une voix assurée : Guichetier ouvre à cette citoyenne. Le guichetier arrivant tendit son bonnet et demanda un pour boire à la femme; alors Barbier profitant de l'occasion, s'avance vers le guichet, et dit au guichetier: « Comment, coquin, tu rançonnes ainsi les gens! tu iras au cachot: » le guichetier confus, ouvre la porte pour demander pardon à l'officier; Barbier alors s'écria: « Point de pardon pour les concussionnaires; » il donna le bras à la femme qui le conduisoit, et continuant son ton d'autorité, il consigna à la garde, qui le crut officier de service, le guichetier, et sortit ainsi de prison.

C'en est assez. Je termine ici mes lamentables récits, aussi vrais que touchans. Que celui qui, dans l'avenir, aura le courage de vouloir consacrer le souvenir de tant d'évènemens funestes, se munisse d'un cœur de bronze! Mais alors, et dans quelques siècles, on ne pourra croire à mes récits, ou l'on prendra notre histoire pour celle de quelque peuple féroce et sauvage, profondément caché dans les rochers septentrionaux. Si cet historien pouvoit s'offrir, puissent ces pages véridiques, tracées hâtivement dans les fers, lui fournir les matériaux d'un triste chapitre! Puis-

sent-elles rappeller la mémoire de tant d'hommes courageux et utiles, inhumainement immolés, attacher un jour des honneurs à leurs cendres, faire haïr la tyrannie, aimer les gouvernemens modérés et justes ; et à l'aspect de tous nos maux consoler nos neveux de tous ceux qu'ils pourront souffrir !

FAITS GRAVES IMPUTÉS A FRÉRON,

ET

Réaction dans le Midi, contre les Terroristes.

AUX horreurs qu'on vient de lire, que la postérité révoqueroit en doute, si elles n'étoient attestées par vingt-cinq-millions d'hommes, témoins ou victimes, faisons suivre le tableau abrégé des actions atroces que le Midi reproche à Fréron, s'il faut en croire les personnes qui s'élèvent contre lui, parmi lesquelles on compte quatre représentans du peuple (1), et dont il a

(1) Isnard, Cadroi, Durand-Maillane, Jourdan. Dans l'ouvrage qu'a publié Fréron, pour sa défense, il attribue à ses accusateurs les crimes qu'ils lui imputent. Mais tout ce qu'on peut penser de plus favorable à l'égard de Fréron, c'est que dans ses deux missions, il fut la dupe des différens partis, qui le poussèrent à leur gré, et

souillé, disent-ils, tout le tems que durèrent ses deux missions. Ils le représentent comme le digne émule de Collot-d'Herbois; et cependant c'est lui qui, en parlant de Fouquier-Tinville, accusateur public près l'odieux tribunal révolutionnaire de Paris, dit ces mots énergiques: « Qu'il aille aux enfers cuver tout le sang qu'il a bu (1). » — Fréron, dans sa première mission à Marseille, étoit accompagné de Barras, maintenant l'un des cinq membres du directoire exécutif.

Après avoir cité un passage historique de la réponse que lui adresse Durand-Maillane, membre du corps législatif, nous ferons l'extrait d'une lettre respirant l'indignation et l'amour de l'humanité, que lui écrivit Maximin Isnard, aussi membre du corps législatif. Nous terminerons ce morceau vraiment curieux, par le récit abrégé de la réaction que l'indignation et la vengeance excitèrent dans le Midi, contre les partisans du terrorisme.

« Tout le monde, dit Durand-Maillane, connoît les ravages qu'ont fait les guillotines de

---

entr'autres de l'astuce perfide des Jacobins et des Royalistes. (*Note de l'Editeur.*)

(1) Voyez au Tome I de cet ouvrage, page 236, ce qu'il a dit au sujet des victimes de nos tyrans. (*Note de l'Editeur.*)

Marseille et d'Orange, que Fréron a fondées dans sa première mission. Au retour de la seconde il publie un mémoire (1) où, en attaquant des hommes irréprochables, et prévoyant bien qu'en réponse on lui opposeroit ses barbaries, il croit s'en laver en disant qu'il n'a fait périr à Toulon que des rebelles pris les armes à la main.... Ceux qu'il a fait périr à Toulon, sans jugement, avoient si peu les armes à la main, que la première fusillade n'eut lieu que deux ou trois jours après la prise de cette ville. On publia, par une proclamation, que tous les bons citoyens eussent à se rendre au Champ-de-Mars, sous peine de mort. Chacun se fit un devoir de s'y rendre; on les fit ranger, et on les fusilla. Cette fusillade fut même répétée plusieurs jours, sans préjudice de la guillotine, qui coupoit la tête aux femmes et aux vieillards. Il y en eut un âgé de 91 ans, le citoyen Beaussier, que l'on porta dans une chaise à bras jusques sur l'échafaud. Une femme qui sortoit de l'enfantement, fut enlevée de son lit; ses cris et son état arrachoient des larmes aux soldats mêmes. Un officier retiré, le citoyen Delor, qui avoit perdu un bras au service, se trou-

---

(1) *Mémoire historique sur la réaction royale, et sur les massacres du Midi; avec des notes et des pièces justificatives.* Première partie. Vol. in-8°. de 300 pages.

vant accidentellement à Toulon, fut du nombre des fusillés ; son fils avoit tenté de l'enlever ou de le faire retirer ; le père s'y refusa, ce qui obligea ce digne enfant à rester auprès de lui : ils furent fusillés tous les deux au même instant. Le citoyen Clérin, maître mâteur de vaisseau, qui, quoiqu'âgé de plus de 70 ans, rendoit encore les plus grands services à l'arsenal, par ses connoissances, s'étant rendu, comme bon citoyen, au Champ-de-Mars, contre l'avis de sa fille, y subit le même sort. Enfin, des gens de la campagne, qui étoient venus, après le siége et la prise de Toulon, prendre part à la joie commune qu'inspiroit cette conquête, s'étant également rendus, comme bons citoyens, au Champ-de-Mars, furent fusillés comme les autres ; et comme les fusillades se faisoient avec la même précipitation qu'on en donnoit l'ordre, plusieurs ne furent que blessés, et ceux-là, se traînant dans la nuit après les dépouilles, ont échappé. Deux ou trois de ces ressuscités m'ont parlé, et il me falloit les prier de ne pas continuer le récit des horreurs qu'ils me racontoient. »

Passons au récit sentimental et animé du citoyen Isnard. Mais bien entendu que nous ne garantissons point les faits, ni que nous n'approuvons point toutes les expressions.

« J'entre dans Toulon désert ; je demande

qui dépeupla cette cité, et l'on me nomme Fréron.

» Enfin, me promenant un jour au Champ-de-Mars de cette ville, je vois [illegible] preinte de mille coups de feu; [illegible] cause; un vieillard [illegible] — « C'est ici que Fréron a [illegible] à faire pâlir le soleil [illegible] reur. Le crime [illegible] les amiens [illegible] gnés du [illegible] pour venger la Convention [illegible]

[illegible]

coupées du côté de la terre ; elle ne pouvoit s'en procurer que par la mer ; mais les Anglais qui en étoient maîtres, interceptoient l'arrivée de tout navire : il falloit donc fléchir devant la Montagne ou l'escadre anglaise ; se livrer à la merci de Robespierre et Fréron ou de l'amiral Hood. Ceux-là nous apportoient des échafauds ; celui-ci promettoit de les briser. Les uns nous donnoient la famine ; l'autre s'engageoit à nous fournir des grains. Fréron nous apportoit cette constitution de 1793, écrite avec le plus pur sang de nos représentans ; Hood nous proposoit de reconnoître l'ancien ouvrage de l'assemblée constituante. Alors des intrigans, et certes ce n'étoient pas les républicains qui s'armèrent pour la Convention, profitèrent des circonstances pour aigrir et séduire la multitude. Une portion des habitans eut la foiblesse de préférer le pain à la mort ; la constitution de 91 au code anarchique de 93 ; le régime ancien mitigé au régime nouveau de la terreur ; la tyrannie future des princes à la tyrannie présente de Fréron et à la dictature de Robespierre. Quel que soit ce crime que j'abhorrois, la Montagne et Fréron doivent se le reprocher : leurs usurpations, leurs cruautés, leurs crimes en furent la seule cause.

» Toulon est investi, des prodiges de valeur illustrent les assiégeans ; ils durent triompher ; ils

ils étoient Français. L'Anglais s'éloigne ; avec lui s'enfuient et le petit nombre de ceux qui concoururent à livrer ou à défendre la ville, et les nombreux accusés de fédéralisme, et tous les citoyens riches, timides ou prévoyans. Il ne resta que ceux qui, comme moi, se reposoient sur leur innocence. Eh ! quel coupable eût osé rester pour braver l'explosion de la vengeance (1) ?... Fréron est dans nos murs. Il fait publier que tous les bons citoyens se rendent au Champ-de-Mars, sous peine de mort. J'étois un bon citoyen ; mon fils l'étoit aussi : par obéissance, nous allons au Champ-de-Mars ; trois-mille citoyens s'y rendent comme nous..... O trahison ! ô crime ! Fréron nous y rassembloit pour nous assassiner. Ce sardanapale étoit à cheval, entouré de canons, de troupes, et d'une centaine de forcenés adorateurs de leur dieu Marat. Fréron dit à ses bourreaux : Entrez dans la foule, séparez-en tous ceux que vous voudrez, et rassemblez-les le long de ce mur. Ces cannibales s'élancent dans les rangs ; ils choisissent leurs victimes au gré du caprice, des passions, du hasard. L'un saisit son ennemi ;

(1) La population, qui étoit de 28,000 âmes, fut réduite à 6 ou 7000.

me présente alors les lettres de Fréron à son collègue Moyse-Bayle, et je lis ces phrases terribles :

Toulon, 6 nivôse, 2e. année républicaine.

« Cela va bien ici ; nous avons requis douze mille maçons des départemens environnans, pour démolir et raser la ville. Tous les jours, depuis notre entrée, nous faisons tomber deux-cents têtes. »

Signé, FRÉRON.

Toulon, 16 novôse.

« Toutes les grandes mesures ont été manquées à Marseille, par Albitte et Carteaux. Si on eût seulement fait fusiller, comme ici, quatre-vingts conspirateurs dès l'entrée des troupes, et qu'on eût créé une commission militaire pour condamner le reste des scélérats, nous n'en serions pas où nous en sommes. »

Signé, FRÉRON.

A cette lettre, mes cheveux se dressèrent sur ma tête, et je regrettai d'être homme. O abîmes de la perversité humaine ! ô profondeur du crime ! ô impunité des grands coupables ! Quoi, Fréron ! Tu as démoli le toit de nos

pères! Tu as fait massacrer sans jugement huit-cents victimes! Ta main en a signé l'aveu!..... Et il est des hommes qui t'accueillent! Et tu t'étonnes de ne pas siéger au sénat! Et tu te plaints de ce qu'aucun Français n'a daigné te choisir pour le représenter (1)!.....

Cette diatribe si brûlante est accompagnée de notes qui contiennent une infinité de faits non moins graves. Fréron écrivoit de Marseille, le 23 brumaire, an 2e : — « Nous connoissons peu de représentans à notre hauteur;

---

(1) « On récriminera, dit Fréron, dans son *Mémoire historique*, etc. sur la fusillade qui eut lieu à Toulon, à l'égard des traîtres pris les armes à la main, lors de l'entrée triomphante de l'armée républicaine, qui, se précipitant comme un torrent, demandoit à grands cris vengeance du sang de 8,000 frères d'armes, tués pendant quatre mois sous les remparts de cette place rebelle, mesure nécessitée par les lois de la guerre, et qui, en atteignant les plus coupables, a garanti la ville entière de la fureur du soldat, qui vouloit tout passer au fil de l'épée. » — Mais ne peut-on pas lui objecter qu'il auroit dû faire mettre en jugement tous les malheureux fusillés par son ordre? Car, comme il dit lui-même dans un autre endroit de l'ouvrage déjà cité, en parlant des massacres faits par les septembriseurs du Midi: « Etoit-ce une raison pour les assassiner? S'ils sont coupables, pourquoi ne pas les juger? La voie des tribunaux n'étoit-elle point ouverte? » (*Note de l'Editeur.*)

c'est ce qui nous fait craindre d'avoir affaire à des *modérés* ou à des hommes pour qui le chapitre des considérations ne finit pas. Nous allons prendre des mesures EXTRAORDINAIREMENT TERRIBLES.

Les mesures furent en effet *extraordinairement terribles*, observe Maximin Isnard. On avoit déjà créé un tribunal révolutionnaire aussi prompt, aussi cruel que celui de Paris; Fréron ne le trouva pas assez expéditif, et il établit une commission encore plus antropophage, dont il parle en ces termes : — « La commission militaire que nous avons établie à la place du tribunal révolutionnaire, va un train épouvantable contre les conspirateurs. » — Ces conspirateurs étoient les riches négocians et les prétendus fédéralistes, victimes de leur zèle, au 31 mai, en faveur de la Convention nationale, et qui depuis ont été déclarés avoir bien mérité de la Patrie.... — « Demain, dit Fréron, trois négocians dansent aussi la carmagnole : c'est à eux que nous nous attachons. »

De tous côtés, ajoute Isnard, les Fréronistes égorgeoient au nom des lois. Il s'établit une commission à Orange, si extraordinairement terrible, qu'elle étoit prête, au moment où le 9 thermidor arriva, de faire guillotiner douze mille victimes; elles étoient déjà rassemblées

dans les prisons, et des fosses étoient prêtes pour les ensevelir.

Les vingt-trois plus beaux édifices de Marseille, où s'assembloient les sections, continue Isnard dans ses notes, ont été rasés par ses ordres, sur le motif qu'ils avoient renfermés des fédéralistes. Il avoit ordonné de démolir entièrement l'hôtel-de-ville, dont la façade est enrichie des chef-d'œuvres du Puget. Déjà les archives étoient déplacées, et la municipalité transférée ailleurs; déjà le marteau du Vandale avoit frappé l'œuvre du génie. Mais de vives sollicitations obtinrent des comités de gouvernement d'arrêter la démolition. Il n'y eut que le fameux balcon du centre et quelques morceaux sublimes du Puget qui furent détruits. S'ils n'eussent mis un frein à sa passion dévastatrice, les départemens qu'il ravagea ne seroient plus qu'un désert. Les comités lui écrivirent pour l'appaiser, le 14 pluviôse, an 2: — « Si Marseille étoit si rigoureusement punie, il faudroit que Bordeaux disparut de la surface de la République. — Fréron répondit à cela: — « Bordeaux, comme Marseille, a eu ses Barbaroux (1)..... Si Bordeaux s'est rendu coupable

(1) Nom d'un des 22 représentans du peuple proscrit le 31 mai, lors de la conspiration contre les *Girondins*, et qui périt sur l'échafaud. (*Note de l'Editeur.*)

d'aussi grands attentats, il faut raser Bordeaux.... Nous persistons à croire que toute ville rebelle doit disparoître de dessus le globe (1). » — Soixante-treize départemens, poursuit Isnard, avoient pris part au prétendu fédéralisme : Fréron persistoit donc à vouloir raser plus des deux tiers de la France..... Enfin, les pierres ne purent elles seules assouvir sa rage : le continent ne put suffire à sa fureur, il voulut frapper jusqu'à la mer, dont les ondes sans doute lui parurent aussi fédéralisées. Il proposa de combler le port de Marseille avec les décombres des démolitions : heureusement ses collègues s'y opposèrent, sans quoi c'en étoit fait de notre commerce dans la Méditerranée, de nos comptoirs dans le Levant, et de nos manufactures méridionales..... »

---

(1) Lorsque Totila, roi des Goths, eut pris Rome, en 546, comme il n'avoit point assez de troupes pour la garder contre Bélisaire, à cause de la vaste étendue de ses murailles, il résolut de la détruire. Il fit abattre une partie des murailles, et se disposoit à raser les maisons, sans épargner les plus beaux édifices, lorsqu'il fut détourné de ce dessein barbare par une lettre de Bélisaire, où l'on lisoit, entr'autres, cette phrase remarquable : — « Fonder des villes, c'est servir la société, c'est s'immortaliser soi-même : les détruire, c'est se déclarer l'ennemi des hommes, et se déshonorer à jamais. » — (*Note de l'Editeur.*)

MASSACRE

DES PRISONNIERS DU FORT-JEAN,

A MARSEILLE.

Avant le massacre qui eut lieu à Marseille, au Fort-Jean, les prisonniers furent privés, pendant trois semaines, de leur lit, de leurs chaises, et réduits au pain et à l'eau.

Voici comme Fréron raconte cette horrible massacre, qui eut lieu le 17 prairial, l'an 3 de la République; exemple déplorable de la vengeance des victimes de l'oppression.

«Ce n'étoit point assez des poignards, des pistolets, des stilets et des bayonnettes. O forfait inouï! On charge un canon à mitraille qu'on tire à bout portant dans la cour intérieure des prisons. On jette des paquets de souffre enflammés par les soupiraux du cachot nº. 9; on allume de la paille mouillée à l'entrée des souterreins où étoit entassés un grand nombre de proscrits. Ils étouffent dans des tourbillons de fumée. On tue, on égorge, on s'assouvit de carnage. Le fils qui, par piété filiale, s'étoit fait renfermer la veille sous les mêmes verroux que son père, est mas-

sacré sur son corps expirant (1) ; la voûte longue et ténébreuse du Fort-Jean, éclairée par le jour pâle de quelques lampions, ne retentit que du bruit des vivans qui frappent, et des morts qui tombent. Leur triste dépouille, dernière ressource qui appartînt à leurs femmes et à leurs enfans indigens, devient la proie des bourreaux qui les appellent des dilapidateurs. Les corps percés de mille coups, sont tronqués et mutilés ; les cervelles sont empreintes sur les murailles. Le silence de la mort n'est interrompu de loin en loin que par les cris farouches des assassins et les sanglots entrecoupés des victimes ; bientôt on nage dans le sang ; on ne peut marcher que sur des cadavres, et le dernier soupir de plus d'un républicain fut exhalé sous les pieds des représentans du peuple, qui s'efforçoient vainement de leur sauver la vie (2)...... On a porté à 200 le nombre des prisonniers qui périrent dans cette abominable journée. »

Je vais rapporter maintenant le récit d'un témoin oculaire, échappé comme par miracle,

---

(1) Moron fils, volontaire, venu la veille de l'armée, pour voir son père, et poignardé dans ses bras. (*Note de Fréron.*)

(2) J'ai cru devoir ajouter cette fin de phrase. (*Note de l'Editeur.*)

parce que les assassins n'eurent pas le tems de porter leur fureur dans tous les cachots (1).

« Enfermés dans nos cachots, nous ne voyions jamais les officiers municipaux, et très-rarement le commandant du fort; livrés à la surveillance et à l'autorité du geolier, il tâchoit de mériter l'estime des autorités par des vexations inouies et une barbarie atroce. Tous moyens d'écrire nos besoins à nos parens, de réclamer de nos amis des secours ou des services, nous étoient interdits; il falloit souvent attendre, dans l'été, jusqu'à neuf heures du matin, pour voir ouvrir la porte du cachot; des sentinelles, la bayonnette au bout du fusil, accompagnoient le geolier;

(1) Ce récit simple et touchant est du citoyen Pâris, d'Arles, médecin, ex-président du département des Bouches-du-Rhône. Nous n'examinons point si les infortunés dont il s'agit avoient été Jacobins ou terroristes: il nous suffit qu'ils aient été malheureux et traités avec barbarie. La vengeance, même légitime, qui s'écarte des lois de la justice, est une atrocité criminelle. Le citoyen Pâris avoit été condamné, par jugement du tribunal criminel du département des Bouches-du-Rhône, à six années de fers, après exposition au poteau sur la place publique, pour *motion sfaites à la société populaire, pendant la révolution.* Fréron lui appliqua la loi de l'amnistie, brisa ses fers, et le faisoit souvent manger à sa table. (*Note de l'Editeur.*)

nous allions chercher de l'eau, et vider nos baquets qui, par l'odeur et le séjour nous infectoient. Nous ne pouvions parler en route, et l'ordre le plus sévère étoit donné pour que les sentinelles ne nous parlent point. De tems en tems on changeoit une partie des prisonniers dans d'autrés cachots, et ces changemens journaliers fatiguoient, vexoient et tourmentoient.

Enfermé dans une chambre depuis huit jours, le secrétaire du commandant vint un jour, accompagné de quatre factionnaires, me dire avec une hauteur insolente : — « Par ordre des représentans du peuple, il faut me suivre. » — Jobéis et je suis traduit à la tour, renfermé sous triple porte, sans m'exhiber l'ordre, sans que le commandant le sut.

Quinze jours après, le geolier, avec des factionnaires, me traduisit au cachot n°. 8, à trente-six pieds sous terre, cachot extrêmement humide; inutilement j'invoquai l'humanité pour ma santé délabrée; il fallut rester dans ce séjour infect, humide, rempli d'araignées, de cloportes, de scorpions, et n'avoir aucune relation avec qui que ce fut, sans pouvoir même dire un mot aux volontaires ou gardes nationaux qui accompagnoient le geolier et avoient l'ordre exprès de ne point nous parler.

Après être resté pendant trois semaines dans

ce cachot humide, n°. 8, je fus transféré au haut de la tour; et c'est ici que la barbarie la plus atroce se livre à des excès, et c'est ici que mon cœur frémit, pendant que ma plume va retracer tant d'horreurs. Enfermé dans cette tour, ignoré des mortels, ne pouvant savoir l'état politique de la République, nous souffrions; mais comme on nous disoit que c'étoit au nom de la loi, par mesure de sûreté (1), nous souffrions patiemment d'être ainsi gardés au secret. Le commandant Pagez, suivi de factionnaires, présens les enfans d'Egalité (d'Orléans), nous ordonne de remettre nos ciseaux, nos couteaux; en nous disant, que cette mesure étoit nécessaire, crainte que dans un moment de désespoir, occasionné par quelque évènement qui pouvoit arriver, nous ne nous portassions nous-mêmes à nous détruire.

Presque tous les quatre ou cinq jours, des visites pareilles se faisoient par-tout....... On ne peut nous apporter du pain, nous permettre de vider nos baquets, d'aller puiser de l'eau, qu'escorté de la garde nationale ou de factionnaires. Il se

---

(1) Prétexte qui avoit tant servi à un nombre prodigieux d'incarcérations, sous la tyrannie de Robespierre et de ses complices. (*Note de l'Editeur.*)

trouvoit-là des enfans du soleil (1), armés de sabres, de pistolets, et paroissant plutôt nos bourreaux que nos gardes.

Le premier prairial, une menace long-tems répétée s'exécute ; on ne reçoit plus nos dîners ; nous sommes réduits au pain et à l'eau ; nous gémissons ; on nous insulte ; et un sceptre de fer s'appesantit sur nous.

Dans une visite faite avec la tyrannie la mieux prononcée, on nous enlève nos lits de sangle, les cordes de nos matelas ; ni les malades, ni la vieillesse ne sont point considérés : on brise nos meubles les plus utiles, et nous ne pouvons même réclamer.

Un jour les enfans du soleil entrent dans notre cachot ; ils nous font ranger d'un côté ; à leurs regards furieux, à la vue de leurs armes, nous craignîmes d'être assassinés ; mais leur chef prenant la parole, nous dit qu'à Aix le jour de la

(1) Les enfans du Soleil, ainsi que les compagnies de Jésus, étoient une réunion de citoyens dans les départemens du Midi, qui prétendoient que la vengeance étoit une vertu, lorsqu'on la dirigeoit contre les terroristes. On voit que, sur-tout dans le midi de la France, on a cherché à rendre aux Robespierristes tous les maux qu'ils avoient fait souffrir. Mais que ne s'en est-on tenu aux incarcérations ! (*Note de l'Editeur.*)

vengeance s'étoit fait entendre, que les terroristes buveurs de sang détenus avoient été massacrés dans les prisons, de même qu'à Lyon, qu'à Tarascon et ailleurs; et qu'aussi coupables que ces scélérats, nous pouvions nous attendre au même sort; qu'à Toulon des conspirateurs vouloient livrer la ville aux Anglais; que toutes les troupes étoient parties pour l'enlever aux ennemis; et que notre existence dépendoit du sort de cette place; que d'ailleurs ils attendoient les Lyonnais, et que, de concert avec eux, notre crime seroit étouffé dans notre sang, et que nous pouvions nous attendre à périr à leur arrivée.

Après ce discours, on nous fouille avec sévérité; déjà affoibli par le jeûne, étant au pain et à l'eau, tourmenté par des vexations et des persécutions de tous les genres, j'étois malade, un de mes compagnons étoit attaqué d'une fièvre continue; nous implorons du secours, on nous refuse même de l'eau chaude, et un officier de santé.

Dans cet état de foiblesse, de mépris, de danger et d'abandon, un jour la compagnie de jésus paroît et nous ordonne impérieusement de prendre nos matelas, rien que nos matelas et de les suivre. Nous obéissons comme des victimes que l'on traîne; sur trente que nous étions, quinze sont mis dans un cachot affreux, et les autres quinze, dont j'étois du nombre, suivent leurs bourreaux

jusques devant le cachot n°. 15. C'est là que, livrés à l'insulte, à la dérision, assis par terre pendant que l'on ôtoit le fumier qui étoit dans ce sépulcre n°. 15, nous fûmes apostrophés, injuriés par les enfans du soleil, la garde nationale, la femme du commandant elle-même, ect.: une heure entière nous subîmes le supplice moral le plus affreux: enfin on nous enferma dans un cachot obscur, à trente pieds sous terre, livrés à nos réflexions, toujours au pain et à l'eau, nous attendions à chaque instant la mort dont on nous menaçoit journellement, comme le terme de nos alarmes et de nos souffrances.

Après quatre ou cinq jours, on nous ramène à la tour avec des provocations, de nouvelles menaces; et je ne trouve plus mon linge......

Lorsque nous allions puiser de l'eau, nous entendions les enfans du soleil se dire entr'eux: — « Je me réserve celui-là pour le jour du travail. »

Enfin on vint nous annoncer que les Lyonnais arrivent, et que notre sort va bientôt être décidé. Des orgies ont lieu dans l'appartement du commandant, chaque soir, avec les enfans du soleil, et après ces orgies, à minuit, on accouroit dissiper notre sommeil par le chant du Réveil du peuple, et par les menaces qui nous étoient faites à notre porte.

Le 17 prairial, à midi, la compagnie du soleil vient s'emparer du fort; sur les trois heures nous entendons du tumulte, des cris; à quatre heures on relève le pont...... Nous voyons des sentinelles répandues sur les toîts; nous entendons des coups de fusils, de pistolets, des coups de canon, des cris des victimes immolées, et nous n'attendons que l'instant où nous allons être massacrés.

A dix heures du soir, on crie à la porte du fort: — « Ouvrez; où est le commandant? Ouvrez, scélérats, votre tête en répond. » — Après bien des menaces, on obéit, on baisse le pont, et à l'instant ces mots parviennent jusqu'à nous: — « Le commandant de la place est commandant du fort; qu'on lui obéisse..... Citoyens, au nom de la Loi, cessez ces massacres, cessez». Nous entendons haranguer, et sortir enfin les enfans du soleil en chantant. Nous apprenons indirectement que quatorze ou quinze de nos assassins sont arrêtés, et que le lendemain on les mit en liberté.

Après une journée aussi terrible, après des massacres aussi inouïs, après tant de dangers, nous ne voyons personne pour nous rassurer; on nous laisse dans l'incertitude; toujours un morne silence est ordonné. Nous allons le lendemain puiser de l'eau, vers les quatre heures de l'après-

midi ; nous voyons dans les cours une boucherie affreuse ; des cadavres ça et là, et des blessés qui invoquoient la mort par leurs gémissemens, n'ayant encore été ni pansés, ni transportés, ni même vus par des chirurgiens.

Nous avons continué d'être au pain et à l'eau, et d'être traités avec la même barbarie, jusqu'à la fin de prairial, époque où il a été permis de laisser entrer de la nourriture. »

PRÉCIS HISTORIQUE

SUR LES INCARCERATIONS, LES MASSACRES ET LES MASSACREURS.

Par P. J. B. NOUGARET (1).

JE me suis apperçu, en recueillant tout ce qu'on a imprimé de relatif aux détenus, aux malheureuses victimes de la tyrannie des démagogues, soit à Paris, soit dans les départemens, que ces divers ouvrages étoient défectueux à plusieurs égards ; qu'un grand nombre d'évènemens ne s'y trouvoient point rap-

(1) On voit que c'est l'Editeur de cet ouvrage.

portés ; ou qu'on les y citoit d'une manière incomplette. C'est ce qui m'a fait naître l'idée de donner à mon travail beaucoup plus d'étendue, et de ne passer sous silence aucun des faits intéressans, aucun détail digne de piquer la curiosité, dans un aussi triste sujet. Je vais donc engager mes lecteurs à revenir sur leurs pas avec moi, à livrer de nouveau leurs cœurs à la tendre pitié, à l'horreur, à l'effroi que ne peuvent manquer d'inspirer les scènes douloureuses que je vais encore retracer.

L'ordre chronologique me transporte d'abord dans la ville d'Avignon. C'est dans cette malheureuse cité, ensanglantée si souvent, et à diverses époques, que les massacres commencèrent. Plus de soixante prisonniers, regardés comme suspects, avant même que cette dénomination fut connue, gémissoient dans le château d'Avignon, lorsqu'au milieu d'une nuit un simulacre de conseil s'y assemble, fait comparoître devant lui les objets de sa rage, les uns après les autres, tant hommes que femmes ; sous prétexte de les interroger, et on les égorge sans pitié, à mesure qu'ils sortent d'auprès de ces juges barbares et iniques ; on jette leurs cadavres, encore palpitans et tout habillés, dans une glacière voisine, jusqu'à ce qu'elle en soit comblée ; on achève de remplir ce nou-

veau sépulcre avec de la chaux vive, afin de hâter la dissolution des corps, et l'on fait murer ensuite l'entrée de cet abîme funéraire. La lecture de cet affreux récit n'inspire-t-elle pas une réflexion? L'on est tenté de se demander si ce sont les crimes de la glacière d'Avignon qui, quelques années après, firent naître à Paris ceux des septembriseurs?

A peine les premiers furent-ils connus, qu'ils inspirèrent contre leurs auteurs une horreur générale. Cependant il se trouva à l'assemblée constituante des membres qui osèrent demander en faveur de ces monstres la même amnistie qui avoit été prononcée le 23 septembre 1792. Un curé de Versailles, Bassal, le député Basire, Lassource, ministre protestant, et même le célèbre, l'éloquent Vergniaud, défendirent cette étrange proposition, qu'ils adoptèrent sans doute dans la crainte de faire couler de nouveaux torrens de sang. Mais ne devoient-ils pas redouter encore davantage les suites d'une pareille indulgence?

Nous ne rapporterons qu'un fragment du discours que prononça, à la tribune, le député Dufresnel, dont on n'a guères entendu parler depuis; il s'éleva contre la proposition de l'amnistie avec autant d'éloquence que d'humanité. — « Qu'un peuple secoue les chaînes dont l'ac-

cablent ses tyrans, s'écria-t-il; que dans le moment d'une juste fureur il se débarrasse, par la mort, de quelques-uns de ceux qui l'oppriment, je ne vois rien-là que de foncièrement juste : quoique ce soit une calamité que la violation des formes légales, on peut couvrir du manteau de l'amnistie ce malheur, qui n'est pas un crime atroce..... Mais que l'on propose l'amnistie en faveur des monstres qui ont égorgé froidement leurs concitoyens! Puis-je, sans douleur, vous rappeller qu'ils ont, les scélérats, assassinés soixante personnes au château d'Avignon; soixante personnes sans défense! Des infortunés qui étoient en prison sous la sauve-garde de la loi! Le fer homicide n'a épargné ni l'âge, ni le sèxe, ni l'innocence avouée par les meurtriers eux-mêmes. Le bras ensanglanté des assassins a poussé pêle-mêle dans l'horrible abîme de la glacière du château, tous ces cadavres mutilés, et avec eux des infortunés à demi-égorgés, qui respiroient encore, qui vivoient encore, qui crioient encore miséricorde : leur sang, messieurs, le sang de l'innocence crie vengeance; et l'on vous demande une amnistie! Cette motion est un attentat contre la justice. J'en appelle à vos cœurs, et je demande qu'on repousse bien loin cette indigne proposition. »

Il eut beau dire, la cause de l'humanité et

approches de la mort, dénonça que les prisons devoient s'ouvrir dans la nuit, et que les prisonniers se proposoient de piller et incendier Paris. Ce misérable cria ensuite : Vive le roi, vive Lafayette, au diable la Nation.

Les instigateurs secrets du massacre, qu'ils conspiroient depuis quelque tems, profitèrent de cette déclaration pour diriger le peuple au gré de leur barbarie. Le funeste complot éclata en effet le lendemain, qui étoit un dimanche, jour où l'on pouvoit compter sur un plus grand nombre d'ouvriers; et néanmoins il n'y eut guères que les brigands soudoyés, ivres d'eau-de-vie; qui se portèrent aux prisons.

Le 3, à deux heures et demie du matin, des commissaires de la commune se présentent à la barre de l'assemblée nationale; Truchon, l'un des commissaires, surnommé *la Grande-Barbe*, connu sous les mêmes rapports que Jourdan *Coupe-tête*, et condamné sous l'ancien régime comme bigame, dit froidement que la plupart des prisons sont vides; qu'environ 400 prisonniers ont péri. (Il auroit pu dire quatre-mille.) « A la prison de la Force, où je me suis transporté, ajoute-t-il, j'ai cru devoir faire sortir toutes les personnes détenues pour dettes. J'en ai fait autant à Sainte-Pélagie. Revenu à la commune, je me suis rappellé que j'avois oublié, à la

prison

prison de la Force, la partie où sont renfermées les femmes; j'en ai fait sortir vingt-quatre. »
Pourquoi y avoir laissé madame de Lamballe?
On voit qu'il auroit dépendu de la commune de sauver tous les prisonniers; mais ce n'étoit point son intention.

Tallien, l'un des membres de la députation, devenu depuis si fameux à la Convention nationale, prit à son tour la parole, et fit un récit un peu plus animé: — « On s'est d'abord porté à l'Abbaye. Le peuple a demandé au gardien les registres. Les prisonniers détenus pour l'affaire du 10 août, et pour cause de fabrication de faux assignats ont péri sur-le-champ. Onze seulement ont été sauvés. Le conseil de la commune a envoyé une députation pour s'opposer au désordre. Le procureur de la commune (Manuel) s'est présenté le premier, et a employé tous les moyens que lui suggéroient son zèle et son humanité. Il ne put rien gagner, et vit tomber à ses pieds plusieurs victimes. Lui-même a couru des dangers, et on s'est vu obligé de l'enlever, dans la crainte qu'il ne pérît victime de son zèle. Delà, le peuple s'est porté au Châtelet, où les prisonniers ont aussi été immolés. A minuit environ, l'on s'est porté à la Force. Nos commissaires y ont accouru et n'ont pu rien gagner..... Le commandant-général n'a

pu y faire transporter des détachemens, le service des barrières exigeant un si grand nombre d'hommes (1), qu'il ne resta point à sa disposition assez de monde pour assurer le bon ordre (2). Nos commissaires ont fait ce qu'ils ont pu pour empêcher l'hôtel de la Force d'être pillé; mais ils n'ont pu empêcher, en quelque sorte, la juste vengeance du peuple; car, nous devons le dire, ses coups ont tombé sur des fabricateurs de faux assignats détenus depuis long-tems; et, ce qui excita la vengeance, c'est qu'il n'y avoit dans cette prison que des scélérats reconnus (3). »

Un autre membre de la députation, nommé Guiraud, raconte aussi des faits. « Les bruits de l'évasion des prisonniers, dit-il, inspirent une vive crainte; ils s'accroissent par des indices

---

(1) La commune les avoit fait fermer, dans la crainte sans doute qu'il n'échappât des victimes.

(2) Mensonge évident: il n'y avoit qu'à faire prendre les armes à une partie de la garde nationale de Paris.

(3) Vous en imposiez, citoyen Tallien; la Force renfermoit des gens pour dettes, pour des délits de police; vous ne dites pas vrai non plus, quand vous assurez que tous les criminels ont péri; car les voleurs mêlés avec les assassins avoient grand soin de sauver la vie à leurs confrères.

plus certains et prennent une telle consistance, que plusieurs sections arrêtent d'envoyer autour des prisons de nombreuses patrouilles pour les surveiller; mais l'indignation du peuple étoit à son comble, et il formoit déja la résolution la plus terrible et la plus hardie. — Eh bien, qu'ils meurent tous! s'écrie un citoyen qui venoit de s'enrôler pour marcher aux frontières. Le danger de la Patrie nous appelle, partons; mais, en quittant nos familles, n'emportons pas la crainte que nos concitoyens, qui se privent pour nous de leurs armes, ne puissent défendre nos femmes et nos enfans contre de nouveaux complots: que les scélérats meurent tous (1). —

» Cette résolution subite se propage avec une activité incroyable. Le peuple se porte de toutes parts aux prisons. La municipalité fait de vains efforts pour l'arrêter. Tout ce qui lui est possible, c'est de prendre des mesures de prudence pour que l'innocent ne soit pas confondu avec le coupable (2).

(1) Cet homme pouvoit fort bien avoir été aposté par les auteurs du sinistre projet: car il eût été si facile d'empêcher la mesure sanguinaire qu'il proposoit!

(2) N'est-ce pas là un aveu formel que la commune étoit complice du massacre des prisons? Elle a eu soin, dit-elle, qu'il ne périt que des criminels. Tout ce que

» Un grand nombre de prisonniers, réclamés par des citoyens, ont été rendus; et si la justice du peuple a été terrible, il est constant qu'il faisoit éclater la plus grande joie, quand il n'avoit point à punir. L'innocent étoit délivré et porté soudain en triomphe, au milieu des cris de vive la Nation. On conduisoit auprès d'un criminel expirant, ceux qui n'étoient que légèrement coupables, et le spectacle de terreur dont ils étoient témoins précédoit le moment de leur délivrance.

» Le peuple, sur le Pont-Neuf, faisoit la visite des cadavres et déposoit l'argent et les porte-feuilles. Un homme fut pris volant un mouchoir, et pendu tout de suite,

» Ce même peuple avoit organisé, dans la prison, un tribunal composé de douzes personnes. D'après l'écrou, d'après diverses questions faites au prisonnier, les juges apposoient les mains sur sa tête, et disoient: — Croyez-vous que dans notre conscience, nous puissions *élargir* monsieur? — Ce mot *élargir* étoit sa condamnation. Quand on disoit *oui*, l'accusé étoit lâché, et il alloit se précipiter sur les piques. S'il étoit jugé innocent, les cris de vive la Nation se

---

nous savons très-certainement, c'est que des municipaux en écharpe présidoient avec les juges qui prononçoient sur la vie ou la mort des détenus: il y avoit même un chef de ses bureaux, nommé Ch**,

faisoient entendre, et on rendoit à l'accusé sa liberté.

» Au Châtelet, plusieurs officiers ont été élargis au milieu des cris d'allégresse des spectateurs, et au cliquetis des armes. »

L'Assemblée nationale ne fut avertie qu'à sept heures du soir, des scènes d'horreur qui se passoient aux prisons. Fauchet, un de ses membres, lui fit part, dans le même instant, que deux-cents prêtres venoient d'être égorgés dans l'église des Carmes. Ils y avoient été réunis depuis les visites domiciliaires faites vers le 15 du mois d'août. L'Assemblée ne prit point des mesures assez énergiques pour arrêter ces affreux désordres: elle se contenta de nommer douze commissaires chargés d'aller parler au peuple et de ramener le calme. Il falloit qu'elle mandât à sa barre sur-le-champ le maire et la commune entière, et qu'elle leur enjoignît de faire cesser le carnage à l'instant : elle ne prit cette mesure que deux jours après, lorsqu'elle étoit absolument inutile.

Elle se contenta de réclamer Aucourt et Joaneau, députés, ce dernier détenu à l'Abbaye par décret, où il devoit rester quelques jours, pour une rixe particulière avec un de ses collègues; il fut accompagné comme en triomphe jusqu'à l'Assemblée nationale; nouvelle preuve

qu'elle auroit pu arracher à la mort un grand nombre de citoyens.

Dussaulx, qui avoit été envoyé à l'Abbaye pour calmer le peuple, avec plusieurs de ses collègues, rendit compte en ces termes du résultat de sa mission: — « Nous sommes parvenus avec beaucoup de peine aux portes de cette prison. Là, nous avons essayé de nous faire entendre. Un de nous est monté sur une chaise; mais à peine eut-il prononcé quelques paroles que sa voix fut couverte par des cris tumultueux. Un autre orateur, M. Bazire, a essayé de se faire écouter par un début adroit; mais quand le peuple vit qu'il ne parloit pas selon ses vues, il le força de se taire. Chacun de nous parloit à ses voisins à droite et à gauche; mais les intentions pacifiques de ceux qui nous écoutoient ne pouvoient se communiquer à des milliers d'hommes rassemblés. Nous nous sommes retirés, et les ténèbres ne nous ont pas permis de voir ce qui se passoit. »

On lit dans un ouvrage écrit au tems dont nous décrivons les horreurs, que deux députations réunies de je ne sais qu'elle autorité constituée, étant accourues pour arrêter la furie du peuple, un homme sortit de la foule, portant une pique de laquelle le sang couloit sur ses mains. — « Ce sang, leur dit-il, est celui de Montmorin,

et d'autres coupables. Nous sommes à notre poste, retournez au vôtre. Si tous ceux que nous avons proposés pour rendre la justice eussent fait leur devoir, nous ne serions pas ici. Nous faisons leur besogne et nous sommes à notre tâche: plus nous tuons de coupables plus nous gagnons. »

Un autre de ces scélérats s'avança aussi d'un air farouche, et dit à Dussaulx: — « Monsieur, vous paroissez un bien brave homme; mais rangez-vous donc; il y en a derrière vous deux que vous nous empêchez de tuer depuis un quart-d'heure, et après eux nous en aurions déjà expédié vingt. »

Il est clair que ces brigands étoient payés, ainsi que leurs camarades. Le ministre de l'intérieur, Roland, dont, depuis cette époque, la fin fut si tragique, montra, dans ces cruelles circonstances, toute la vertu d'un honnête homme. Le 3 septembre, il adressa une lettre à l'Assemblée nationale, dont il suffira de citer le passage suivant: — « Hier fut un jour sur les évènemens duquel il faut peut être laisser un voile...... Je sais que nous devons à la France entière la déclaration que le pouvoir exécutif n'a pu ni prévoir ni prévenir ces excès; je sais qu'il est du devoir des autorités constituées d'y mettre un terme, ou de se regarder comme annéanties; je sais encore que cette déclaration m'expose à la rage de quel-

ques agitateurs. Eh bien, qu'ils prennent ma vie; je ne veux la conserver que pour la liberté, l'égalité. Si elles étoient violées, détruites, soit par le règne des despotes étrangers, ou l'égarement d'un peuple abusé, j'aurois assez vécu: mais jusqu'à mon dernier soupir j'aurai fait mon devoir; c'est le seul bien que j'ambitionne, et que nulle puissance sur la terre ne sauroit m'enlever. »

Après la lecture de cette lettre, la commune parut, et déclara que Paris étoit parfaitement tranquille. On ne pouvoit faire un mensonge plus impudent. On parloit de la sorte le 3 septembre au soir; et les massacres durèrent encore toutes les journées des 4, 5 et 6.

Cette municipalité si coupable avoit eu l'intention alors de lancer des mandats d'arrêt contre Roland, Brissot, et plusieurs membres de la Gironde; vouloir les faire incarcérer, c'étoit avoir dessein de les livrer à une mort certaine; elle ne fut retenue que par la crainte de ne pas réussir, mais elle ne renonça point à son projet: le 31 mai en est une preuve.

Voici la lettre qu'elle osa faire passer dans les départemens sous le contre-seing du ministre de la justice (Danton), dont il étoit défendu, sous peine de mort, d'entraver directement ou indirectement les opérations: — « Frères et amis, un affreux complot vient d'éclater, tramé par la

Cour, pour égorger tous les patriotes de l'empire Français, complot dans lequel un grand nombre de membres de l'Assemblée nationale se trouvent compromis...... La commune de Paris se hâte d'informer ses frères de tous les départemens qu'une partie des conspirateurs féroces détenus dans les prisons, a été mise à mort par le peuple, actes de justice qui lui ont paru nécessaire pour retenir par la terreur ces légions de traîtres cachés dans ses murs au moment où il alloit marcher à l'ennemi; et sans doute la Nation entière, après la longue suite de trahisons qui l'ont conduite sur les bords de l'abîme, s'empressera d'adopter ce moyen si nécessaire de salut public.... »

Signé, Les administrateurs du salut public et les administrateurs adjoints réunis; PIERRE DUPLAIN, PANIS, SERGENT, LENFANT, JOURDEUIL, MARAT, l'ami du peuple, LECLERC, constitués par la Commune, et séant à la Mairie.

Ce 3 septembre 1792.

N. B. « Nos frères sont invités à remettre cette lettre sous presse, et à la faire passer à toutes les municipalités de leur arrondissement. »

Un département, ami de l'humanité, dénonça, à l'Assemblée législative, cette infâme lettre

circulaire ; et, ce qu'il y a de bien étonnant, c'est qu'une telle dénonciation n'eut pas de suite.

Si cette lettre ne paroissoit point suffisante pour démasquer l'atrocité de la commune, les deux ordres suivans, émanés d'elle, et publiés dans un journal estimable, comme très-authentiques, achèveroient de convaincre les incrédules; ils sont adressés aux massacreurs mêmes :

AU NOM DU PEUPLE.

Mes camarades,

« Il vous est ordonné de juger tous les prisonniers de l'Abbaye sans distinction, à l'exception de l'abbé Lanfant, que vous mettrez dans un lieu sûr. »

« A l'Hôtel-de-ville, le 2 septembre.

Signé, PANIS, SERGENT, adminstrateurs.

MEHÉE, secrétaire-greffier.

Sans doute que cet ordre arriva trop tard; car l'abbé Lanfant, qu'on disoit confesseur du roi (1), fut égorgé avec MM. Thierry, Rhulières, ect.

---

(1) Voyez Tome I de cet ouvrage, aux pages 11, 12, 31.

AU NOM DU PEUPLE.

Mes camarades,

« Il est enjoint de faire enlever les corps morts, de laver et nétoyer toutes les taches de sang, particulièrement dans les cours, chambres, escaliers de l'Abbaye. A cet effet, vous êtes autorisés à prendre des fossoyeurs, charretiers, ouvriers, ect. »

« A l'Hôtel-de-ville, le 4 septembre. »

Signé, SERGENT, PANIS, administrateurs.

MEHÉE, secrétaire-greffier.

Dans ces circonstances, le ministre de la justice, Danton, avoit-il l'âme plus pure? Brissot alla le trouver pour faire cesser les massacres. Il y trouva Fabre-d'Eglantines. Il se plaignit à Danton de ces affreux massacres, et combien il étoit difficile d'empêcher que des innocens n'y fussent confondus. — Pas un, pas un, répond Danton, ne peut être exposé. — Quel est votre garant? — Je me suis fait donner les listes des prisons, et l'on a effacé ceux qu'il convenoit de mettre dehors (1).

(1) Il y a plus, d'après l'observation d'un écrivain judicieux, les certificats donnés par les comités de sur-

Et c'est ce Danton que quelques personnes ont paru regretter, au point que lorsque Robespierre, prêt à se trouver mal en descendant de la tribune le 9 thermidor, se plaignoit de ne pouvoir parler pour se défendre, un député lui dit : — « Malheureux! ne vois-tu pas que le sang de Danton qui coule dans ta bouche t'empêche de parler? »

Les brigands ne servirent que trop bien ceux qui les payoient pour commettre le crime. L'infortunée Lamballe, à qui l'on ne pouvoit reprocher que sa constante amitié pour la reine et sa haîne pour le parti d'Orléans, fut, dit-on, massacrée par des meurtriers soldés particulièrement pour cet assassinat (1). Sa tête est séparée de son corps; son cadavre est abandonné à des mégères; son cœur est arraché et dévoré tout palpitant; sa tête est portée au haut d'une pique,

---

veillance, aux citoyens qui échappèrent aux massacres des 2, 3 et 4 septembre, portoient que nulle autorité constituée ne pouvoit infirmer les jugemens du peuple souverain qui les renvoyoient quittes et absous : reconnoître la légitimité de ces jugemens, n'étoit-ce pas consacrer ceux en exécution desquels on avoit égorgé tant de victimes?

(1) Voyez dans cet ouvrage, ce qu'on a rapporté sur cette mort tragique, Tome I, pages 141, 43-46.

te, par un incroyable rafinement de barbarie, ses cheveux sont frisés et poudrés avec soin, ses joues rougies par un fard dans la composition duquel on fit entrer du sang; puis on la promena dans les rues de Paris, autour du Temple, sous les fenêtres des prisonniers; ils demandent à grands cris que le roi et la reine paroissent à la fenêtre : un officier municipal pousse l'impudeur jusqu'à les presser lui-même de souscrire au vœu du peuple; mais un de ses complices, dont le cœur n'étoit pas aussi féroce, s'y oppose. Louis XVI interrogé dans la suite, sur le nom de l'officier municipal qui l'avoit pressé de se mettre à la fenêtre : — « Je ne me souviens, répondit il, que du nom de celui qui m'en a empêché. »

Quelques personnes rachetèrent leur vie à prix d'argent. Manuel avoit dans sa scélératesse une sorte de loyauté, dit un historien (1); il tenoit fidèlement ce qu'il avoit promis; il relâchoit les prisonniers dont il avoit touché la rançon : il reçut pour celle de la princesse Lamballe cinquante-mille écus, et sur-le-champ il donna des ordres et prit des mesures pour qu'on lui rendit la liberté; mais ici son génie fut moins fort

---

(1) François Pagès, *Histoire secrette de la Révolution.*

que le génie d'Orléans. Ce prince étoit dévoré de haîne contre l'infortunée Lamballe; de plus, il gagnoit par sa mort un douaire de cent-mille écus par an, qu'elle touchoit sur la fortune de la duchesse d'Orléans, sa belle-sœur. Instruit du pacte qui avoit été fait avec Manuel, il se hâta d'envoyer à l'hôtel de la Force une bande d'assassins. Un Italien nommé Rotondo, qui depuis deux ans vivoit dans la plus grande intimité avec le prince, se mit à leur tête.

L'âge et le sèxe ne faisoient qu'irriter la rage de ces cannibales. A l'hôpital de la Salpêtrière, à Bicêtre, ils massacrèrent environ soixante femmes, après avoir violé les plus jeunes.

Des prêtres plus qu'octogénaires étoient traînés par les pieds, leur tête chauve fracassée par le frottement du pavé, ensanglantoit les parvis du temple profané, et leurs membres tomboient en lambeaux, hachés à coups de sabres: leurs corps mutilés et percés de mille coups, étoient jettés encore palpitans sur les cadavres inanimés de leurs malheureux amis. Au séminaire de Saint-Firmin, les bourreaux, las de massacrer leurs victimes, se précipitèrent dans l'intérieur de la maison, qui bientôt ne fut plus qu'une vaste boucherie. Le sang ruisseloit à grands flots sur les lits, dans les chambres,

dans les escaliers.... Ici, des hommes vivans étoient jettés pêle-mêle avec des morts ou des mourans, par les fenêtres, et tomboient sur des piques, des bayonnettes, des faulx ou des hallebardes. Des prêtres furent massacrés sur l'autel qui leur servoit d'asyle, au moment où à genoux, les mains placées sur la poitrine, les yeux dirigés vers le ciel, ils recevoient la bénédiction du plus ancien d'entr'eux, et demandoient au dieu de la nature de pardonner à leurs assassins (1).

Un laïc fut enveloppé dans la proscription du séminaire de Saint-Firmin; il se nommoit Jacques-Antoine-Joseph de Villette; il étoit chevalier de Saint-Louis. Il y avoit vingt ans qu'il s'étoit retiré dans cette maison, qu'il y vivoit dans la retraite et dans les exercices de piété. Il sembloit qu'entièrement étranger au monde et aux mouvemens de la révolution, il n'auroit pas dû être du nombre des proscrits.

Dans le nombre des quatre-vingt-onze prêtres égorgés à Saint-Firmin, un des plus remarquables est Joseph-Marie Gros, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, député à l'Assemblée constituante,

---

(1) Ce morceau est extrait de l'*Histoire de la Révolution de France*, par deux amis de la Liberté. Tome VIII.

pasteur qui avoit pour ses paroissiens la tendresse d'un père pour ses enfans. Parmi ses bourreaux il reconnut un de ces mêmes paroissiens, et lui dit : — « Mon ami, je te connois. — Eh! oui, lui répondit l'antropophage, et moi aussi, je vous reconnois ; je sais que dans plusieurs occasions vous m'avez rendu service. — Comme tu m'en paies! répliqua le bon curé. — Je ne saurois qu'y faire, reprit le bourreau ; ce n'est point ma faute, la nation le veut ainsi, et la nation me paie. » — Ayant achevé ces mots, le cannibale fit signe à ses camarades ; tous ensemble saisirent ce vénérable prêtre et le jettèrent par la fenêtre ; sa cervelle se répandit sur le pavé ; ses membres palpitèrent pendant plusieurs minutes. Depuis sa mort on a ouvert son testament ; on y a trouvé qu'il léguoit tous ses biens aux pauvres de sa paroisse.

Au couvent des Carmes, changé en une maison d'arrêt, cent-trente-neuf ecclésiastiques perdirent la vie. Voici quelles furent les principales victimes, ou du moins celles qui donnent lieu à quelques anecdotes.

François-Louis Hébert, général de la congrégation des Eudistes ; ses vertus lui avoient fait un nombre considérable d'amis. Sa bienfaisance étoit intarissable. Ses lumières égaloient sa piété, et la sagesse de ses conseils lui avoit acquis

un grand crédit dans le clergé de France. Sachant qu'on lui en vouloit nommément, et que sa tête étoit menacée, il céda aux instances qui lui furent faites de ne point rester dans la maison des Eudistes; et ne voulant être à charge à aucun de ses amis, il se retira dans un hôtel-garni; mais comme il ne voulut point quitter l'habit de son état, il fut dénoncé et conduit un des premiers au couvent des Carmes. La maison des Eudistes, rue des Postes, lui appartenoit; il l'avoit acquise de ses propres deniers.

Jean-Marie Dulau, archevêque d'Arles, député à l'Assemblée constituante, prélat qui avoit des connoissances peu ordinaires, et dont la modestie égaloit le savoir. Il se présenta le premier aux assassins, refusa de prêter le serment constitutionnel, sur la promesse qu'ils lui firent de lui laisser la vie, s'il vouloit le prêter, donna la bénédiction à ses collègues, la reçut d'eux, et mourut avec un courage héroïque.

Pierre-Louis de la Rochefoucauld-Bayers, évêque de Saintes, dont le frère aîné, évêque de Bauvais, fut aussi massacré : les bourreaux lui offrirent la vie s'il vouloit prêter le serment prescrit par la loi; il leur répondit que son plus grand desir étoit de recevoir une mort aussi glorieuse que celle qui venoit d'être donnée

à son aîné. Il fut tué sur le propre corps de son frère (1).

On a soupçonné que tous ces massacres avoient été imaginés pour piller les détenus, dont plusieurs étoient en effet fort riches, possédoient beaucoup d'argent comptant et de bijoux. Un des ecclésiastiques renfermés à Saint-Firmin, ou aux Carmes, avoit traité trois jours auparavant pour l'acquisition d'une terre et avoit cent-cinquante-mille livres. Il n'en fut rendu que 80 mille : le surplus resta donc entre les mains de l'assommeur. Un de ces hommes se vanta d'avoir gagné vingt-mille livres dans un seul jour à cet horrible métier qui enrichit aussi plusieurs municipaux et quelques-uns de leurs agens.

A la même époque, et par les mêmes assasins, périt le vertueux la Rochefoucauld, ci-devant duc, ex-constituant, et ex-président; dont l'éloquence fut si souvent lumineuse, si utile à la tribune. La commune de Paris avoit décerné contre lui un mandat d'arrêt, dès le 16 août; il en fut instruit, et alla se cacher

---

(1) Dans l'*Almanach des honnêtes gens*, année 1793, d'où ceci est tiré, on trouve les noms des ecclésiastiques, ainsi que ceux des citoyens tués à Paris par les septembriseurs, dans les différentes maisons d'arrêt.

une quinzaine de jours dans une petite ferme d'une de ses terres, située au milieu des bois. Croyant l'orage passé, il eut l'imprudence de rejoindre sa famille à Forges. Mais des espions attachés sans doute à ses pas, instruisirent de son apparition la municipalité de Paris, qui étendant sa jurisdiction sur tous les départemens, renouvella l'ordre de l'arrêter le 28 août, et en chargea de l'exécution le nommé Bouvard, habitant de Vernon. Cet homme vint à Forges remplir sa commission, le 2 septembre. Mais il ne fit partir son prisonnier et sa famille, également arrêtée, que le lundi soir pour les conduire à Gournai. Ce retard et la route qu'il faisoit prendre, donnèrent lieu de soupçonner qu'il attendoit qu'un massacre fut organisé. Il prit en effet ses mesures pour arriver à Gournai un jour de marché, comme s'il avoit compté sur la fureur de la populace rassemblée ce jour-là. Contrarié par divers obstacles, Bouvard mena ses prisonniers à Gisors, où la partie la moins éclairée du peuple, jointe à un bataillon qui s'y trouvoit alors, demanda à grands cris qu'on lui présentât M. de la Rochefoucauld. La suite ne prouva que trop dans quelle intention l'on demandoit à le voir. Bouvard, sans attendre que la foule fut dispersée, donna l'ordre du départ, pour se rendre, disoit-il, à Vernon. Mais il

ne tarda pas à découvrir le dessein qui l'animoit; à peine eut-on fait quelques pas, qu'il voulut que M. de la Rochefoucauld descendît de voiture et marchât à pied devant les chevaux. Il étoit bien clair pourtant que le prisonnier eût été plus en sûreté dans un carrosse qu'au milieu de la foule d'assassins qui l'entouroit. A l'extrêmité du fauxbourg de Gisors, il fit faire halte aux voitures et à l'escorte : avoit-il dessein que le meurtre se commît en cet endroit? Son intention auroit été remplie : à peine M. de la Rochefoucauld avoit-il fait quelques pas, qu'il reçut plusieurs coups de sabres et de piques qui lui ôtèrent la vie, aux yeux de son épouse et de sa mère, quoique cette illustre victime fut environnée des autorités constituées de Gisors, en écharpe, de la garde nationale, d'un détachement de gendarmerie de ce département et de celui de Paris. Comme on reprocha à ces derniers de ne l'avoir pas mieux défendu, ils répondirent : — « Il falloit qu'il pérît : trop heureux que sa famille n'ait pas partagé son sort ! »

Cet assassinat fut commis le 4 septembre 1792, vers les trois heures de l'après-midi.

Le mérite et la vertu, depuis plus de deux-cents ans, ont été le partage de la famille des la Rochefoucauld. On connoît le philósophe immortel de ce nom, qui, sous le règne de

Louis XIV, a publié des *Pensées*, qui réunissent en un petit volume tout ce qu'on peut écrire de mieux sur la morale et sur la connoissance approfondie du cœur humain. M. de la Rochefoucauld, qui périt si misérablement à Gisors, étoit digne de descendre de ce grand homme. Le citoyen Déodat-Dolomieu, ci-devant commandeur de l'ordre de Malte, justement célèbre dans l'histoire de la physique, son ami depuis vingt ans, et dans les bras duquel il fut presque assassiné, lui rend un hommage bien mérité dans un de ses ouvrages (1); il s'y exprime en ces termes : — « Je dirai (et il appartient à tous ceux qui l'ont connu de rendre un pareil témoignage), que sa conduite fut toujours d'accord avec les principes qu'il avoit puisés dans la plus saine philosophie; car il n'eut pas une pensée qui ne fut avouée par la raison et la justice; il n'eut pas un desir qui ne fût dirigé vers la prospérité publique; il n'eut pas une intention qui ne fût pure, qui ne fût exempte de toute tache d'intérêt personnel; il ne se permit pas une action, il ne hasarda pas une démarche qui n'eussent pour objet le plus grand avantage de son pays. Si la mort de l'homme vertueux est

---

(1) *Mémoires sur les Pierres composées et sur les Roches*. Vol. in-4°.

toujours une calamité publique, combien plus profonde encore doit être la douleur qu'elle inspire, lorsque c'est la calomnie qui arma la main de la scélératesse !.... »

Le duc de Charost, son frère, fit, au mois de septembre 1789, un hommage patriotique d'un capital de 100,000 livres, dont partie en vaisselle d'argent, pour être changée en numéraire, qui commençoit à devenir rare dès ce tems-là.

Le ci-devant duc de Liancourt, autre frère de l'infortuné et estimable la Rochefoucauld, s'est retiré dans l'Amérique septentrionale, où il vit dans la simplicité d'un sage, occupé à écrire pour le bien de l'humanité. Il a publié entr'autres, du fond de sa retraite, un ouvrage sur les prisons de la ville de Boston, qui fait honneur à ses vues philosophiques et bienfaisantes.

Reprenons la suite des anecdotes du mois de septembre. Le marquis de Montmorin, gouverneur de Fontainebleau, parent de l'ex-ministre, étoit à la Conciergerie, pour s'être trouvé inscrit sur la liste civile. Le tribunal criminel l'avoit déchargé de toute accusation; mais le jour même où ce jugement fut rendu, un ordre de Danton, alors ministre de la justice, defendit de relâcher le prisonnier. Le jour où le massacre commença à la Conciergerie, M. de Montmorin se cacha

dans une espèce de galetas, où il se croyoit en sûreté ; mais il étoit trop bien désigné aux bourreaux, il ne put leur échapper.

Des actes de justice et d'humanité éclatèrent quelquefois au milieu de ces sanglantes journées. A l'Abbaye, dans la salle où se tenoit l'espèce de tribunal qui paroissoit juger les prisonniers, on amène un vieillard tremblamt, accompagné d'une jeune fille éplorée, qui ne le quittoit pas depuis huit jours. On apprend que c'est M. Sombreuil, gouverneur des Invalides. Après quelques questions, celui qui remplissoit les fonctions de juge se retourne vers les assistans. — « Innocent ou coupable, leur dit-il, je crois qu'il seroit indigne du peuple de tremper ses mains dans le sang de ce vieillard, puisqu'il faudroit tuer en même tems cette jeune personne. » — A ces mots, un cri général de grâce se fait entendre. La jeune fille, en poussant un cri de joie, se jette sur le sein de son père qui la presse dans ses bras défaillans ; et les spectateurs les plus furieux ne peuvent retenir leurs larmes : l'un et l'autre furent reconduits en triomphe. Mais la piété filiale ne put attendrir par la suite le tribunal révolutionnaire : le malheureux Sombreuil périt à la guillotine.

Cette vertu si touchante remporta encore un nouveau triomphe dans la même prison, et ne

put ensuite désarmer le sanglant tribunal. Le vieillard Cazotte étoit déjà hors les guichets, la hache étoit levée sur sa tête : sa fille se présente, se jette au cou de son père, le couvre de tout son corps, et sans même s'abaisser à de viles supplications, elle ne veut que mourir avant l'auteur de ses jours. A cette vue, à ces cris déchirans, expressions de la nature, les assassins frémissent, la hache échappe de leurs mains; et le père et la fille, couverts en quelque sorte d'une égide sacrée, sortent honorés, respectés de cette enceinte de l'infortune et du crime. Mais ce vieillard octogénaire porta, bientôt après, à l'échafaud sa tête blanchie.

M. Parceval, fils d'un receveur-général des finances, et neveu d'un fermier-général, qui depuis fut sacrifié par Fouquier - Tinville avec tous ses confrères, égorgés lorsque les victimes étoient massacrées en masse sous l'apparence de la justice; M. Parceval fils avoit été incarcéré dans les prisons de l'Abbaye après la journée du 10 août. Il eut le malheur de s'y trouver à l'époque désastreuse du 2 septembre, et voyoit de la chapelle, où il étoit détenu, le massacre qui se faisoit des prisonniers. Comme il attendoit avec résignation son dernier moment, les portes de son cachot s'ouvrent avec bruit, et des barbares, en habit national, l'œil farouche, la mine effroyable,

le sabre à la main, éclairés par des torches, vinrent le chercher, et le conduisirent entre les deux guichets où siégeoit le fantôme de tribunal qui, d'un mot, décidoit de la vie ou de la mort des malheureux détenus. Là, il vit un homme qui vouloit faire périr un ennemi, présenté comme un chevalier du poignard. Cet homme lui demanda s'il n'étoit pas M. de Perceville, résident à Versailles. — Non, répondit-il, je me nomme Parceval; mon domicile est à Paris, rue des Capucines; et en voici des preuves authentiques. — Ce n'est pas lui, s'écria l'inconnu dévoré de la soif de la vengeance; renvoyons-le promptement, et dirigeons mieux nos recherches. » — On mit en effet en liberté M. Parceval, qui fut forcé de marcher sur les cadavres et dans le sang, au milieu des massues, des sabres et des piques, d'où pendoient des membres palpitans. Ce spectacle d'horreur fit une telle impression sur l'âme sensible de ce citoyen, qu'il en perdit la tête, et erra pendant vingt-quatre heures dans les rues de Paris, sans savoir où il alloit. Enfin, un heureux hasard l'ayant conduit auprès de son domicile, il se reconnut, et entra dans sa maison, où son épouse et sa famille déploroient sa perte.

Un autre citoyen qui passa devant la même prison de l'Abbaye au moment qu'on égorgeoit les détenus comme de vils animaux, fut affecté

si vivement de cet horrible carnage, qu'il eut beaucoup de peine à se rendre chez lui, et que dans la nuit il fut atteint d'une paralisie totale, qui le mit hors d'état de marcher et de se livrer à aucune espèce de travail. Après qu'il eut passé quatre années entières dans ce triste état, la mort vint le délivrer de ses souffrances.

Les tyrans subalternes ne sont pas plus exempts du remord que les têtes couronnées : les septembriseurs en sont un exemple, et ils furent aussi punis par l'horreur qu'on éprouvoit à leur vue. On mêla dans la boisson qui leur fut distribuée une drogue qui inspiroit la fureur, la frenésie, et qui troubloit la raison. Nous avons connu, disent les auteurs de l'histoire de la Révolution de France, un porte-faix qui depuis vingt ans faisoit des commissions au bas de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, rue des Noyers. Il avoit toujours joui de la meilleure réputation; et, chaque habitant du quartier lui confioit les paquets les plus précieux. Chaque jour il portoit de grosses sommes d'argent, et jamais il n'avoit démérité la confiance qu'on lui témoignoit. Il fut entraîné le 4 septembre au couvent de Saint-Firmin, où il fut contraint de faire le métier de bourreau. Nous l'avons vu six jours après, étant proscrits nous-mêmes, ayant besoin d'un homme de confiance pour déménager secrettement, nous nous adres-

sâmes à lui. Il étoit revenu à son poste. Il trembloit de tous ses membres, rendant par la bouche une véritable écume ; demandant sans cesse du vin sans jamais se désaltérer, et sans tomber dans l'ivresse. — Ils m'ont bien donné à boire, disoit-il, mais aussi j'ai bien travaillé ; j'ai tué plus de vingt prêtres pour ma part. — Mille autres discours semblables lui échappoient, et chaque phrase étoit interrompue pas ces mots : « J'ai soif. » Pour qu'il ne lui pris pas envie de se désaltérer dans notre sang, nous lui donnions autant de vin qu'il en vouloit. Il mourut un mois après, sans avoir dormi dans cet intervale.

Le scélérat Denesle, de la section de Popincourt, ex-membre du comité révolutionnaire, ayant appris qu'il alloit être incarcéré, par ordre de sa section, comme septembriseur, fut saisi d'un tel accès de désespoir, en prairial 1795, qu'il empoisonna sa femme et ses trois enfans, et prit la fuite. Mais il fut pris, et reçut enfin sur un échafaud le juste châtiment de ses crimes. Il s'étoit réfugié à l'Hôtel-Dieu, comme malade, où il fut reconnu. Il avoua qu'après avoir fait périr sa malheureuse famille, il avoit fait en vain différentes tentatives pour se donner la mort : il avoit mangé inutilement une omelette empoisonnée, avoit pris de l'opium et quinze grains d'émétique.

Un homme vivoit bien avec sa femme; jamais on ne s'étoit apperçu d'aucun nuage ni de la moindre querelle. Tout-à-coup la femme demande le divorce pour cause d'incompatibilité. Les parens s'étonnent; elle s'obstine à se taire; on lui demande les motifs de son procédé; elle continue à garder le silence et à soupirer. Enfin, on apprend, par son conseil, que son mari revenoit toutes les nuits des premiers jours de septembre 1792, couvert du sang des prisonniers, et qu'il s'applaudissoit d'avoir tué tant de nobles, tant de prêtres, tant de femmes. La jeune épouse ne pouvoit pas plus vivre avec ce monstre que le dénoncer; elle l'auroit rendu l'exécration de ses concitoyens, qui ignoroient sa barbarie. Quel parti lui restoit-il à prendre? Elle se résolut à demander le divorce, pour incompatibilité d'humeur: ce seul mode concilioit la délicatesse et l'humanité.

Les ouvriers du Port-au-Bled, à Paris, qu'il est d'usage d'appeller *les forts*, travailloient, en février 1795, au port de la Tournelle, pour dégager des bateaux exposés par la débacle des glaces. Le magistrat qui surveilloit cette opération voit un homme travaillant seul à l'écart des autres; il s'informe pourquoi il n'est pas avec ses camarades. Alors on l'instruit que c'est un malheureux qui a fait le bourreau dans

les affreuses journées des 2 et 3 septembre, et que l'horreur qu'il inspire porte ses camarades à ne pas vouloir travailler à ses côtés.

La postérité aura peine à croire qu'il s'est trouvé des gens assez effrontés dans le crime, pour soutenir publiquement que ces assassinats étoient fondés sur la justice. Le 8 février 1793, la société dite des Défenseurs de la République, mais composée des meurtriers de septembre, vint demander à la Convention le rapport du décret qui ordonnoit la poursuite des auteurs de ces lugubres forfaits (1). Celui qui portoit la parole en leur nom se nommoit Roussillon; il osa soutenir que ceux qui qualifioient cette exécution d'odieux assassinats, étoient des contre-révolutionnaires; enfin, il eut assez d'impudence pour en faire l'éloge. Plusieurs députés appuyèrent cette proposition, et conclurent, comme ses auteurs, au rapport du décret. Parmi ces étranges protecteurs, le journal intitulé *le Moniteur* rappelle les noms d'Albitte, de Poultier, Bourbotte et Bentabolle. Leurs réclamations ne furent pas vaines. Malgré l'opposition de quelques députés, qui luttèrent contre ces fu-

(1) *Les Souvenirs de l'Histoire, ou le Diurnal de la Révolution de France*, pour l'année 1797 (5e. année républicaine.)

rieux pendant plus de deux heures, la Convention nationale eut la foiblesse d'ordonner que l'exécution de son premier décret contre les septembriseurs seroit suspendue.

Le 23 du même mois de février 1793, les prétendus républicains de Marseille, qui avoient déjà paru à la barre de la Convention, eurent l'effronterie de lui écrire sur ce sujet atroce. Ils se plaignirent de la sévérité du corps législatif à poursuivre les auteurs des évènemens de septembre: — « Le décret que vous avez rendu à cet égard, ajoutoient-ils, ne peut être qu'un sujet de dissention entre les conventionnels, et un prétexte pour poursuivre les patriotes les plus purs et les plus républicains. Législateurs, n'accordez pas ce triomphe aux contre-révolutionnaires, rapportez votre décret. »

Ces mêmes brigands massacrèrent, le 9 septembre, à Versailles, dans l'avenue de l'Orangerie, les prisonniers d'Orléans, qu'il avoit été question de faire juger par une haute-cour nationale, et dont le transfèrement étoit ordonné sous prétexte qu'il leur seroit moins facile de s'évader; mais, en effet, pour les faire tomber en route sous le glaive des assassins apostés par la commune de Paris et par Danton, qui souilloit ainsi le ministère de chef de la justice.

On avoit répandu le bruit que les prisons

d'Orléans étoient à demi-ouvertes, que les détenus y recevoient des femmes, y jouoient, y faisoient des orgies, y représentoient même des comédies, et composoient des pièces où ils tournoient en ridicule la révolution, et jusqu'à leurs juges.

Ils se berçoient des espérances les plus chimériques. Un d'eux demanda à Garan de Coulon, grand procurateur, s'il sera long-tems à être jugé; vous ne pouvez pas l'être avant deux mois, répond le magistrat, parce qu'il faut faire venir les procédures. — Dans ce cas, répliqua brusquement le prisonnier, je suis sans inquiétude, parce que vous serai pendu pour ce tems-là.

On prétendoit encore que les juges de la haute-cour nationale avoient reçu des avis d'outre-Rhin, que leurs têtes répondroient des condamnations qu'ils prononceroient contre les prisonniers; qu'ils pouvoient, pour sauver les apparences, juger et condamner par contumace les absens, même les princes émigrés. Les juges, intimidés par la crainte d'une contre-révolution, ou corrompus, comme tant d'autres, par la liste civile, évitèrent de prononcer sur le sort des détenus. Cette lenteur, ou plutôt ce déni de justice, fut une des premières et principales causes qui excita leur massacre.

Ces prévenus de haute trahison devoient être au nombre d'environ 80 ; mais ils n'étoient guères que 56, et il y en eut deux ou trois qui prirent la fuite au moment où l'on égorgeoit leurs compagnons. Voici les noms des principaux : Delessart, ex-ministre des affaires étrangères ; le duc de Cossé-Brissac ; Chappe ; Bertrand, etc.

Ils étoient escortés par 2000 hommes, avec quatre pièces de canon, deux à la tête du cortège, et les deux autres à l'arrière-garde, ce qui n'empêcha pas que le massacre n'eut lieu, sans aucune opposition. L'escorte répondit aux reproches qu'on lui adressa à ce sujet, que toute défense auroit été vaine, n'étant que deux-mille hommes contre dix-mille qui vouloient la mort de ces infâmes conspirateurs, et que d'ailleurs elle avoit fait serment de ne jamais tirer sur le peuple.

Les assassins, armés de sabres et de piques, montèrent tout-à-coup sur les charettes découvertes où étoient les prisonniers, qui, en moins de deux minutes, eurent perdu la vie.

Ce ne fut que long-tems après que la Convention eut enfin l'air de vouloir faire punir tous ces monstres. Mais, nous l'avons dit dans le premier volume de cet ouvrage (1), les chefs

(1) Page 154.

n'ont eu d'autre supplice que celui de leurs remords.

Pendant que se commettoient les horreurs de septembre, Louis XVI étoit détenu au Temple avec sa famille. Nous allons ajouter quelques faits curieux à ceux que nous avons précédemment rapportés (1). Sur la réquisition du fameux Hébert, auteur du Père Duchesne, le conseil-général de la commune arrêta, le 21 septembre : 1°. Qu'à dater du 22, il n'y aura plus de cuisine pour les prisonniers du Temple; 2°. qu'ils n'auront plus ni valets, ni femmes-de-chambre; 3°. que, pour établir l'égalité et faire cesser les dépenses énormes, ils seront réduits au simple nécessaire, le potage et le bouilli.

Voici quel étoit le premier appartement qu'occupoit, au Temple, Elisabeth, sœur de Louis. C'étoit une ancienne cuisine, située au troisième étage de la tour; sa toilette se trouvoit placée sur une pierre à laver et à côté des fourneaux; sa couchette étoit un lit de sangle avec deux petits matelas fort justes pour la mesure; et tout le mobilier consistoit en un vieux buffet ou garde-manger, garni de vaisselle de terre encore toute grasse.

Lorsque Marie-Antoinette fut traduite à la

(1) Voyez Tome I, pages 131-43.

Conciergerie, on lui assigna pour logement la chambre du conseil, qui étoit regardée comme la plus mal-saine de cette prison, par son humidité continuelle et l'odeur infect qu'on y respire sans cesse. Sous prétexte de lui donner quelqu'un à qui elle pût demander ce dont elle elle auroit besoin, on plaça auprès d'elle un espion (*un mouton*), un homme d'une figure effroyable, dont la voix rauque et sépulchrale faisoit frémir, qui étoit chargé d'ailleurs, dans la prison, des travaux les plus dégoûtans et les plus mal-propres. Cet homme se nommoit Barassin, voleur et assassin de profession, qui avoit été condamné à quatorze années de fers, par jugement du tribunal criminel. Le concierge, qui avoit besoin d'un guichetier supplémentaire, obtint que Barassin, scélérat très-intelligent, resteroit à la Conciergerie, où il tiendroit son banc de galérien. On l'employoit ordinairement à transporter les ordures et au métier d'aboyeur de prison, c'est-à-dire à appeller les prisonniers lorsqu'on en avoit besoin, ou lorsque le soir on les faisoit rentrer dans leurs cachots. Tel étoit l'honnête personnage qui tenoit lieu de valet-de-chambre à la ci-devant reine de France. Cependant, avant qu'elle fût mise en jugement, on lui ôta cet horrible *officieux*, et on plaça dans l'intérieur de sa chambre un gendarme;

qui veilloit jour et nuit autour d'elle, et dont elle n'étoit séparée, même pendant son sommeil, que par un mauvais paravent tout déchiré.

Marie-Antoinette, dans ce séjour affreux, pour tout vêtement, n'avoit qu'une mauvaise robe noire, des bas troués, qu'elle étoit obligée de raccommoder tous les jours, et elle n'avoit point de souliers.

Elle resta à la Conciergerie depuis le commencement d'août jusqu'au 16 octobre, jour de sa condamnation à mort. Dans les premiers jours de sa détention, la femme Richard, qui en étoit la geolière, et dont l'âme étoit remplie d'humanité (1), crut pouvoir la traiter avec un peu plus d'égards que les autres prisonniers, presque tous voleurs et assassins. Elle la nourrissoit avec de la volaille, et lui apportoit chaque jour, pour dessert, un panier de pêches. Les administrateurs ne trouvèrent rien de repréhensible dans la conduite de cette citoyenne. Ils souffrirent même qu'on lui offrît quelques fleurs, que Marie-Antoinette aimoit beaucoup, et qui pouvoient être utiles pour combattre, par leurs salutaires parfums, l'odeur pestilentielle dont sa chambre étoit infectée; mais comme les tyrans

(1) Voyez ce que nous en avons dit, Tome II, pages 45, et à la note, et Tome III, page 292, à la note.

des ordures comme un pauvre animal, sur un lit qui n'étoit jamais remué, jamais fait, car il n'en avoit ni la force ni la raison. Sa jeune sœur, au contraire, balayoit tous les jours sa chambre, en jettoit les ordures avec soin, se tenoit propre, et faisoit même sa toilette, autant qu'il lui étoit possible dans une affreuse prison où elle manquoit du plus absolu nécessaire.

Le 14 décembre 1793, on se plaignit, au conseil de la commune, de ce que les abats-jour pratiqués à la prison du Temple pour empêcher toute communication de la famille royale avec le dehors, ne subsistoit plus. On déclara, au conseil, que la jeune fille de Louis chantoit souvent et très-fort, que ses chants pouvoient être dangereux et réveiller le fanatisme royal. Le conseil, effrayé de cette nouvelle, ordonna que sur-le-champ les abats-jour seroient rétablis.

Un commissaire du Temple vint faire à la commune un rapport sur la santé de Marie-Thérèse-Charlotte ; elle avoit des dartres au visage. — Ce seroit un crime, dit le commissaire, que de laisser gâter une peau qui est un chef-d'œuvre de la nature. — Que dites-vous, repliqua le farouche Chaumette ! la peau des serpens est aussi un chef-d'œuvre de la nature. »

Simon, cordonnier, d'autres disent savetier, fut nommé gouverneur de cet enfant. La femme

autant de cachots, qui se refermoient sur-le-champ avec le plus épouvantable fracas. Lorsque son jugement lui eut été prononcé, le bourreau lui coupa les cheveux et lui lia les mains derrière le dos. Elle fut conduite au supplice dans une charrette, et dans la posture des criminels ordinaires. Arrivée à l'échafaud, son courage et sa force l'abandonnèrent, et il fallut la porter sur la funeste planche où elle reçut la mort.

Après le supplice de leur mère, ou sa sortie du Temple, et qu'ils eurent été séparés de leur tante Elisabeth, les deux enfans de Louis XVI furent totalement abandonnés; on les laissoit sans linge. Voici un fait qui fut attesté par un des fonctionnaires publics de l'ancienne commune de Paris, emprisonné au Luxembourg environ un mois avant le 9 thermidor. On retira à ces enfans toute espèce de garde et de soins intérieurs; ils étoient seuls chacun dans une chambre où personne n'avoit accès, pas même pour faire leur lit, retirer ou balayer les ordures. On leur faisoit passer des alimens par une espèce de tour qu'on avoit pratiqué à chacune de ces chambres. On les appelloit brusquement, lorsqu'on leur apportoit à manger; on plaçoit les mets dans ce [illegible] leur faisoit rapporter les plats vides [illegible] oit fournis la veille.

[illegible] Louis XVI se couchoit au milieu

rible: Capet, où es-tu? dors-tu? — Me voilà, disoit l'enfant moitié endormi et tout tremblant. — Viens ici, que je te voie. — Et le petit malheureux d'accourir tout suant et tout nud. — Me voilà, que me voulez-vous? — Te voir; va, retourne te coucher: housse. — Deux ou trois heures après, l'autre brigand recommençoit le même manége, et le pauvre enfant étoit obligé d'obéir.

Cet infortuné, dans les derniers instans de sa vie, se félicitoit, auprès d'un commissaire municipal, d'être mieux traité dans sa prison; il faisoit en même tems des plaintes très-vives sur son ancien instituteur le cordonnier *Simon*, qui le faisoit couvrir de haillons et le maltraitoit de toutes les manières. — Que lui feriez-vous, lui dit le commissaire, si vous deveniez roi? — Je le ferois punir pour l'exemple, répondit le jeune Capet. — Depuis deux ans il n'avoit eu des rapports qu'avec *Simon*: il ne savoit pas qu'il avoit péri sur l'échafaud avec les complices de Robespierre.

Madame d'Orléans resta long-tems au Luxembourg, attaquée d'une maladie dont sa vie étoit menacée: elle étoit le jour et la nuit couchée sur une chaise longue, livrée à tous les déchiremens de son âme et de sa douleur; sans secours, sans médecin, sans cesse insultée par les

geoliers, les municipaux et tous ceux que la tyrannie des démagogues avoit vomis dans les prisons pour en rendre le régime affreux : elle attendoit la mort comme un bienfait. Volland, au nom du comité de sûreté-générale, vint faire la visite du Luxembourg; Madame d'Orléans pouvoit à peine se soutenir; le féroce inquisiteur ne se donna pas la peine de la venir voir dans sa chambre; il donna des ordres pour qu'on la transportât au guichet; elle y fut portée par ses compagnons d'infortune; elle étoit mourante; elle n'avoit plus de force que pour remercier ceux qui lui rendoient ce triste et douloureux service. Voulland demeura insensible, et Madame d'Orléans fut reportée dans sa prison.

Madame de Bourbon, envoyée en détention à Marseille, se vit sans cesse en butte aux troubles qui désolèrent cette malheureuse cité pendant deux ans; elle y vécut dans une détresse extraordinaire. Un domestique qui avoit été autrefois à son service, fut si vivement touché de sa pauvreté, qu'il vendit son linge et sa montre pour lui en faire passer la valeur.

Le ci-devant prince de Conti éprouva, dans sa prison, un sort aussi déplorable : il manqua même de chemise, et fut trop heureux d'être secouru par plusieurs de ses anciens domestiques.

Le 6 octobre 1795, dix jours avant l'exécution de Marie-Antoinette, fut condamné à mort Monsieur d'Orléans, que la commune de Paris avoit burlesquement nommé le citoyen l'Egalité. Quoique le duc d'Orléans méritât peut-être son sort, il est certain qu'il fut sacrifié au tribunal révolutionnaire: telle étoit l'atrocité de ces juges-bourreaux, et de ceux qui les dirigeoient, qu'ils assassinoient même ceux qu'ils auroient pu condamner avec justice. Il fut jugé à mort comme Brissotin, et c'étoit les Brissotins qui l'avoient fait arrêter, et Marat qui l'avoit défendu. Il fut condamné sur les trois heures du soir, après deux séances de débats, auxquels il lui fut sûrement impossible de rien comprendre. Je l'ai vu traverser les cours et les guichets de la conciergerie après son jugement, dit un écrivain estimable (1); il étoit suivi d'une douzaine de gendarmes qui l'entouroient le sabre nud; et je dois le dire, qu'à sa démarche fière et assurée, à son air vraiment noble, on l'eût plutôt pris pour un conquérant qui commande à ses soldats, que pour un malheureux que des sbires conduisoient au supplice. Il entendit avec sang-froid toutes les injures qu'on lui adressa depuis la con-

(1) L'auteur des Souvenirs de l'Histoire, ou Diurnal de la Révolution de France.

ciergerie jusqu'à l'échafaud, qui étoit à la place Louis XV. On lui donna pour compagnon de son triste voyage, un malheureux couvreur de Corbeil, nommé Lesage, et un vieux militaire de 73 ans, nommé Laroque, issu d'une famille noble. Quand ce vénérable vieillard, dont j'ai été à même d'apprécier les vertus, et sur-tout de reconnoître l'innocence, vit entrer le duc dans le guichet où le bourreau vient chercher ses victimes, il lui dit d'une voix forte : — Je ne regrette plus la vie, puisque celui qui a perdu mon pays reçoit la peine de ses crimes ; mais ce qui m'humilie, c'est d'être obligé de mourir sur le même échafaud. — Lorsque la charrette fut arrivée devant son palais, on la fit arrêter un instant ; il détourna sans affectation ses regards d'un lieu où il avoit passé des jours si agréables et fortunés. Arrivé au pied de l'échafaud, il y monta avec la même indifférence, et reçut la mort de sang-froid.

Le 31 décembre de la même année, fut aussi décapité le général Biron, auparavant duc de Lauzun, l'un des plus beaux et des plus courtois chevaliers de la cour. Par amitié pour le duc d'Orléans, avec qui il avoit été élevé, il s'étoit jetté dans la révolution, et la révolution le dévora ; mais il mourut digne de ses ancêtres, et ne déshonora pas le nom de Biron. Le prononcé de son

jugement ne parut pas faire sur lui la plus légère impression; il conserva l'air serein, riant et plein de grâce qui l'accompagnoit toujours. Arrivé dans le guichet destiné aux condamnés, il demanda un chapon et une bouteille de Bordeaux, dîna avec appétit, et après avoir bu le reste de la journée, il se coucha aussi tranquillement que s'il eût été dans son hôtel. Les gendarmes qui veillèrent auprès de lui, l'entendirent ronfler pendant toute la nuit aussi paisiblement que s'il eût dû se réveiller pour une partie de plaisir. En se levant, il se fit apporter des huîtres, qu'il mangeoit encore lorsque le boureau vint le chercher.

Les jeunes fils du ci-devant duc d'Orléans, tentèrent de s'évader, en frimaire, l'an 4 (1795), du fort Saint-Jean de Marseille, où ils étoient détenus depuis près de deux ans. L'aîné se fracassa les jambes : le cadet, ne pouvant se résoudre à quitter son frère dans un si triste état, rentra le lendemain matin dans le fort.

Quelle étoit la cause des horreurs que nous venons de retracer, et de toutes celles, en bien plus grand nombre, dont il nous reste à faire mention dans ce précis historique? On ne doit la chercher, cette cause funeste, que dans la société des Jacobins. Ce club, à jamais exécrable, fut d'abord composé d'excellens patriotes, qui ne desiroient que de voir la République française affermie sur

des bases inébranlables, heureuse et tranquille; mais les Démagogues outrés, les intrigans, les ambitieux, y accoururent en foule, y dominèrent bientôt, en chassèrent les bons citoyens, et, appuyés des représentans du peuple qui avoient leurs raisons pour en être membres, y firent entendre les motions, les dénonciations les plus extravagantes, les plus sanguinaires.

Au commencement de la révolution, la manie des clubs, des sociétés freternelles, se répandit par toute la France, comme une maladie épidémique; il y en avoit dans tous les partis, sous les noms les plus bisarres, et de toutes sortes de couleurs. Il suffira de faire ici mention de quelques-uns. La société des jeunes amis de la liberté, rue du Bac. Cette société se chargeoit gratis et même avec reconnoissance, des affaires qu'on vouloit bien lui confier.

Plusieurs négocians distingués de Paris se réunirent en assemblée, rue Vivienne, sous le titre de société des amis du commerce.

On avoit, à-peu-près à la même époque, dans cette grande ville, la fameuse société des Feuillans, tant poursuivie et tant huée par certains patriotes, contrainte enfin de fermer le lieu de ses assemblées : les amis de la constitution monarchique : les ennemis du despotisme : le club politique : les amis de la vérité, ou cercle social ;

au cirque du palais royal : la société des victimes du pouvoir arbitraire, vieille rue du Temple : le club des Trente, ou de correction, dont la tâche étoit de mettre à la raison les libellistes.

Le club Monarchique, ainsi que celui des Feuillans, fut chassé de tous les lieux où il voulut s'établir. Il s'étoit arrangé pour s'assembler au Panthéon, près le palais royal ; mais le propriétaire ne connut pas plutôt les dangereuses dispositions de ses membres, qu'il les expulsa bien vîte. Ils formèrent alors le dessein de s'installer dans l'hôtel de Richelieu ; mais le bataillon de la section, qui en occupoit une partie, refusa de l'avoir pour voisin. Ils prirent le parti de louer le Waux-hall d'été ; même fatalité les y poursuivit. Enfin, cette société toujours honnie alla s'établir dans l'ancienne maison des grands Jésuites, rue Saint-Antoine : ils en délogèrent bientôt volontairement, dans la crainte d'y être forcés par les vainqueurs de la Bastille.

Il y avoit un club, rue du fauxbourg Saint-Antoine, destiné aux ouvriers, artisans et autres gens du peuple.

Dans tous ces clubs, dit un auteur malin, les femmes en sont bannies avec raison ; et c'est par le couplet suivant qu'il en explique le motif :

Dans ces cabinets d'importance,
Où l'on parle plus qu'on y pense,

On ne doit point les appeller.
La raison n'en est pas frivole:
Quand les hommes voudroient parler;
Vîte elles prendroient la parole.

Le nommé Hervieu, commis aux postes, s'avisa de créer une nouvelle société, sous le nom de club des *Sots*, moyennant six livres par trimestre pour tous ceux et celles qui s'y firent agréger. Cette société a dû être la plus nombreuse, si beaucoup de gens se rendirent justice.

La société des Cordeliers, séante au couvent de ce nom, rivalisa long-tems avec celle des Jacobins; elle avoit le titre de club des droits de l'homme. Pour en donner une juste idée, il nous suffira de dire que dans son sein se formèrent Marat, tous les chefs des Septembriseurs, et la plupart des personnages qui prêchèrent l'athéisme et le massacre.

A l'exemple de ces deux sociétés mères, quelques individus, à Lyon, membres d'un club, se permirent d'outrager la Convention nationale, et d'avancer que le souverain étoit immédiatement dans les sociétés populaires.

Dans celle de Marseille on proposa de déclarer traître à la Patrie quiconque voudroit trouver dans cette société des fripons et des dilapidateurs.

La société des Jacobins a joué un rôle beaucoup plus considérable que toutes les autres, non seulement à cause du grand nombre de ses mem-

bres et de ses immenses affiliations, mais encore parce qu'elle étoit composée de la plupart des représentans du peuple, qui préparoient dans son sein leurs motions et même les décrets. Elle s'intitula d'abord club des amis de la constitution. Comme elle s'assembloit trois fois la semaine dans la salle de la bibliothèque du couvent des ci-devant Jacobins, rue Saint-Honoré, on lui donna le sur-nom de club des Jacobins, sous lequel elle fut connue et exécrée de la France entière et de toute l'Europe.

Elle avoit 1800 sociétés affiliées, et ces 1800 sociétés pouvoient réunir quatre millions de membres. Qu'on juge de l'influence de quatre millions de personnes auprès de leurs femmes, de leurs enfans, de leurs amis!

Cette société, le 29 janvier 1791, reçut une lettre ainsi conçue: — « Un village, près de Marseille, vient de former un club des amis de la constitution. Nous sommes de bonnes gens, de bons patriotes; notre sang est à la Patrie, nos cœurs sont à nos frères: mais nous ne savons pas écrire. » — Le secrétaire seul avoit signé; le président, les autres membres s'en étoient dispensés par la raison qu'alléguoient, il y a quatre ou cinq-cents ans, une foule de prêtres. On sait aussi, dans les tems de la chevalerie, quelle étoit l'ignorance, la grossièreté des nobles.

Les

Les Jacobins, pour se distinguer, s'avisèrent de s'affubler du bonnet rouge. Non-seulement ils se montroient de la sorte dans leurs assemblées, mais même dans tous les lieux publics et aux spectacles. On a vu un maître de musique battre la mesure, dans un orchestre, ayant sur les oreilles un vilain bonnet rouge.

Au mois de mars 1792, on donna au théâtre de la Nation la mort de César: les spectateurs firent apporter sur la scène le buste de Voltaire, et le couronnèrent d'un bonnet rouge.

Un sans-culotte, vice-amiral, voulut coïffer de ce bonnet tous nos marins, et soutenoit que le patriotisme et le courage ne se trouvoient que sous ce bonnet, jadis apanage des criminels condamnés aux galères, et que mirent en honneur les Suisses du régiment de Château-vieux; dont la révolution avoit brisé les fers.

Des femmes furent assez ridicules pour se coïffer de la sorte.

Les Jacobins prétendoient rendre ce bonnet symbole de la liberté, et l'égaler au chapeau du célèbre Guillaume Tell, qui affranchit les Suisses ses compatriotes de la tyrannie de l'Autriche: mais ils n'en firent que le symbole de la férocité.

Voici comme un représentant du peuple, qui en avoit été membre lui même (le citoyen Tyrion), définit à la tribune cette société; — « Qu'ai-je vu

depuis assez de tems aux Jacobins? des membres du gouvernement y parlant presque exclusivement; des intrigans y accourant de toutes parts pour avoir des places: j'y ai vu des fripons venir se mettre à couvert sous le manteau de Robespierre: j'y ai vu l'opinion publique anéantie, et les membres de la Convention proscrits par les dominateurs (1). »

Leurs membres les plus distingués, c'est-à-dire les plus audacieux et les plus sanguinaires, ont fait des fortunes énormes, et après avoir traîné à l'échafaud une multitude de victimes, finirent par être guillotinés eux-mêmes. Vincent, ce hardi petit coquin, suivant l'expression de Philippeaux (2) d'abord commis aux bureaux de la guerre, devint secrétaire-général, sous Bouchotte, et passoit son tems à tramer des conspirations, ou bien à caracoler aux boulevards, sur

(1) Ce fut à cette séance de la Convention, le 13 vendémiaire, l'an 3e, que le représentant Pelet (de la Lozère) demanda qu'il fût décrété que les députés ne pourront être membres d'aucune société. Cette loi proposée étoit très-sage, et j'aime à croire que le corps législatif l'adoptera quelque jour.

(2) Voyez ce que nous avons rapporté de Vincent, Tome II, pages 47-48.

un superbe cheval, insultant aux malheurs publics.

Ronsin, autre brigand, mauvais journaliste, pitoyable rimailleur, qui, dans ses placards, confessa lui-même qu'il ne possédoit, le 29 août 1792 au soir, qu'un assignat de cent sous, fut nommé commissaire du pouvoir exécutif, puis, on ne sait pourquoi, adjoint et conseil de Bouchotte, ministre de la guerre, enfin, trois mois après, général de l'armée révolutionnaire. A cette dernière époque, il logeoit dans un palais, et avoit quarante chevaux pour lui et son état-major.

Vincent, dont nous venons de parler tout-à-l'heure, et dont le nom odieux revient si souvent dans cet ouvrage, fit un jour à la société des Cordeliers une proposition de Vandale, qui surpasse toutes celles qu'aient jamais imaginées la férocité des Jacobins. On en étoit sur le chapitre des grandes mesures, et c'étoit à qui proposeroit les plus horribles. — « Il n'est personne dans cette société, dit Vincent, qui ne connoisse les principaux aristocrates de sa section. Voici le moyen que je propose pour nous en débarrasser. Je demande que nous arrêtions une fête civique, pour un jour déterminé; que tout le peuple, que tous les patriotes y soient appellés; que le cortège parcoure les rues;

précédé d'une bannière noire, suivi des citoyens les plus énergiques de la société, et que, dès qu'il sera arrivé devant la maison d'un aristocrate, que le drapeau noir y soit planté, qu'on se saisisse des conspirateurs, et qu'on en délivre la République. »

Ce projet mérita les suffrages des sociétaires, qui n'eurent cependant pas l'audace de le mettre à exécution (1).

Dans la séance de la Convention, du 31 octobre 1793, une députation, se disant envoyée par toutes les sociétés populaires de Paris, demanda que désormais, lorsqu'on ne parleroit qu'à une seule personne, on fut tenu de la tutoyer. Cette pétition fut beaucoup applaudie; Philippeaux en demanda la mention honorable et l'insertion au Bulletin, et que tous les citoyens fussent tenus de s'y conformer. Bazire prétendit qu'une simple invitation ne suffisoit pas, qu'il falloit un décret qui imprimât au citoyen un caractère analogue au régime républicain. L'assemblée se contenta de décréter la motion de Philippeaux, qui produisit le même effet dans le public; car il n'y avoit point de misérables dans les rues qui ne tutoyât celui qu'auparavant il n'au-

(1) *Les Souvenirs de l'Histoire, ou le Diurnal de la Révolution de France.*

toit osé regarder en face. On a vu même des valets tutoyer leurs maîtres, qui, crainte d'être dénoncés, étoient obligés de le souffrir (1).

On lisoit sur la porte de la plupart des bureaux : Vous êtes avertis qu'ici l'on se tutoye.

Les brigands à bonnet rouge et à moustaches s'avisèrent aussi d'abandonner le nom de leur père pour prendre un nom célèbre dans l'antiquité. Le sanguinaire Couthon avoit pris le nom d'Aristide. Que ceux qui se faisoient appeller Brutus ou Socrate étoient loin d'en avoir les vertus ! La plupart d'entr'eux s'étoient déshonorés par des bassesses ; ils avoient eu besoin de ces nouveaux noms, et d'affecter les dehors du patriotisme, pour excroquer des places et voler la République. — « Ce n'est pas les noms illustres de l'antiquité qu'il faut usurper, dit le représentant Bréard ; ce sont leurs vertus qu'il faut imiter, qu'il faut surpasser s'il est possible. Misérable intrigant, n'envie pas le nom d'un homme vertueux ; mais rends celui que tu portes aussi célèbre que le sien. »

Pour mettre un terme à cette extravagante mascarade, il fallut que la Convention décrétât qu'aucun citoyen ne pourra porter un nom ou prénom autre que ceux exprimés dans son acte

(1) *Ibidem.*

de naissance, et que ceux qui les auroient quittés seront tenus de les reprendre.

Encore si tous ces furieux démagogues s'étoient contentés de se couvrir de ridicules ! Mais non-contens d'envahir nos biens, notre liberté, ils s'abreuvoient du sang de l'innocence! Dans les pièces originales trouvées chez Babœuf, on lit ces mots, qui étoient écrits de la main de ce conspirateur, et qui achèvent de faire connoître cette horde de vampires....... » : Je suppose que Robespierre eût dit : Jettons sous l'éteignoir ces farfadets importuns et leurs bonnes intentions : mon opinion est qu'il eût bien fait. Le salut de vingt-cinq-millions d'hommes ne doit point être balancé contre le ménagement de quelques individus équivoques. Un régénérateur doit voir en grand. Il doit faucher tout ce qui le gêne, tout ce qui obstrue son passage, tout ce qui peut nuire à sa prompte arrivée au terme qu'il s'est prescrit. Fripons ou imbéciles, ou présomptueux et ambitieux de gloire, c'est égal, tant pis pour eux. Pourquoi s'y trouvent-ils ? Robespierre savoit tout cela, et c'est en partie cè qui me le fait admirer...... »

Antonelle, ex-maire d'Arles et ex-constituant, est un des co-accusés dans l'affaire de Babœuf. Il avoit été précédemment incarcéré au Luxembourg. A cette époque, il venoit de

publier des notes sur le tribunal révolutionnaire, dans lesquelles il disoit textuellement, que les jurés révolutionnaires, dans la manifestation de leurs votes, ne devoient pas consulter leur conscience, mais le vœu du peuple, et qu'ainsi, lorsque le peuple demandoit la tête d'un accusé, les jurés révolutionnaires étoient tenus de la donner. Un système aussi atroce fit honte à Robespierre lui-même, et il fit incarcérer le brigand qui avoit osé l'énoncer.

Voulez-vous savoir comment ils osoient célébrer cet infâme et subalterne tyran, lisez les couplets que je vais transcrire, d'après ce même recueil que je viens de citer des pièces originales trouvées chez Babœuf.

LE 9 THERMIDOR.

Air : *Pauvre Jacques.*

AH ! pauvre peuple, adieu le siècle d'or ;
N'attends plus que peine et misère ;
Il est passé dès le 10 thermidor,
Jour qu'on immola Robespierre.
Quand il vivoit, il allégeoit nos maux,
Il avoit toute notre estime :
Les Décemvirs, pour perdre ce héros,
L'accusent de leur propre crime,
Ah ! pauvre peuple, etc.

Brave Saint-Just, trop sensible Couthon,
Vous deviez être aussi victimes :
De Scevola, de Socrate et Caton
Vous eutes les vertus sublimes.
Et les tyrans qui, sous le siècle d'or,
Avoient perdu tout leur empire,
Pour le reprendre, au jour de thermidor,
Décrétèrent de vous détruire.

. . . .
. . . .

Républicains qui, dans ces jours d'horreur,
Sûtes échapper au carnage,
Rallions-nous et, d'une même ardeur,
Jurons de venger tant d'outrage.
Reconquérons notre heureux siècle d'or,
Exécrons celui de misère;
Vengeons la France et du 10 thermidor
Et de la mort de Robespierre.

Voici maintenant quels étoient leurs vœux pour le règne de la nature :

Air : Du vieillard républicain.

Un code infâme a trop long-tems
Asservi les hommes aux hommes;
Tombe le règne des brigands,
Sachons enfin où nous en sommes.
Réveillez-vous à notre voix,
Et sortez de la nuit profonde,
Peuples! ressaisissez vos droits :
Le soleil luit pour tout le monde.

. . . .
. . . .

Dans l'enfance du genre humain,
On ne vit point d'or, point de guerre,
Point de sang, point de souterrein,
Point de luxe, point de misère.
La sainte et douce Egalité,
Remplit la terre et la féconde:
Dans ces jours de félicité,
Le soleil luit pour tout le monde.

. . . .
. . . .

Et vous, Lycurgues des Français,
O Marat, Saint-Just, Robespierre!
Déjà de vos sages projets
Nous sentions l'effet salutaire;
Déjà le riche et ses autels,
Replongés dans la nuit profonde,
Faisoient répéter aux mortels:
Le soleil luit pour tout le monde.

Déjà vos sublimes travaux
Nous ramenoient à la nature.
Quel est leur prix? les échafauds,
Les assassinats, la torture.
Réveillez-vous à notre voix,
Et sortez de la nuit profonde,
Peuples! ressaisissez vos droits:
Le soleil luit pour tout le monde.'

Enfin, le trône des Jacobins, élevé sur des monceaux de cadavres, environné d'un fleuve de sang, commença à s'ébranler, et parut prêt à se renverser sur son horrible base. Le 25 bru-

maire de l'an 3, époque correspondante au mois de novembre 1794, vieux style, Bentabole dénonça les discours atroces prononcés dans la dernière séance des Jacobins, où Billaud-Varennes s'exprima ainsi : — « On accuse les patriotes de garder le silence ; mais le lion n'est pas mort quand il sommeille, et à son réveil il extermine tous ses ennemis. La tranchée est ouverte, les patriotes vont reprendre toute leur énergie, et engager le peuple à se réveiller. »

Une députation de la commune d'Arras se présente à la barre. — « Il existe à côté de vous, dit l'orateur, une société jadis fameuse dans nos annales, mais qui veut maintenant museler le peuple. Maintenez le gouvernement ; marquez du sceau d'une réprobation civique, ces hommes qui ne savent exister que dans les crises convulsives, et qui, comme les serpens, ne savent vivre qu'en s'alimentant de leur propre venin. »

Bourdon (de l'Oise) soutient que les Jacobins ont trop long-tems dominé la France. — « Je causois dernièrement, dit-il, avec un de leurs partisans ; il me nioit qu'ils eussent jamais gouverné la République. Cela est vrai, lui répondis-je, ils ne savoient que conduire les citoyens à l'échafaud. »

Legendre, qui n'avoit cependant pas été étran-

ger au terrorisme (1), prend la parole à son tour, dans la même séance. — « J'interpelle Bourdon, s'écrie-t-il, de dire si, en visitant les prisons, nous n'y avons pas trouvé un très-grand nombre d'hommes, des vieillards aux yeux caves et renfoncés, qui étoient couverts de la crasse de la misère, des sourds et muets accusés de conspiration. »

Le gendre continue et prend le peuple à témoin, qu'il voudroit que l'auteur de la nature condamnât ces hommes de proie à ne jamais mourir. Leurs forfaits, écrits dans l'histoire, se retraceroient à la postérité, qui les verroit traîner leur caducité dans l'opprobre. Ils diroient à leurs enfans, à leurs neveux : *Soyez honnêtes gens, craignez le châtiment du crime ; il ne meurt jamais, et il pâlit de honte lorsqu'il rencontre un homme de bien.* Puis s'adressant aux brigands : — « De quoi vous plaignez-vous, leur dit-il ? est-ce de ce que l'on ne fait plus incarcérer par centaine, de ce que l'on ne guillotine plus 50, 60 et 80 personnes par jour ? »

Rewbel, élu depuis membre du Directoire exécutif, prend la parole, dans une autre séance, et s'exprime avec beaucoup de force et de courage. — « Oui, je suis sur la brêche, ma vie

(1) Nous en avons rapporté quelques preuves dans cet ouvrage.

est à la Patrie, j'en fais le sacrifice ; mais, avant de la perdre, j'aurai le courage de dire toute la vérité. Où la tyrannie s'est-elle organisée, où a-t-elle eu ses suppôts, ses satellites ? C'est aux Jacobins. Qui a couvert la France de deuil ; porté le désespoir dans les familles, peuplé la République de bastilles, rendu le régime républicain si odieux, qu'un esclave courbé sous le poids de ses fers eût refusé d'y vivre ? Les Jacobins. Qui regrette le régime affreux sous lequel nous vivons ? Les Jacobins ? »

Avant d'aller plus loin, il est nécessaire d'observer que c'étoient moins la justice et l'indignation qui engageoit une partie de la Convention à s'élever contre les Jacobins, qu'un esprit de vengeance et d'animosité. Cette société, dans une dernière épuration, avoit exclu de son sein Dubois-Crancé et quelques autres Représentans, qu'elle accusoit de modérantisme : ceux-ci l'accusèrent à leur tour de vouloir se révolter contre la Convention : il faut avouer qu'elle en parut très-capable ; plusieurs collègues des expulsés prirent le parti de leurs confrères, et les Jacobins succombèrent, ainsi qu'on devoit s'y attendre. Un décret ordonna la clôture du lieu de leurs séances ; un autre que leur salle seroit démolie jusqu'aux fondemens. Tout cela s'exécuta aux cris de joie d'une grande partie de Paris ;

qui croyoit voir les mânes sanglans de cent-mille victimes venir se consoler sur les débris du temple de la tyrannie.

La chûte des Jacobins entraîna celle de Marat, qui perdoit chaque jour dans l'opinion la moins éclairée du public. Ce monstre, qu'une fille héroïque, Charlotte Corday, ex-noble, croyant sauver la France, et arrêter les massacres que les Jacobins y commettoient, étoit venue immoler, dans le mois de juillet 1793, (vieux style), fit encore répandre plus de sang après sa mort, que de son vivant. Ses partisans, furieux de son assassinat, redoublèrent leurs atrocités, sous prétexte qu'il falloit des mesures extrêmement sévères pour contenir les malveillans, les aristocrates.

Arrêtons-nous un instant à faire connoître à nos lecteurs cette Charlotte Corday, fille vraiment singulière, dont l'âme étoit grande, magnanime, et qui ne se seroit point souillée par un assassinat, sans un amour trop exhalté pour sa patrie, et la haîne violente qu'elle ressentoit pour l'affreux Marat. C'est d'après les lettres qu'elle écrivit quelques instans avant sa mort, que nous allons montrer à nos lecteurs les motifs qui l'animoient, et quelle étoit sa façon de penser, ainsi que des détails curieux sur sa prison. — « Marat, dit-elle, étoit une bête

féroce qui alloit dévorer le reste de la France par le feu de la guerre civile : maintenant vive la paix! Grâce au ciel il n'étoit pas né français (1).......... Des volontaires du Calvados s'étoient dévoués pour lui ôter la vie. J'ai considéré que tant de braves gens venant pour avoir la tête d'un seul homme, pouvoient manquer leur coup ; ce qui auroit entraîné la perte d'un grand nombre d'hommes, honneur que ne méritoit point Marat, et qu'il suffisoit de la main d'une femme......... Je comptois, en partant de Caen, le sacrifier sur la cime de la montagne, mais il n'alloit plus à la Convention. Il m'a fallu agir de ruse pour m'introduire chez lui, où il prenoit des bains, lui écrire que j'avois besoin de son appui, et le frapper lorsqu'il étoit dans sa baignoire, au moment qu'il menaçoit de faire guillotiner tous les députés en fuite...... Nous sommes si bons républicains à Paris, que l'on ne conçoit point comment une femme inutile, dont la plus longue vie ne seroit bonne à rien, peut se sacrifier de sang-froid pour sauver son pays. Je m'attendois bien à mourir dans l'instant....... Je n'ai jamais haï qu'un seul être, et j'ai fait voir avec quelle violence. Une ima-

(1) On croit que ce monstre naquit dans la ville de Neufchâtel, en Suisse.

gination vive, un cœur sensible promettent une vie bien orageuse ; je prie ceux qui me regretteroient de le considérer, et ils se réjouiront de me voir jouir du repos dans les Champs-Elysées avec Brutus, et quelques anciens. Pour les modernes, il est peu de vrais patriotes qui sachent mourir pour leur pays : presque tout est égoïsme. Quel triste peuple pour fonder une république ! Il faut du moins fonder la paix, et le gouvernement viendra comme il pourra ; du moins ce ne sera pas la montagne qui règnera, si l'on peut m'en croire......... Quatre membres de la Convention (1) se trouvèrent à mon premier interrogatoire ; Chabot avoit l'air d'un fou ; Legendre vouloit m'avoir vu le matin chez lui, moi qui n'ai jamais songé à cet homme : je ne lui crois pas d'assez grands moyens pour être le tyran de son pays. Je ne voulois pas punir tant de monde ; tous ceux qui me voyoient pour la première fois prétendoient me connoître dès long-tems......... Je suis on ne peut mieux dans ma prison ; les concierges sont les meilleures gens du monde. On m'a donné des gendarmes pour me préserver de l'ennui. J'ai trouvé cela fort bien pour le jour, et fort mal pour la nuit. Je me suis plaint de cette indécence, le comité

(1) Membres du comité de sûreté-générale.

de sûreté-générale n'a pas jugé à propos d'y faire attention; je crois que c'est de l'invention de Chabot: il n'y a qu'un Capucin qui puisse avoir ces idées. Je passe mon tems à écrire des chansons........ On m'a transférée, de l'Abbaye à la Conciergerie........ Les détenus de cette dernière prison, loin de m'injurier comme dans les rues, avoient l'air de me plaindre. Le malheur rend toujours compatissant: c'est ma dernière réflexion...... Il faut un défenseur; c'est la règle; j'ai pris le mien sur la montagne, c'est Gustave Doulcet, j'imagine qu'il refusera cet honneur; cela ne lui donneroit cependant guères d'ouvrage. L'attentat que j'ai commis ne permet nulle défense: c'est pour la forme. J'ai pensé demander Chabot ou Robespierre...... Demain à huit heures l'on me juge: probablement à midi j'aurai vécu, pour parler le langage romain. On doit croire à la valeur des habitans du Calvados, puisque les femmes mêmes de ce pays sont capables de fermeté; du reste, j'ignore comment se passeront ces derniers momens, et c'est la fin qui couronne l'œuvre. Je n'ai pas besoin d'affecter d'insensibilité sur mon sort, car jusqu'à cet instant je n'ai pas la moindre crainte de la mort. Je n'estimai jamais la vie que par l'utilité dont elle peut être......»

Cette fille courageuse...... Nous avons failli

dire estimable, écrivit à son père, quelques instans avant sa mort: « Pardonnez-moi, mon cher papa, d'avoir disposé de mon existence sans votre permission; j'ai vengé bien des innocentes victimes; j'ai prévenu bien d'autres désastres: le peuple, un jour désabusé, se réjouira d'être délivré d'un tyran. J'ai cherché à vous persuader que je passois en Angleterre, c'est que j'espérois garder l'incognito; mais j'en ai reconnu l'impossibilité......»

Revenons à l'époque où les Jacobins perdirent leur prépondérance et le fruit de leurs crimes: ces furieux démagogues, et leurs chefs Carrier, Robespierre, ect., une fois démasqués, il étoit naturel que Marat le fut à son tour, que sa mémoire fut exécrée. Le buste que la barbarie ou une folle prévention, lui avoit érigé dans tous les lieux publics, fut renversé, brisé avec horreur. On brûla publiquement, à Paris, un mannequin représentant le terrorisme; ses cendres furent déposées dans une urne digne de les contenir: c'étoit un vase de nuit, qu'on alla déposer dans l'égoût Montmartre, sur lequel on inscrivit l'épitaphe suivante:

Les massacres du deux septembre
Immortalisèrent mon nom.
Mon urne fut un pot-de-chambre,
Et cet égoût mon Panthéon.

Croiroit-on que ce monstre qui affectoit la démagogie la plus exhaltée, étoit dans le fond très-royaliste? La preuve se trouve dans ce passage, extrait d'un projet de constitution qu'il écrivoit en 1790: « Dans un grand état, la multiplicité des affaires exige l'expédition la plus prompte; le soin de sa propre défense exige aussi la plus grande célérité dans l'exécution des ordres: la forme du gouvernement doit donc être monarchique. C'est la seule qui convienne à la France. Elle l'a reçue du concours fortuit des évènemens; mais l'étendue du royaume, sa position et la multiplicité de ses rapports la nécessitent, et il faudroit s'y tenir par tant de raisons puissantes, lors même que le caractère de ses peuples permettroit un autre choix. »

Ce vil scélérat employoit fréquemment cette expression: cruel par calcul d'humanité.

Mais les Jacobins, forts de leur grand nombre, ne se regardoient point comme écrasés; ils étoient les agens secrets de plusieurs mouvemens, soit à Paris, soit dans le Midi, et se flattoient de relever bientôt leur tête hideuse. Des mesures inconsidérées, qu'ils suscitèrent eux-mêmes, aigrirent les Parisiens contre la Convention nationale; quelques sections armées marchèrent même contre elle, le 13 vendémiaire, l'an 4 (au mois d'octobre 1795); et

l'on vit la Convention faire tirer à mitraille sur les citoyens, dans les rues, sur les quais ; il ne lui fut pas difficile de remporter l'avantage. Les terroristes se joignirent aux troupes de ligne qui combattirent pour la défendre, ce qui auroit dû lui faire présumer que dans cette occasion, sur-tout, elle pouvoit avoir des torts vis-à-vis du peuple. Ses sanguinaires défenseurs, forcés de sentir que les circonstances étoient changées, qu'il falloit être humain ou du moins le paroître, tâchèrent de se prêter à l'esprit du jour, sous le titre de patriotes de 89, ils vinrent à la barre des représentans du peuple, et parlèrent de la sorte : — « La clémence peut seule cicatriser les blessures de la Patrie ; les circonstances appellent une amnistie générale. Les français sont altérés de clémence : Législateurs, qu'elle s'échappe avec la constitution (1) ; accordez un pardon général. »

Le représentant du peuple Boudin, assez dupe pour être trompé par cette fausse apparence d'humanité, après avoir dit, sans preuve et fort ridiculement, que les citoyens accourus à Paris pour recueillir l'héritage sanglant des condamnés, en vertu de la loi qui le leur restituoit, se

---

(1) La constitution de 1795, an 3, qu'on étoit sur le point de décréter.

proposoient d'égorger la Convention, s'écrie, avec non moins de ridicule : « Est-ce ainsi que ce sont conduits ces terroristes contre lesquels on crie sans cesse ; ces terroristes que l'aristocratie avoit aigris, mais qui ont si bien réparé leurs fautes dans la journée du 13 vendémiaire, et qui se sont immortalisés par la modération dont ils ont usé après la victoire ? »

D'abord, à l'époque dont il s'agit, ils n'avoient plus le pouvoir de faire le mal, et en demandant une amnistie générale, ils se proposoient plus essentiellement de briser les fers des Jacobins détenus depuis long-tems, en expiation de leurs crimes.

Comment vouloient-ils qu'on fît grâce aux citoyens égarés le 13 vendémiaire ? Desiroient-ils qu'on les mît en liberté ? Non, ils demandoient qu'un décret déportât, envoyât dans une terre étrangère les scélérats qui venoient de succomber sous les coups des républicains (ce sont leurs propres termes).

Le fameux décret du 17 septembre 1793, rendu sur la proposition de Merlin de Douay, promu depuis à la place de ministre de la justice, décret qui fut une arme meurtrière entre les mains des terroristes, dont ils frappèrent à tort et à travers, doit être rapporté tout au long dans cet ouvrage, puisqu'il contribua à remplir

infortunés les prisons et les bastilles révolutionnaires qui couvroient la surface de la République, et à faire égorger des millions de victimes. Le voici.

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de législation...... décrète :

Art. Ier. Immédiatement après la publication du présent décret, tous les gens suspects qui se trouvent dans le territoire de la République, et qui sont encore en liberté, seront mis en état d'arrestation.

II. Seront réputés gens suspects, 1°. Ceux qui, soit par leur conduite, soit par leurs relations, soit par leurs propos ou leurs écrits, se sont montrés partisans de la tyrannie ou du fédéralisme, et ennemis de la liberté.

2°. Ceux qui ne pourront pas justifier...... de leurs moyens d'exister et de l'acquit de leurs devoirs civiques.

3°. Ceux à qui il a été refusé des certificats de civisme.

4°. Les fonctionnaires publics suspendus de leurs fonctions par la Convention nationale ou par ses commissaires, et non réintégrés....

5°. Ceux des ci-devant nobles, ensemble les maris, les femmes, pères, mères, fils ou filles, frères ou sœurs et agens d'émigrés, qui

n'ont pas constamment manifesté leur attachement à la révolution.

6°. Ceux qui ont émigré dans l'intervalle du premier juillet 1789, à la publication de la loi du 8 avril 1792, quoiqu'ils soient rentrés en France dans le délai fixé par cette loi ou précédemment.

III. Les comités de surveillance établis d'après la loi du 21 mars dernier, ou ceux qui leur ont été substitués, soit par les arrêtés des représentans du peuple envoyés près les armées ou dans les départemens, soit en vertu des décrets particuliers de la Convention nationale, sont chargés de dresser, chacun dans leur arrondissement, la liste des gens suspects; de décerner contr'eux des mandats d'arrêt, et de faire apposer les scellés sur leurs papiers. Les commandans de la force publique à qui seront remis ces mandats, seront tenus de les mettre à exécution sur-le-champ, sous peine de destitution.

IV. Les membres des comités ne pourront ordonner l'arrestation d'aucun individu, sans être au nombre de sept et à la majorité des voix.

V. Les individus arrêtés comme suspects seront d'abord conduits dans les maisons d'arrêt du lieu de leur détention; à défaut de maison d'arrêt,

ils seront gardés à vue dans le lieu de leurs demeures respectives.

VI. Dans la huitaine suivante ils seront transférés dans les bâtimens nationaux que les administrations des départemens seront tenues, aussitôt après la réception du présent décret, de désigner et faire préparer à cet effet.

VII. Les détenus pourront faire transporter dans ces bâtimens les meubles qui leur seront d'une absolue nécessité : ils y resteront gardés jusqu'à la paix.

VIII. Les frais de garde seront à la charge des détenus et seront répartis entre eux également; cette garde sera confiée de préférence aux pères de famille et aux parens des citoyens qui sont ou marcheront aux frontières ; le salaire en est fixé pour chaque homme de garde à la valeur d'une journée et demie de travail.

IX. Les comités de surveillance enverront sans délai au comité de sûreté-générale de la Convention nationale, l'état des personnes qu'ils auront fait arrêter avec les motifs de leur arrestation, et les papiers qu'ils auront saisis sur elles.

X. Les tribunaux civils et criminels pourront, s'il y a lieu, faire retenir en état d'arrestation, comme gens suspects, et envoyer dans les maisons de détention ci-dessus énoncées, les prévenus de délits à l'égard desquels il seroit déclaré n'y

avoir pas lieu à accusation, ou qui seroient acquittés de celles portées contre eux. »

Comme si ce décret ne fournissoit pas assez de prétextes pour incarcérer un nombre immense de victimes, les municipaux de Paris s'ingérèrent d'y ajouter de nouvelles clauses tyranniques. Le conseil-général de cette commune, arrêta, le 16 octobre, que tout marchand établi depuis un an, qui quitteroit le commerce, seroit réputé suspect, et arrêté comme tel.

Dans la séance de la Convention, du premier août, Cambon avoit fait décréter que tout individu qui seroit convaincu d'avoir reçu ou donné des assignats à une perte quelconque, seroit condamné à 3000 livres d'amende, et à six années de détention pour la première fois; et en cas de récidive, à vingt années de fers, et à une amende double de la première.

On n'avoit pas attendu ce décret pour commencer les arrestations arbitraires; les comités, les tribunaux révolutionnaires, déjà institués, composés de sans-culottes dans les grands principes, n'avoient garde de rester oisifs. Dès le 3 septembre, Barrère fit approuver une délibération du comité de Salut-public, en vertu de laquelle on avoit fait fermer le théâtre français, et mis tous les acteurs en état d'arrestation: cette mesure avoit été déterminée par ce vers de Paméla et

quelques autres de la même pièce, dont l'auteur, François (de Neuf-château) fut aussi incarcéré :

Le parti qui triomphe est le seul légitime.

Dans les premiers jours de l'arrestation des suspects, il étoit permis à leurs parens et à leurs connoissances de les voir aussi souvent qu'ils le jugeoient à propos : c'étoit au moins un léger adoucissement à la plus inique des injustices. Les féroces révolutionnaires ne tardèrent pas à trouver mauvais que des hommes qu'ils dénonçoient tous les jours comme des scélérats, pussent trouver une aussi innocente consolation dans leurs maux. Les Jacobins répandoient dans leur société que les prisons étoient devenues des lieux de plaisir, des salles de bal, et les maisons d'arrêt des repaires de conspirateurs ; qu'il falloit tenir ces suspects sous les verrous, et leur interdire toute communication extérieure. En conséquence, la commune de Paris arrêta, sur le réquisitoire de Chaumette, qu'il ne seroit plus accordé de permission pour voir les suspects détenus dans les maisons d'arrêt ; que les lettres qu'ils recevroient, comme celles qu'ils écriroient, seroient d'abord lues par l'administration de police.

Dans sa séance du 10 vendémiaire, an 3, la Convention improuva l'adresse de la société populaire de la commune de Richelieu, par laquelle

cette société témoignoit sa surprise de ce que les représentans du peuple donnoient la liberté aux détenus sans consulter les comités de surveillance et les sociétés populaires.

Une autre, celle d'Usselle, beaucoup plus extravagante, s'autorisant d'un passage de J. J. Rousseau, tronqué et mal appliqué, déclara dans une adresse que l'humanité est incompatible avec le patriotisme.

Les comités et les tribunaux révolutionnaires avoient précédés la loi qui complettoit leur activité. Voyons ce qu'ils ont offert de plus étrange et de plus digne d'attention.

Ce fut le 21 mars 1793 (l'an 2), que la Convention, sur la proposition de Jean de Bry, décréta pour chaque commune de la République, sous prétexte de surveiller les étrangers, ces funestes comités de surveillance, qui, depuis, sous le nom de comités révolutionnaires, firent tant de mal aux nationaux et aux patriotes.

Il y en eut tout-à-la-fois plus de cinquante-mille d'établis, toujours en activité. Ils coûtoient à la République, ainsi que le calcula Cambon, la somme prodigieuse de 591 millions 300 mille livres annuellement : chaque membre de ces comités étoit stipendié à raison de 3 livres par jour ; ils étoient 540,000, ce qui occasionnoit une dépense journalière de 1,620,000 livres.

Chacun de ces comités étoit composé de douze membres: on eut grand soin de les prendre parmi les ignorans, les énergumènes les plus corrompus; le peu d'hommes probes qu'on y admit, fut obligé, sous peine de mort ou d'incarcération, de se montrer énergique, de faire voir qu'il étoit à la hauteur, qu'il marchoit au pas, selon les expressions bisarres et vandales alors en usage. Eh bien, observe Guffroy, ex-conventionnel, dans son ouvrage sur Joseph Lebon et complices, en supposant que chaque individu de ses comités n'ait commis qu'une erreur et une injustice, voilà douze-cents-mille erreurs et injustices répandues sur la surface d'un pays que l'on vouloit régénérer.

Le comité révolutionnaire de Moulins, département de l'Allier, se constitua jury national pour immoler 32 personnes. Il écrivoit à Verd, l'un de ses membres, Procureur près la commission temporaire de Lyon, où ces malheureux avoient été traduits: — » Fais-les donc participer à l'honneur de la grande fusillade dont la conception fait l'éloge de ton imagination révolutionnaire, si tu en es l'inventeur. Nous pensons avec toi que cette manière de foudroyer les ennemis du peuple est infiniment plus digne de sa toute puissance, et convient mieux pour venger en grand sa souveraineté et sa volonté outragée, que le jeu mesquin et insuffisant de la guillotine. Ce dernier

traitement n'est bon que pour les tems ordinaires. Ne te jette point dans le labyrinthe des formes pour faire juger nos brigands. Prends le comité qui te les envoie pour un jury national qui a la conviction intime et morale de leur scélératesse profonde....."

Après avoir institué les comités et les tribunaux révolutionnaires, il étoit naturel que la Convention s'occupât du traitement du bourreau. Le 21 novembre 1793, il fut décrété qu'à Paris il auroit quatre adjoints avec un traitement de mille livres chacun, et que le sien seroit porté à trois-mille, tant que le gouvernement seroit révolutionnaire, sous condition néanmoins que le transport de la guillotine se feroit aux dépens du trésor public.

Paroissant vouloir remédier aux abus des nombreuses incarcérations, et mettre les détenus promptement à même d'obtenir leur liberté au moyen de la déportation, un arrêté du comité de salut public, créa une commission populaire : mais cette commission avoit le privilège effrayant de condamner arbitrairement des gens qu'on ne pouvoit accuser devant aucun tribunal, et il lui étoit défendu d'acquitter et de mettre en liberté ceux qu'il trouvoit innocens !

Dans ces tems désastreux, où les assassinats multipliés se commettoient juridiquement, la modération étoit proscrite sous la qualification de

modérantisme. On vous incarcéroit pour être modéré ; on vous incarcéroit également pour avoir trop d'exagération. Ce fut un crime de n'être pas maratiste ; on fut ensuite coupable pour l'avoir été. On avoit mis sur les portes de tous les édifices, et sur celles de toutes les maisons, cette inscription barbare et ridicule, et sur-tout contradictoire : la fraternité ou la mort : ils ignoroient que la fraternité s'inspire, se persuade et ne se commande pas (1).

Vouloit-on immoler quelqu'un, on l'accusoit de fédéralisme, sans même s'embarrasser de donner un sens fixe à ce mot, ou bien on l'accusoit vaguement d'être un agent de Pitt et de Cobourg. Lorsqu'au tribunal révolutionnaire, un malheureux vouloit dire un mot pour sa justification, le président l'arrêtoit en lui disant tu n'as pas la parole, expression dont se sert à-peu-près le président de la Convention nationale, et que l'orgueil des juges et l'envie d'imiter ou même d'avilir la Convention, faisoit adopter dérisoirement dans ces assassinats prétendus juridiques, que Barrère appelloit des formes acerbes. Ce même Barrère par une autre dérision, aussi platte qu'atroce, eut l'impudeur de dire un

(1) Histoire secrette de la Révolution de France, par François Pagès.

jour, au sein même de la Convention; qu'il falloit guillotiner beaucoup, employer beaucoup de ces formes acerbes; parce que, ajouta-t-il, les morts ne reviennent jamais (1).

Dubois-Crancé dit un jour, dans un discours d'apparat : — « C'étoit à un tribunal de sang que se faisoit les enchères, et l'exécuteur concluoit les marchés à la Place de la révolution........ Cherchoit-on à fuir un tribunal féroce, on étoit mis hors de la loi; osoit-on comparoître, on se trouvoit enveloppé dans une conspiration de prison. Il n'y avoit donc aucune victime qui pût sortir des fers de la tyrannie, autrement qu'en lambeaux. »

Tout devint révolutionnaire dans un moment où il ne pouvoit y avoir d'autre révolution que celle que préparoient à leur profit les ambitieux et les usurpateurs: comités révolutionnaires, armées révolutionnaires, commissions révolutionnaires, tribunal révolutionnaire, etc., etc.

Avec la qualification d'hommes suspects, il n'étoit pas un citoyen qui ne dût craindre d'être arraché des bras de son épouse et de sa famille pour être jetté dans un cachot.... On force tous les citoyens à afficher sur leur porte leurs noms, leur âge, leur profession, leurs moyens d'existence;

(1) *Ibidem*, Tome II.

afin de choisir plus aisément les victimes, et de s'épargner la peine de les découvrir (1).

Voici un fait qu'il est bon de conserver dans l'histoire, et auquel nos neveux auront peine à ajouter foi. Les membres composant les comités révolutionnaires de Paris eurent l'effronterie de se présenter à la barre de la Convention, le 13 septembre 1793; ils se plaignirent de ce que l'on remettoit trop légèrement en liberté les gens suspects qu'ils faisoient arrêter; ils demandèrent que nul homme incarcéré ne pût être relâché avant que préalablement le comité révolutionnaire qui l'aura fait arrêter, n'ait été entendu; et ils insistèrent pour que leur pétition fut imprimée au bulletin, afin que l'opinion publique pût juger s'ils prenoient les moyens de sauver la Patrie. Leur demande fut accordée sans difficulté; et celle de la société populaire de Richelieu avoit été rejettée.

La terreur étoit telle en France, à cette triste époque, et à Paris sur-tout, qu'on n'osoit plus prononcer le mot roi, même sur les théâtres. Molé, dans la scène de la partie d'échecs, du Bourru

(1) Cet usage cependant se pratique à la Chine, et le gouvernement, à cet égard, n'a que de bonnes intentions. Le morceau que je viens de citer est pris d'une excellente dissertation sur l'*abus des mots*, insérée dans le *Mercure Français*, année 1794, n°. 16 (an 3).

bienfaisant, disoit: voici mon tyran; j'avance mon tyran; échec au tyran.

Un décret formel, rendu le 31 mars 1790, charge le maire de Paris d'empêcher la représentation de la tragédie de Mérope, par la raison, disoit le député Génissieux, qui fit proscrire ce chef-d'œuvre, qu'il étoit très-scandaleux pour les patriotes de voir une reine en deuil pleurer son mari et desirer le retour de son fils (1).

On a vu des citoyens punis de mort parce que leur figure avoit déplu à un membre d'un comité ou d'un tribunal révolutionnaire.

Une femme avoit eu occasion, en 1789, de rendre un service important au concierge du château de la Muette; celui-ci, par reconnoissance, fit présent à sa bienfaitrice de vingt-cinq livres de bougies; il avoit malheureusement gardé la lettre par laquelle cette femme le remercioit de ce présent. Ayant été traduit au tribunal révolutionnaire, on lui présenta cette lettre; car ces juges vouloient quelquefois avoir l'air d'examiner une affaire; il confessa avoir fait le présent dont il étoit parlé. La femme qui l'avoit reçu fut citée au tribunal; elle observa que ce présent

(1) Génissieux avoit la simplicité de craindre qu'on ne fit une application de tout cela à Marie-Antoinette.

lui avoit été fait avant même que la révolution commençât. On rejetta son observation, et ce tribunal, affamé de victimes, la déclara atteinte et convaincue d'avoir recellé des effets volés dans le château de la Muette : elle fut condamnée à mort et exécutée.

Un malheureux père de famille, ayant des affaires très-urgentes dans son pays, demandoit à un comité révolutionnaire de Paris un passe-port pour y aller. Le comité le remit au lendemain; le ledemain nouvelle remise; le particulier dit ce qu'il peut pour l'éviter, et par-là montra l'impatience de partir : alors un des membres du comité, avec lequel il s'étoit trouvé en opposition de sentiment, dans une assemblée de la section, et qui étoit un ancien portier, dit à ses collègues ? — « Ce citoyen est trop pressé de quitter Paris, pour qu'il n'ait pas quelque chose contre lui. Il m'est suspect; je suis d'avis que nous le f.... en prison; » et on l'incarcéra à l'instant. Pour ce grand motif il fut privé de sa liberté plus de dix mois.

Quelques exemples ont prouvé, à cette époque de la tyrannie populaire, que les bonnes actions sont récompensées. Un homme très-estimable, M. de L*** père, qui, sous l'encien régime, avoit acheté une charge de secrétaire du roi, et

exerçoit à la cour celle de porte-manteau de Louis XVI, consacroit la plus grande partie de sa fortune à secourir les malheureux. Un de ses voisins, entr'autres, cordonnier peu fortuné et chargé d'enfans, lui ayant paru, en 1788, pâle, soucieux, défait, il l'obligea de lui avouer que le pressant besoin d'une somme de cent écus causoit sa profonde tristesse : aussi-tôt M. de L*** lui donna ces cent écus, et mit par-là cet honnête artisan à même de se tirer d'affaire. La révolution éclata en 1789, les troubles, l'anarchie suivirent, et amenèrent l'établissement des comités révolutionnaires, et du tribunal de sang, plus redoutable encore : le cordonnier que M. de L*** avoit sauvé de l'indigence et du désespoir, en fut nommé un des membres ; et ayant entendu un jour faire la proposition d'incarcérer son bienfaiteur, se rendit caution de son civisme, déclara qu'il se constituroit plutôt prisonnier lui-même, et raconta une partie des bonnes œuvres de ce bon citoyen. Le comité révolutionnaire ne put s'empêcher d'y applaudir ; et le laissa vivre tranquille et en paix. Malheureusement que tous les sans-culottes qu'on vît en place en l'an 2 et l'an 3 de la République, et avoir droit de vie et de mort, n'avoient point la façon de penser de celui de leurs collègues dont il s'agit ici.

Nous aurions été trop heureux si le tribunal révolutionnaire avoit eu au moins quelque sentiment d'humanité, au défaut de celui de justice.

Mme. la veuve Sérilly, autrefois Genlis, gouvernante des enfans du duc d'Orléans, et connue avec tant d'avantage dans la littérature, mettroit nos lecteurs à même d'apprécier cet horrible tribunal, si tous les faits qui sont de notoriété publique laissoient le moindre doute sur ses nombreuses injustices et sur son atroce barbarie. Voici un extrait d'une lettre aussi curieuse qu'intéressante que cette dame a fait insérer dans plusieurs journaux.

« Appellés au nombre de vingt-cinq à la même audience, nous fûmes étonnés de nous rencontrer, la plupart, pour la première fois. Chacun de nous avoit reçu son acte d'accusation particulier; ceux des hommes portoient tous sur la journée du 10 août; ceux des femmes sur des correspondances criminelles; mais quand on nous lut l'acte d'accusation général, nous n'y trouvâmes aucun rapport avec ces imputations. Dans cette pièce j'étois accusée d'avoir été au château le 10 août; mon acte d'accusation me supposoit des correspondances avec des émigrés que je n'ai jamais connus; et dans le cours des débats, on ne m'a parlé ni de correspondances, ni des Tuileries. J'ai lieu de croire même que mon mari et moi, nou,

fûmes renfermés dans cet acte après coup; car nos noms s'y trouvent en marge et la phrase qui nous concerne est très-insignifiante, ainsi qu'on en va juger: — « Maigret-Serilly et sa femme doivent être mis dans le nombre des complices de Capet et de sa femme; ils étoient certainement de tous les projets de conspiration, et ont figuré dans les journées des 28 février 1791, 20 juin et 10 août 1792. —

» On remarque sans doute ce qu'il y a de bisarre à adresser à une femme une telle imputation. Au reste, on ne produisit à l'appui de ces reproches, ni pièces, ni témoins. Toutes les attestations étoient en notre faveur, et les procès-verbaux constatoient qu'après la recherche la plus exacte faite dans nos papiers et dans notre domicile, il ne s'y étoit rien trouvé de suspect.

» Il n'est pas inutile d'observer que Guesnot, commissaire chargé de notre arrestation, se refusa long-tems à reconnoître par écrit ce dont il convenoit verbalement. Il soutenoit que cela lui étoit défendu, et qu'on l'accuseroit de ne pas savoir son métier s'il signoit qu'il n'avoit rien trouvé de suspect. Toute la municipalité du lieu que j'habite peut attester ce fait; elle eut la fermeté d'insister; elle refusa de signer un procès-verbal qui ne seroit pas conforme à la vérité, et Guesnot fut obligé de céder. J'ai appris que le même homme

arrêtant la famille de Loménie renouvella la même difficulté ; on insista moins ; il se contenta de signer qu'il n'avoit rien trouvé ; phrase convenue, et qui autorisoit le tribunal à reprocher faussement aux prévenus d'avoir anéanti leur correspondance.

» Quand nous parûmes au tribunal, on demanda aux hommes ce qu'ils avoient fait et où ils s'étoient trouvés dans les journées des 28 février, 20 juin et 10 août ; tous répondirent et quelques-uns prouvèrent qu'ils étoient absens de Paris. Dumas attaqua la validité des pièces quand on en produisit, et il reprocha le défaut de pièces à ceux qui n'en produisirent pas ; comme si c'eût été un crime de n'avoir pas deviné, deux ou trois ans avant cette époque, qu'un jour on seroit égorgé pour n'avoir pas fait constater par un officier public de quelle manière on auroit passé ces journées. Martial Loménie prouva, par des passe-ports, qu'il étoit à Lille le 10 août. — Qu'y alloit-il faire? — Soigner son ami Achille Duchâtelet. — Dumas lui fit un crime de cette liaison, et, par une contradiction inconcevable, on le condamna pour s'être trouvé à-la-fois à Lille et au château des Tuileries le 10 août. *Ses deux frères périrent aussi*, n'ayant, comme lui, d'autre crime à se reprocher, que celui de porter le nom de leur oncle, riche,

qu'on vouloit et qui alla au supplice avec eux. Leur malheureuse parente, la citoyenne Canisi, eut le même sort. On lui reprochoit une lettre qu'elle avoit reçue plus d'un an auparavant, et qu'un arrêté du comité de sûreté-générale avoit déclaré ne pouvoir la compromettre. Cette même lettre fut cependant le prétexte de sa condamnation. Pour prouver au jeune Montmorin qu'il avoit été au château le 10 août, on ne put rien produire qu'une canne à épée fort simple trouvée chez lui deux ans après, et la conscience des jurés se trouva suffisamment éclairée sur ce point.

» Mon mari demandoit à établir, par plusieurs témoignages, qu'à l'époque du 10 août il étoit malade et hors d'état de sortir de chez lui. Il étoit facile d'envoyer chercher les témoins qu'il indiquoit; il fut refusé comme tous ceux qui firent de semblables demandes: il eût fallu, disoient les juges, faire prévenir ces témoins d'avance, et cependant, avant d'avoir reçu son acte d'accusation, on ne pouvoit communiquer au-dehors, ni écrire même à son défenseur; cet acte n'étoit remis à l'accusé qu'au moment de monter au tribunal, ou au plutôt la veille à dix heures du soir; alors la prison étoit fermée, et le lendemain à neuf heures on étoit mis en jugement. Quels témoins pouvoit-on donc appel-

ler? Quels moyens pouvoit-on donc fournir à son défenseur, et quel usage en pouvoit-il faire dans un si court espace? On lui eût indiqué des pièces, qu'il n'eût pas eu le tems de les rassembler.

» La plupart des femmes, et je fus de ce nombre, ne furent interrogées que sur leurs noms, âges et demeures Les défenseurs purent à peine parler. Quelques-uns, connoissant bien l'inutilité de leur ministère, ne se présentèrent même pas. Il n'y eut point de débats, et ils n'eussent servi à rien, puisque les jurés, couchés sur leurs bancs, mangeoient, dormoient, causoient entr'eux, n'écoutoient rien, et se permettoient même les signes et les ricanemens les plus indécens: l'un d'eux même, en regardant un de nous, osa dire assez haut pour que je l'aie entendu: Voilà un beau cou à couper.

» Nous fûmes tous condamnés; nous l'étions d'avance; seule j'ai échappé à cette malheureuse journée: le 9 thermidor m'a sauvée d'une mort inévitable. Les trois comités réunis, qui ont pris connoissance de la procédure, en ont reconnu l'iniquité......

» J'ai dit que nous étions condamnés d'avance! Voici la raison que j'ai de le croire. La minute du jugement contient deux numéros en blanc; ce sont les numéros 12 et 13: de sorte

que moi, par exemple, qui, dans l'ordre du jugement, me trouvois la vingt-quatrième, je suis portée sur cette acte au numéro 26 : il me paroît évident que si ce jugement n'eût été écrit qu'après avoir été rendu, il y auroit un nombre égal de numéros et d'individus. Il y a plus, les actes mortuaires même étoient faits d'avance, puisque le mien existe et que j'en ai une expédition. Trois personnes seulement, et je suis de ce nombre, ont survécu à leurs sentences, prononcées avant le 22 prairial ; mais peut-on croire que nous ayons été seules condamnées injustement ?..... »

Dans la séance des Jacobins, du 28 thermidor, l'an 2 de la République, Réal et Dufourni, tous les deux victimes de l'oppression, vinrent dévoiler les scènes déchirantes qui s'étoient passées au Luxembourg et aux Carmes, et une partie des horreurs commises dans l'antre appellé tribunal révolutionnaire : c'étoit venir avec courage se plaindre aux tigres des meurtres qu'ils ont commis.

Réal, en parlant de la maison du Luxembourg, raconta les traits suivans. Un jour on appelloit un grand nombre de prisonniers pour aller au tribunal révolutionnaire, et on les assembloit dans une salle jusqu'à ce que le nombre fut complet : les malheureux désignés pour com-

paroître devant le tribunal, serroient la main des autres prisonniers en leur disant adieu, s'attendant bien qu'ils iroient à la mort. On avoit appellé un jeune homme par son nom de famille, et il étoit descendu; mais quand on l'appella une seconde fois par le prénom, il vit bien que ce n'étoit pas lui qu'on avoit voulu appeller, et il le dit à l'huissier. Celui-ci, convaincu de la vérité, exige que l'on fasse venir la personne qu'il a ordre de demander. Le barbare geolier Guiard lui répond : — « Qu'importe, si celui-ci ne passe pas aujourd'hui, il passera demain. »

» Dans cette fatale maison, les infortunées victimes de l'oppression hésitoient à chaque moment pour savoir si elles se donneroient la mort. Un malheureux courier nommé Legrand, fut arraché du sein de sa famille pour être traîné en prison. A peine y fut-il rendu, qu'il apprit l'arrestation de son épouse; ses quatre enfans en bas âge se trouvoient par ce moyen à l'abandon. Il s'adressoit un jour à un Allemand qui faisoit les fonctions de guichetier; cet homme dur ne savoit que lui répondre ce qu'il disoit à tous les prisonniers : La justice est juste, la vérité est véridique, prenez patience, c'est un petit moment de durerie à passer.

» Chaque jour Legrand se promenoit triste

et rêveur sur les toits; un matin le désespoir l'emporte; il profite d'un moment où il y a peu de monde dans la cour, pour se précipiter de dessus les plombs sur la balustrade qui est dans le bas. On voit aussi-tôt sa cervelle sauter, et son sang répandu sur la terre forme un spectacle affreux. Le concierge, qui arrive peu de tems après, dit avec sang-froid: C'est un homme fou qui s'est jetté par la fenêtre. Quelques personnes eurent l'infâme complaisance de répandre que c'étoit un bandit et un scélérat qui craignoit la guillotine à cause de ses crimes. Malgré ces faux bruits et ces discours calomnieux, tout le monde a plaint le sort effrayant de cet infortuné; il se trouva même un être sensible qui jetta des fleurs sur le lieu où Legrand étoit tombé. Ces fleurs, ce sang, confondus par-tout, offroient un spectacle si attendrissant, que jamais l'impression qu'il m'a faite ne sortira de mon âme et de ma mémoire.

» Il est évident que l'on vouloit un soulèvement dans les prisons, et que l'on avoit besoin d'inventer des conspirations, pour faire marcher la guillotine plus vîte. Quand il y avoit un prisonnier sur le compte duquel on n'avoit pas d'indices certains, Fouquier-Tinville disoit: Il n'y a qu'à le remettre à la première conspiration

que nous ferons (1) .... Les conspirations prétendues étoient composées de 30, 40, 50 personnes: un jour même, la liste s'est montée à 156. L'accusateur public avoit soin de laisser sur cette liste des places en blanc pour ceux qui pouvoient venir dans la journée augmenter le casuel. Ce qu'il y a de plus affreux, c'est que des citoyens qui n'étoient en prison que depuis quinze jours, étoient mis sur la liste des conspirations qui avoient existé long-tems avant leur entrée.

» Un jour, les témoins revenoient du tribunal; et ils annoncèrent que 65 avoient été condamnés à mort: un de ses témoins eut la franchise de découvrir une atrocité qui venoit d'y avoir

(1) C'étoit la grande mesure à laquelle avoient recours les Jacobins et les chefs féroces de la démagogie, pour opérer un plus grand massacre. Cette mesure a toujours servi victorieusement, dans tout pays, ceux qui se proposoient de diriger le peuple. On lit le passage suivant dans l'*Histoire de la maison de Stuart, sur le trône d'Angleterre*, par Hume; Tome I, page 380, édition *in*-4°. : « Chaque jour l'alarme étoit augmentée par le bruit de quelque nouvelle conspiration..... On assuroit que les catholiques assemblés secrettement dans des cavernes et des souterreins, avoient formé l'affreux complot de faire sauter la Tamise, avec de la poudre, pour noyer tous les puritains de Londres. »

lieu. Un des accusés interpelloit ce témoin de déclarer des faits à sa décharge ; celui-ci faisoit avec la tête des signes qui marquoient que ce que l'accusé disoit étoit la vérité. Lorsqu'il voulut prendre la parole, le président et l'accusateur public lui dirent : Tais-toi, ne parles que lorsque tu auras quelque chose à dire contre l'accusé. Un jour des administrateurs de police firent une commande de deux-cents personnes pour la prochaine décade, comme s'il se fût agi d'envoyer des troupeaux à la boucherie.

» Lorsqu'on apprit au Luxembourg l'arrestation de Robespierre, les prisonniers s'écrièrent tous : Vive la liberté ! vive la République ! Des femmes s'étant présentées dans la rue de Tournon, pour ouvrir les portes de la prison et rendre la liberté aux détenus, ceux-ci jurèrent qu'ils ne sortiroient pas, et ils nommèrent des orateurs chargés de faire entendre la vérité au peuple, s'il parvenoit à enfoncer les portes.

» Pour que le tribunal révolutionnaire ne manquât pas de victimes, on avoit conservé une queue à la conspiration de Grammont ; cette queue ne devoit finir qu'avec le dernier des prisonniers. Quand un individu n'avoit rien sur son compte, il étoit de la conspiration des prisons. Dans ces listes on laissoit toujours des

blancs, afin de pouvoir y intercaler assez souvent de nouveaux arrivés, qui se trouvoient tout surpris d'avoir conspiré dans une prison où ils ne faisoient que d'entrer.

» On leur demandoit au tribunal révolutionnaire : Connoissez-vous tels et tels ? Avez vous entendu parler de cette conspiration ? L'accusé répondoit, non. Je savois bien que vous n'en conviendriez pas, disoit Fouquier ; à un autre. C'est ainsi qu'on les jugeoit. Quand ils nous faisoient leurs adieux, nous les regardions comme morts ; et pendant ce tems nous délibérions à notre tour si nous devions attendre la guillotine ou bien attenter à nos jours. En effet ; nous étions pleinement informés que sur neuf-cents, il n'en échapperoit que cinquante.

» Quand une grande affaire étoit en train ; les témoins ordinaires paroissoient au tribunal, et faisoient une déposition à leur manière. Dans la fameuse séance des soixante, un d'eux revient à ma chambre en se frottant les mains, et nous dit : C'est fait, il y en a un d'acquitté, et les cinquante-neuf autres sont en route ; mais j'ai bien failli y passer moi-même. — Pourquoi donc, lui dis-je ? — Un des accusés m'interpelloit sur des faits qui étoient à sa décharge et à ma connoissance ; je faisois signe de la tête, car le cri de ma conscience me peignoit

malgré moi. Les gendarmes qui voient chaque jour ces scènes, devroient y être accoutumés; mais point: ils me disoient: Demande donc la parole au président. Je voulois la demander; mais comme j'étois assez près de lui pour qu'il pût me parler à voix basse: « Paix, paix, me dit-il, l'affaire est faite. » — En sortant, Fouquier me dit: — « Quand tu auras à parler en faveur de l'accusé, regarde-moi, et tu verras dans mes yeux si tu as la parole, ou si tu dois garder le silence. Mais toutes les fois que tu auras à parler contre l'accusé, parle, parle. »

Dufourni prit ensuite la parole, en se plaignant avec le même courage aux Jacobins de tous les crimes dont ils avoient été la cause. — « Ainsi que Réal au Luxembourg, dit-il, j'ai trouvé dans la prison des Carmes de lâches coquins, de vils scélérats qui faisoient l'infâme métier d'espions. Je vous citerai un de ces abominables individus qui nous fut expédié du Luxembourg même, c'est le nommé Benoît. Il s'accrocha d'abord à Destourmelles et à plusieurs autres patriotes qui frayoient avec lui; mais ils reçurent ce monstre comme il le méritoit. Cependant il parvint à former une vaste conspiration d'un projet pour s'évader de la pri-

son; et soudain une liste de quatre-vingt victimes fut dressée. L'administration de police divisa cette liste en deux parties qui devoient chacune à leur tour occuper leur tribunal, et il délibéra gravement si je serois, oui ou non, compris dans la première de ces listes. Malgré le vœu bien prononcé d'un nommé Farreau, administrateur, il fut décidé que je ne serois placé que dans la seconde. Heureuse décision, sans doute, puisque c'est à elle seule que je dois la vie, la révolution étant survenue dans l'intervalle du tems qui s'est écoulé entre le jugement des personnes comprises dans la première liste et le jugement qui devoit intervenir sur celles portées dans la seconde......

» Parmi ceux qui se trouvoient portés sur la première liste, je comptois plusieurs scélérats qui avoient formé le projet de me dénoncer au tribunal, et de m'entraîner avec eux à la mort: je vous nommerai deux de ces individus, Boucher-d'Argis (1) et un abbé de Bruges; Beauharnois eut connoissance de ce complot; mais, en homme d'honneur, il les menaça de décou-

(1) Lieutenant-criminel au Châtelet, magistrat qui s'est rendu si fameux, comme suborné par la cour, dans les affaires des 5 et 6 octobre et de Bezenval.

vrir leur turpitude et leur infamie aux juges et aux jurés. Cette menace n'empêcha pas de Bruges de demander la parole contre moi ; mais par une suite du despotisme très-familier au président, celui-ci la lui refusa, refus qui, certes, n'auroit pas eu lieu, s'il eut su que c'étoit une dénonciation que l'on vouloit faire contre moi...... »

La citoyenne Roland, femme du plus grand mérite, et épouse de l'ex-ministre, est une des victimes sacrifiées par le tribunal révolutionnaire. Dans un ouvrage très-intéressant, intitulé : Appel à l'impartiale Postérité, elle donne quelques détails sur sa prison de la Conciergerie (1), et sur l'esprit philosophique qui l'animoit dans sa cruelle position. — « Lorsque j'entrai entre quatre murs assez sales, dit-elle, au milieu desquels étoit un grabat sans rideaux ; que j'apperçus une fenêtre à double grille, et que je fus frappée de cette odeur qu'une personne accoutumée à un appartement très-propre trouve toujours dans ceux qui ne le sont pas, je jugeai que c'étoit bien une prison qu'il s'agissoit d'habiter, et que ce n'étoit pas du local qu'il me falloit attendre quelque agrément. Cependant l'espace étoit assez grand ; il y avoit une

(1) Voyez notre Tome I, pages 216-19.

cheminée ;

cheminée ; la couverture du lit étoit passable ; on me donna un oreiller, et en appréciant les choses, sans faire de comparaison, j'estimai que je n'étois point mal. Je me couchai, bien résolue de demeurer au lit tant que je m'y trouverois bien. J'y étois encore à dix heures du lendemain, lorsque Grandpré arriva (1) ; il avoit l'air non moins touché, mais plus inquiet que la veille ; il promenoit ses regards dans cette vilaine chambre, qui me paroissoit déjà passable, car j'y avois dormi. Il y avoit une grande agitation, le rappel battoit à chaque instant, et j'ignorois ce que ce pouvoit être. Ils ne m'empêcheront point de vivre jusqu'au dernier instant, me disois-je ; plus heureuse de ma conscience qu'ils ne seront animés de leur fureur ; s'ils viennent je vais à eux, et je sors de la vie comme on entre dans le repos. La femme du concierge vint m'inviter à passer chez elle, où elle avoit fait mettre mon couvert, pour que j'y dînasse en meilleur air. Je m'y rendis, j'y vis ma fidelle bonne ; lorsqu'elle se jetta dans mes bras, baignée de pleurs, oppressée de sanglots, l'attendrissement et la tristesse me saisirent ; je me reprochai presque d'être paisible, en songeant à l'inquiétude de ceux qui m'étoient

(1) Homme de loi, défenseur officieux.

attachés, et me représentant les angoisses de tel et tel, je sentis un serrement de cœur inexprimable. Pauvre fille! que de pleurs je lui ai fait verser, et que ne rachète point un attachement semblable au sien!..... Je lui prouvai qu'à tout prendre je n'étois pas si malheureuse qu'elle l'imaginoit, et cela étoit vrai. J'ai expérimenté, toutes les fois que j'ai été malade, une sorte de calme tout particulier, et qui tient sans doute à une façon de voir, ainsi qu'à la loi que je me suis faite d'adoucir toujours la nécessité, loin de me révolter contre elle.... Je trouve que la prison produit sur moi le même effet que la maladie; je ne suis tenue aussi qu'à être là, et qu'est-ce que cela me coûte.

Je n'aime point à faire une grande dépense pour ma personne, et j'ai quelque plaisir à exercer mes forces dans les privations. L'envie m'a pris de faire une expérience, et de voir jusqu'où la volonté humaine peut réduire les besoins; mais il faut procéder par gradation, c'est la seule manière d'aller loin. J'ai commencé au bout de quatre jours par retrancher les déjeûners, et substituer au café, au chocolat, du pain et de l'eau; j'ai établi qu'on ne me serviroit qu'un plat de viande commune avec quelque herbage à mon dîner; le soir un peu de légumes, point de dessert: j'ai bu de la biére pour me déshabituer du vin,

puis, je l'ai quitté elle-même. Cependant, comme ce régime à un but moral, et que j'aurois autant d'aversion que de mépris pour une économie inutile, j'ai commencé par donner une somme pour les malheureux à la paille, afin d'avoir le plaisir, en mangeant le matin mon pain sec, de songer que de pauvres diables me devront de joindre quelque chose avec le leur pour leur dîner. Si je reste ici six mois, je veux en sortir grasse et fraîche, n'ayant plus besoin que de soupe et de pain, et ayant mérité quelques bénédictions incognito. J'ai fait aussi, mais dans un autre esprit, quelques présens aux gens de service de la prison: quand on est ou paroît sévèrement économe dans sa dépense, il faut être généreux à l'égard d'autrui pour se le faire pardonner, sur-tout dans une situation où ceux qui vous entourent comptent leur gain sur cette dépense. Je ne demande ni soins ni marchandises; je ne fais rien venir; je n'emploie personne: il est clair que je serai la plus maussade prisonnière pour les domestiques qui établissent leurs petits profits sur les commissions et les fournitures dont on les charge; il convient que j'achette l'indépendance où je me mets d'eux; c'est la rendre plus parfaite, et me faire aimer en sus..... »

La ci-devant abbesse de Montmartre, de la maison de Montmorenci, âgée de 80 ans, et la

dame Meursin, paralitique, furent condamnées à mort, comme convaincues d'avoir tenté de s'évader de leur prison, en escaladant des murs, pour aller égorger la Convention : — « J'ai vu, dit le citoyen Sirey, ces deux victimes descendre du tribunal, pour aller à l'échafaud: on portoit l'une, on traînoit l'autre.

Un brave militaire étoit sur les gradins, en présence du tribunal révolutionnaire; il avoit répondu victorieusement à dix-neuf témoins; des monumens irréfragables, démontroient son civisme : tout-à-coup un des jurés apostrophe l'accusé en ces termes: — « Tu étois un chevalier de Saint-Louis; donc tu étois un chevalier du poignard. » Et le malheureux fut condamné à mort.

J'ai vu, dit le citoyen Sirey un des jurés de ce tribunal gourmander un accusé de ce qu'il avoit de l'esprit, de ce qu'il faisoit de l'éloquence.

Un autre malheureux, placé sur le fatal fauteuil, étoit accusé d'avoir écrit contre les spoliateurs et les terroristes. — » Pourquoi, lui demanda le président, avez-vous professé de l'horreur pour les spoliateurs et les terroristes? — Parce que je les abhorre, que j'aime à rendre ma plume, interprête de mon cœur. — Mais pourquoi avez-vous épanché sur le papier ce qui étoit dans votre cœur? — Lorsque l'action est essentiellement belle et bonne, je ne dois à personne compte

de mes motifs. — Accusé, je vous somme, au nom de la loi, de répondre : pourquoi avez-vous professé de l'horreur pour les mesures spoliatrices et sanguinaires ? — Pour élever un monument à ma gloire. —

La postérité ne pourra croire, observe le cit. Sirey, auteur d'un excellent ouvrage sur le Tribunal révolutionnaire, ouvrage que nous citons souvent avec intérêt ; la postérité ne pourra croire que, sans écrits, sans témoignages, on ait condamné des milliers de citoyens, parce que le fait imputé paroissoit analogue à leur naissance ; à leur profession, à leur fortune ; parce que, s'ils ne l'avoient commis, ils avoient au moins dû, ou pu le commettre. Voilà cependant ce qu'on appelloit une preuve morale ; voilà ce que le tigre Couthon vouloit qu'on regardât comme la preuve par excellence !

L'immortel Buffon avoit laissé un fils unique ; il périt dans une masse de prétendus conspirateurs de prison, quelques jours avant le 9 thermidor, en prononçant avec calme et dignité, ces mots : citoyens, je me nomme Buffon.

Un acte d'accusation, rédigé par le sanguinaire Fouquier-Tinville, portoit que le prévenu s'étoit montré l'ennemi du peuple, attendu que dans une maison de campagne à plus de soixante lieues de Paris, où il s'étoit retiré depuis long-tems,

on avoit trouvé une canne à dard, de laquelle il étoit probable qu'il avoit eu intention de faire usage aux Tuileries à la journée du 28 février (1).

Un autre d'acte d'accusation déclaroit que le prévenu n'avoit pas témoigné assez de joie à la nouvelle des succès de nos armées. Ces deux accusés périrent sur l'échafaud.

Parmi les jugemens de l'inique commission révolutionnaire d'Arras, on lit, avec autant de surprise que d'horreur : — » N...... condamné à mort, comme soupçonné d'être suspect.

L'ancien comité de salut-public avoit fait, du tribunal révolutionnaire, le trésor national (c'est encore le citoyen Sirey qui parle) ; on avoit l'impudeur de dire à la tribune, que la guillotine battoit monnaie.

On osoit encore la nommer un niveleur. D'autres monstres ajoutoient, en riant du rire des tigres : — » Un tribunal révolutionnaire, composé de jurés solides, est le meilleur comité des finances.

Le citoyen Cuchet, libraire de Paris, estimé de tous ceux qui le connoissent, devoit être

---

(1) Il a été parlé précédemment de ce fait ; ce qu'on en dit ici confirme le témoignage de la citoyenne veuve Silleri, qui l'attribue au jeune Montmorin.

jugé avec les soixante infortunés qui périrent la veille du supplice de Robespierre. Quoique son acte d'accusation ne lui eut point été signifié, comme il étoit sur la liste fatale, et qu'on venoit de l'appeller, il montoit avec eux l'escalier de la prison pour se rendre au terrible tribunal, et marchoit le dernier. Tout-à-coup un huissier paroît au haut de l'escalier, et crie aux gendarmes qui escortoient les prévenus : — « En voilà assez pour cette séance ; n'en faites plus monter. » — Les gendarmes, en lui montrant Cuchet, lui représentent qu'ils n'ont plus que celui-ci à conduire au tribunal. L'huissier, informé du nom de ce détenu, insiste, dit que son acte d'accusation, qui avoit été dressé la veille avec les autres, n'a pu se retrouver dans le moment, refuse de le recevoir, et exige qu'on le réserve pour la séance du lendemain. Cuchet recouvra depuis sa liberté, et après avoir été au rang des victimes qui devoient être égorgées, eut la satisfaction d'être du petit nombre des honnêtes gens qui échappèrent, comme par miracle, à la tyrannie des Vandales.

Parmi les prisonniers élargis au Luxembourg, après le 9 thermidor, il y en eut un dont la singulière aventure mérite d'être conservée. Vieux et privé du sens de l'ouïe, il avoit pour chambre, une salle qu'il partageoit avec quarante-huit com-

pagnons d'infortune. Un matin, on vient les chercher tous pour les mener à la Conciergerie, et delà à l'échafaud. L'huissier du tribunal révolutionnaire, chargé de cette translation, monte dans leur chambre, et fait un appel nominal, auquel chacun répond à son tour, et à mesure que l'un d'eux à répondu, l'huissier le fait passer devant lui, et lui ordonne de sortir de la chambre. Le vieillard n'entendant rien, garda le silence pendant tout le tems que dura cet appel; de sorte qu'il fut le dernier à partir de la chambre. Arrivé dans la cour, il vit entasser ses malheureux compagnons sur des charrettes. Venu le dernier, il fut aussi le dernier qu'on voulut y faire monter; mais quelque peine que l'on se donnât, on ne put jamais parvenir à trouver assez de place, pour le mettre au nombre des victimes qui alloient être immolées. L'huissier, qui présidoit à l'enlèvement de ces malheureux, impatienté des efforts inutiles qu'on faisoit pour que ce vieillard grossît leur nombre, dit : — « Posez-le par terre, laissez-le; il attendra une autre journée. » — Avant que cette autre journée arrivât, Robespierre reçut le juste châtiment de ses forfaits. Ce fut ainsi que le prisonnier échappât à la mort.

Les ignorans les plus brutaux, les plus fripons composoient les autorités constituées, sous la tyrannie décemvirale qui épouvanta toute

France. Dans le Calvados, un agent du comité révolutionnaire se transporte chez un excellent citoyen, pour séquestrer ses biens. — « Comment, pour séquestrer mes biens, s'écria-t-il ! tu me connois, tu demeures à côté de chez moi, tu travailles même pour moi, tu sais que je ne suis pas sorti un seul instant de ma demeure. — Cela est vrai, dit l'homme au bonnet rouge, mais vous êtes gentilhomme. — Eh bien ? — Eh bien, gentilhomme et émigré c'est la même chose. » — Et ses biens furent confisqués.

Un citoyen fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire, et trois mois après son exécution il fut porté sur une liste d'émigrés.

A Sisteron, le citoyen Breissard, âgé de 50 ans, père de trois enfans, fut enterré vivant, et ensuite mis sur la liste des émigrés. Cet infortuné avoit été jugé et acquitté par le tribunal du district.

Combien de victimes, incarcérées loin de leurs départemens, ont été couchées sur la liste des émigrés de leur pays, malgré leurs réclamations !

La pièce suivante est la copie littérale d'un procès-verbal dressé par les officiers municipaux de la Ferté-A..... « Aujourd'hui quitidi dindon, décadi herse, je nous sommes transportés ches ledit Robert, détenu en la maison de détention, avons trouvé les scellés tels qu'ils étoient ; j'avons fait monter la gouvernante, et après

la vérification de toutes les pièces, je l'avons trouvée en règle ; en foi de quoi ladite gouvernante a signé avec nous, après nous avoir déclaré ne savoir écrire ni signer. »

Un membre de la commune de Paris, soupçonné d'incivisme par ses collègues, dans une séance de cette commune, s'élance à la tribune, et fait entendre ces paroles qui donnent la mesure de son éducation et de ses lumières: — « On m'accuse d'incivissé, moi qui ai voté pour la république nulle et invisible ; moi qui ai fait une motion contre les trente-deux membres de la commission des douze. »

Il se glissa parmi les nominations des officiers municipaux et des autres administrations, en la 5e. année républicaine (1796), quelques membres qui rappelloient encore ceux des années précédentes. Dans une des principales communes de la République on vit siéger trois municipaux qui, avant le 9 thermidor de l'an 2, avoient signé une adresse par laquelle on demandoit la mort des 73 députés détenus, et une autre adresse qui provoquoit la déportation ou le massacre de tous les reclus en masse.

Dans cette même commune (celle de Toulouse), le valet du bourreau, en 1795, fut traduit devant le tribunal criminel ; un des

officiers-municipaux se présenta pour déposer: le valet du bourreau le récusa comme coupable de vols publics.

Julien de Toulouse, membre de la Convention, dénonça l'accusateur public Fouquier-Tinville, qu'il accusoit de modérantisme dans l'affaire du général Custines, et il étoit soutenu de Chabot et Tallien. Cet accusateur-public fut mandé à la barre, où il n'eut pas de peine à se justifier. On voit par ce fait que Fouquier-Tinville n'en a pas imposé lorsqu'il disoit qu'il étoit lui-même sous la direction d'une puissance à laquelle il ne pouvoit désobéir sans compromettre sa liberté ou sa vie. Ce monstre n'étoit que l'agent de scélérats encore plus sanguinaires que lui: qu'on juge par-là du caractère de ceux qui gouvernoient alors la France.

La révolution du 9 thermidor ayant occasionné la chûte d'une partie de ces antropophages, Fouquier-Tinville se trouva enveloppé dans la ruine de ces ennemis de l'humanité. Il fut incarcéré à son tour, et traduit à ce tribunal où il avoit fait périr tant de victimes, devant ces mêmes juges qui l'avoient si bien secondé dans ses assassinats prétendus judiciaires, et qui furent forcés de le condamner à mort: il est des instans où les bêtes féroces se dévorent les unes et les autres. Mais, comme si la providence

eût voulu donner un nouvel exemple qu'elle venge tôt ou tard le sang de l'innocent, le tribunal entier ne tarda pas à être conduit à l'échafaud.

La rage de ces hommes altérés de sang et de richesses, dit un des témoins contre Fouquier-Tinville étoit parvenue à un tel degré d'effervescence, et la guillotine étoit tellement empreinte dans leur imagination furibonde, que, faute de victimes, ils se seroient fait guillotiner eux-mêmes, avec le greffier.

Dans un acte d'accusation par Fouquier il n'étoit question que de 22 accusés; il y en eut un d'acquitté et 27 condamnés et exécutés à mort; en sorte qu'il n'y eut aucune espèce de jugement ni de débats sur six de ces infortunés.

Fouquier-Tinville inséra dans un acte d'accusation, le nom d'un individu précédemment condamné à mort et exécuté un mois avant, et le reporta en jugement comme s'il avoit encore existé: ce fait prouve qu'on jugeoit souvent sur les listes, sans voir les accusés.

Il requit le tribunal d'ordonner l'exécution de plusieurs femmes condamnées à mort, qui s'étoient déclarées enceintes, et n'attendit point que les officiers de santé ou autres personnes de l'art, pussent s'assurer par un laps de tems

nécessaire, de la vérité ou de la fausseté des déclarations de ces femmes, qu'il fit toutes exécuter le même jour.

La plupart des jurés de ce tribunal ne savoient ni lire ni écrire, et quelques-uns d'entre eux remplissoient leurs importantes fonctions dans un état habituel d'ivresse.

Ils condamnèrent par 85 jugemens, qui n'en méritent pas même le nom, et dans moins de cinq décades, environ 1300 personnes.

Louis Lesenne, porte-clef à la maison d'arrêt du Luxembourg, fut appelé le 19 messidor au tribunal, pour donner des renseignemens sur la prétendue conspiration; il dit qu'il n'en avoit aucune connoissance; que les prisonniers avoient toujours été tranquilles. Fouquier requit alors l'arrestation de Lesenne; le jugement qui intervint étoit ainsi conçu: « Attendu qu'il est constant qu'il a existé dans la maison du Luxembourg une conspiration contre la sûreté du peuple, et tendante à égorger la Convention nationale, et qu'il résulte de la déposition du témoin, qu'il est impossible qu'il n'ait pas eu connoissance de cette conspiration, l'accusateur public requiert et le tribunal ordonne que Lesenne sera mis en état d'arrestation. »

Lesenne adressa un mémoire à Fouquier pour

obtenir sa liberté ; il ne reçut point de réponse ; et fut détenu quarante-trois jours.

Maintenant, jettons un coup-d'œil rapide sur quelques comités révolutionnaires des départemens.

Il s'en forma un dans la commune de Nanandre, département de l'Eure. Les membres en furent nommés par vingt personnes, dont chacune y desiroit une place ; aussi ne manquèrent-ils pas de se donner leurs voix. Cependant ils y appellèrent un honnête citoyen (Adam), qui refusa de siéger avec des fripons.

L'un étoit un banqueroutier ; l'autre jouissoit des biens de son père sans vouloir payer ses dettes ; un savetier, un maçon, des terrassiers décidoient arbitrairement de la liberté de leurs concitoyens ; et à peine deux ou trois savoient-ils lire et écrire. Cette peinture vraie est aussi le tableau fidèle de tous les comités de surveillance ou révolutionnaire.

Trop peu instruits pour dresser un arrêté, ils employoient le ministère d'un mauvais prêtre, qui, plus éclairé et aussi méchant qu'eux, rédigeoit leur correspondance.

Jusqu'à ce qu'ils eussent trouvé cet homme si propre à les servir, ils furent condamnés à l'inaction. Mais aussi-tôt qu'ils l'eurent décou-

vert, on parla de visites domiciliaires, d'arrestations, de taxes révolutionnaires, de nombreux suspects. Il inspira bientôt la plus vive terreur. Il étoit en correspondance active avec les principales autorités constituées, à Paris, les tribunaux, et jamais avec la municipalité de sa commune.

Lors d'une visite domiciliaire, on trouva quelques feuilles de blason chez le citoyen Chambellau; il n'en fallut pas davantage pour le faire déclarer suspect; il fut conduit à la maison d'arrêt du district de Bernay : au bout de quelques mois il obtint sa liberté à force d'argent; mais il ne put empêcher que son père, vieillard octogénaire, ne fut privé de la sienne : le crime de ce vieillard étoit d'avoir 10,000 liv. de rente. Sa mère, encore plus âgée et infirme, n'évita la prison que par le refus que fit la garde nationale de la conduire dans la maison d'arrêt.

On sera étonné, sans doute, que sous un gouvernement aussi terrible que celui de nos décemvirs, il se soit trouvé des citoyens qui aient osé refuser l'obéissance à un comité tout puissant. Cet exemple, tout singulier qu'il est, n'est pas le seul que l'on pourroit citer. Des hommes libres doivent quelquefois résister à l'oppression.

La nuit du premier au 2 thermidor, de l'an 2,

un citoyen estimable de cette commune, nommé Touquet, fut déclaré suspect, parce qu'il avoit osé ne pas louer et approuver la conduite de Barrère. Le mandat d'arrêt fut envoyé aux chefs de la force armée qui, au-lieu de le mettre à exécution, avertirent secrettement leur concitoyen de se tenir sur ses gardes, parce que le comité avoit juré de le traduire au tribunal révolutionnaire et de le faire guillotiner.

Touquet, plutôt par prudence que par crainte, se hâta de prendre la fuite, muni toutefois de passe-port et d'acte de civisme délivrés par sa municipalité. Il se rendit à Paris, où, le 22 thermidor, il obtint, du comité de sûreté-générale, la cassation de son mandat d'arrêt.

De retour dans sa commune, l'honnête Touquet se livroit avec sécurité à ses occupations, lorsque le terrible comité qui avoit juré sa perte, furieux du triomphe que la vertu remportoit, décerna, au bout de deux jours, un autre mandat d'arrêt pour fait de suspicion.

Ici s'offre une nouvelle scène. Le comité, embarrassé pour faire exécuter son mandat, craignoit de compromettre encore son arrêté. Il tâcha de prendre de meilleures mesures que la première fois. Il mande au comité, sur les cinq heures du matin, le prétendu suspect, qui ne peut se dispenser d'obéir. Arrivé à la salle des délibérations,

située au rez-de-chaussée, Touquet trouve les respectables sans-culottes inquisitoriaux assis autour d'une longue table couverte d'un tapis verd. Ils gardoient un morne silence. Le suspect demande ce qu'on exige de lui. — On va te le dire, assieds-toi, réponds le président d'une voix rauque — Alors le greffier lit l'acte fatal qui ordonnoit de conduire sur-le-champ à la maison d'arrêt du district de Bernay le nommé Touquet, suspect d'incivisme. Pendant cette terrible lecture, celui-ci ne perdoit pas la tête ; il examinoit s'il n'y auroit pas moyen de s'échapper de la caverne où il étoit entré trop imprudemment, et il lui parut qu'avec du courage et de la célérité, la chose n'étoit pas impossible. Les membres, gravement assis autour d'une table, ne pouvoient guères sortir qu'à la file ; il n'y avoit donc d'un peu redoutables que deux coquins révolutionnaires qui gardoient la porte. Mais l'amour de la liberté ne redoute aucun péril. Touquet s'élance vers les deux cerbères, renverse l'un, étourdit l'autre d'un furieux coup de poing, et s'enfuit à toutes jambes, ayant à ses trousses l'infernal comité en masse, criant à tout le monde d'arrêter l'homme qui s'évadoit et étoit hors de la loi. Un officier de la garde nationale vint au-devant de ces messieurs, et feignant de se disposer à prêter main-forte, il donna le tems à Touquet de se réfugier chez lui.

où il se renferma. Les nouveaux magistrats, tout-à-la-fois témoins, juges et recors, se postent à toutes les issues, ordonnent à un serrurier d'en forcer les portes, et au commandant de la garde nationale d'accourir avec cent hommes pour cerner la maison et se saisir de la personne du criminel. Ces mesures s'exécutent avec lenteur et dégoût; mais enfin le comité s'applaudit et croit bientôt dévorer sa proie. Cependant il ne tient rien, et sa rage sera trompée.

Le commandant de la garde nationale laisse exprès une issue libre, Touquet s'évade sans être apperçu. Au bout de deux heures, le serrurier ouvre, mais l'oiseau étoit envolé.

Le comité apprend que sa victime est arrêtée par une rivière voisine; ils y accourent, et sont sur le point de voir combler leurs vœux. Heureusement que le commandant général arrive aussi, et après s'être informé de toute cette rumeur, il trouve fort extraordinaire qu'on ait rassemblé cent hommes pour en arrêter un seul; il en renvoie 90. Pendant ce tems-là, Touquet passe la rivière, on paroît le poursuivre; le comité s'éloigne, persuadé que cette capture enfin aura lieu. Mais le fuyard et ceux qui suivoient ses traces se réunissent amicalement, et dînent tous ensemble en bons frères.

Le comité, instruit de ce nouvel incident,

sent redoubler sa rage ; il ameute un grand nombre de Jacobins, et vient avec eux cerner la maison où de joyeux convives buvoient à la prospérité de la République. Averti à tant, l'objet de leur fureur se sauve à Brionne. Cet asyle est encore découvert ; l'implacable comité envoie deux de ses membres se poster sur un pont où Tonquet devoit passer, avec un ordre écrit de lui brûler la cervelle s'il ne les suivoit pour se constituer prisonnier. Mais ces assassins arrivèrent trop tard.

La société populaire, au bruit de cette étrange expédition, s'étoit assemblée et déclarée permanente ; le comité lui intima l'ordre de se retirer ; refus d'obéir, réclamation à la municipalité, qui casse l'arrêté du comité. Alors celui-ci déclare suspects tous les membres de la société populaire. Quelle satisfaction pour la horde Jacobite ! 80 à cent personnes prises d'un coup de filet, et dans le nombre, le maire et tous les officiers municipaux, les chefs de la force armée et presque tous les fonctionnaires publics ! .... Mais comment mettre à exécution tant de mandats ? Celui qui en devroit être chargé est suspect ; il n'est plus personne dans cette commune qui ne soit suspect. Le comité prend le parti d'envoyer sa liasse de mandats d'arrêt à l'agent

l'agent national du district, qui refuse de donner les ordres nécessaires pour leur exécution.

Cependant, Touquet, réfugié de nouveau à Paris, obtint, au bout de douze jours, un arrêté du comité de sûreté-générale, qui annula tout ce fatras d'ordres abusifs et arbitraires, et manda trois membres du comité subalterne pour rendre compte de leur conduite.

Ici finit la lutte du foible contre le puissant et l'injustice; les membres de la Convention pardonnèrent aux chefs Jacobites leur bêtise et leur méchanceté, et les renvoyèrent avec invitation d'être plus circonspects à l'avenir. Quelque tems après, une loi bienfaisante supprima tous les comités révolutionnaires, et leurs membres furent voués au plus profond mépris.

Mais avant leur anéantissement, de combien de maux et de crimes n'ont-ils pas été la source?

Sous le régime de la terreur, la vie des citoyens étoit tellement un objet de commerce qui enrichissoit les vendeurs, qu'on se servoit même des mots usitées entre négocians. Le comité révolutionnaire de Limoges écrivit à celui de Tulle: — « Nous vous envoyons quatre-vingt détenus en échange, et sans retour. »

A Limoges on avoit poussé le rafinement de la barbarie, jusqu'à ne pas souffrir que les détenus le fussent dans leurs communes, pour les priver

par cette mesure des consolations les plus douces: on les éloignoit de leur plus chères affections. A Tulle on suivoit la même marche : on leur faisoit faire le voyage d'une ville à l'autre.

L'exécrable tribunal établi à Orange, étoit encore plus abominable que celui de Paris ; il mettoit chaque jour en activité une guillotine permanente : au moment de sa destruction il avoit lancé douze-mille mandats d'arrêt contre les habitans de Vaucluse.

Les habitans du Midi ont éprouvé tout ce que la démagogie des Jacobins avoit de plus barbare. A la veille de la récolte, plus de 4000 agriculteurs furent enlevés à leurs travaux. Les mères des défenseurs de la Patrie étoient celles qu'on persécutoit de préférence. Goupilleau de Fontenai les a vues dans les prisons, livrées au désespoir, mourantes et tenant dans leurs bras des enfans qu'elles ne pouvoient plus allaiter.

A la foire de Beaucaire, à la suite d'une orgie, et par partie de plaisir, on mit tous les négocians en arrestation.

Le comité révolutionnaire de Nantes, par ses forfaits, s'est rendu digne de jouer un des premiers rôles dans l'histoire des crimes de la démagogie. Il marchoit sur les traces de l'infâme Carrier, cet indigne représentant du peuple ; dont il exécutoit avec empressement, et surpassoit peut-être, les ordres sanguinaires. Voyons, si

malgré tous les faits que nous avons rapportés; (1) il n'y en auroit pas encore quelques-uns à glaner dans ce champ d'horreur.

L'adjudant-général Lefèvre donna ordre de faire jetter à la mer, au-dessous de Nantes, 41 personnes, parmi lesquelles se trouvoient deux hommes, dont l'un aveugle depuis six ans, et âgé de 78 ans; 12 femmes de différens âges, et 15 enfans, dont 10 depuis l'âge de 6 à 10 ans, et 5 à la mamelle. Cet ordre fut exécuté le lendemain à cinq heures du soir.

Les prisons de Nantes étoient si mal saines, si encombrées de malheureux, que dix-mille citoyens y périrent de maladie et de misère. Le représentant Bô, à qui Nantes doit son salut, ordonna de visiter et d'améliorer toutes les maisons d'arrêt de Nantes. Dans plusieurs, les commissaires ne trouvèrent ni feu, ni matelas, ni paille, ni baquet, ni bois, tout y manquoit. En quatre minutes ils virent périr cinq à six enfans. Ils s'informèrent dans le voisinage s'il n'y avoit pas quelques personnes charitables qui voulussent secourir les malheureux détenus, et sur-tout les enfans. L'âme navrée de douleur et les larmes aux yeux, on leur dit : — « Comment pourrions-nous adoucir le triste sort de ces infortunés ?

(1) Voyez Tome III, pages 290, 95, 97, 99.

Grand-Maison fait emprisonner tous ceux qui leur portent des secours.»

Il a été prouvé que le nombre des individus qui perdirent la vie, soit dans les prisons de cette ville, soit par les fusillades ou les noyades, se monte à trente-mille.

On fusilloit à Nantes dans trois endroits, et même un grand nombre de femmes enceintes. On massacra sur la place du département, en une seule fois, un si grand nombre de révoltés de la Vendée qui avoient rendu les armes, que trois-cents hommes furent occupés pendant six semaines à recouvrir les fosses de ceux qui avoient ainsi péri.

Dans une seule noyade, il périt jusqu'à 600 enfans.

Par un rafinement de barbarie, on déshabilloit les jeunes garçons et les jeunes filles; on les attachoit deux à deux; on en faisoit autant d'un vieillard et d'une vieille femme; avant de les jetter à l'eau, on les laissoit nuds dans cette attitude, pendant une demi-heure; on leur donnoit ensuite des coups de sabre sur la tête, et on les précipitoit dans la Loire: les monstres appelloient ce genre de noyade les mariages républicains.

Les membres de ce comité de Nantes ne rougissoient pas de faire quelquefois l'office du

bourreau. Après un repas bachique, Goulin, l'un d'eux, tire de sa poche un pelóton de ficelle, s'approche des détenus, leur lie les mains, les fait conduire dans le bateau à soupape, et ils sont engloutis.

Pour donner un air de justice à leurs atrocités, et pour ne pas tout exterminer à-la-fois, souvent ils s'amusèrent à tirer au sort la vie des prisonniers: trois boules blanches leur sauvoient la vie, les noires les livroient à la mort.

Selon toute apparence, une ardente cupidité fut le motif qui rendit ces scélérats si barbares. Ils commençoient par exiger cent francs de chacun des prévenus, afin de les incarcérer dans une prison moins incommode.

Ils avoient extorqué aux Nantais des sommes considérables, sous différens prétextes. Forcés de les constater d'une manière authentique, ils firent afficher une ordonnance qui invitoit les citoyens à venir déclarer ce qu'ils avoient donné. Les particuliers se présentent, on leur fait écrire ce que l'on veut; ils déclarent qu'ils ont donné librement telle somme, tandis qu'ils y avoient été forcés, et, à l'instigation du comité, ils en désignent l'emploi: une partie pour les frais du comité, une autre pour la salubrité de l'air, une autre pour l'arrangement d'un chemin, et enfin une autre partie pour payer les frais des voi-

tures

tures qui avoient conduit en prison les malheureuses victimes.

La déclaration des citoyens produisit la connoissance d'une recette d'environ 500,000 liv. que le comité avoit faite, et cependant son compte ne portoit en actif que 200 et quelques mille livres.

Goullin commandoit despotiquement ses collègues, les contraignoit à signer tout ce que sa cruauté lui suggéroit. On l'entendit répondre à une malheureuse épouse qui demandoit des nouvelles de son mari : — « Bon, qu'importe ? Plutôt il mourra, plutôt nous aurons son bien. »

Perrochaux marchandoit froidement la liberté des citoyens. La jeune Bretonville sollicite pour son père ; il lui promet de le mettre en liberté, mais il exige le sacrifice de l'honneur de cette intéressante solliciteuse. Il demande à la citoyenne Ollemard-Dudan 50 mille livres pour l'exempter d'être incarcérée.

Grand-Maison fut assassin avant la révolution ; depuis cette époque, il maltraitoit toutes les malheureuses victimes qu'il incarcéroit ; il s'approprioit l'argenterie mise en séquestre, il exécutoit les noyades, frappoit à coups de sabre ceux qui alloient périr.

Jolly mettoit les mandats d'arrêt à exécution ; il s'emparoit de tout ce qu'il trouvoit : bijoux,

argenterie, effets précieux, tout convenoit à sa rapacité.

Bachelier, comme président, conduisoit toutes les opérations ; il faisoit incarcérer tout ce qui nuisoit à ses intérêts ; il s'approprioit l'argenterie qu'on offroit en don.

Bologniel conduisit jusqu'à Angers les 132 Nantais envoyés à Paris, il leur fit éprouver les plus horribles tourmens ; il souffrit qu'un malheureux père eût toute une nuit le spectacle déchirant de son fils mort à son côté. A son retour il força le nommé Delamare à lui rendre un bon de 20,000 livres, signé du représentant Carrier, qu'il lui avoit remis avant son départ, et dont il avoit touché le montant.

Naux levoit et posoit seul les scellés chez les particuliers incarcérés (1) ; il faisoit des visites nocturnes dans les maisons des détenus, et s'approprioit tout ce qui convenoit à ses intérêts.

Pinard étoit le grand pourvoyeur ; il servoit aux expéditions de la campagne ; il pilloit, voloit impunément, et faisoit conduire chez chacun des membres du comité tout ce dont

---

(1) Il n'étoit pas le seul qui se permettoit d'agir de la sorte.

ils avoient besoin pour l'usage journalier de leur maison.

Gallon s'approprioit les huiles et les eaux-de-vie.

Croiroit-on que tous ces monstres et le comité en général, gangrénés de crimes et de forfaits, traduits, après la chûte des tyrans, au tribunal révolutionnaire, qu'on avoit réorganisé et cru composer de juges intègres, furent, pour la plus grande partie, déclarés absous, à l'exception de deux seulement, à la faveur du faux-fuyant appellé question intentionnelle ?

Mais, revômis dans la société, il étoit clair que leur aspect seroit l'effroi de la vertu, et glaceroit d'horreur l'innocence. Le premier usage qu'ils firent de leur liberté, fut de se rendre tous ensemble au ci-devant palais-royal, chez un fameux restaurateur, où, dans une bruyante orgie, ils insultèrent à la mort de leurs victimes et à la conduite de leurs juges. Répandus dans les endroits publics, ils s'y comportèrent avec la dernière impudence, osant injurier les citoyens. Ils témoignèrent tant d'effronterie, tant d'audace, que peut s'en fallut que les spectateurs indignés ne se jettassent sur eux et ne les missent en pièces.

La clameur publique obligea la Convention

nationale de rendre un décret qui ordonna leur réincarcération, et les renvoya par-devant le tribunal criminel de leur département pour être jugé de nouveau. On n'en a plus entendu parler depuis, excepté de Goulin, qui se tua, dit-on, pour se délivrer de ses remords. Le tribunal révolutionnaire fut en même tems renouvellé.

Les deux monstres qui périrent à Paris sur l'échafaud, entraînèrent avec eux le scélérat Carrier, âgé de 37 ans, dont ils n'avoient fait, disoient-ils, que suivre les ordres, et dont le jugement de mort porte qu'indépendamment des crimes qu'il avoit fait commettre à Nantes, il avoit encore donné ordre d'exterminer les habitans de la Vendée (1).

Carrier, pendant sa mission, interrogé de ce qu'on devoit faire des enfans dont les pères et mères étoient condamnés à mourir, répondit que ces enfans étoient des vipères, qu'il falloit les étouffer.

Dans un dîner où ce monstre se trouvoit avec plusieurs personnes, il lui échappa de dire que, d'après la récapitulation de la population de la France, il y avoit mille habitans par lieue carrée;

---

1) Pour completter ses forfaits, voyez Tome III, pages 295 et suivantes.

qu'il étoit démontré que le sol de la France ne pouvoit nourrir tous ses habitans ; qu'il étoit nécessaire de se défaire de l'excédent de cette population, sans quoi il ne pouvoit exister de république ; qu'il falloit commencer par les prêtres, les nobles, les marchands, les banquiers, les négocians, attendu qu'aucun de ces hommes-là ne pouvoit aimer la république. Dans mon département, ajouta-t-il, nous allions à la chasse aux prêtres. Je n'ai jamais tant ri qu'en voyant les grimaces que ces b......-là faisoient en mourant. »

Il dit à Laignelot qui alloit en mission : — « Tu pars pour Brest, tu es bien heureux, tu auras un plus grand bassin que moi et des bâtimens de la rade. »

Il voulut forcer le président du tribunal criminel de Nantes, de faire guillotiner, sans jugement, quarante Vendéens pris les armes à la main. Il donna droit de vie et de mort à des membres du comité révolutionnaire, qui abusèrent de leurs pouvoirs pour immoler jusqu'à des femmes enceintes et des enfans. Il proposa de faire périr tous les prisonniers en masse.

Il s'emporta contre ses gardes de ce qu'ils n'avoient pas frappé de leurs bayonnettes un homme qui venoit lui demander du pain.

Il ne paroissoit à la société populaire que le sabre à la main.

Il entretenoit des liaisons de galanterie avec la femme Normand, pour laquelle il faisoit des dépenses extraordinaires. On lui demanda qui payeroit : La guillotine, répondit-il.

Les commis de l'état-major avoient souvent la bassesse de dire : — « Il faut aller trouver telle ou telle femme, le représentant Carrier en a besoin.

Après avoir séduites trois belles femmes, il les fit noyer.

Une citoyenne dont le frère étoit en arrestation, va chez Carrier pour le prier de s'intéresser à son sort : — Quel âge a-t-il, lui demanda le tigre ? — trente-six ans. — Il est bon à f.... à l'eau ; il faut qu'il périsse, et les trois-quarts des autres avec lui. — Cette malheureuse femme se jette à genoux, veut réclamer contre ce jugement barbare ; Carrier la congédie en la frappant du fourreau de son sabre. Il la rappelle ensuite, et lui dit que si elle veut avoir certaines complaisances, il lui rendra son frère ; elle répond qu'elle ne connoît que l'honneur. Elle se retire, apprend que l'infortuné pour qui elle sollicite va être conduit dans l'un des funestes bateaux à Paimbœuf ; elle retourne auprès de Carrier, lui demande

la permission de donner à son frère de quoi vivre pendant la route : — « Allez, répond, Carrier, en lui tournant le dos, il n'a besoin de rien ; il a suffisamment à boire. »

Carrier lui-même avoit été poussé au crime par le comité de salut-public, et vraisemblablement par les membres Jacobins de la Convention nationale ; aussi lui échappa-t-il de dire, dans sa défense : — « Si toute la Convention étoit scrutée comme moi, il n'y resteroit que le fauteuil et la sonnette. »

Les Jacobins firent tous leurs efforts pour le sauver. Dans une de leurs séances ils jurèrent même de lui faire un rempart de leurs corps. Les motions imprudentes et les menaces qu'ils se permirent dans cette circonstance, réveillèrent l'énergie de la Convention, et furent un des motifs de leur anéantissement.

Lorsque la Convention nationale délibéroit s'il y auroit lieu ou non à accusation contre Carrier, qui avoit fait dire qu'il étoit malade ; — « La conduite de Carrier est inscrite sur le calendrier du crime, s'écria Legendre. » On demande des preuves matérielles ; en voulez-vous ? faites refluer la Loire à Paris, et qu'elle y rejette les cadavres des victimes. »

Joseph Lebon, dans la ville d'Arras et les départemens du Pas-de-Calais et du Nord, se

montroit digne de marcher sur les traces de son collègue Carrier.

Il avoit été prêtre de l'institut de l'Oratoire, se qualifioit, depuis la révolution, prêtre de l'Eternel; il avoit été professeur de réthorique à Beaune ou à Dijon, curé dans le département qui l'avoit nommé représentant du peuple, et attaqué de démence par excès de fanatisme, au point d'être enchaîné quand on lui fit les traitemens nécessaires. Qui auroit dit que cet homme, fou de dévotion, afficheroit par la suite l'athéisme ?

Lors de son proconsulat (1), se développa toute la scélératesse de son caractère. Il écrivit ces mots au district de Saint-Omer : — « Ne laissez en liberté aucun riche, aucun homme d'esprit, qui ne se soit prononcé fortement et de bonne heure pour la révolution. »

Il écrivoit au comité de salut-public : — « Malheur aux traîtres, aux dilapidateurs, aux prévaricateurs de toute espèce : leurs têtes vont tomber comme la grêle. »

Il avoit coutume de dire, dans les sociétés populaires : — « Sans-culottes, c'est pour vous qu'on guillotine ; si l'on ne guillotine plus, vous n'aurez plus rien, vous mourrez de faim.

---

(1) Voyez ce que l'on en a rapporté, Tome III, pages 501 et suivantes.

Il faut que les sans-culottes prennent la place des riches. Jadis ceux-ci se divertissoient toute la journée: eh bien, Sans-culottes, ce doit être assez pour vous de travailler désormais la moitié de la journée, et de vous délasser le reste du jour. »

Il fit incarcérer tous les habitans du village où il avoit été curé; son arrêté est un modèle d'extravagance. — « Au nom du peuple Français, Joseph Lebon charge les officiers municipaux de Neuville-la-Liberté de faire arrêter et conduire à Arras, au département, tous ceux mâles et femelles qui, en 1792 et 93, n'ont pas assisté aux messes des prêtres constitutionnels, sottise nécessaire de ce tems-là. »

Joseph Lebon, à l'exemple de nos féroces proconsuls, traînoit toujours avec lui un grandissime sabre. Il avoit établi, dans Cambrai et dans Arras, un tribunal révolutionnaire, dont il faisoit incarcérer les membres, quand ils ne servoient point ses fureurs.

Les jours d'exécution étoient pour lui des jours de fête; il parcouroit les rues, la chemise décoletée, le sabre traînant, et crioit: L'affaire est expédiée, vous les verrez passer par ici, ils vont à l'échafaud. Après l'exécution, il alloit dîner avec les juges, les jurés et l'exécuteur.

Toujours armé de son grand sabre, deux

pistolets à la ceinture, il voltigeoit en berline d'Arras à Cambrai, crévoit des chevaux, se faisoit accompagner des bourreaux et d'une guillotine, d'un orchestre et de comédiens qui avoient pris le nom de Troupe révolutionnaire.

Il donnoit souvent des repas chez de fameux traiteurs, qui coûtoient 497 livres, non compris les vins et les liqueurs. Il contribua à boire 2,500 bouteilles de vin en un mois et demi.

On le vit dîner à Cambrai, entouré de ses compagnons d'assassinats, ayant devant lui l'exécuteur, qu'il contemploit avec complaisance; pendant tout le repas, qui fut assez long, on ne parla que de guillotine, que de l'habileté du bourreau. — Parbleu, mon camarade, disoit un des jurés, l'autre jour, quand nous t'en avons envoyé quinze, tu les as expédiés en moins de sept minutes. — Oh! f..... non, disoit un autre, il a été plus long que tel jour, car il en expédia vingt en tant de minutes.

Il se plaisoit avec ce bourreau, et cependant il l'avoit vu prendre la tête sanglante d'un supplicié, et la porter avec imprécation sous le nez d'un condamné qui étoit sur l'échafaud.

Un autre jour, ce même bourreau prit avec lui quinze ou vingt scélérats, qui l'aidoient à dépouiller une vingtaine de cadavres; à peine eurent-ils satisfait leur rapacité, à peine les

cadavres furent-ils nuds, qu'ils outragèrent la nature et l'humanité, en ajustant les cadavres de sèxe divers les uns sur les autres, ou les têtes dans les jambes et au derrière, et en tenant les propos les plus abominables (1)......

Ce maniaque révolutionnaire avoit placé l'inscription suivante au-dessus de la porte de son cabinet : « Ceux qui entreront ici pour solliciter l'élargissement des détenus, n'en sortiront que pour être mis en arrestation. »

Accompagné de sa maîtresse ou de sa femme, il eût la férocité de pérorer au-dessus de la guillotine, au balcon de la comédie, à Arras, et il fit jouer l'air ça ira, tandis que le bourreau coupoit des têtes.

Rempli d'une joie barbare, il venoit compter publiquement les têtes qui étoient tombées.

On a vu l'un des tribunaux établis par Lebon faire apporter gravement, plusieurs fois, par un gendarme, un perroquet pour servir de témoin contre une femme qu'on vouloit convaincre de royalisme, parce que, prétendoit-on, ce perroquet disoit vive le roi. Mais le malin animal, malgré les agaceries des jurés, des juges, ne-

(1) *Les Secrets de Joseph Lebon et de ses complices.* Gros volume in-8°, de 600 pages, par Guffroy, ex-conventionnel.

voulut jamais prononcer les terribles paroles dont il étoit accusé, quoiqu'on lui répétât souvent : Jacot, dis donc vive le roi. La femme de Joseph Lebon prit ce perroquet pour faire son éducation et lui apprendre à crier vive la nation : c'est du moins par cette allégation qu'elle chercha à s'excuser d'avoir chez elle un perroquet royaliste.

Une femme, nommée Duvigne, se promenoit pour raison de santé, sur les remparts d'Arras, avec sa fille ; elles lisoient ; c'étoit le roman de Clarisse Harlove ; Lebon les apperçoit ; il tire d'abord un coup de pistolet pour les effrayer ; il les approche, demande à la mère de lui donner le livre qu'elle lit ; la fille dit qu'il n'a rien de suspect ; Lebon lui lance un coup de poing et la renverse ; il fouille ensuite dans le porte-feuille de ces deux femmes ; n'y ayant rien trouvé de suspect, il force la fille à se déshabiller, afin de faire des recherches plus exactes ; après l'avoir mis dans l'état le plus indécent, il dégrade son caractère, au point de conduire lui-même ces femmes en prison. Comme elles étoient sans reproches, il fut obligé de les relâcher le lendemain.

Une jeune fille qui ne connoissoit pas Joseph Lebon, le rencontre, il lui demande où elle va ? Qu'est-ce que cela vous fait, lui répond-elle. — Le proconsul est indigné qu'on lui parle avec si

peu de respect : la jeune fille, son père, sa mère, ses frères furent incarcérés le lendemain ; tous furent condamnés à mort et exécutés.

Il fit exposer publiquement une jeune fille de dix-sept ans pour n'avoir pas dansé avec les patriotes : elle étoit alors en prison.

Il publia un arrêté portant défense aux femmes et aux filles, sous peine d'incarcération, de se parer le dimanche : il arrêta en même-tems que l'on raseroit les maisons des officiers-municipaux qui ne tiendroient pas la main à l'exécution de sa volonté.

Lebon avoit ordonné un costume pour le théâtre ; on étoit obligé de le porter, sous peine d'être traité comme suspect : le directeur et sa femme, en son absence, étoient, sous les mêmes peines, rendus responsables de l'exécution de cet arrêté.

Un jour il faisoit subir interrogatoire à un jeune homme qu'on accusoit de fanatisme ; la mère de ce jeune homme, qui étoit présente, fondoit en larmes ; Lebon la somme de répondre à une question sur laquelle son fils n'avoit pas donné assez d'éclaircissemens : cette malheureuse mère ne peut rien répondre. Lebon lui pose un pistolet sur la poitrine ; elle lève les yeux au ciel. — « Voyez ces fanatiques, s'écrie Lebon, comme ils sont stupides ; ils s'adressent toujours là, comme s'ils

pouvoient en obtenir quelque chose. » — Le jeune homme, la mère et ses deux filles expirèrent sur l'échafaud.

Avant de rapporter une foule de faits curieux concernant les tyrans subalternes, membres de la Convention, qui furent envoyés en mission dans plusieurs départemens, je crois que c'est ici le lieu de faire connoître particulièrement un de leur principaux chefs, Maximilien Robespierre, et ensuite quelques membres du comité de Salut-public, qui firent déchirer la France par tant de monstres à figure humaine, et qui furent les principaux artisans des incarcérations, et des massacres de toute espèce dont les pages de notre histoire seront souillées.

L'hipocrisie de Robespierre en avoit tellement imposé, qu'on le traitoit généralement d'incorruptible, de vertueux: un homme écrivoit qu'il le regardoit comme le messie annoncé par l'Etre éternel pour réformer toute chose.

On a vu un flateur assez lâche pour lui offrir une couronne en le traitant de Brutus, et en assurant que le triomphe lui étoit dû, en attendant que l'encens civique fume devant l'autel qui lui sera élevé et que la postérité révèrera (1).

Une commune chanta pour Robespierre un

(1) Rapport de Courtois.

Te Deum, terminé par les cris de vive Robespierre (1).

D'un autre côté, on lui écrivoit des injures et des menaces.

On lit dans une lettre anonimé : — « Tu te crois un grand homme, et tu te crois déjà triomphant : mais sauras-tu prévoir, sauras-tu éviter le coup de ma main, ou celui de vingt-deux autres, comme moi, Brutus et Scévola ? »

Un autre anonime lui écrivoit : « Tu es encore, tigre, imprégné du plus pur sang de la France.... Bourreau de ton pays, tu es encore........ Lis l'arrêt de ton châtiment. J'attends encore que le peuple affamé sonne l'heure de ton trépas ; que juste dans sa fureur, il te traîne au supplice..... Si mon espoir étoit vain, s'il étoit différé..... Cette main qui trace ta sentence, cette main que tes yeux égarés cherchent à découvrir, cette main qui presse la tienne avec horreur, percera ton cœur inhumain...... O le plus scélérat des hommes ! vis encore quelques jours pour penser à moi ; dors pour rêver de moi..... adieu, ce jour même, en te regardant, je vais jouir de ta terreur. »

On voit que les tyrans ne dorment point sur des lits de roses.

Cet homme que l'ambition portoit à être un

Idem.

Cromwell, étoit absolument sans courage, puisque tout son corps trembloit à l'aspect d'une arme nue; ressemblant en cela à Jacques premier, roi d'Angleterre.

Il détestoit les talens, parce qu'il redoutoit leurs lumières; et pour atteindre plus sûrement les gens de lettres, il fit porter une peine de mort contre les auteurs d'écrits insidieux.

Il voulut avoir aussi les honneurs de l'assassinat. Une jeune fille, âgée de 18 à 19 ans, nommée Renaud, appartenant à une famille honnête, se présente chez lui plusieurs fois, demande avec instance à lui parler en particulier; comme le crime a toujours peur, cette jeune personne paroît suspecte, on se saisit d'elle, on fouille dans ses poches, on y trouve deux petits couteaux, et l'on en conclut qu'elle se proposoit de poignarder Robespierre. Elle a beau protester de son innocence, et qu'elle avoit seulement dessein de voir si un tyran étoit fait comme un autre homme. Elle est condamnée à mort, et l'infâme Robespierre, au-lieu de se piquer de générosité à l'égard de cette fille, fait envelopper dans la même condamnation le père, la mère et une vielle tante; et une trentaine de prisonniers qui n'avoient jamais ni vu ni connu la jeune Renaud.

S'il eût envahi tout-à-fait la souveraine puissance, il auroit surpassé tous les monstres cou-

ronnés qui régnèrent pour le malheur du genre humain ; mais heureusement que les ambitieux qui formoient avec lui le comité de Salut-public, s'apperçurent des vues secrettes qu'il avoit de dominer seul, ou en société avec quelques-uns des plus barbares proconsuls ; ils résolurent de le perdre, afin de conserver leur autorité sanguinaire. Ils en trouvèrent bientôt l'occasion ; ils saisirent le prétexte d'une violente diatribe que le 8 thermidor, l'an 2 (1794), Robespierre prononça contre eux à la tribune. Billaud-Varenne le dénonça avec force ; plusieurs autres membres prirent la parole pour achever de l'accabler, et chacun s'efforçoit de lui donner le coup de pied de l'âne.

Mais ce fut le 9 thermidor, que l'orage éclata avec le plus de force, excité par l'imprudence de Saint-Just, qui, se croyant mieux soutenu, entreprit d'achever l'ouvrage que, la veille, avoit commencé Robespierre. Il fut interrompu, et dénoncé lui-même, et accusé d'être l'un des triumvirs, avec Robespierre et Couthon. Dans cette journée où le crime dévoiloit le crime, le jeune Robespierre et Lebas furent aussi grièvement inculpés, ainsi que Dumas, président du tribunal révolutionnaire, Henriot, commandant-général de la garde Parisienne, tout son état-major, et trois officiers-généraux, ex-nobles,

nobles, Lavalette, Daubigny, Dufraisse: leur arrestation fut décrétée à tous.

Billaud-Varenne reprocha, entr'autres délits, à Dumas, d'avoir toute sa famille émigrée, et d'avoir soupé avec son frère la veille de son interrogation.

« Enfin le voile est déchiré, dit Tallien, les conspirations sont découvertes, et bientôt les conspirateurs seront anéantis. » — Il accuse Robespierre de tenir chez lui des assemblées, ou l'on traçoit des listes de proscription. — « Je déclare, continua-t-il, que je suis armé d'un poignard pour percer le sein du tyran, si la Convention n'a pas le courage de le décréter d'arrestation. »

Robespierre, forcé, ainsi que quelques-uns de ses complices, de descendre à la barre pour se constituer prisonnier, lançoit des regards furieux sur l'assemblée, écumoit de rage, et menaça d'écraser ses ennemis.

Peu s'en fallut qu'il ne triomphât en effet.

Le concierge du Luxembourg, Guyard, refusa de le recevoir lorsqu'il lui fut présenté par ordre du comité de sûreté-générale, et un administrateur de police le mena en triomphe à la mairie. D'un autre côté, Henriot qui avoit eu la sottise de se laisser prendre et renfermer au comité de Sûreté-générale, en fut arraché par Coffinhal,

Vice-président du tribunal révolutionnaire, qui, à la tête d'un corps nombreux de canonniers, le sabre à la main, eut l'audace d'aller l'enlever du milieu du comité de Sûreté-générale, vers les 6 heures du soir; les autres décrétés s'évadèrent en même-tems. Si cette espèce de général, qui avoit répondu sur sa tête du succès de la conspiration, avoit eu plus de jugement et de courage; s'il eût pénétré tout de suite avec Coffinhal, dans la Convention, alors dénuée de tout moyen de défense, c'en étoit fait, les membres opposés à la montagne étoient anéantis, celle-ci s'élevoit plus puissante que jamais, et le terrorisme pesoit de nouveau sur la France entière. Mais cet Henriot s'amusa à courir les rues à cheval pour faire soulever le peuple, qu'il falloit avoir préparé d'avance; il donna le tems au parti qu'il vouloit écraser de prendre des mesures vigoureuses, de faire fermer le lieu des séances des Jacobins, principal appui des décrétés; de mettre hors la loi le maire, l'agent-national, toute la municipalité conspiratrice, et le commandant-général lui-même, etc. etc.

Ce qui porta la Convention nationale à prendre cette dernière et terrible mesure, ce fut ce qu'on vint lui apprendre, que tous les municipaux étoient en révolte déclarée, qu'ils avoient au milieu d'eux les Robespierre et leurs complices,

La Convention remit le commandement de la force armée Parisienne à huit de ses membres, Barras, Fréron, etc. etc. L'un d'eux marche à la maison-commune, à la tête de plusieurs sections en arme, et arrête ou met en fuite tous ces municipaux fanfarons et babillards, dont l'un avoit répondu à l'huissier de la Convention qui apporta le décret par lequel toute la municipalité étoit mandée : Oui, nous irons, mais avec le peuple.

Arrivé à la maison-commune avec une partie de son escorte, sans avoir trouvé la moindre opposition, le représentant Léonard-Bourdon trouva Robespierre aîné armé d'un couteau qu'un gendarme lui arracha ; le même gendarme frappa Couthon, qui étoit aussi armé d'un couteau.

Se voyant sans espoir d'être défendus et hors d'état de pouvoir s'échapper, les conjurés voulurent échapper à l'échafaud, en se faisant eux-mêmes justice. Lebas s'appliqua deux pistolets sur les tempes et se tua ; Maximilien Robespierre se fracassa la mâchoire d'un coup de pistolet ; son frère se jetta par une fenêtre et se brisa les jambes ; Couthon, cherchant à se cacher, se blessa en tombant, et tâcha aussi de se tuer ; Saint-Just et Dumas furent saisis ; Henriot sauta par une fenêtre dans une petite rue détournée, se tapit dans un égoût, où il fut découvert par

un gendarme, qui fut obligé de le sabrer pour le désarmer.

Au moment que Robespierre l'aîné venoit de se tirer un coup de pistolet dans la bouche, et qu'il buvoit des flots de sang, dont il avoit toujours été si altéré, un citoyen s'approcha de lui, et lui dit froidement ces paroles: Il est un Etre-Suprême.

Enfin, tous les conjurés, aussi lâches dans leurs derniers momens qu'ils étoient insolens la veille, s'étoient cachés dans les endroits les plus obscurs: l'un fut arraché d'une cheminée; l'autre s'étoit réfugié dans une armoire; Lebas étoit percé de coups dans un bûcher; Couthon fut trouvé au bas du bureau, blessé de plusieurs coups qu'il s'étoit donné; et nous avons vu plus haut qu'Henriot fut découvert dans un égoût.

Leur supplice ne se fit point attendre. Dès le lendemain, 10 thermidor, ils furent tous guillotinés, au nombre de 22, parmi lesquels, outre les quatre grands coupables membres de la Convention, et l'état-major de la garde nationale, avec son chef, on remarquoit Lescot-Fleuriot, maire, âgé de 39 ans, ex-substitut de l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire; Dumas, ex-président, âgé de 37 ans; Payan, ex-juré au tribunal révolutionnaire, agent national; Viviers, président de la société des

Jacobins dans la nuit du 9 au 10 thermidor ; Simon, cordonnier, qui avoit été ridiculement nommé gouverneur ou précepteur du fils de Louis XVI, au Temple.

Le 11 et le 12 suivans, le reste des membres de la municipalité expia aussi leur révolte par le supplice de la guillotine, au nombre de 83, parmi lesquels on comptoit trois ex-jurés du tribunal révolutionnaire : le vice-président de cet horrible tribunal eut aussi le même sort.

Dans les jours de sa puissance et de sa gloire, Robespierre s'étoit approprié Mousseaux ; Couthon, la jolie maison appellée Bagatelle, dans le bois de Boulogne ; et Saint-Just, le château du Rinci. Quand ces triumvirs se rendoient dans leurs maisons de plaisance, on en faisoit sortir, toutes les personnes qui pouvoient nuire à leurs plaisirs. Celles qui avoient l'imprudence d'y rester étoient arrêtées comme suspectes, et comprises par Fouquier-Tinville, au nombre des conspirateurs des prisons. Couthon avoit fait décréter la conservation de ces lieux de plaisance, tandis qu'on démolissoit Marly, chef-d'œuvre de l'art et de la nature.

Quand on se fut saisi de la personne de Robespierre l'aîné, on l'apporta sur une civière d'abord à la porte de la salle de la Convention, qui ne voulut point le recevoir, parce que,

dit Thuriot, du cadavre d'un tyran peut émaner la peste. On alla le déposer dans une des salles du comité de salut-public, où on le coucha sur une grande table, la tête levée par une petite escabelle, et une cuvette à-côté de lui, crainte que le sang qui découloit de sa blessure et qu'il avaloit continuellement, ne l'étouffât; une foule de spectateurs entouroient cette table; les uns contemploient en silence ce nouvel exemple des caprices de la fortune, qui réduisoit tout-à-coup dans l'état le plus affreux un homme si redoutable l'instant d auparavant; d'autres, moins philosophes, ne pouvoient s'empêcher d'accabler de sarcasmes, de propos amers, le monstre qui avoit fait tant de mal. Les membres du comité de salut-public, sans daigner admettre devant eux leur malheureux collègue, l'envoyèrent subir son jugement.

On a dit que Fleuriot, maire de Paris, étoit né en Allemagne, dans les états de la maison d'Autriche, et qu'il avoit été mis en place par le parti qui favorisoit secrettement nos ennemis. Mais cette assertion est avancée sans preuve. Un fait avéré, c'est que Robespierre le fit porter à la mairie pour l'opposer aux partisans de Pache, personnage qui avoit perdu une partie de sa confiance. Fleuriot avoit été assez bon sculpteur; le buste de Michel Lepelletier, placé

dans la salle de la Convention, à côté de celui de Brutus, étoit son ouvrage.

Lorsque tous ces misérables perdirent la vie sur l'échafaud, un peuple immense s'écrioit: Les monstres, ils en avoient tant fait périr!

Le féroce Coffinhal, vice-président du tribunal révolutionnaire, ainsi que nous l'avons observé plus haut, étoit dans l'usage d'interrompre les accusés qui vouloient se défendre, en leur disant: Tu n'as pas la parole. Quand il fut conduit au supplice, le peuple se souvint de cette iniquité, et l'accompagna en lui criant: Coffinhal, tu n'as pas la parole.

Au moment que l'infâme Robespierre arriva à la Conciergerie, et qu'il fut au secret, il demanda, non en parlant, car sa mâchoire brisée lui en ôtoit la faculté; il demanda par signe, au guichetier, de lui apporter une plume et de l'encre, Le guichetier brutal répondit au dictateur détrôné: — « Que diable en veux-tu faire? As-tu dessein d'écrire à ton être suprême? »

Le même soir, Robespierre descendant du tribunal qui l'envoyoit à l'échafaud, traversa la cour à la vue de 500 prisonniers, et lorsqu'il fut tout auprès de ce grand nombre de détenus, le guichetier s'écria; Allons, place à l'incorruptible.

L'échafaud

L'échafaud dressé pour ce tyran subalterne et ses complices ou agens, fut élevé sur la place de la révolution, c'est-à-dire au même lieu où ils avoient fait périr tant de milliers de victimes innocentes.

Les charrettes qui les portoient au lieu marqué pour leur supplice, s'arrêtèrent devant la maison où logeoit Maximilien Robespierre: là, un grouppe de femmes se mit à danser en rond.

Quand on les traînoit au supplice ils étoient dans l'état le plus affreux: Robespierre avoit la tête enveloppée d'un linge sanglant: Couthon étoit à demi-mort: Henriot, couvert de blessures, effrayoit tous les regards par sa phisionomie sinistre et sa chemise ensanglantée.

Si le chef de tous ces vils intrigans, Robespierre, avoit été doué de quelque énergie, il se fût mis à la tête de la commune insurgée; il n'y eût pas perdu en délibérations le tems qu'il falloit employer à agir. Le matin même qu'on le décréta d'accusation, la Convention étoit pleine de ses affidés. Tout le tribunal révolutionnaire et les jurés occupoient l'intérieur de la salle. Robespierre n'avoit qu'un mot à dire pour faire massacrer tous ses collègues (1).

Henriot, d'abord domestique, puis soldat dans les troupes envoyées aux colonies, puis commis aux barrières, puis nommé commandant par une section, fut enfin nommé général

(1) Histoire secrette de la Révolution Française.

au 31 mai: c'étoit un homme vain, ignorant, présomptueux, inepte et féroce (1).

Outre le commandement des forces parisiennes, Robespierre lui avoit donné le grade de général de la 17ᵉ. division militaire, de sorte qu'il étendoit son autorité sur quarante lieues environnant Paris.

Le peintre David étoit l'ami intime de Robespierre; on prétend qu'il avoit coutume de dire: — « Si j'aime le sang, c'est que la nature m'a formé ainsi. » Il alla voir conduire au supplice Desmoulins et Danton, ses collègues et ses amis. Le 3 septembre 1792, Reboul, député, voit David, au moment où l'on massacroit les prisonniers à la Force, dessinant tranquillement les mourans qu'on entassoit sur les morts. — « Que faites-vous là, monsieur David, lui dit-il? — Je saisis, répond le peintre, les derniers mouvemens de la nature dans ces scélérats. — Allez, vous me faites horreur, s'écrie monsieur Reboul; je ne vous croyois pas capable d'une telle barbarie. Quel dommage qu'avec d'aussi grands talens, on ait un cœur aussi gangréné, et comment les beaux-arts n'amolissent-ils pas l'airain de l'âme la plus dure (2)! »

On ne tarda pas à connoître clairement quel motif avoit porté Barrère, Collot-d'Herbois et Billaud-Varennes à dénoncer Robespierre. Après le supplice de ce dernier, la ty-

(1) *Ibidem.*

(2) *Ibidem.*

rannie n'en continua pas moins. Enfin, les cris des nouvelles victimes forcèrent de dénoncer à leur tour ces éternels ambitieux, qui eurent le secret de se faire perpétuer en place pendant plusieurs années, tandis qu'une loi expresse portoit qu'ils seroient renouvellés chaque mois. Barrère avoit l'adresse de se maintenir au comité, ainsi que ses collègues; en saisissant l'occasion d'une victoire ou d'une mesure importante, pour annoncer à la Convention le renouvellement du redoutable comité. On appelloit les motions qu'il prononçoit alors des carmagnoles à la Barrère. Il étoit loin de prévoir que Robespierre en périssant entraîneroit après lui tout l'ancien comité de salut-public.

Dans les quarante-cinq jours qui précédèrent la retraite de Robespierre du comité, le nombre des victimes est de 577. Dans les 45 jours qui la suivirent, jusqu'au 9 thermidor, le nombre s'éleva jusqu'à 1286: preuve que tous les massacres ne se commettoient pas à la seule instigation de Robespierre.

Un commissaire du comité de salut-public prononça ces paroles épouvantables, à la société populaire de la Rochelle, le 12 ventôse, an 2e.: — « Il est un mot vrai, la liberté n'a pour lit que des matelas de cadavres; ou, comme on l'a dit, le sang est, à la honte des nations, le lait de la liberté naissante. On avoit encore raison de dire: Clémence est souvent barbarie. La liberté ne cache point ses victimes comme le despotisme qui les frappe dans l'ombre. »

Ce fut dans la séance du 12 octobre 1793, que Barrère fit rendre l'horrible décret qui faillit changer la seconde ville de la république (Lyon) en une arène de carnage et de destruction. — « Laisserez-vous, s'écria Barrère, chargé de ce rapport, laisserez-vous subsister une ville qui, par sa rebellion, a fait couler le sang des patriotes? Qui osera réclamer votre indulgence pour cette cité infâme? Ce n'est pas une ville, celle qui est habitée par des conspirateurs; elle doit être ensevelie sous ses ruines. Que devez-vous respecter dans votre vengeance? la maison de l'indigent persécuté par le riche; la charrue doit passer sur tout le reste. Le nom de Lyon ne doit plus exister; vous l'appellerez Ville-affranchie, et sur les ruines de cette infâme cité, il sera élevé un monument qui fera l'honneur de la Convention, et qui attestera le crime et la punition des ennemis de la liberté. Ce seul mot dira tout: Lyon fit la guerre à la liberté, Lyon n'est plus. »

Après cet exorde, que le plus affreux despote de l'Asie n'auroit osé prononcer, Barrère fit rendre un décret dont voici les principales dispositions: 1°. Il sera nommé, par la Convention nationale, sur la présentation du comité de salut-public, une commission extraordinaire, composée de cinq membres, pour faire punir militairement et sans délai, les contre-révolutionnaires de Lyon. 2°. Tous les habitans de Lyon seront désarmés; leurs armes seront distribuées sur-le-champ aux défenseurs de la république; une partie sera remise aux patriotes

de Lyon qui ont été opprimés par les riches et les contre-révolutionnaires. 3°. La ville de Lyon sera détruite. Tout ce qui fut habité par les riches sera démoli; il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égorgés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie, et les monumens consacrés à l'humanité et à l'instruction publique... »

Tous les évènemens qui s'étoient passés dans cette grande cité, ne contribuèrent que trop à aigrir les esprits: étoit-ce donc pour les calmer qu'on avoit recours aux mesures les plus barbares ?

Avant le siége, Chalier, négociant de Lyon, vint se pénétrer aux Jacobins de Paris des principes les plus démagogiques. Il ne cessa d'agiter le peuple, de le porter à la révolte et au pillage: il prêchoit ouvertement, dans les lieux publics et dans la société populaire, qu'il falloit faire tomber la tête des riches, qu'il falloit les dépouiller pour enrichir les sans-culottes. Voyant que ses sermons ne produisoient pas l'effet qu'il en attendoit, et que le peuple répugnoit à se prêter à de pareilles horreurs, il tint une assemblée dans le lieu des séances de la société populaire, dans lequel il avoit appellé tous les hommes qu'il jugeoit propres à le seconder; il leur fit à tous jurer, au nombre de 150, de garder inviolablement le secret sur le projet qu'il alloit leur annoncer; et, après avoir reçu leur serment, il leur dit

qu'il falloit, dès le lendemain, établir une guillotine sur le pont Morand, pour guillotiner tous les gros négocians qui, selon lui, étoient tous des aristocrates, et que delà on jetteroit facilement leurs cadavres dans le Rhône. Il invita, pour cette exécution, tous les citoyens présens à choisir, chacun dans leurs sections, le plus de personnes qu'ils croiroient propres à prêter main-forte à cette expédition. Un nommé Filion, que Robespierre fit depuis venir à Paris, et qu'il plaça juré dans son tribunal révolutionnaire, s'offrit pour être bourreau.

Cet affreux projet auroit eu son exécution, si, parmi ceux à qui il fut découvert, il ne s'en étoit pas trouvé quelques-uns qui en eurent horreur et en firent secrettement avertir le maire. Celui-ci fit mettre sous les armes toute la garde nationale, et, par cette mesure, on en imposa à ces scélérats, dont les mesures étoient déjà prises pour l'horrible massacre qu'ils méditoient.

Collot-d'Herbois étoit digne de marcher sur les traces de ce modèle, et il sut bientôt le surpasser. Il avoit bien décidé que Lyon ne présenteroit plus que des débris, que des ruines. Fouché de Nantes et lui écrivoient de Lyon, le 10 novembre 1793 : — « Le sol qui fut rougi du sang des patriotes sera bouleversé ; tout ce que le vice et le crime avoient élevé, sera anéanti ; et sur les débris de cette ville superbe et rebelle, qui fut assez corrompue pour demander un maître, le voyageur verra avec satisfaction quelques monumens simples élevés à la mémoire des amis de la liberté,

et des chaumières éparses que les amis de l'égalité s'empresseront de venir habiter pour y vivre des heureux bienfaits de la nature. »

Un peu plus d'un mois après, Fouché écrivoit à son ami Collot-d'Herbois : — « Et nous aussi, mon ami, nous avons contribué à la prise de Toulon, en portant l'épouvante parmi les lâches qui y sont entrés, en offrant à leurs regards des milliers de cadavres de leurs complices..... Soyons terribles, pour ne pas craindre de devenir foibles ou cruels : anéantissons, dans notre colère, et d'un seul coup, tous les rebelles, tous les conspirateurs, tous les traîtres, pour nous épargner la douleur et le long snpplice de les punir en rois. Exerçons la justice à l'exemple de la nature ; vengeons-nous en peuple ; frappons comme la foudre, et qne la cendre même de nos ennemis disparoisse du sol de la liberté.... Nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire ; nous envoyons ce soir 213 rebelles sous le feu de la foudre. »

Le monstre qui écrivoit ces horreurs, est un petit homme grêlé, d'une figure hideuse, pâle, livide, et qu'un souffle pourroit renverser : il avoit été prêtre de l'Oratoire au collège de Nantes (1).

Il cherchoit à étouffer le cri du remords, dans de bruyantes orgies, ainsi que Carrier, Lebon, etc.

Il prit un arrêté avec son collègue Albitte, le

(1) Les Souvenirs de l'Histoire, ou le Diurnal de la Révolution Française.

23 nivôse, an 2, conçu en ces termes : « Les représentans du peuple, envoyés à Commune-affranchie pour y assurer le bonheur du peuple.... requièrent la commission des séquestres de faire apporter chez eux, 100 bouteilles du meilleur vin qu'ils pourront trouver, et en outre 500 bouteilles de vin rouge de Bordeaux, première qualité, pour leur table...... »

La commission temporaire établie à Lyon, aussi barbare que ses fondateurs, répandit la plus étrange instruction, approuvée et signée par Collot et Fouché. Les passages suivans mettront nos lecteurs à même de l'apprécier : « Tout est permis pour ceux qui agissent dans le sens de la révolution; .... il n'y a d'autre danger pour le républicain, que de rester en arrière des lois de la république : quiconque les prévient, les dévance; quiconque même outre-passe en apparence le but, souvent n'y est pas encore arrivé........ Tout homme qui ne sent pas son sang bouillonner au seul nom de tyrannie, d'esclave, d'opulence, à menti à la nature et à son cœur........ Agissez en grand, prenez tout ce qu'un citoyen a d'inutile, car le superflu est une violation évidente et gratuite des droits du peuple....... »

Suivant Collot-d'Herbois, les riches, les propriétaires, les commerçans, et tous ceux qui jouissent d'une certaine aisance, ne font point partie du peuple. Son peuple étoit composé de ceux que leur ignorance ou leur foiblesse rendoient dociles à l'exécution de ses perfides projets; et ce peuple devoit dévorer tout le reste.

Ce tigre à figure humaine, après avoir fait mitrailler et tailler en pièces, dans un seul jour,

216 malheureux sans interrogatoire ni jugement, et parmi lesquels se trouvoient des femmes, des enfans et des vieillards, s'écria dans les transports de sa joie : — « Me voilà donc vengé des sifflets que j'ai essuyés sur le théâtre de Lyon ! »

On se rappelle avec horreur que Collot-d'Herbois dit un jour à la tribune, qu'il falloit miner les prisons, y mettre de la poudre, et tenir la mêche allumée, pour faire sauter les détenus. Lorsque ce discours atroce lui fut reproché au moment de le décréter d'accusation, il entreprit de se disculper.

Il représenta que c'étoit le 17 semptembre (1), au milieu des dangers de la Patrie, lorsque les Autrichiens se trouvoient sur notre territoire ; que ces paroles lui échappèrent, et que ce fut enthousiasme ou délire. Il réclame la liberté des opinions, et fait l'éloge de son humanité. Il rend compte de ses opérations habituelles au comité ; elles concernoient les objets de bienfaisance nationale, les secours à accorder aux défenseurs de la Patrie, à leurs veuves et à leurs enfans : il s'en occupoit quinze heures par jour. Ne sembloit-il pas voir un tigre chercher à adoucir ses rugissemens, et se couvrir de la peau du mouton ?

Legendre interrompant cette apologie menteuse et effrontée, s'écrie avec chaleur : — La République, à l'époque désastreuse dont il s'agit, étoit devenue une vaste bastille ; la tyrannie siégeoit dans

---

(1) Jour où fut rendu le fameux décret sur les suspects. Sans doute qu'à cette époque la Convention nationale étoit remplie de frayeur ou de colère.

une foule de citoyens de la même commune; et d'avoir écrit à l'accusateur public que ce seroit une calamité générale, s'il en pouvoit échapper un seul.

Un arrêté signé Barrère, sur les commissions populaires, annonce le dessein bien médité d'exterminer une partie des Français. On proposoit de créer quatre sections au comité révolutionnaire, qui parcourroient les départemens et y promèneroient la guillotine.

Billaud-Varennes osa faire afficher dans Paris une apologie de ses principes et de ses mœurs; il y apprenoit au public qu'il aime et qu'il cultive les lettres; ce qui auroit pu être un motif de croire à la douceur de son caractère, s'il n'avoit donné tant de preuves de férocité; enfin, il annonçoit qu'il avoit consacré une partie de son tems à composer un opéra-tragédie intitulé : Polycrate, tyran de Samos.

Le décret d'accusation fut prononcé contre Barrère, Collot-d'Herbois, Billaud-Varennes, membres du comité de salut-public, et Vadier, membre du comité de sûreté-générale. Ce dernier, ne se fiant pas sans doute tout-à-fait à ses soixante ans de vertu, expression dont il s'étoit servi dans une de ses apologies, n'attendit point sa condamnation, il se mit à couvert par la fuite (1).

Les trois autres échappèrent au dernier supplice, qu'ils avoient pourtant bien mérité, selon

(1) Il est maintenant détenu et en jugement, comme impliqué dans la conspiration de Babœuf et autres terroristes.

la voix publique ; ils en furent quittes pour la déportation, encore Barrère ne partit point pour la Guyane, parce qu'il ne put arriver à tems, dit-on, pour être embarqué sur le vaisseau où étoient ses deux collègues, qui mit à la voile sans lui, ce qui fit dire que Barrère avoit toujours eu le vent favorable, même la seule fois où il l'eut contraire.

Il fut renfermé dans la prison de la ville de Saintes, où ce caméléon, pour intéresser en sa faveur l'âme sensible des dévotes, très-nombreuses dans cette petite ville, prioit Dieu soir et matin, ainsi qu'avant et après ses repas ; ce qu'il avoit grand soin de faire devant la femme du geolier, qui ne manquoit pas de publier les pieuses pratiques du détenu. Une telle conduite prouva combien il étoit digne de la réputation qu'il avoit acquise de savoir toujours se plier aux circonstances.

Cet astucieux Barrère devoit être jugé de nouveau par le tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure ; mais ce décret fut rapporté, à cause de l'absence de ses deux complices, et les premières dispositions maintenues à son égard, c'est-à-dire la déportation. Mais un beau jour la Convention nationale fut informée que cet adroit personnage, à l'aide sans doute d'amis puissans, s'étoit sauvé par-dessus les murs de sa prison.

Il se retira dans le département des Hautes-Pyrénées, où les serpens du remords lui laissèrent quelque tranquillité, puisqu'il publia un écrit sur Montesquieu. Ce ne fut certainement pas dans les ouvrages de ce grand homme qu'il puisa

ses principes sanguinaires : il n'a pu y trouver, tout au plus, que l'éloge du despotisme (1).

Billaud-Varennes, fort heureux d'en avoir été quitte pour la déportation, vit dans un petit endroit, à huit lieues de Cayenne : sa principale occupation est d'élever des perroquets.

Saint-Just et Lebas, commissaires près l'armée du Rhin, marchèrent long-tems sur les traces des féroces collègues qu'ils eurent au comité de salut-public, qui n'avoient d'autre politique que celle de tout bouleverser et de tout détruire. Ils épurèrent les officiers, dont ils dénoncèrent le plus grand nombre comme des aristocrates; ils ne faisoient grâce à personne, et répondoient aux propositions de l'ennemi comme de véritables barbares, en croyant se parer de l'ancienne vertu romaine. — « La République française, lui disoient-ils, ne reçoit de ses ennemis et ne leur envoie que du plomb. »

Voici un de leurs arrêtés, auquel la Convention donna son assentiment : « Saint-Just et Lebas arrêtent : Tout militaire qui sera trouvé caché à *Strasbourg*, dans quelque endroit de la ville que ce soit, sera fusillé sur-le-champ. »

Dans un rapport relatif aux personnes incar-

---

(1) Toute la France apprit avec indignation qu'à Tarbes, département des Hautes-Pyrénées, les électeurs nommèrent ce féroce Barrère pour siéger dans le corps législatif, au 1er prairial de l'an 5e. Mais cette nomination étoit nulle, puisque la Constitution porte que les droits de citoyen français sont suspendus par l'état d'accusation et par un jugement. Il est bien étonnant que, sous le règne des lois, il ait pu se soustraire, avec impunité, à sa condamnation.

térées, Saint-Just s'exprime avec une inhumanité qui peignoit au naturel son cœur féroce. — « Vous avez voulu une république, dit-il ; si vous ne vouliez point en même-tems ce qui la constitue, elle enseveliroit le peuple sous ses débris. Ce qui constitue une république, c'est la destruction totale de ce qui lui est opposé.... Détruisez le parti rebelle ; bronzez la liberté ; vengez les patriotes victimes de l'intrigue........ Ne souffrez point qu'il y ait un malheureux, ni un pauvre dans l'état : ce n'est qu'à ce prix que vous aurez fait une révolution et une république véritable. »

Ce fut d'après ces principes que se conduisirent les proconsuls envoyés dans les départemens par l'ancien comité de salut-public ; et les faits que nous allons retracer prouveront qu'il ne pouvoit mieux placer son choix.

Bentabole, accusé de modérantisme par la société des Jacobins, qui faisoit l'épuration de ses membres, se justifia d'une inculpation aussi calomnieuse, selon lui. — « Moi, modéré, s'écria-t-il ! On m'appelle à la Convention Marat-le-cadet, sans doute parce que ce grand homme m'honoroit de son amitié. Bentabole modéré ! C'est une calomnie atroce (1). »

---

(1) Nous avons rapporté plus haut que, sous le règne des démagogues présidés par Robespierre et complices, on étoit parvenu à dénaturer les mots de la langue de l'acception la plus honnête, et même à rendre criminels les citoyens qui osoient les employer dans leur vraie signification, tels que *modéré*, *honnête-gens*, etc.

Le jeune Julien, commissaire du gouvernement à Bordeaux, dit dans une de ses lettres : « Il est tems que les pauvres et les sans-culottes dominent, parce qu'ils sont en majorité sur la terre, et que la majorité doit dominer. »

Envoyé dans le département de Vaucluse, Maignet écrivit qu'une armée ne lui suffiroit pas pour faire conduire à Paris tous les conspirateurs qu'il y avoit découvert. Pour le tirer d'embarras, le comité de salut-public créa une commission de cinq membres pour les juger révolutionnairement, sans jurés ni défenseurs. Les pièces lues et l'accusateur public entendu, le jugement étoit prononcé. Un des juges disoit que les têtes, en tombant, rendoient hommage à la Convention.

Le nombre des citoyens qu'il fit incarcérer montoit à douze-mille au moins.

Dans la nuit du 13 au 14 floréal, l'an 2, l'arbre de la liberté ayant été coupé dans la commune de Bédouin, près Carpentras (1), Maignet n'en fut pas plutôt informé, qu'il ordonna des perquisitions pour découvrir les auteurs de cet attentat liberticide ; les recherches furent inutiles ; alors il prit le parti de déclarer, par un arrêté du 17 du même mois, toute la commune en état de rebellion et les municipalités voisines suspectes de complicité. Par un second arrêté, il commanda le quatrième bataillon de l'Ardèche pour incendier ce bourg ou cette petite ville. Rien ne fut épargné, pas même les édifices nationaux ; tout fut livré aux flammes :

(1) Voyez le Tome III de cet ouvrage, pages 157-58.

les femmes et les enfans se virent obligés de se réfugier dans les bois et les rochers. Bientôt après, une commission extraordinaire fut créée et composée d'hommes féroces, qui envoyèrent à l'échafaud 66 habitans. Ainsi une commune entière, qui avoit donné à la Patrie près de 300 de ses défenseurs, subit la peine que méritoient cinq ou six scélérats.

Le récit de cette exécution plus que militaire étant parvenu à la Convention, elle en frémit d'horreur. Mais les trois comités de gouvernement (de législation, de sûreté-générale et de salut-public), après plusieurs séances, dont la dernière dura quatorze heures, déclarèrent qu'il n'y avoit pas lieu à inculpation contre Maignet. Merlin (de Douai) s'efforça d'atténuer le crime de son collègue, en avançant qu'à Bédouin on ne s'étoit pas borné à couper l'arbre de la liberté ; qu'on y professoit ouvertement le royalisme. Mais quand même cela seroit vrai, il ne falloit punir que les coupables.

La Convention parut penser de la sorte ; elle accorda une somme de 300,000 livres aux habitans de Bedouin, pour les aider à rétablir leurs habitations.

Courtois, dans son excellent rapport sur les papiers trouvés chez Robespierre et complices, fait une description poétique des malheurs que causa la tyrannie populaire au département de Vaucluse, peinture qui seroit encore plus frappante si elle étoit moins remplie de métaphores outrées. — « Qui a changé tout-à-coup en flots de sang les eaux argentées de cette fontaine, s'écrie-t-il !

Qui a rougi la verdure de ces vallons! Dans ces climats fortunés, la nature autrefois si riante, s'est couverte du crêpe funèbre de l'épouse, après la perte du bien-aimé. La terre aride et privée de vie n'enfante plus que des tombeaux; les oliviers ne sont plus que des cyprès; les glaces du Ventoux, ces glaces éternelles, se fondent à la chaleur des flammes qui ont dévoré Bédouin, l'une des villes que ce mont protégeoit; le soleil, si brillant dans ces contrées, noyé dans les vapeurs du sang de l'innocent égorgé, n'offre plus à l'œil effrayé, qu'un cercle obscur et rougeâtre sur l'azur noirci des cieux. Le caractère des habitans y semble même dénaturé; la tête courbée sous le sceptre de la terreur, les généreux descendans des Phocéens ont souffert des chaînes! La tristesse règne ou brilloit la joie; et les héritiers des troubadours, n'osent pas même entonner, sur leurs flûtes, des chants de deuil.»

Malgré toute la barbarie que déployèrent la plupart des proconsuls, croiroit-on que des députés de quatre-cents sociétés populaires du Midi vinrent dénoncer aux Jacobins, le 27 octobre 1793, le modérantisme des conventionnels dans ce pays; à l'exception de Barras et Fréron, les seuls, dirent-ils, qui fussent à la hauteur des circonstances.

Fréron étoit un grand démolisseur; non-content des ruines dont il avoit couvert la ville de Toulon, il voulut les étendre jusqu'à Paris; le 17 thermidor, l'an 2, il osa parler de la sorte à la tribune: — « Si j'eusse vécu du tems de Charles IX, j'aurois demandé la démolition du Louvre,

d'où ce tyran tiroit sur le peuple (1). Aujourd'hui je demande le rasement de l'hôtel-de-ville, de ce louvre du tyran Robespierre. »

Léonard Bourdon observa que l'hôtel-de-ville appartenoit au peuple de Paris. — « Punissez les coupables, s'écria Granet, et ne démolissez rien. Les pierres de Paris ne sont pas plus coupables que celles de Marseille. »

Un an auparavant, un député demanda que la maison du premier scélérat qui oseroit attenter à la vie d'un représentant du peuple, fut à l'instant rasée. Levasseur (de la Sarthe) saisit cette occasion pour proposer de donner un effet rétroactif à cette mesure, en démolissant le Palais-royal, dit Palais de l'Egalité, ou au moins les appartemens du restaurateur Février, parce qu'on y avoit poignardé le représentant Lepelletier.

Boursaut, ci-devant comédien, en mission dans le département de la Seine-Inférieure, avoit pour secrétaire un républicain démagogue. Tous les moyens de corrompre l'esprit public étant épuisé, les listes de proscription étant à leur fin, il falloit en faire de nouvelles. Le zèle de l'ami de Boursaut ouvrit un champ vaste au vandalisme. Il imagina de s'habiller en prêtre, de faire sonner une messe; les bons habitans se précipitent dans l'église; le scélérat monte à l'autel, puis au-lieu d'un *Dominus vobiscum*, il se

---

(1) Fréron ne se doutoit pas que la Convention, le 13 vendémiaire, l'an 5, feroit tirer directement de ce même lieu, un canon chargé à mitraille, sans compter les fusillades et les canonnades qu'elle ordonnoit en différens endroits.

retourne en criant : — « Fermez les portes. Ah ! je vous tiens, mes b.... ; vous ne direz pas que vous êtes des républicains ; on vous en f....ra des bons Dieu. Ah ! vous aimez les prêtres et la messe. *Suspects*, *suspects*. Que tous ces gens-là soient f..... en prison. »

Dans la séance du 27 août 1793, la Convention nationale confirma un arrêté de ses commissaires Lequinio et Lejeune, en mission dans le département de l'Orne, qui avoit ordonné l'arrestation de tous les nobles, à l'exception des femmes âgées de plus de 50 ans. Ce Lequinio devint ensuite l'intime du bourreau ; il l'appelloit le vengeur.

Il ne rougit pas même d'en remplir à-peu-près les sanglantes fonctions. Il se trouvoit dans une ville de la Vendée ; il étoit à table, lorsqu'on vint lui dire que les détenus se révoltoient dans la prison ; aussi-tôt il se lève, saisit deux pistolets, se met à la tête de la force armée, vole dans la maison d'arrêt, se fait montrer celui qui passoit pour le chef des insurgés, lui brûle la cervelle, et après ce bel exploit, revient tranquillement se remettre à table.

Son collègue Lejeune, tout aussi révolutionnaire, faisoit servir sur sa table une guillotine en miniature, au-lieu de plateau, et ne mangeoit jamais de volaille qu'après l'avoir guillotinée (1).

(1) Le misérable avoit sans doute puisé cette horrible idée dans le fait suivant : Dans plusieurs hôtels de Paris, quelques aristocrates qui purent échapper après l'affaire du 10 août, s'amusoient à table, lorsqu'ils étoient au dessert, à faire apporter une petite guillotine de bois d'acajou, en guise de plateau ; on y faisoit passer sur

Le général Thureau, commandant dans la Vendée, sous les yeux des commissaires de la Convention, distribua l'armée en douze colonnes, qu'il envoya sur plusieurs points différens du département de l'Ouest, et qui ne connurent d'autre art militaire que d'égorger les habitans et les agriculteurs, et des officiers municipaux en écharpe. Il souffrit que les soldats missent au bout de leurs bayonnettes des enfans d'un ou deux mois. Les habitans d'un canton s'étoient réunis aux champs pour leurs travaux agraires, et on les fusilla. Un général faisoit égorger des femmes après les avoir violées. Hentz et Francastel, représentans du peuple, écrivirent alors à la Convention que l'armée avoit tué cinq ou six-mille brigands.

Lorsque Magnin, digne représentant, se rendit à l'ancien comité de Salut-public, pour l'informer de ces horreurs, il y eut des membres qui l'appellèrent protecteur de brigands ; qui le traitèrent d'imposteur, de modéré, d'alarmiste.

Hentz et Francastel prirent un arrêté par lequel ils ordonnèrent de brûler 60 communes, depuis Fontenai jusqu'aux Sables; c'est-à-dire les communes les plus patriotes. Mais cet arrêté fut suspendu ; deux seuls cantons devinrent la proie des flammes. « On a beau nous traiter avec tant de cruauté, disoient les habitans ; nous espérons

---

cessivement plusieurs poupées dont la tête, faite à la ressemblance de nos meilleurs magistrats ou représentans, en tombant, laissoit sortir du corps, qui étoit un flacon, une liqueur rouge comme du sang. Tous les convives, les femmes sur-tout, se hâtoient de tremper leur mouchoir dans cette liqueur, qui se trouvoit être une eau ambrée très-agréable.

toujours en la Convention. Nous voulons vivre et mourir en républicains. Ils allèrent dans les bois, coupèrent des branches d'arbres, et se firent des cabanes.

Hentz, lors d'une autre mission, prit un arrêté qui fut imprimé en allemand, par lequel il ordonnoit de brûler une ville entière, parce qu'il s'y trouvoit des aristocrates.

Laplanche et Fouché de Nantes, en mission dans le département de la Nièvre, se rendirent coupables d'arrestations arbitraires, et de dilapidations; ils érigèrent en morale républicaine la dépravation des mœurs. Laplanche invitoit publiquement les filles à s'abandonner aux hommes, pour faire des enfans dont la république avoit besoin.

Fouché écrivoit au département de la Nièvre: « Que la foudre éclate par humanité. Ayons le courage de marcher sur des cadavres pour arriver à la liberté. »

Artigoyte a fait périr beaucoup d'innocentes victimes; il se servoit constamment avec les femmes des expressions les plus sales; il forçoit les mères de conduire leurs filles à la société populaire, pour leur faire entendre une doctrine abominable sur la prostitution. Il eut l'effronterie de se montrer tout nud dans un bal où il avoit réuni, par réquisition, un grand nombre de filles et de femmes les plus respectables. Joignant le plaisir de la bonne chère à ses autres divertissemens, il s'avisa de mettre en réquisition, pour sa table, le beurre, les œufs, la volaille, le gibier.

Il aimoit les amusemens crapuleux, et n'en

étoit pas moins barbare. Il fit voter par la société populaire d'Auch, une adresse dans laquelle on demandoit la mort de tous les membres du côté droit, et l'on mettoit à l'ordre du jour, pour le lendemain, ces quatre choses : la guillotine, la déportation, la réclusion et la confiscation.

Enfin, Artigoyte fit garotter et attacher à une crêche des citoyens qui furent forcés de prendre avec la bouche les alimens qu'on y plaçoit.

Mallarmé envoya à la mort un grand nombre de victimes. Il disoit que la majorité du peuple français étoit mauvaise. Il faisoit beaucoup de dépenses et ne payoit point, pas même ses chevaux de poste. Il permettoit à son fils d'arracher aux femmes et filles leurs croix d'or, sous prétexte que c'étoient des signes de fanatisme.

Jean-Baptiste Lacoste et Beaudot créèrent à Strasbourg une commission militaire qui assassina les meilleurs patriotes, et ils prodiguèrent les trésors de la Nation. Lacoste avoit coutume de dire que tous les Alsaciens étoient des coquins et qu'il en feroit une fricassée.

Ils avoient investi d'un grand pouvoir de véritables scélérats; voici quelques traits de leur conduite atroce, dénoncée à la Convention. Lang fils, natif de Landau, jeune homme d'environ 24 ans, inspira une telle terreur en mettant tout en réquisition, sous peine de mort, que plusieurs personnes en moururent de frayeur.

Rouge-Maistre, à Durkcheim, après avoir tout enlevé, absolument tout aux habitans,

les assembla dans l'église, et leur dit : — « Voilà l'autel de la Patrie ; que les patriotes y fassent leurs offrandes. » Quelques malheureux y déposèrent leurs vêtemens : il les enleva, et les vendit pour une somme de 150 florins.

Alexandre, après avoir tout pillé au citoyen Rapp, ancien officier retiré, âgé de 75 ans, ne lui laissa qu'un caleçon, un gillet et une paire de pantoufles. L'infortuné vieillard lui demanda, par grâce, son habit : — « Non, lui répondit-il, je te mets sous la sauve-garde de la république. » Il lui donna l'écrit suivant : « Il est défendu, sous peine d'être traité comme mauvais citoyen, de rien prendre au nommé Rapp, attendu qu'il a déjà contribué autant et plus qu'on ne sauroit croire, tant en argent qu'en effets.... »

Ce fut sur-tout dans le Palatinat et autres pays conquis que furent commis tous ces crimes par les commissaires chargés de recueillir les différentes contributions. Ils mettoient les femmes en réquisition pour leur plaisir : l'un d'eux poussa son atroce barbarie, jusqu'à dire à des citoyens qu'il avoit dépouillés de tout, qu'ils n'avoient qu'à manger leurs enfans.

Amar, pendant son proconsulat dans le département de l'Ain, ne cessoit de répéter : — « Dénoncez, dénoncez. Quoi, point de dénonciation ! Le père doit dénoncer le fils, et le fils son père. Il n'y a point de vrais patriotisme sans dénonciation. » Il ouvrit par-là un vaste champ à la calomnie, et il en résulta bientôt l'injuste incarcération de quatre à cinq-

cents

cents citoyens, la plupart cultivateurs, qui gémirent long-tems dans les prisons. On lui fit des représentations qu'il repoussoit durement en ces termes : — « Tout ce qu'un détenu peut dire pour sa justification, et rien, c'est la même chose. »

Méaule, dans le même département, par un décret solemnel, défendit aux femmes, enfans ou parens de détenus de lui présenter des pétitions et de solliciter sa justice.

Albitte parut à Bourg avec un faste vraiment asiatique. Il se fit remettre par réquisition les meilleurs vins et les comestibles, sans les payer. Il accapara même le lait, et l'employa, dans ses bains, à rétablir sa santé affoiblie par ses débauches.

Javogues, livré à la plus insigne crapule et presque toujours ivre, posa pour principe dans un discours public, que les propriétés étoient une usurpation faite sur les sans-culottes, et que la république ne pouvoit s'affermir que sur le cadavre du dernier des honnêtes gens.

Javogues, abusant, comme ses collègues, des honneurs du proconsulat, fit servir les incarcérations et le dernier supplice à ses vengeances personnelles. Il dit que le sang couleroit dans Montbrison comme l'eau dans les rues après une grande pluie, et qu'il ne reconnoissoit pour vrais patriotes que ceux qui pouvoient boire un verre de sang. Il fit apporter dans sa chambre un paquet de cordes destinées à lier les détenus; il les baisoit avec transport et les faisoit baiser à ceux qui venoient chez lui, en les assurant qu'elles étoient

plus précieuses pour lui que des trésors. Il osoit affirmer que pour terminer la révolution, il falloit faire tomber deux millions de têtes... ...

Je ne dois point passer sous silence que la Convention ne connut pas plutôt tous ces crimes et les individus qui en étoient les auteurs, qu'elle décréta leur punition, quoiqu'ils fussent au rang de ses membres. Cette observation, que je devois à la vérité, contribuera à la justifier, en partie, de tous les maux que nous avons éprouvés. Il est encore une autre remarque non moins vraie, c'est que la tyrannie des forcenés démagogues a pesé sur elle-même, et la forcée, pour ainsi dire, à faire égorger sur l'échafaud ses membres les plus distingués par le mérite et le savoir. Je ne vois contre la Convention nationale que le reproche trop bien fondé de s'être laissé dominer par différens partis, ainsi que par l'intrigue et l'ambition, et d'avoir réuni dans son sein des membres peu faits pour siéger avec des législateurs éclairés; ce qui mît souvent aux prises l'impudente ignorance avec le savoir et la vertu.

Carnot, en cherchant à se justifier et à disculper en même tems l'ancien comité dont il avoit été si souvent l'un des membres, a cru pouvoir rejetter sur la Convention une partie des crimes qui furent commis : — « On prétend que vous n'étiez pas libres, dit-il; un républicain est libre au milieu des fers. Mais, qui vous empêchoit de parler? C'étoit à qui demanderoit l'impression et la traduction de

eurs discours dans toutes les langues. Si vous étiez de mauvaise foi, si, en adoptant telle ou telle mesure, vous ne les croyiez pas bonnes, ceux qui vous les proposoient n'étoient pas plus coupables que vous; et vous les puniriez de votre foiblesse! » Ainsi parla Carnot, depuis membre du Directoire....

Mais sans nous arrêter à une plus longue discussion, étrangère à cet ouvrage, nous allons passer en revue les faits intéressans concernant les conventionnels, qui furent les déplorables victimes du hideux terrorisme.

Depuis le mois de juin 1793, jusqu'en l'an 5 de la république, il périt sur l'échafaud ou d'une mort violente, plus de 150 conventionnels.

Ce fut dans la nuit du 31 octobre au 1er novembre 1793, après cinq mois d'incarcération, que les députés prétendus fédéralistes et girondins furent condamnés à mort; l'un d'entr'eux, Dufriche-Valazé, qui avoit cru que ses collègues et lui devoient rejètter avec horreur l'amnistie proposée par quelques montagnards, se poignarda au tribunal même, pour que de vils assassins ne goûtassent pas le plaisir de lui ôter la vie. Certain du sort qui l'attendoit, il s'étoit muni d'un couteau qu'il avoit su dérober aux recherches du gardien de la prison, en le cachant dans sa manche; immédiatement après le prononcé du jugement, il s'appliqua par-dessous sa redingotte ce couteau sous le sein, immédiatement sur le cœur, et l'y enfonçant tout entier, il tomba mort à l'ins-

tant. Cette action produisit beaucoup de trouble dans la salle du tribunal.

Si les accusés et leurs amis eussent su tirer parti de cet évènement, ce tribunal d'assassins eût été dispersé ou égorgé lui-même ; mais les mal-adroits députés de la Gironde se contentèrent de jetter à la populace qui étoit dans la salle, les assignats qui étoient dans leurs poches, ce qui ne produisit aucun effet. Les gendarmes s'emparèrent de chacun d'eux, et les arrachèrent du lieu de la séance. Ils passèrent le reste de la nuit qui précéda leur supplice, à boire du punch et à faire retentir la Conciergerie de leurs chants. Ils allèrent à la mort sur les dix heures du matin, et montrèrent presque tous beaucoup de courage, sur-tout les députés de Bordeaux. Ducos et Fonfrède, tous deux à la fleur de leur âge, tous deux riches négocians de cette ville, et dont l'un avoit épousé la sœur de l'autre, s'embrassèrent avant de monter sur l'échafaud. Ducos, qui avoit le caractère très-gai et sur-tout beaucoup d'esprit, fit une plaisanterie, même au moment où il passoit sa tête sous le fatal instrument : — « Il est tems, dit-il à ceux qui l'entouroient, que la Convention décrète l'inviolabilité des têtes. » Et aussi-tôt la hache révolutionnaire fit tomber la sienne.

Le corps de Valazé fut mis dans une des charrettes qui portoient ses malheureux collègues au lieu du supplice, et jetté avec eux dans la même fosse. Ils conservèrent leur caractère jusqu'à la fin. Dans la prison, Carrat parloit continuellement diplomatie ; le violent Duperret maudissoit la

ville de Paris; Brissot parloit toujours de ses systêmes; Ducos faisoit des chansons; Gensonné gardoit le silence; Gallien, qui avoit une très-belle voix, chantoit sans cesse; le seul abbé Fauchet, évêque du Calvados, étoit devenu dévot, et récitoit avec soin son bréviaire (1).

Avant d'assassiner le féroce Marat, Charlotte Corday étoit allé rendre visite au député Duperret; elle s'entretint avec lui des derniers évènemens, et sur-tout de Marat, mais sans lui confier son projet. Le comité de sûreté fut instruit de cette visite, et il n'en fallut pas davantage pour perdre Duperret, à qui on en vouloit pour raison de ses opinions anti-montagnardes. On le fit passer à la barre avec l'évêque Fauchet, qu'on accusa d'entretenir une correspondance liberticide avec les traîtres du Calvados, et sur-tout d'avoir été vu avec Charlotte Corday. Chabot fut chargé de les interroger l'un et l'autre; mais à peine leur eut-il fait quelques questions, auxquelles ils répondoient d'une manière trop satisfaisante, que l'Assemblée décréta Duperret d'accusation, et envoya l'abbé Fauchet à l'Abbaye.

Rabaud-Saint-Etienne et Rabaud-Pommier, son frère, qui devoient périr avec les victimes du 31 mai, se réfugièrent chez un ami généreux, rue Poissonnière (2), où ils se tinrent cachés pendant plusieurs mois. Le premier étoit hors la

---

(1) Les Souvenirs de l'Histoire, etc.

(2) C'est le citoyen Lachabaunardière, chef des bureaux du commerce au comité de salut-public, auteur de quelques ouvrages sur les finances, etc. etc.

loi, et il y avoit un mandat d'arrêt contre le second, tous deux comme fédéralistes. La personne estimable qui les avoit retirés chez elle, en bravant la mort pour sauver deux innocens, avoit fait disposer le local de manière qu'à moins d'être dans la confidence, il n'étoit pas possible d'en découvrir l'entrée. On prétend que le menuisier qui avoit fait la cloison de leur appartement les dénonça au comité de sûreté-générale. Ils furent sur-le-champ transférés à la Conciergerie, le 6 décembre 1793. Rabaud-Saint-Etienne fut conduit à l'échafaud, et son frère oublié en prison, où il faillit périr de maladie, de misère et de vexation. Il a été depuis député au corps législatif et membre du conseil des anciens.

Lorsque la femme de Rabaud-Saint-Etienne apprit la mort déplorable de son mari, elle se précipita dans un puits, où elle trouva la fin de sa vie.

Une malheureuse lettre que Condorcet avoit publiée sur les imperfections qu'il avoit apperçues dans la Constitution, improvisée par Hérault-Séchelles, excita long-tems contre lui les dénonciations les plus violentes. Chabot les reproduisit toutes dans la séance du 8 juillet 1793, et fit décréter que Condorcet seroit mis en arrestation. Le député Devérité, qui avoit fait circuler sa lettre, fut compris dans le décret. Condorcet évita, par la fuite, de tomber entre les mains des cannibales. Il trouva un asyle sûr chez une femme courageuse, où il composa un excellent ouvrage sur les progrès de l'esprit humain. Mais, ne voulant pas exposer plus long-tems son amie, il voulut absolument s'en éloi-

gnet, et se présenta, près de Paris, à la maison de campagne d'un homme dont il croyoit pouvoir compter sur la probité. Celui-ci, par un excès de précaution, exigea qu'il n'entrât chez lui qu'à la nuit obscure; en sorte que Condorcet fut obligé d'errer dans les champs toute la journée. Ce philosophe ne put supporter jusqu'au soir la faim qui le tourmentoit; vers les quatre heures de l'après-midi, il entra dans une auberge et demanda une omelette. Son équipage délabré, sa grande barbe, et sur-tout l'avidité avec laquelle il dévoroit ce qu'on lui avoit servi, excitèrent les soupçons d'un membre de comité révolutionnaire qui buvoit dans la même chambre; il fit arrêter le malheureux Condorcet, que l'on conduisit au bourg de l'Egalité, ci-devant de la Reine. Ses réponses ayant paru équivoques, on le renferma seul dans la prison du lieu, jusqu'au lendemain. Quand on alla pour l'y chercher, on le trouva mort au milieu de la chambre, couché à la renverse. Il est à présumer qu'il avala un poison très-subtil qu'il portoit toujours sur lui. Ainsi périt l'écrivain profond et lumineux qui allioit les lettres aux sciences et à la géométrie.

Il disoit à la femme qui lui avoit donné un asyle, et qu'il appelloit sa seconde mère : — « Il faut que je vous quitte, je suis hors de la loi. » Elle lui fit cette belle réponse : — « Vous n'êtes pas hors de l'humanité. »

La municipalité de Lubersac, le 27 novembre 1793, manda de cette ville que des patriotes avoient bravement assassiné le député fédéraliste Chambon, mis hors la-loi, parce qu'il s'étoit

enfui, et qui eut l'impudence, disoient les municipaux, de vendre chèrement sa vie.

M. de Cussy, député à l'Assemblée constituante, et qui, malheureusement pour lui, avoit encore été nommé à la Convention nationale, fut mis à mort, comme fédéraliste: il avoit été mis hors la loi, pour s'être soustrait à ses bourreaux. M. de Cussy avoit beaucoup de connoissance dans la composition des monnaies; ce fut lui qui, dans l'Assemblée constituante, fit presque tous les rapports sur cette matière: mais comme, pendant le règne de la Convention, on ne fit que de la monnaie de papier, ses connoissances furent inutiles.

Barnave, ex-député à l'Assemblée constituante, et Duport-Dutertre, ex-ministre de la justice, furent condamnés à mort par le tribunal révolutionnaire. Barnave se défendit avec le même sang-froid, la même précision, la même logique qu'on lui avoit vu développer à la tribune de la première assemblée. Duport-Dutertre fit paroître moins d'intrépidité, et cependant ne se montra nullement pusillanime. Il avoit une femme dont il étoit tendrement aimé, qui chaque jour venoit passer avec lui tous les instans pendant lesquels il étoit permis aux étrangers d'entrer dans la prison; et la douleur qu'il prévoyoit que sa mort devoit lui causer, lui fit quitter la vie avec tristesse. L'infortunée ne lui survécut pas long-tems.

Pendant sa détention, qui fut fort longue, Barnave avoit la certitude d'être assassiné, et néanmoins il étoit parfaitement tranquille, mangeant de très-bon appétit, dissertant sur les

affaires publiques, avec le sang-froid et la chaleur qu'il savoit y mettre lorsqu'il étoit au faîte de la gloire, avec cette différence qu'il s'étoit prodigieusement instruit depuis sa détention dans les prisons de Grenoble. Ce n'étoit plus cet orateur fougueux qui avoit eu une si grande influence sur la révolution de 89; c'étoit un homme sage, un politique profond, qui raisonnoit avec justesse et sagacité. Il avoit plus pensé, plus appris pendant une année de prison, que s'il avoit été toujours heureux dans le cours de sa vie.

Duport-Dutertre conservoit un peu plus d'espoir que Barnave, sans cependant compter sur la vie; l'un et l'autre croyoient qu'ils seroient les dernières victimes, et en félicitoient leurs camarades de prison. Le peuple payé pour huer Barnave, ne put s'empêcher d'admirer sa défense et son courage, et de dire que c'étoit dommage qu'il pérît si malheureusement (1).

Isnard, président de la Convention au 31 mai, et qui eut le bonheur d'échapper à la proscription, affirme qu'à cette époque, le parti dit de la Montagne se proposoit de faire périr 300 députés. Lorsque, le 2 juin, le comité de salut-public, pressé par les bayonnettes d'Henriot, fut d'avis que tous les membres désignés, ne consultant que leur dévouement au bien général, se suspendissent eux-mêmes momentanément de leurs fonctions, Isnard, dans un mouvement plus généreux que réfléchi, acquiesça à cette proposition, et offrit à la Patrie sa vie en sacrifice. Il resta prisonnier dans Paris sur sa parole.

(1) Les Souvenirs de l'Histoire, etc.

P 1

La commune conspiratrice, craignant de voir échapper une de ses victimes, se préparoit à le faire arrêter; mais des membres du comité de salut-public, à qui il en donna avis, firent défense expresse aux municipaux d'attenter à sa liberté. Au bout de quatre mois, la rage de la commune et de Robespierre n'étoit pas encore assouvie. Ces tyrans, au mépris du décret, le firent arrêter, le 28 septembre, par leur complice Renaudin, chef des jurés du tribunal égorgeur. Le comité de sûreté-générale, indigné de cet acte despotique, le renvoya dans son domicile, et lui donna extrait de sa délibération pour lui servir de sauve-garde contre les poursuites de la commune. Le parti des massacreurs ayant tout-à-fait repris le dessus, le 3 octobre, le nom d'Isnard se trouva dans la longue liste des députés décrétés d'accusation, sans avoir été entendus. Le 23 ventôse suivant de l'an 2, les triumvirs le firent mettre hors de la loi.

Ce représentant du peuple raconte lui-même ses aventures après cette douloureuse époque, dans un ouvrage intitulé : Proscription d'Isnard. — « Après ce dernier anathême, dit-il, on me conseilla de passer dans l'étranger, et l'on m'en offrit plusieurs fois les moyens. Je repoussai toujours une pareille idée. Je restai donc en France, habitant les cavités de la terre, réduit à la misère, manquant de tout, pouvant être égorgé sans risque pour le meurtrier, ignorant le sort de ma famille, vivant dans la crainte habituelle d'être découvert, dans l'attente journalière de me voir conduit au supplice sans être jugé ni entendu et comme l'animal qu'on traîne

à la boucherie, enfin dans l'incertitude si je pourrois jamais publier les preuves de mon innocence, et si je ne serois pas, en mourant, voué à l'exécration par une Patrie pour qui je m'étois sacrifié. Mais j'ai éprouvé aussi qu'il est une providence consolatrice de la vertu outragée; par ses secours, j'ai été grand dans mon infortune; mon âme s'est épurée au creuset du malheur; chaque jour je contemplois, avec sérénité, la palme du martyr civique qui ombrageoit mon échafaud. Je me croyois au moment de la cueillir, quand tout-à-coup, du creux de mon rocher, j'entends sonner le tocsin; j'ignore si cette cloche sonne l'agonie des tyrans ou celle de la Patrie, et je fais des vœux pour son salut; j'apprends le triomphe de la Convention, je regrette de n'avoir pu partager ses dangers; je me console en songeant que je les ai devancés, que je souffre pour la même cause..... »

Quels étoient les sentimens et les affections qu'éprouvoit Isnard dans l'impénétrable obscurité de son asyle? Il nous l'apprend lui-même d'une manière aussi neuve qu'intéressante. — « Par la réflexion, ma philosophie en étoit arrivée au point qu'insensible à tout ce qui m'étoit personnel, je ne souffrois que des maux d'autrui, et j'ose dire que, sans les tourmens de la sensibilité qui devenoient déchirans à chaque fois que je songeois aux risques que couroient mes courageux et fidèles gardiens, ou que je me retraçois l'image de mes enfans et de leur mère, les plus beaux jours de ma vie auroient été ceux que j'ai passé hors la loi, parce qu'entièrement écarté de la triste scène du monde, je pouvois

me livrer tout entier aux méditations de mon goût..... Le même décret qui me mit hors la loi, sembla me mettre aussi hors des peines de la vie; et m'introduire dans une existence réelle et plus nouvelle.... Mon malheur m'a comme fait faire une pause dans le voyage de la vie; durant laquelle je me suis regardé et reconnu...... Il est impossible d'exprimer quelles jouissances m'ont procuré ce silence, ce recueillement absolu, cette possession continuelle de ma pensée..... cet abandon de la terre, ce lointain d'où j'appercevois et jugeois les criminelles folies des hommes..... Je me promenois seul dans un jardin, environ trois heures chaque nuit; le spectacle de la voûte étoilée, le seul qui s'offrit à ma vue, fixoit presque continuellement mes réflexions.... Qu'il est sublime ce livre sans cesse ouvert sur nos têtes, et dont chaque lettre est un astre! Qu'il est heureux celui qui sait y lire ce que j'y voyois écrit en traits de feu, en hyérogliphes solaires: Existence de Dieu. Immortalité de l'âme. Nécessité de la vertu..... Depuis mon retour parmi les hommes, chaque fois que j'éprouve un peu trop les tracasseries qui naissent du frottement social, je me dis en secret: Ah! tu n'éprouvois pas tout cela dans ton souterrein..... »

Les amis de l'humanité et de la vertu doivent regretter Adrien Lamourette, conventionnel, qui périt au mois de janvier 1794, à Paris, sur la place de la Révolution. Cet homme de bien, d'abord Lazariste, puis chargé de l'éducation d'un jeune seigneur, s'étoit retiré à Chaillot, où il exerçoit les fonctions de directeur des religieuses de l'abbaye de Sainte-Périne. Là, il vivoit en paix

sans ambition, avec une nièce qu'il aimoit, lorsque la révolution vint tirer son nom de l'obscurité philosophique où il l'avoit condamné. Il composa quelques hymnes patriotiques, qui lui valurent son aggrégation aux Jacobins, dont l'établissement étoit alors au berceau. Mirabeau, qui cherchoit les hommes de génie dans toutes les classes, sut bientôt distinguer les talens de Lamourette, et le chargea de la rédaction des discours qu'il devoit prononcer sur la religion. Lamourette n'étoit pas riche. Mirabeau l'aida par quelques prêts d'argent, dont on trouva les reçonnoissances à sa mort. Il fit plus, il voulut lui assurer une place ; sans l'en prévenir, il écrivit à Lyon une lettre en sa faveur, pour l'y faire nommer évêque. La recommandation de Mirabeau eût un heureux succès. Peu de tems après, Lamourette fut nommé membre de la seconde législature. N'étant point membre de la Convention nationale, il retourna à Lyon, malgré les instances de ses amis, qui prévoyoient les orages dont le Midi étoit menacé.

Les troubles qui survinrent bientôt dans cette première cité du commerce, justifièrent leurs craintes ; ceux qui l'approchèrent dans ces momens de désolation, assurèrent qu'il n'y prît part que par des actes de bienfaisance. Après le siège, il fut néanmoins conduit à Paris sous une nombreuse escorte, et condamné à mort.

Camille-Desmoulins, jeune conventionnel au patriotisme le plus ardent, et qui s'étoit fait avantageusement connoître dans la littérature par des productions estimables, fut sacrifié par les vandales avec qui il avoit eu le malheur

me livrer tout entier aux m..érations étoient
goût..... Le même décret o.. ua un journal sous
sembla me mettre aussi ..., par allusion à la fa-
et m'introduire dans ..om. Afin de prouver la
nouvelle.... Mon ..qui entassoit pêle-mêle dans
une pause dans ' ..s citoyens, pour une pensée,
je me s..is ..ur une délation insignifiante, il
sible-d'e.. ..écite, et prouvoit par des passages
curé e.. ..nnales de cet historien, que Tibère
poss.. ..avoient été moins absurdes et moins
d.. ..que ceux qui s'intituloient les fondateurs
..liberté Française. Ce journal, extrêmement
..cherché, devoit déplaire aux triumvirs et à
..urs complices; ils ne tardèrent pas à trouver
..n prétexte pour envelopper ce jeune écrivain,
..ans égard pour les grands talens qu'il annonçoit;
..ans la proscription prononcée contre huit ou
..euf députés, Danton, Fabre-d'Eglantines,
..érault-Séchelles, Chabot, avec qui il n'avoit
..ien de commun que d'être leur collègue à la
Convention.

Ils furent jugés et condamnés en masse, sans
a..oir la liberté de se défendre; on traita de
révolte contre la justice les efforts bien naturels
qu'ils firent pour plaider leur cause.

Danton, interrogé sur son nom et sa demeure,
..épondit: — « Bientôt dans le néant, et mon
..om au Panthéon de l'histoire (1).

Hérault-Séchelles, interrogé sur son nom et
s..n état avant la révolution, répondit: — « Je
m'appelle Marie-Jean, noms peu saillans même

(1) Voyez ce qu'on a dit de Danton, Tome I,
pag. 240, 41, 42; Tome II, pages 284, 85.

parmi les Saints. Je siégeois dans cette salle où j'étois détesté des parlementaires. »

Camille, interrogé sur son âge, répondit : — J'ai l'âge du sans-culotte Jésus, trente-trois ans. »

Chabot, prévoyant à quel sort il étoit destiné, avoit trouvé le moyen de se procurer du poison (du sublimé corrosif), quoique retenu très-étroitement au secret dans la maison du Luxembourg. Il l'avala avec courage, quand il apprit qu'il alloit être appellé au tribunal. Mais les douleurs aigues qu'il ressentit le firent repentir de cette action : il se mit à sonner et à crier au secours de toutes ses forces. Les guichetiers, les prisonniers, tout le monde accourut. Des chirurgiens détenus au Luxembourg, lui administrèrent du contre-poison, et parvinrent à prolonger sa vie assez long-tems pour qu'il pût porter sa tête sur l'échafaud trois ou quatre jours après.

Ce fut Chabot qui, par son témoignage inique au tribunal révolutionnaire, contre les 22 députés, prépara le plus efficacement les horreurs dont il fut lui-même la victime.

Ce fut à propos de l'affaire de Danton, de Camille, etc., que l'infâme Couthon imagina l'absurde conspiration des prisons ; comme s'il étoit vraisemblable, comme s'il étoit possible, que des détenus, sans liaison au-dehors, sans armes, dénués de tout, formassent non-seulement le projet de briser leurs fers, mais d'aller encore massacrer les comités, la Convention, et enlever au Temple le fils de Louis XVI pour le placer sur le trône : mais on ne vouloit que

l'apparence d'un prétexte pour immoler un plus grand-nombre de victimes.

Gustave Dechézeaux, membre de la Convention, s'étoit retiré au sein de sa famille, en vertu de sa démission acceptée, inscrite au procès-verbal, et dont on lui avoit délivré acte. Les monstres qui ne cherchoient qu'à répandre le sang, allèrent le déterrer dans sa retraite, à l'isle de Rhé, le traduisirent à un tribunal révolutionnaire établi à Rochefort, où il fut condamné à périr sur l'échafaud, comme fédéraliste, lui qui n'avoit cessé de donner des preuves du patriotisme le plus pur, et d'être chéri de ses concitoyens comme homme probe, honnête négociant, habile manufacturier.

Laignelot et Lequinio écrivirent à la Convention que le tribunal de Rochefort alloit bien au pas.

Il écrivit à sa femme, du fond de sa prison, plusieurs lettres très-touchantes, que nos lecteurs nous sauront gré de rapporter en entier ou en partie. — « Courage, ma chère Fanny! tu en manquerois peut-être, si tu n'étois qu'épouse; mais tu es mère, et la nature réclamant ses droits, fait tourner au profit de notre Adèle l'excès de ta sensibilité. Calme-toi, Fanny, pour donner à ta fille un lait bienfaisant et pur, dont l'épanchement dans le sang pourroit te donner une maladie cruelle. Endors-toi, réveille-toi avec le sentiment de l'innocence de ton ami: c'est ainsi qu'au milieu de la privation de tout ce qui lui est cher, il souffre avec résignation et ne craint rien pour l'avenir......

» Si tu n'étois pas nourrice, si je n'avois pas

sont à craindre pour toi et pour Adèle, de la révolution que pourroit te causer le moment de notre entrevue.... Ma chère Fanny, je ne résisterois plus au besoin si pressant de mon cœur, de te serrer dans mes bras, de te presser contre mon sein, de confondre dans nos embrassemens les sensations les plus vives de la nature......... Adèle nous commande ce sacrifice; tu lui diras un jour que ce fut le plus grand tourment que son père eût à souffrir, puisqu'il le priva de voir sa mère, sa bien-aimée Fanny. »

Quelques heures avant d'aller à l'échafaud, il lui écrivit en ces termes: — « C'est ton frère, ma chère Fanny, qui te remettra tes lettres: ajoute-les à celles qui ont précédé notre union. Que nos enfans y lisent un jour l'histoire du bonheur et du malheur de leur père. Quelque soit la main qui frappe ton malheureux ami, c'est toujours la vengeance qui la dirige. Ce seroit lui-même qui se seroit ôté la vie pour ne pas mourir du supplice des criminels, que ce seroit également elle qui l'auroit assassiné; car tu apprendras avec quelle fureur elle n'a cessé de le poursuivre. Tu apprendras à quel excès incroyable elle s'est portée.... Tu sauras avec quelle impatience elle attendoit ma tête.....

» J'ai dû entretenir ton espérance; j'ai dû perpétuer ton erreur pour diminuer tes maux, pour assurer l'existence d'Adèle. Aujourd'hui, ma tendre amie, je peux te dire la vérité, parce que je touche au moment où, quelque terrible qu'elle soit, il faut pourtant que tu l'apprennes.

» Au nom du tendre attachement qui nous unissoit, au nom de nos enfans qui ont besoin

de toi, au nom de ma mère dont j'ai abrégé l'existence par deux mois de tourmens et d'angoisses, Fanny, ma bien-aimée Fanny, de la résignation...... de la fermeté. Mon âme se perd dans la tienne ; mes derniers momens auront été moins cruels, parce qu'occupé de toi, j'aurai eu l'idée consolante que tu te seras occupée à l'éducation de nos enfans. Ce devoir t'aura imposé la loi de faire parler la raison, et de donner un terme aux premiers mouvemens de ta douleur...... Adieu, ma plus tendre amie ; oublie les torts passagers qu'eut quelquefois ton pauvre ami, et qu'il réparoit par un retour prompt et sincère. Ne garde de son souvenir que l'attachement, la tendresse qu'il eut pour toi, et qu'il alloit te prouver plus que jamais, en se fixant auprès de toi pour ne plus s'en séparer, lorsque la méchanceté des hommes a mis l'éternité entre nous. »

Les ennemis de l'infortuné Dechézeaux donnèrent un exemple inoui d'acharnement ; ils sollicitèrent la faveur de lui faire tomber la tête ; un scélérat nommé Daisan l'ayant obtenue, courut les rues de Rochefort, les mains teintes de sang, en se vantant de ne l'avoir pas manqué.

La veuve désolée du vertueux Dechézeaux, accompagnée de son beau-frère, vint à la barre de la Convention, réclamer la justice contre ses assassins, et la restitution des biens dont elle avoit été dépouillée, ainsi que ses enfans. Le frère du victime prononça une pétition qui attendrit toute l'assemblée. L'intéressante veuve, dont on partageoit les douleurs, obtint tout ce

qu'elle demandoit, et la réhabilitation de la mémoire de son mari.

Les mânes des 22 députés, premières victimes sacrifiées au terrorisme, et leurs autres collègues qu'il immola depuis, obtinrent aussi une justice éclatante; leurs veuves eurent toutes des pensions: après l'époque du 9 thermidor, la justice et la bienfaisance parurent enfin des vertus nationales.

Le père du représentant du peuple Guadet, assassiné juridiquement à Bordeaux, son frère, sa tante, ses amis, les domestiques de la maison, treize personnes furent condamnées à mort par la commission militaire, pour avoir donné asyle à ce député mis hors la loi; — de toute sa famille il ne resta que son fils, encore parce qu'il étoit à Saint-Domingue, où il versoit son sang pour la République, tandis qu'on égorgeoit en France tous ses parens. Un décret solemnel rendit leurs biens aux héritiers légitimes. Cette loi s'étendit bientôt à tous les citoyens qui avoient vu périr leurs proches injustement sur l'échafaud.

Les 73 députés qui avoient langui quinze mois dans différentes maisons d'arrêt, pour avoir signé un appel au peuple, virent leurs fers brisés, grâce à la révolution du 9 thermidor, et ils furent rappellés dans le sein de l'assemblée conventionnelle, ainsi que ceux qui avoient pris la fuite pour éviter la prison (1).

Leur rentrée dans la Convention fut la fête de la justice et de la fraternité. Dussaux parla en

(1) Dulaure; Coupé (des Côtes-du-Nord); Dévérité.

leur nom...... — « Ce jour, dit-il, nous rend l'honneur que l'on avoit tenté en vain de nous ravir ; mais la vérité tôt ou tard surmonte l'imposture, démasque l'intrigue, et remet tout à sa place, les choses et les hommes..... Que voulions-nous autrefois, citoyens ? le règne de la justice, la compression de l'anarchie, de bonnes lois, de bonnes mœurs. Eh bien, que voulons-nous aujourd'hui ? tout ce que nous avions tant desiré ; mais nous voulons encore vous prouver, ainsi qu'à l'univers entier, que si nos corps se sont usés dans les réduits fétides de la tyrannie, nos âmes retrempées par le malheur, y ont repris une nouvelle énergie. C'est aussi là que nous avons appris à compatir aux maux de nos semblables, et à n'opposer à nos ennemis que de la patience, au-lieu d'injures et d'inutiles représailles. »

Les députés proscrits, qui avoient été mis hors la loi, revinrent siéger aussi dans la Convention nationale (1) ; Lesage porta la parole : — .... « Que les défiances, dit-il, soient à jamais bannies de cette assemblée ; ne craignez point qu'aigris par le malheur, nous apportions dans vos délibérations des vœux rembrunis par le sentiment de nos malheurs passés. Que sommes-nous devant le peuple français ? nous avons souffert ; mais nos oppresseurs, nos tyrans n'ont-ils pas aussi opprimé, tyrannisé le peuple ? Et quand les propriétés ont été violées, quand le meurtre et l'assassinat ont couvert de sang le territoire français, quand par-tout le crime a

(1) Lesage, Louvet, Isnard.

précipité l'innocence au tombeau, la nation entière n'a-t-elle pas été mise hors des lois? nous ne nous souviendrons plus de tant de maux que pour en empêcher le retour et garantir le peuple français des nouveaux coups que voudroient lui porter le royalisme en délire et le terrorisme en fureur.

La mémoire du député Perrin fut aussi réhabilitée. Il faisoit le commerce avant son admission à la Convention nationale, et crût pouvoir fournir à la République des toiles de coton, dont elle avoit le plus grand besoin pour ses armées. Mais des gens envieux des profits licités qu'il retiroit de cette entreprise, l'accusèrent de vendre ses toiles beaucoup trop cher. Charlier (1) trouva Perrin d'autant plus coupable qu'il étoit membre de la commission des marchés, de laquelle, dit-il, il recevoit une commission de deux et demi pour cent des toiles qu'il fournissoit; et, en conséquence, dénonça son collègue comme accapareur. Billaud-Varennes exigea que le malheureux Perrin descendit à la barre; on lui fit quelques interrogatoires comme à un criminel; à peine lui donna-t-on le tems de se remettre de son trouble; sans l'entendre avec le calme nécessaire, l'assemblée le décréta d'accusation, et l'envoya au tribunal révolutionnaire. Il s'y trouvoit un juré, nommé David, qui,

(1) Cet ex-constitutionnel, qui étoit resté au corps législatif, au conseil des cinq-cents, et connu autrefois pour un zélé Jacobinique, se brûla la cervelle au commencement de ventôse, l'an 5. On prétendit qu'il étoit devenu fou en voyant la chûte du parti qu'il avoit toujours préconisé.

dans l'espoir de remplacer le malheureux Perrin, parce qu'il étoit suppléant du département de l'Aube, vota, pour qu'il fut condamné à vingt ans de fers et à l'exposition durant six heures. David siégea en effet à la Convention à la place du compatriote qui, sans sa voix, n'auroit point été proscrit (1).

Le nœud de cette affreuse intrigue étoit aussi qu'on poursuivoit en Perrin un membre du côté droit, attendu qu'on cherchoit à prouver au peuple qu'il y avoit des fripons et des voleurs dans ce côté, composé, en partie, des aristocrates.

Pour le soumettre à l'exposition publique, on ajouta l'injustice à la barbarie; on choisit le jour que l'armée révolutionnaire devoit passer sur la place ci-devant de Louis XV, et tous les soldats de cette armée lui crachèrent au visage.

Le 17 fructidor, de l'an 3, le comité de législation déclara que Perrin avoit été condamné injustement; il démontra que dans une affaire de comptabilité, on demanda au prévenu qu'elle avoit été son opinion sur Marat et sa conduite lors du 31 mai. Le rapporteur ajouta que Perrin, au-lieu de dilapider la fortune publique, se trouva, par l'appurement de ses comptes, créancier d'une somme de 66 mille livres.

Quand l'innocence et la probité de Perrin furent solemnellement reconnues, il y avoit

(1) Au Tome III de cet ouvrage, pages 267-68, il a été fait mention de ce trait, mais sans les développemens qu'on trouve ici.

long-tems que, ne pouvant supporter l'infâmie d'un jugement qui le déshonoroit, il étoit mort dans la route de Paris à Toulon.

Il ne me reste plus qu'à faire mention de quelques autres membres de la Convention nationale qui périrent sur l'échafaud, et dont la mémoire est toujours resté entachée. Entraînés par les Jacobins, au désespoir de ne plus dominer, et par les royalistes couverts du masque du patriotisme, ils parurent contribuer à la révolte des Parisiens au mois de germinal et de prairial, an 3, qui n'avoit un prétexte que trop plausible, l'extrême rareté des denrées, et notamment du pain. Mais les agens secrets de ces troubles se démasquèrent lorsqu'ils vinrent se donner à la barre de la Convention pour les hommes du 31 mai, et solliciter la mise en liberté de ceux qu'ils appelloient les meilleurs patriotes (Barrère, Billaud-Varennes, Collot-d'Herbois, Pache, ect.); et qu'ils finirent par cette apostrophe : — « O toi, montagne! toi qui si souvent as sauvé le peuple, montre-toi dans ce moment de crise; nous sommes-là pour te soutenir et sauver la liberté. »

Une commission, nommée au commencement de prairial pour juger les représentans du peuple Romme, Duquesnoy, Duroy, Bourbotte, Soubrany et Goujon, les condamna à la peine de mort, comme convaincus d'avoir provoqué la dissolution de la représentation nationale, et l'assassinat de ses membres.

Après le prononcé du jugement, Goujon

déposa entre les mains des juges son portrait pour être remis à sa femme.

Duquesnoy en fit de même d'une lettre, et s'écria : — « Je desire que mon sang soit le dernier sang innocent qui coule : puisse-t-il consolider la République ! »

Bourbotte prit la parole et dit : — « Les ennemis de la liberté ont seuls demandé mon sang. Mes derniers vœux, mon dernier soupir, seront pour ma patrie. »

En rentrant dans leur prison, cinq d'entre eux se frappèrent avec un couteau et des ciseaux qu'ils avoient cachés dans la doublure de leurs habits. Il n'y en eut que trois qui furent conduits vivans au lieu de l'exécution (Soubrany, Duroy, Bourbotte). Duroy disoit en allant à la mort : — « Voilà les aristocrates qui jouissent. Que je suis malheureux de m'être manqué ! Mes mains étoient-elles faites pour être liées par un bourreau ! »

Tandis que la Convention nationale faisoit couler sur les échafauds le sang de ses propres membres qu'elle regardoit comme coupables, des massacres sans nombre se commettoient au midi de la France, au gré de la réaction des différens partis. Les représentans du peuple envoyés en mission dans ces belles contrées, y donnèrent eux-mêmes le signal des proscriptions.

A Tarascon, d'avides spectateurs se placèrent en foule sur des chaises, pour voir précipiter du haut de la tour qui a plus de 200 pieds, soixante-cinq malheureux qui étoient brisés en

tombant

tombant sur un rocher; et ces scènes sanglantes étoient applaudies avec transport. On jettoit ensuite chaque cadavre dans le Rhône, avec une étiquette en bois tenue par un poignard, où on lisoit ces mots : Il est défendu d'ensevelir sous peine de la vie (1).

Les terroristes de ces contrées ne se regardèrent pas comme abattus après la journée du 9 thermidor, qui avoit détruit leurs principaux chefs. Le représentant du peuple Cadroy écrivoit de Marseille, en pluviôse, an 3 : — « Les factieux ne font plus mystère de leurs criminelles espérances ; ils se flattent de jouer bientôt à la boule avec les têtes des amis de la révolution du 9 thermidor ; et ils ajoutent que jusqu'ici ils n'ont eu du sang que jusqu'à la cheville, mais qu'ils en auront bientôt jusqu'aux genoux. »

Ces hommes de sang éprouvèrent à leur tour les effets de la vengeance ; ils furent terribles, affreux, et firent outrager l'humanité à ceux qui s'étoient justement plaints que cette première vertu de l'homme policé n'eût point été respectée par les démagogues : en voici quelques tristes exemples.

A Aix, des soldats républicains venus de Marseille, enfoncent les portes des cachots, massacrent plusieurs citoyennes et un enfant à la mamelle, ainsi que 42 détenus, et ces

---

(1) Les satellites de Louis XI renfermoient ses victimes dans un sac portant cette inscription : *Laissez passer la justice du roi*, et jettoient ensuite le sac dans la Seine.

crimes se commettoient aux cris de vive la Convention! vive la République! Un seul prisonnier fut épargné, qui crioit à tue-tête: — « Messieurs, je ne suis pas un terroriste, je suis un marchand de faux assignats. »

Une députation de citoyens se qualifiant de patriotes de 89, vint du département de la Loire, détailler les horreurs qui s'y commettoient. A Montbrison, dirent-ils, des mères de famille au sortir de leurs couches, des épouses vertueuses, furent traînées auprès de l'arbre de la liberté, exposées aux regards lubriques d'une jeunesse corrompue, et fouettées avec des nerfs de bœuf.

A Montbrison, un vieillard de 70 ans réclame demi-heure pour mettre ordre à ses affaires. — « Tu as assez vécu, lui replique-t-on, nous allons t'absoudre. On lui tire six coups de pistolet; on le hache par morceaux.

A Saint-Etienne, on fusille sur la place publique 28 prisonniers; ensuite on en amène 14 autres, à qui on montre les cadavres encore palpitans de leurs compagnons, et on leur fait subir le même sort.

Les bandes du Soleil ou de Jésus attachent une de leurs victimes en croix, et lui tirent quinze coups de fusils jusqu'à ce qu'elle expire.

Une autre est massacrée à coup de fusils et de pierres; sa fille, âgée de quinze ans, se jette sur le cadavre de son père; les meurtriers l'en arrachent, insultent à sa piété filiale, et la fouettent ignominieusement.

Ainsi la féroce démagogie des Jacobins, et la vengeance qu'on en voulut tirer, firent,

tour-à-tour, couler des flots de sang; on vit les Français, comme égarés d'un fanatisme patriotique, s'égorger les uns les autres, et rappeller les fureurs des guerres de religion. Ah! puissent-ils enfin, dans les douceurs d'une longue paix, se rappeller à jamais qu'ils sont frères.!

ANECDOTES

Sur les Détenus et les Victimes condamnées à mort, pendant la tyrannie de Robespierre.

Ainsi que cent-mille exemples l'ont prouvé, ce n'est pas seulement des maisons d'arrêt de Paris que le terrorisme avoit banni la douce humanité; on se faisoit aussi un jeu, dans les prisons des départemens, de tourmenter les citoyens qu'un caprice des proconsuls ou de leurs agens y avoit précipités. A Verneuil, il prit envie à un misérable savetier, membre du comité révolutionnaire, de mettre en arrestation trois porcs pour faire compagnie aux prisonniers, paître l'herbe de leur cour et infecter la maison d'arrêt, de leurs immondices. Un de ces animaux se blessa en pâturant; on s'apperçut qu'il saignoit au pied; aussi-tôt le comité révolutionnaire est averti; il se transporte à la maison d'arrêt, dresse un procès-verbal dans lequel il est spécifié que les détenus ont frappé le cochon avec des intentions contre-révolutionnaires. Le comité fait ensuite une visite très-sévère, dans

toute la maison, pour connoître les auteurs du complot. Les recherches étant infructueuses, le comité s'organisa en tribunal; des jurés furent nommés pour prononcer sur le délit. La déclaration du juri porta qu'il étoit constant que le cochon s'étoit blessé en marchant sur des verres cassés qui étoient dans la cour. L'affaire heureusement en resta là; les porcs disparurent et firent place à des chevaux qu'un autre membre du comité révolutionnaire plaça dans la cour. Ce n'est qu'après le 9 thermidor que les prisonniers furent enfin délivrés de la présence de ces animaux, et remis en liberté. Il seroit difficile de se figurer l'insolence des membres du comité révolutionnaire de Verneuil. La plupart étoit dans un état d'ivresse perpétuelle; c'étoit toujours les injures à la bouche, qu'il abordoient les prisonniers; et ils ne répondoient à leurs plaintes qu'en les menaçant de Dumas et de son tribunal révolutionnaire. Grâces éternelles soient rendues à la Convention qui a enfin délivré la France de ces tyranneaux qui y avoient implanté la terreur et la mort.

J'ÉTOIS dans une famille où je voyois pratiquer toutes les vertus et cultiver tous les talens, dit le citoyen ****; nous jouissions d'un bon feu, d'une douce réunion, des plaisirs de l'intimité. Un sentiment pénible comprimoit cependant notre âme; nous nous peignions les maux de ceux que le besoin condamnoit à un travail pénible; et qui ne pouvoient se procurer du bois. L'un de nous pense à inviter la famille

d'un voisin pauvre, à venir se réunir avec nous pour passer la journée entière. Cette idée est saisie avec empressement; nous ramenons au milieu de nous un bon vieillard, une femme active et deux filles. Ce malheureux ménage souffroit et pleuroit dans un triste réduit, et s'efforçoit en vain de continuer l'ouvrage qui devoit servir à l'entretien de leur journée. Réunis auprès de nous, il reprennent de la gaîté, de la confiance. Je souffrois, dit la femme, bien moins pour moi que pour cette jeune personne que j'ai adoptée, et que j'ai donné pour sœur à ma fille. Elle n'a point passé ces jours comme moi dans l'indigence; elle est fille d'un père condamné dans ces derniers tems. L'hiver dernier, lorsque son malheureux père fut traduit à la Conciergerie de Paris, elle fit 200 lieues à pied pour le suivre. Elle accompagnoit la charrette où il étoit traîné avec ses compagnons. La malheureuse alloit dans chaque ville préparer des alimens, mendier une couverture, ou du moins un peu de paille pour reposer son père dans les différens cachots qu'il habitoit. Elle ne cessa point un moment de le suivre, de le consoler par sa présence, jusqu'à ce que la prison de la Conciergerie la séparât pour jamais de son pauvre père. Habituée à fléchir des geoliers, elle essaya l'empire de la pitié sur des bourreaux. Pendant trois mois elle veilla tous les matins à la porte d'anciens membres du comité de salut-public et de sûreté-générale; pendant trois mois elle vécut de promesses perfides, de refus injurieux, de menaces mêmes. Son père a paru devant les juges assassins. Au moment

où l'exécrable Dumas ferma la bouche à ce malheureux qui alloit prouver qu'on le prenoit pour un autre, la fille voulut faire entendre le cri de la nature ; elle fut entraînée avec violence. Le père vit cet affreux spectacle ; il marcha à l'échafaud en pensant que sa fille alloit rester seule dans le monde, livrée à son désespoir et aux horreurs de l'indigence. Elle les a déjà cruellement senties. Elle habitoit à côté de moi (nous ajouta cette femme), une petite chambre où elle vivoit et travailloit seule. Ma fille l'a connue et l'a aimée ; elle apprendra à ma fille quelques talens agréables, si jamais le travail nous procure quelqu'aisance ; et nous lui apprendrons, nous, les talens nécessaires pour gagner son pain de chaque jour.

Un bon vieillard qui ajoutoit à la dignité de ses cheveux blancs, beaucoup de franchise et de sensibilité, nous parla de ses malheurs, et surtout de ceux dont il avoit été témoin : ceux-là avoient fait la plus forte impression sur son âme. Je vais vous rendre ses paroles.

« Pauvre et vieux comme je suis, j'ai paru suspect à l'ancien gouvernement ; je vivois d'une pension que me faisoit une famille à laquelle j'avois été attaché. Ce n'étoit point ce bienfait qui me lioit à elle. J'aimois dans cette famille des vieillards avec lesquels j'avois passé mes premiers jours, et des enfans que j'avois élevé ; tous furent arrêtés, des membres des comités révolutionnaires me menacèrent pour me faire déposer contre mes bienfaiteurs et mes amis, et me punirent pour ne l'avoir point fait.

J'étois depuis un mois à la prison, dite Port

Libre; je voyois là se former une société de malheureux qui, chaque jour, se convenoient davantage. J'étois traité avec humanité à cause de mon indigence, et avec respect à cause de mon âge Vous savez qu'on se réunissoit souvent dans cette prison. Un soir, on avoit réussi à se distraire par une conversation pleine d'intérêt : tout-à coup on annonça l'arrivée de Malesherbes et de toute sa famille; personne ne fut plus rassuré sur son sort, quand on vit que la vertu de Malesherbes ne pouvoit le garantir, ni lui, ni sa famille. Il entra, et le premier mouvement, au milieu de la douleur générale, fut de lui céder une place d'honneur au milieu de nous. Je vois encore sa sérénité. Cette place que vous m'offrez, dit-il, elle appartient à ce vieillard que j'apperçois; car je le crois plus âgé que moi. C'étoit moi qu'il désignoit. Nous fondîmes en larmes, et lui-même avoit peine à contenir celles que lui causoit notre émotion.

Je veux vous citer encore un autre trait, à l'occasion de cet homme, qui, certes, ne put jamais former des vœux contre sa patrie.

Il étoit condamné à mourir avec toute sa famille; sa fille, la citoyenne Rosambau, au moment où elle nous faisoit ses adieux, apperçoit la citoyenne Sombreuil, qui sauva la vie à son père, lors du 2 septembre, son père, qui fut condamné depuis par un tribunal plus assassin que celui des prisons; la fille de Malesherbes lui dit: Vous avez eu la gloire de sauver votre père, et moi j'ai du moins la consolation d'accompagner le mien à l'échafaud. »

Le citoyen Théodore Gérard, imprimeur et auteur de differens ouvrages patriotiques, fut transféré de la Force à Saint-Lazare, et de suite dans la maison Mahey, où l'on entassoit les prisonniers dont la santé subissoit quelqu'altération. Ses mœurs, sa conversation douce et particulièrement ses principes républicains lui acquirent l'estime de plusieurs détenus. Il se lia intimement avec le citoyen Hulin, connu sous le nom de vainqueur de la Bastille. Gérard apprit à Hulin qu'il avoit des choses très-importantes à communiquer aux comités de salut-public et de sûreté-générale; il écrivit à ces comités plusieurs lettres auxquelles on ne fit aucune réponse. Hulin lui conseilla de s'adresser directement à l'administrateur de police Dupommier, qui venoit tous les jours visiter la maison et insultoit de la manière la plus atroce au malheur des prisonniers.

Gérard demande à être entendu des comités, ayant à leur communiquer des choses de la dernière importance; Dupommier voulut savoir la nature de ces révélations; Gérard s'y refusa en disant qu'il ne pouvoit les communiquer qu'aux membres du gouvernement. Dupommier, furieux de cette résistance, fit appeller la concierge et lui dit: « Cet homme est fou, il faut le traiter comme tel; s'il ne l'étoit pas, il ne refuseroit point de dire à un administrateur de police ce qu'il a à communiquer au gouvernement. Je verrai ce soir Robespierre et je lui en parlerai. En attendant, tenez-le au secret dans la loge des fous, et si cet ordre n'est pas exécuté rigoureusement, je vous ferai mettre en arrestation comme suspecte. »

Malgré la défense du féroce administrateur, Hulin parvint à adoucir le sort de son malheureux ami; il se procura la clef du cachot et il lui tenoit compagnie jusqu'à l'arrivée de l'affreux Dupómmier qui étoit un vrai fléau pour la maison. Ce ministre de la tyrannie, par un caprice assez ordinaire à ces sortes d'agens, fit transférer Hulin à la maison de Picpuce. La séparation fut touchante entre les deux amis. Hulin recommanda Gérard à tous les bons citoyens de la maison, et particulièrement à la citoyenne Lecocq, marchande, rue Saint-Denis. Cette citoyenne a prodigué les soins les plus généreux à Gérard jusqu'au moment, où Dupommier, par un autre caprice, le fit tranférer aussi à Picpuce, où il retrouva son ami.

Gérard qui croyoit rendre service à son pays en communiquant au gouvernement des secrets importans, écrivit de nouveau aux comités; deux ou trois jours après, on vint le chercher à onze heures du soir. Il sortit dans l'espérance de recouvrer enfin sa liberté. Vingt-quatre heures après, il est ramené par un huissier avec un ordre signé de Robespierre et Barrère, de le mettre au secret le plus rigoureux. Ce nouveau genre de persécution, donna les plus vives inquiétudes à Hulin, qui essaya toutes sortes de moyens pour apprendre de son ami la cause d'un traitement aussi sévère; il y réussit. Il parvint à se faire entendre par une fente de la porte de son cachot, et il apprit à son ami que Robespierre qui devoit l'entendre, n'avoit pas paru au comité, et qu'un secrétaire, nommé Lejeune, avoit lui-même donné l'ordre et l'avoit

remis à un huissier, en lui recommandant la plus prompte exécution.

Hulin, convaincu du patriotisme et de l'innocence de son ami, s'employa chaudement auprès de Blanchard, concierge de la maison, pour obtenir que Gerard fût traité avec plus de douceur. Il lui représenta qu'il étoit excellent patriote; qu'il avoit fait tous les sacrifices possibles pour la liberté de son pays, qu'il n'étoit détenu que pour avoir osé dire en face la verité aux hommes de sang. Blanchard, homme sensible, confia à Hulin la clef du cachot et écrivit au comité de sûreté-générale pour lui peindre la deplorable situation d'un citoyen qui étoit malade et oublié depuis trois semaines dans un endroit, où il ne respiroit l'air que par une petite lucarne. Hulin alloit tous les matins, à cinq heures, avant le lever des prisonniers, chercher son ami dans son cachot, et il le menoit dans sa chambre, où il passoit le reste de la journée. Le premier jour qu'il lui fit prendre l'air, il n'avoit pas mangé depuis six jours; sa barbe etoit longue et inculte; son corps décharné présentoit l'image d'un squelette.

Hulin adoucissoit son infortune par les prévenances de l'amitié; le soir, aussi-tôt que les détenus étoient renfermés dans leurs chambres, il le reconduisoit dans son cachot. Pendant six mois qu'a duré la captivité de Gérard il n'est sorte de précautions qu'Hulin n'ait été obligé de prendre pour le soustraire à la méchanceté de quelques prisonniers qui menaçoient de le dénoncer aux Jacobins.

Le 9 thermidor arriva, et les deux amis furent rendus à la liberté.

Agonie de Bailly.

PARMI toutes les victimes qui ont péri sur l'échafaud, aucune n'a souffert une agonie aussi longue et aussi douloureuse que l'infortuné Bailly. Cet illustre citoyen, que les sciences ont pleuré et pleurent encore, fut dénoncé par Chaumette aux brigands de la commune, arraché de sa retraite, jetté dans les prisons de la Conciergerie, et livré aux assassins du tribunal révolutionnaire, qui condamnèrent le seul magistrat intègre et vertueux qu'ait eu la ville de Paris. Des prostituées et des tigres applaudirent à ce jugement. Les bourreaux s'emparèrent de l'homme juste, lui lièrent les mains derrière le dos. On le fait monter sur la fatale charrette; on le traîne lentement au Champ-de-Mars, où l'instrument de la mort étoit dressé. Il est impossible de raconter toutes les souffrances qu'on lui fit endurer pendant cette longue traversée. Il épuisa la férocité de la populace; on cracha sur lui; on le couvrit de boue; des hommes furieux s'approchoient pour le frapper, malgré les bourréaux indignés eux-mêmes de tant de fureur. Une pluie froide qui tomboit à verse ajoutoit encore à l'horreur de sa situation. On avoit attaché à la charrette sur laquelle il étoit monté, un drapeau rouge; des cannibales le détachèrent, et le trempant dans la fange des ruisseaux, ils lui en frappoient le visage avec violence. Bailly tout meurtri, tout défiguré, étoit méconnoissable.

Arrivé au Champ-de-Mars, de nouvelles tortures se préparent. La populace trouvant que son supplice n'étoit pas assez long, l'obligea de descendre de la charrette et de faire à pied le tour de l'enceinte du Champ-de-Mars. Cette terrible promenade finie, les cannibales ne sont pas satisfaits de ses souffrances, ils en imaginent de nouvelles; ils exigent que les bourreaux détachent toutes les pièces de la guillotine et les obligent de transporter l'échafaud dans un tas d'ordures sur les bords de la Seine. O déshonneur du nom Français! les monstres veulent le forcer à porter sur son corps épuisé par les fatigues et la douleur, les lourdes planches de l'instrument du supplice. Cet excès d'inhumanité abattit totalement le peu de force qui restoit à l'infortuné Bailly; il succomba sous le faix dont on le chargeoit; il tomba par terre, sans connoissance. Ayant repris l'usage de ses sens, il vit la populace sourire avec une joie féroce à ses horribles angoisses. Les exécuteurs chargèrent sur une charrette les instrumens du supplice, et Bailly, couvert d'outrages, attendit que l'échafaud fut dressé.

Ainsi périt Bailly, victime de la scélératesse d'une exécrable faction, et emportant les regrets de tous les hommes honnêtes et vertueux.

ISABEAU D'YJONVAL ayant paru au tribunal révolutionnaire, qui, comme on sait, tenoit ses séances dans la même salle où la Grande-Chambre tenoit autrefois les siennes, le président lui demanda: Qui es-tu? — Je suis gref-

fier en chef du parlement de Paris. — Tu dois donc reconnoître cette salle ? — Oui, je la reconnois ; c'est ici où jadis l'innocence jugeoit le crime, et où maintenant le crime condamne l'innocence.

Aujourd'hui que le règne des tigres est passé ; aujourd'hui que l'on ne craint plus d'aggraver le poids des chaînes des malheureux, en découvrant les ruses ingénieuses, les artifices innocens que la tendresse inventoit pour tromper la vigilance des cerberes, et essuyer les larmes de l'amitié, nous dirons comment, dans une botte d'asperges bien serrées l'une contre l'autre, on trouvoit un petit mot d'écrit ; comment, dans un ourlet, une main habile cousoit une lettre consolante ; comment, dans le corps d'un poulet, le détenu trouvoit aussi des alimens pour son cœur ; comment on enveloppoit du beurre, du fromage, des œufs ou du fruit dans différens morceaux de papier qui, rapprochés les uns des autres, offroient un journal intéressant ou des lignes tracées par l'amour.

Un des moyens qu'on employa avec le plus de succès au Luxembourg, pour fasciner les yeux des argus, fut le ministère d'un chien fidèle ; cet animal s'insinuoit tous les jours dans l'intérieur de cette prison, pénétroit jusqu'à la chambre de son maître, l'accabloit de caresses, et sembloit partager ses peines. Un jour sur-tout, ses démonstrations de joie parurent si multipliées, si importunes même, que le maître en fut inquiet ; plus il s'obstinoit à vouloir renvoyer

son chien, plus l'animal redoubloit de carresse; il sautoit sur lui, pleuroit, aboyoit, et courbant la tête, il lui montroit son collier. Le maître le croit blessé, cherche par-tout, et ne lui trouvant aucune espèce de blessure, il veut s'en debarrasser et le mettre à la porte. L'animal insiste toujours, enfin on lui ôte son collier. Aussi-tôt le chien saute de joie: il aboie encore, mais ce n'est plus de douleur. Le maître examine le collier et y decouvre un billet de son epouse; il répond par le même courier, et chaque jour le fidèle commissionnaire facilitoit à ce couple sensible la même correspondance. Tous les jours a la même heure, on le voyoit arriver et sortir, avec son invisible message; et tel étoit l'instinct de cet animal, qu'il ne se laissoit toucher, ni même aborder par aucun guichetier: il les eût étranglés plutôt que de souffrir leur approche.

Un autre chien non moins fidèle eut un sort bien différent. Son maître prenoit l'air à l'une des fenêtres du Luxembourg; son chien qui étoit au jardin le reconnoît; aussi-tôt il saute, il court, il aboie; il fait le tour des palissades, cherche une ouverture pour parvenir jusqu'a son maître; la sentinelle exécutant religieusement sa consigne, lui oppose sa pique, et veut en vain l'éloigner des palissades. Le maître siffle, l'animal redouble d'ardeur; il furette de tous les côtés, par-tout il trouve des obstacles; le plaisir, l'impatience et la joie le faisoient bondir. Arrive sur ces entrefaites le général Henriot, qui s'apperçoit des vives démonstrations du chien: il interroge la sentinelle, qui lui ré-

pond qu'elle croit l'animal enragé. Alors, le commandant-général de la garde Parisienne enfonce son chapeau sur sa tête, et met le sabre à la main. Deux de ses valeureux aides-de-camp suivent son exemple et guerroient tous les trois contre le chien; ils l'atteignent, le frappent, et l'animal tombe baigné dans son sang, sous les yeux de son maître, vers lequel il tournoit ses regards mourans.

Rien de si horrible que les cachots de la Conciergerie. Dans celui appellé Bombec, des cadavres vivans étoient couchés entre des planches, dont la forme représentoit des bières, et d'où l'on voyoit sortir tous les matins des vapeurs méphytiques, qui pendant long-tems en bouchoient l'entrée.

Dans celui appellé Saint-Vincent, les prisonniers étoient si pressés pendant un hiver, et l'on y respiroit un air si corrompu, que sur trente-neuf malheureux qui y étoient renfermés, vingt en ont été retirés morts successivement. Au-dessus de ce cachot, on voyoit souvent Fouquier-Tinville à travers les barreaux d'une fenêtre, plonger la vue sur les victimes errantes dans la cour, et qui sembloit désigner celles que l'on immoleroit le lendemain.

L'espérance étoit bannie de ces cachots. Un pauvre marchand de serre-tête, ennuyé de ce que son tour ne venoit pas assez vîte, envoya à l'accusateur public une lettre datée de l'an 2 de la persécution, dans laquelle il vouoit à l'exécration le tribunal, demandoit un roi et des

prêtres. Appellé à un interrogatoire secret; on lui demanda s'il reconnoissoit cette lettre: Oui, répondit-il, c'est moi qui l'ai écrite, et la preuve, c'est qu'en voici la copie, ajouta-t-il, en tirant un papier de sa poche. Le malheureux fut expédié le lendemain.

La mort étoit regardée comme un bienfait dans ces demeures infernales, et souvent les prisonniers sortoient gaîment du tribunal, et chantoient en allant à l'échafaud:

> Allons, enfans de la Patrie,
> Le jour de gloire est arrivé.

La religion a offert de puissans motifs de consolation à un grand nombre de victimes, enchaînées ou conduites à la mort par nos furieux démagogues: son secours n'est pas moins utile que celui de la philosophie. C'est ce que prouveront les exemples que je vais mettre sous les yeux du lecteur, et qui sont tirés d'un petit livre qui a pour titre: Traits édifians arrivés dans différentes Prisons, extraits des œuvres de M. Cormeaux, curé de Bretagne, chef des missions, décapité à Paris en 1794.

Il y avoit dans une des prisons de Versailles, un gendarme qui avoit de la religion; il étoit du nombre des prisonniers, pour avoir tenu, à ce que l'on disoit, des propos qui annonçoient le royalisme. Ce gendarme aimoit la lecture; un jeune ecclésiastique détenu, qui lui prêtoit des livres, entendant qu'on l'appelloit, courut à lui; on venoit de lui annoncer qu'on avoit ordre

de le conduire à Paris, et qu'il avoit une demi-heure pour faire son paquet. Profitez de ce tems-là, lui dit le jeune ecclésiastique, pour vous confesser; vous êtes perdu, et vous ne trouverez peut-être point de confesseur à la Conciergerie : voulez-vous que je vous mène dans la chambre d'un prêtre ? — Je le veux bien, répondit-il, quel service vous me rendez ! — En entrant dans la chambre du prêtre, il lui dit, en se jettant à son cou : Je vais périr, confessez-moi. — Ah ! que de larmes le confesseur et le pénitent versèrent pendant l'espace d'un quart-d'heure ! Si l'on eût été témoin de ce spectacle, qu'on auroit été attendri ! Il fallut se hâter de finir; ils s'embrassèrent, mais avec quelle effusion de cœur de part et d'autre ! — Quelques jours après, un des détenus put se procurer un journal, et l'on vit que le gendarme dont on vient de parler, avoit été condamné et exécuté la veille. — Les larmes qu'il versa pendant sa confession furent sans doute des larmes d'une contrition sincère.

La chapelle des Récollets à Versailles, étoit un des dortoirs de la maison de détention. Plus de soixante détenus y dormoient, ou se livroient à leurs idées, ordinairement bien tristes, lorsque le concierge, à trois heures du matin, ayant ouvert les portes, ce qui ne se faisoit pas sans beaucoup de bruit, et étant entré avec une grande feuille à la main, accompagné de plusieurs guichetiers qui portoient des flambeaux, il fit l'appel d'un certain nombre de

citoyens : ces citoyens étoient des victimes destinées à attendre patiemment dans une des prisons de la capitale, le jour marqué pour leur immolation. On en appella onze ou douze. De ceux qui sortirent des Récolets, dont dix furent mis dans le même charriot, attachés avec des fers comme des criminels, neuf au bout de trois semaines, avoient perdu la vie sur l'échafaud.

Dans le tems qu'il n'y avoit point de jour qu'on ne conduisît avec pompe au supplice un grand nombre d'innocens calomniés, dans la crainte qu'ils ne fussent nuisibles, il y avoit dans plusieurs prisons, des âmes pieuses qui, vers les 4 heures après midi, récitoient les prières des agonisans, et qui, dans la soirée, faisoient des prières et des bonnes œuvres pour le repos de l'âme de ceux qui avoient été immolés à la fureur des méchans.

Il y avoit dans la prison où j'étois, dit M. Cormeaux, un ci-devant baron qu'on avoit amené à Paris de deux-cents lieues, pour lui faire subir, à la place de la révolution, le sort de son père, de son frère et de son neveu âgé de 15 ans, qui y étoient montés sur l'échafaud. Il avoit fait à ses frais ce long voyage en chaise de poste, accompagné de plusieurs gendarmes. Arrivé en prison, son porte-feuille étoit entièrement vide, et il ne savoit à qui s'adresser ; mais le philosophe sait se faire des privations dans lesquelles on trouve des ressources, et celui dont je parle étoit un philosophe chrétien. Les

malheurs qu'il avoit éprouvés pendant la révolution, l'avoient changé entièrement. Dans le tems où il fut incarcéré, on donnoit à chaque détenu cinquante sols par jour pour sa nourririture, et on lui fournissoit le pain. Son parti fut bientôt pris, ce fut de se contenter à son unique repas, d'un plat qui ne lui coûtoit que quinze sols, et le reste lui suffisoit pour payer son lit et le blanchissage de son linge. Par ce moyen il avoit l'absolu nécessaire, et c'étoit assez pour lui. Il avoit senti depuis sa conversion, la nécessité de faire pénitence pour obtenir de Dieu miséricorde; et il le bénissoit de ce qu'il lui fournissoit l'occasion de la faire avant que de paroître à son redoutable tribunal, pour lui rendre compte de ses œuvres.

Sa pénitence ne devoit pas être longue, on étoit dans le dessein de ne pas le laisser languir en prison; et en effet, il fut bientôt mis sur la liste de ceux qu'on venoit tirer du Luxembourg pour paroître devant des juges qui ne savoient que prononcer des arrêts de mort. Mais on l'appella, on le chercha en vain, on consulta les registres, et l'on vit que ce n'étoit pas dans cette prison qu'on l'avoit déposé; on le chercha dans quelques autres prisons, mais heureusement on n'alla point dans celle où il étoit, et peu de tems après les ennemis de Robespierre eurent le dessus; le citoyen qui avoit raison de se hâter de se préparer à la mort, eut alors l'espérance de vivre encore long tems. On ne tarda pas à le transférer de sa prison dans celle du Luxembourg qui n'étoit plus, comme elle l'avoit été, une maison de

deuil; mais notre baron n'en fut pas mieux dans les commencemens.

On ne donnoit plus les cinquante sols aux détenus, on les nourrissoit. Ne recevant rien, son esprit économique lui suggéra un moyen d'avoir de quoi faire racommoder son linge et le blanchir; il s'adressa à une femme dont le mari vendoit du vin, et il lui dit: je suis le fils de N....., on l'a fait périr, et je ne sais à qui m'adresser pour obtenir de quoi subvenir à mes besoins; j'ai une proposition à vous faire: chargez-vous d'avoir soin de mon linge, et je vous donnerai en payement le vin que l'on nous donne chaque jour, vous trouverez facilement à le vendre, et vous serez payée. Elle y consentit, et il se procura par-là un avantage qu'il regardoit comme inappréciable, celui de ne pas contracter de dettes.

Le Seigneur éprouve par intervalle ceux qui le servent; mais d'ordinaire, il ne tarde pas de leur montrer qu'il les aime.

Un ancien domestique de son père apprit que le fils de son maître, dont il pleuroit encore la malheureuse mort, étoit dans la prison du Luxembourg; il ne différa pas de lui écrire: — « Citoyen, tu dois être dans la peine; que je m'estimerois heureux si je pouvois t'être utile de quelque manière! Dispose de tout ce que j'ai, comme si tout t'appartenoit, tu me feras plaisir. J'attends que tu me marques ce dont tu peux avoir besoin, afin de te l'envoyer. Si j'eusse pu faire entrer un assignat plus considérable que celui que je te fais passer, je l'aurois

fait. J'attends tes ordres : tu m'obligeras en t'adressant à moi avec confiance. »

Cette lettre le toucha vivement ; il remercia le Seigneur qui avoit donné à cet ancien serviteur une âme si noble et si généreuse, et il profita des offres faites par un si excellent cœur. Notre baron put bientôt avoir un matelas, des draps, un certain nombre de livres, etc. Il m'a parlé souvent de cet homme bienfaisant, et il ne l'a jamais fait sans manifester la vivacité de sa reconnoissance pour les services qu'il lui avoit rendus. Il m'a tenu lieu de père, disoit-il.

Toutes les lettres de ce vertueux citoyen, dont les sentimens étoient si nobles, attendrissoient tous ceux à qui N...... en faisoit la lecture. Il lui écrivoit dans un billet : — « Je t'annonce que ton épouse, qui étoit dans une prison à Avignon, est en liberté ; elle se propose de venir à Paris, et je crois qu'elle y sera bientôt. Je fais toutes les démarches nécessaires pour te faire sortir : cela ne tardera pas beaucoup. Dis-moi où tu veux que l'on te prépare un appartement : ne sois point inquiet touchant la dépense, je la ferai avec plaisir. »

Il lui marqua dans un autre billet : — « Je vous ai préparé dans la maison où je suis une chambre où je vous recevrai de mon mieux ; vous choisirez ensuite, à votre aise, l'appartement qui vous conviendra. »

Je fis une visite au ci-devant baron, peu après que je fus sorti du Luxembourg ; je le trouvai avec son épouse qu'il chérit tendrement, et qui mérite bien d'être chérie autant qu'elle

gnats pour avoir du bois, de la lumière, et pour mille choses nécessaires; ce que j'ai est à votre service; acceptez (j'ignore la somme), vous me la rendrez quand vous pourrez aisément me la rendre..... C'est de cette dame même que je tiens ceci; elle me racontoit ce qui lui étoit arrivé, avec l'effusion d'un cœur très-reconnoissant.

Le citoyen qui fit cette bonne œuvre a la plus grande horreur du mensonge et de tout ce qui sent la duplicité; en voici un trait:

Dans le tems que l'on crut qu'il étoit avantageux pour la nation que les détenus n'eussent pas beaucoup d'argent, et qu'il fut arrêté qu'on feroit une visite, et qu'on ne laisseroit à chacun que 50 livres, ce marquis (on donnoit, avant la révolution, ce titre à ce citoyen de qui je parle) ce marquis fut instruit de la visite que l'on devoit faire, et il eut la précaution de bien cacher un très-grand nombre de gros assignats; mais il la rendit inutile. Montre-moi ton porte-feuille, lui dit-on; le voici, dit-il en le donnant, et l'on ne manqua pas de le lui rendre après avoir pris l'excédent de 50 livres. On lui fait ensuite cette question: N'as-tu point d'autres assignats? Nous nous en rapportons à toi. Bien des personnes auroient dit non, et auroient préféré de mentir plutôt que de donner leur trésor. Dautres personnes auroient dit: cherchez et vous ne trouverez rien. Le marquis leur fit cette réponse: Puisque vous vous en rapportez à moi, je vais vous donner tous ceux que j'ai caché, et que vous n'auriez certainement pas trouvés. Il les tira de l'endroit où il les avoit mis,

mis, et les leur donna tous. Ils ne me parlèrent ni d'or ni d'argent; s'ils m'en avoient parlé, je leur aurois donné les écus et les louis que j'avois mis en sûreté, comme je leur donnois mes assignats, me disoit-il.

Pendant vingt mois environ qu'il fut dans la prison du Luxembourg, il logea, par goût pour être seul, dans un petit cabinet sans fenêtres. Il ne pouvoit ni lire ni écrire qu'en laissant la porte ouverte, et elle l'étoit presque toujours pendant le jour, parce qu'il lisoit ou écrivoit sans cesse. Ce n'étoit que par le grand nombre de bougies allumées qu'il l'échauffoit dans les grands froids. Il ne s'approchoit jamais du feu pendant l'hiver. Il ne vivoit que de pain et de lait; depuis un certain tems il y mettoit de l'ail à la place du sucre: ce n'étoit pas sans doute par sensualité. Il ne voulut rien faire pour obtenir sa liberté. Quelqu'un lui demandant son nom et son prénom pour travailller à la lui procurer, il refusa de le donner, et il dit: on l'a bien su pour me faire entrer, on le saura bien sans que je le dise, quand on voudra me faire sortir. Il est un des mécréans que la révolution a éclairés, et à qui elle a été très-utile. Il se procura au Luxembourg une bible et des livres de piété, et il en faisoit usage. Depuis qu'il est libre, la grande affaire dont il s'occupe continuellement, c'est celle de son salut.

Au nombre des victimes entassées au Luxembourg pour les fréquentes hécatombes des ennemis de l'humanité, on doit distinguer un

personnage de grande distinction si connu en tant d'endroits de la France, par sa piété et sa grande charité pour les malheureux (M. le maréchal de Mouchi). Il n'avoit point rougi de pratiquer publiquement, même à la cour, tous les devoirs extérieurs de la religion, et il ne cessa point de se montrer chrétien et catholique dans le tems où l'on entreprit de détruire le christianisme en France. On sut que lui et sa respectable épouse assistoient des prêtres prétendus réfractaires, qui étoient dans la plus grande misère, pour n'avoir pas voulu conserver leur place au prix de leur conscience : c'étoit alors se montrer fanatique, c'étoit un crime; ils furent dénoncés; mais ceux à qui on les dénonça ne pensoient pas comme Louis XIV. Voici la réponse que fit ce prince à celui qui dénonça, comme de grands criminels ceux qui fournissoient des secours à un évêque de qui l'on avoit saisi le temporel, pour avoir refusé d'admettre la régale : *Sous mon règne, personne ne sera puni pour avoir fait l'aumône.*

Le ci-devant maréchal fut arrêté et conduit d'abord à la Force. Etant en cette prison, il logeoit dans la même chambre qu'un citoyen qui ne se glorifioit pas d'être chrétien; M. de Mouchi fit tous ses exercices de piété comme s'il eût été seul, ou avec quelqu'un qui pensât comme lui. Il est vrai que celui qu'il avoit pour témoin de tout ce qu'il faisoit, avoit reçu de l'éducation et estimoit la vertu; il ne le mortifioit en rien.

Transféré peu de tems après avec son épouse au Luxembourg, ils furent tous deux l'édifi-

cation de ceux qui étoient capables d'être touchés, et l'objet du respect général de tous les autres détenus. Personne n'en parloit qu'avec une espèce de vénération. Cependant il devoit périr, sa mort étoit conclue ; le jour arriva. Ce fut quatre ou cinq jours avant qu'on fit au Luxembourg une levée d'environ 160 détenus. Lorsqu'on vint l'appeller pour aller à la Conciergerie, qui étoit comme le vestibule du tribunal, il pria celui qui lui annonçoit qu'il falloit descendre au greffe, de ne pas faire beaucoup de bruit afin que madame la maréchale ne s'apperçut point de son départ ; elle avoit été malade les jours précédens, et étoit dans les remèdes. Il faut qu'elle vienne aussi, lui répondit-on, elle est sur la liste, je vais l'avertir de descendre. Non, lui répondit le maréchal, puisqu'il faut qu'elle vienne, c'est moi qui l'avertirai. Il va aussitôt dans sa chambre et lui dit : — « Madame, il faut descendre, Dieu le veut, adorons ses desseins ; vous êtes chrétienne, je pars avec vous, je ne vous quitterai point. »

La nouvelle que M. de Mouchi alloit au tribunal, se répandit en peu de momens dans toutes les chambres ; le reste du jour fut pour tous les prisonniers un tems de deuil. Des détenus s'éloignèrent des endroits d'où l'on pouvoit les voir passer ; ils ne se sentoient pas la force de soutenir l'attendrissant spectacle ; les autres au contraire se tinrent en haie ; mais dans le maintien que fait naître la réunion du double sentiment de la douleur et du respect. Un particulier éleva alors la voix et dit : « Courage M. le maréchal. » — Il répondit d'un ton

ferme : « A 15 ans j'ai monté à l'assaut pour mon roi, à près de 80 ans je monterai sur l'échafaud pour mon Dieu. »

Quand Madame la maréchale fut hors de sa chambre, elle se sentit si foible qu'elle ne pouvoit presque pas marcher, elle demanda un bras; un jeune détenu se présenta pour lui rendre ce bon office, il se chargea même de son paquet; mais le fameux Guyard, concierge, ne vit point celà de bon-œil, et il jugea à propos de lui en faire des reproches. Voici qu'elle fut sa réponse : « Il a dû m'être permis d'avoir égard à l'âge et à la foiblesse. Ce que j'ai fait pour elle, je le ferois pour ta mère en pareil cas. »

Un autre prisonnier du Luxembourg, très-recommandable et par ses qualités personnelles et par le haut rang qu'il avoit tenu à la cour, M. de la Ro... du Mai... jouissoit parmi les détenus d'une haute considération. L'idée continuelle de la mort à laquelle il se préparoit, ne diminuoit rien de sa gaîté naturelle. Dès les premiers jours de sa détention, il offrit à Dieu le sacrifice de sa vie, et fit une confession générale. On le vit ensuite très-assidu à des exercices journaliers de religion. Il ne cessoit de présenter à l'Etre suprême, ses deux filles, qui sortoient à peine de l'enfance. Je ne sais par quel canal il apprit qu'il seroit traduit tel jour à l'inique tribunal, et que le ci-devant duc de G..., auroit peu de jours après, le même sort. Il alla le voir et lui dit : M. le duc, je

suis assuré de monter dans peu sur l'échafaud ; je vous avertis que vous me suivrez de près ; je vous conseille de faire ce que j'ai fait, je m'en trouve bien : confessez-vous. Il lui persuada efficacement de commencer par-là à se préparer à mourir en bon chrétien. Le jour qui précéda celui où il savoit qu'il seroit jugé, il fut mandé comme les autres au greffe de la prison, pour aller de-là passer une nuit à la Conciergerie. On ne put s'empêcher d'admirer avec quelle tranquillité il reçut la nouvelle qu'on lui annonçoit.

MONSIEUR l'abbé de Fénélon, de la famille du grand Fénélon, vieillard octogénaire, si connu à Paris par son zèle et sa libéralité envers ceux qu'on appelle les petits savoyards, brilloit au Luxembourg par l'éclat de ses vertus. Tout le tems qu'il ne donnoit pas pendant le jour à la prière et à de saintes lectures, étoit consacré à faire, à petit bruit, les œuvres d'un homme apostolique, si on excepte le tems où il étoit chez Madame la duchesse d'Orléans pour y prendre son repas, et la conversation étoit certainement alors fort édifiante.

Ce vénérable Patriarche étoit transporté de joie et remercioit Dieu de tout son cœur quand il avoit eu le bonheur de faire retourner des enfans prodigues à leur père, et il n'y a que Dieu qui sache combien il a remis de brebis égarées dans le bon chemin. Sa confiance en Dieu, qu'il considéroit comme le plus tendre des pères, étoit admirable, et il desiroit ardem-

ment mourir pour son Sauveur. Je m'en apperçus par une réponse qu'il me fit. Lui ayant dit que l'on m'avoit comme annoncé que je paroîtrois au tribunal ; que l'on m'avoit dénoncé comme fanatique ; ce vrai serviteur de Dieu me dit : « Ah ! que je vous félicite , je voudrois bien être à votre place ! Quel bonheur de mourir pour avoir rempli son devoir ! C'est mourir pour Jésus-Christ qui est mort pour nous ; je n'aurai pas ce précieux avantage , je n'en suis pas digne. »

Ces paroles , et encore plus le ton avec lequel il me les dit , me pénétrèrent pour lui d'un respect religieux , et remplirent mon âme de consolations.

Le jour de la grande levée de détenus du Luxembourg , après que la troisième bande fut partie , c'étoit vers les 8 heures du matin , je demandois à tous ceux que je rencontrois : l'abbé de Fénélon est-il du nombre ? Les uns me disoient oui, parce qu'on avoit emmené un de ses parens qui portoit le même nom , les autres m'assuroient qu'il n'en étoit pas , et en effet on ne l'avoit pas appellé ; il étoit alors environné de personnes qui se félicitoient de ce qu'ils le possédoient encore ; mais ils ne le possédèrent pas long-tems.

M. l'abbé de Fénélon étoit sur la liste de ceux qui devoient mourir le jour même, ou le lendemain, et on avoit par inattention oublié de l'appeller. Malheureusement on s'apperçut que le nombre n'y étoit pas , qu'il manquoit une des victimes , et que cette victime étoit celui dont je parle. On envoie à l'instant même le

chercher. A ce mot Fénélon, Fénélon, il y eut bien des personnes accablées d'une douleur profonde : beaucoup d'enfans perdoient leur père. Il consola ceux qui s'affligeoient, et descendit du troisième étage où il étoit logé.

Il y avoit parmi les détenus deux ou trois savoyards qu'il avoit instruits, et à qui il avoit fait faire la première communion. Lorsqu'ils le virent aller au greffe, l'un d'eux sécria, en versant des larmes : Quoi ! mon bon père, vous allez aussi au tribunal ! — Il leur répondit d'un ton paternel : « Ne pleurez pas, mes enfans, c'est la volonté de Dieu, priez pour moi. Si je vais dans le Ciel, comme je l'espère de la grande miséricorde de Dieu, je vous assure que vous y aurez un grand protecteur. »

Je ne sais rien de ce qu'il dit, de ce qu'il fit, jusqu'à ce qu'il fut dans le chariot qui le conduisit à l'échafaud ; mais ce chariot et ensuite l'échafaud furent pour lui deux chaires où il prêcha *Jésus*-Christ et son évangile, où il inspira à ses camarades d'infortune, des sentimens de pénitence et de confiance. Il leur fit entendre ces paroles : « Mes chers camarades, Dieu exige de nous un grand sacrifice, celui de notre vie ; offrons-le lui de bon cœur, c'est un excellent moyen d'obtenir de Dieu miséricorde. Ayons confiance en lui, il nous accordera le pardon de nos péchés si nous nous en repentons : je vais vous donner l'absolution. » — On dit qu'il avoit obtenu de l'exécuteur la permission de parler, et que cet homme s'inclina dans le tems que le saint prêtre prononça les paroles sacramentelles.

Bien des personnes étoient étonnées de voir la moitié peut-être de ceux qui ont péri sur l'échafaud, aller au dernier supplice avec une modestie frappante, et ayant la résignation et la paix peintes sur le visage. Dans la plupart, c'est la religion qui opéroit ce prodige. L'affliction les avoit détachés de la vanité. Ils avoient recours à Dieu, et Dieu s'étoit montré à leur égard un tendre père. Ils avoient eu des secours spirituels dans la prison, et ils en avoient profité pour leur salut. Plusieurs d'entr'eux auroient, par leurs réponses, pétrifié leurs juges par le sang froid avec lequel ils entendoient prononcer leur arrêt de mort, si leurs juges n'avoient pas eu des cœurs de bronze. Quelques-uns des jurés ont avoué qu'ils étoient vivement attendris; mais il y avoit pour eux une loi, et selon cette loi ils ne pouvoient faire grâce. En faisant l'office de juges équitables, ils étoient comme sûrs de perdre bientôt la vie.

Lorsqu'on annonçoit à ceux qui avoient paru en jugement qu'ils étoient condamnés à mort, les uns se contentoient d'incliner la tête; mais d'autres parloient. Voici des réponses qui ont été faites :

« Dieu vous pardonne comme je vous pardonne. »

« J'espère prier pour vous dans le Ciel. »

« Je vous remercie, vous ne pouviez rien faire pour moi de plus avantageux. »

« C'est pour ma foi, c'est pour mon Dieu que je meurs. »

« Dieu soit béni de tout. »

« Grâces soient rendues à Dieu. »

Ignoroit-on qu'il y eut dans les prisons des prêtres qui exerçassent le ministère de la réconciliation à l'égard des pécheurs qui vouloient revenir à Dieu, des bons chrétiens qui desiroient persévérer dans la justice ? Non. Il y avoit trop d'observateurs soudoyés, et ces observateurs étoient trop clair-voyans pour ne pas s'en appercevoir. L'un d'entr'eux avertit Robespierre qu'à la Conciergerie un prêtre d'un grand mérite qu'on lui nomma avoit confessé en un seul jour tant de personnes, (il grossit peut-être le nombre). Voici sa réponse : « Laissez-le faire, il ne faut pas qu'on le juge sitôt ; c'est un homme qui nous est utile, il fait qu'on va à la mort sans se plaindre ; son jour viendra. » Son tour n'est pas venu, il est libre.

On vient annoncer à Tardieu-Malessy, épouse de Dubois-Bérenger, âgée de 27 ans, que l'heure de paroître au tribunal révolutionnaire de Paris, pour y entendre lire son arrêt de mort, est arrivée; en sa présence on fait la même déclaration à son père, à sa mère, à sa sœur; elle reçoit cette funeste nouvelle sans montrer la plus légère émotion; elle s'avance courageusement, suivie de sa famille, dans une galerie où plusieurs infortunés attendoient qu'on les transférât comme elle au tribunal de sang. Ses yeux se portent sur un vieillard septuagénaire qui, cédant trop facilement à cette horreur qu'ont tous les êtres vivans pour leur destruction, se désoloit et fondoit en larmes; elle le fixe avec le plus aimable intérêt, et lui dit : — « Quoi, vous êtes homme, et vous

pleurez ! Je n'ai pas moins sujet que vous de m'affliger ; je suis mère de famille ; je vais être séparée de mes enfans : voilà mon père, ma mère, ma sœur qui vont subir le même sort que moi ; mais je ne saurois m'attrister d'un évènement qui va me réunir pour toujours à eux, qui va nous placer dans un séjour où ceux que nous aimons, viendront bientôt nous rejoindre pour ne plus nous quitter. » — Tandis que cette courageuse femme parloit ainsi, tous ces infortunés qui, comme elle, attendoient la mort, se pressoient autour de sa personne, et recevoient avec avidité toutes les paroles qui sortoient de sa bouche. Elle ouvrit à leurs yeux l'avenir ; elle leur parla avec un tel charme, une telle force, de l'éternelle immensité de bonheur qui alloit couronner le sacrifice de leur vie, que tous se montrèrent jaloux d'imiter sa fermeté. Le vieillard sécha ses larmes, et regardant cette femme comme un ange que le ciel lui envoyoit à sa dernière heure, il la bénit des touchantes consolations dont elle enivroit son âme.

Lorsque la jeune Dubois-Bérenger eut entendu son arrêt de mort, une joie douce se répandit sur toute sa phisionomie : elle jetta, sur les auteurs de ses jours, un regard où se peignoit toute la pureté de sa conscience, toute la beauté de son âme. Entrée avec sa famille dans la pièce où les exécuteurs devoient venir la prendre, elle tira de son sein une paire de ciseaux qu'elle y avoit cachée, et dit à sa mère : — « Je vais vous couper moi-même les cheveux ; il vaut mieux que cet office soit fait par votre fille que par le bourreau. » — Elle rendit le même service à

son père et à sa sœur: présentant ensuite à celle-ci les ciseaux, elle la pria de lui donner cette triste et dernière preuve d'amitié. C'est avec le même calme qu'elle s'avança vers le lieu de l'exécution, qu'elle monta sur l'échafaud, et qu'elle reçut le dernier coup. Cette jeune personne, ainsi que sa sœur, ont montré la vertu la plus héroïque, dans une circonstance où le philosophe n'auroit peut-être pas tant de courage.

Le citoyen Coittant, dont il est si souvent parlé dans cette histoire des prisons, mérite, à plus d'un titre, d'intéresser nos lecteurs. Il resta 350 jours en incarcération, dans trois différentes maisons d'arrêt, les Magdelonnettes, Port-Libre ou la Bourbe, et les Carmes, sans qu'il ait jamais su les motifs d'une détention aussi longue. Il obtint sa liberté au moment qu'il y songeoit le moins, et sortit au milieu des chants patriotiques et des félicitations de ses compagnons d'infortune, qui ne tardèrent pas non-plus à voir briser leurs fers, la maison d'arrêt des Carmes ayant été une des premières déblayées de tous ses prisonniers, après l'heureuse époque du 9 thermidor.

La citoyenne Beauharnais, présentement l'épouse du vainqueur de l'Italie, du général Bonaparte, fut long-tems enfermée dans cette maison, ainsi qu'on l'a vu au tome II de cet ouvrage (1). Voici des vers qui achèveront de la faire connoître à nos lecteurs:

---

(1) Page 354. Voyez, même volume, page 121, la

Bonaparte, vainqueur de l'Europe en alarmes,
Bientôt va lui donner la paix ;
Mais l'amour, belle Beauharnais,
Ne la donna jamais.
A ceux que soumettent vos charmes.

CONDUIT par Trial, acteur des Italiens, Robespierre alla souper chez madame Sainte-Amaranthe, où se rassembloit très-souvent une brillante société. Le monstre se mit en pointe de vin, et eut l'imprudence de développer une partie de ses sanguinaires projets. Le lendemain Trial crut devoir lui faire des reproches sur l'indiscrétion qu'il avoit commise. Robespierre, après avoir rêvé un instant, dit à l'acteur de se tranquilliser, et qu'il arrangeroit tout cela. Voici quelles furent les mesures qu'il prit pour s'assurer du silence des personnes devant qui il avoit parlé. Il imagina la conspiration du baron de Batz, et y amalgama la jeune Sainte-Amaranthe, sa société et ses amis, même ceux qui ne s'étoient pas trouvés à ce fatal souper, et qui étoient pour lors en détention ; il immola au moins, dans cette circonstance, 60 victimes, parmi lesquelles on compte le jeune d'Hauteville, MM. Sombreuil père et fils, le ci-devant prince de Saint-Maurice (fils de M. de Montbarrey) ; l'abbé Laval de Montmorency, qu'on venoit de transférer de Bicêtre à Port-libre, neveu du fameux grand-aumônier de France ; et Jules de Rohan, etc.

---

lettre que son premier mari, Alexandre Beauharnais, représentant du peuple, lui écrivit la veille qu'il devoit périr sur l'échafaud.

La citoyenne Delachabeaussière, ainsi qu'il a été dit dans un des volumes de cet ouvrage (1), resta plusieurs mois au secret dans la maison de la Bourbe. La fenêtre de sa triste demeure donnoit sur la promenade qu'on avoit accordée aux prisonniers. Léopold Penne venoit presque chaque matin jouer sous cette fenêtre de la clarinette, ce qui adoucissoit les ennuis de l'infortunée qui ne parloit à personne. Les dénonciateurs appellés *moutons* firent bientôt une dénonciation contre Léopold Penne, comme allant tous les jours sous les fenêtres de la citoyenne Delachabeaussière lui apprendre les nouvelles du dehors. Dumoutier, administrateurs de police, interrogea en ces termes l'estimable Penne : — « Connois-tu la citoyenne Lachabeaussière ? — Il n'est pas un prisonnier qui ne la connoisse, et qui ne gémisse de voir une femme au secret depuis quatre mois. — La connois-tu particulièrement ? — Je ne la connois que depuis ma détention. — Pourquoi lui parles-tu tous les matins sous sa croisée ? — Je voudrois pouvoir lui parler pour tâcher de la consoler, mais comme cela m'est impossible ; je l'entretiens au son de ma clarinette, et c'est un plaisir pour moi. Ainsi ceux qui vous ont dit que je lui parlois sont des imposteurs. — Pourquoi aimes-tu tant à jouer pour une aristocrate ? — Je ne connois pas d'aristocrates dans cette maison et je joue lorsque j'en ai la fantaisie. — Demain tu seras transféré dans une autre prison,

(1) Voyez, pour ce qui concerne cette femme intéressante, Tome II, pages 231, 32, 41, 48, 310, 11, 36, etc.

et tu n'emporteras pas ton instrument. — Faites-moi transférer pour la dernière fois sur l'échafaud, pour être délivré de votre présence. Je ne crains pas la mort, mais je déteste de vivre dans un siècle de sang. Lorsqu'on mettra la vérité, la vertu à l'ordre du jour, la perfidie sera anéantie, et les tyrans seront seuls dans les fers. »

Léopold Penne fut transféré aux Carmes ; mais la révolution du 9 thermidor lui sauva la vie. L'énergie et le courage de ce citoyen, ameutant contre lui l'ignorance et la scélératesse, lui valurent dix-huit mois de persécution, des fers, des cachots.

Un particulier, condamné aux fers et exposé au poteau, à Moulins, dit au peuple, en montrant le nommé Givois, l'un des spectateurs : « Je suis ici pour un vol léger ; mais voici l'assassin de son pays ; il s'est enrichi des dépouilles des victimes qu'il a immolées, il est libre, et ses crimes sont impunis. » — Ce Givois, ancien procureur-syndic du district de Cusset, neveu de Forestier, ex-conventionnel, envoya, de concert avec son oncle, un grand nombre de ses concitoyens les plus probes au sanglant tribunal de Fouquier-Tinville, entr'autres, le père, la mère, et les deux jeunes fils Dubost. Il se fit ensuite adjuger les biens confisqués de cette malheureuse et respectable famille. Au moment de l'adjudication, un témoin de cette indignité s'écria : « Cela est dans l'ordre, au bourreau la dépouille. »

Ce fut à Lyon sur-tout que le terrorisme et le vandalisme exercèrent leurs fureurs. Dans la

place de Bellecour, ils ont abattu, détruit la statue équestre, les deux bassins, les compartimens de verdure, les deux façades, modèles d'une noble et simple architecture; au pont de la guillotière, ils ont fait tomber les deux tours; dans le quartier de l'Arsenal, ils ont incendié ce vaste édifice et fait disparoître sous le marteau et dans les flammes toutes les rues Vaubecour, Sainte-Hélène, Auvergne et Jarente; dans la place Confort, ils ont renversé la piramide et la statue de la fontaine; à la place des Cordeliers, ils ont dégradé la façade régulière du Concert; aux Terreaux, on mutile celle de l'Hôtel-de-Ville, quatre beaux médaillons en bronze, le superbe bas-relief de Chabry; et dans l'intérieur de l'édifice, on déchire les tableaux, vole les médailles, vend, dilapide, égare les livres de la belle bibliothèque de l'Académie; au grand Collège, l'observatoire est détruit, les antiques sont emportés et les instrumens de physique brisés; l'ancien château de Pierre-Scise est démoli; le pont de Saint-Georges, déferré tranquillement par des voleurs, s'anéantit dans les eaux.

Ces mêmes ouvriers dont naguères l'industrie étonnoit l'Europe...... On les avilit, on les démoralise, on les dégrade jusqu'à les forcer, par le besoin de subsister, à la déshonorante nécessité de démolir, et même de piller..... La crainte de perdre la vie dans une condition moins immorale et moins vile, oblige plusieurs personnes à se confondre parmi cette tourbe démolissante. Il falloit s'introduire dans des décombres pour échapper à des recherches homicides qui

n'épargnoient que ces endroits sinistres (1). Il falloit vivre au milieu de ces images de la mort, pour ne pas mourir ailleurs. Des gens bien nés furent contraints de descendre dans cette avilissante obscurité ; et l'on vit des propriétaires forcés par la terreur, à travailler eux-mêmes avec les démolisseurs, au renversement de leurs maisons (2).

---

(1) Nous avons vu plus haut, Tome IV, page 45, que des Lyonnais trouvèrent même le moyen de se cacher dans les prisons.

(2) Extrait de l'ouvrage intitulé : *Lyon tel qu'il étoit et tel qu'il est, ou Tableau historique de sa splendeur passée ; suivi de l'Histoire de ses malheurs et de ses ruines.* Par M. G*** ; Volume in-12, de 200 pages.

Errata.

Page 81, ligne 23, ne l'apperçut ; lisez : ne les apperçut.

Page 246, ligne 7, se faisoit ; lisez : se faisoient.

Page 281, ligne 13, enrré ; lisez : entré.

Page 337, ligne 8, décret ; lisez : arrêté.

Page 357, ligne 3 de la note, Jacobinique ; lisez : Jacobin.

Page 378, ligne 20, dit M. Cormeaux ; lisez : dit un des prêtres amis de M. Cormeaux.

Fin du Tome IV et dernier.

